

Rapport annuel 2008

Document de référence
Schneider Electric SA

Make the most
of your energy^{TM *}

**Tirer le meilleur de votre énergie*

Schneider
 **Electric**

Sommaire

Entretien avec les Présidents	2
L'équipe dirigeante	6
Chiffres clés	8
2008 en bref	11

1 L'entreprise, ses marchés, ses activités

1. De l'acier à la gestion de l'énergie	14
2. Une stratégie au service de la gestion de l'énergie	16
3. Programme d'entreprise	18
4. Schneider Electric permet à chacun de faire plus avec moins de ressources pour préserver la planète...	19
5. Un leadership mondial incontesté sur cinq marchés porteurs	22
6. Des clients partenaires	24
7. Innovation et R&D : aider chacun à tirer le meilleur de son énergie	26
8. Organisation du Groupe	30
9. Ressources Humaines	31
10. Facteurs de risques	33

2 Gouvernement d'Entreprise

1. Le Conseil de Surveillance	40
2. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance	44
3. Activité du Conseil de Surveillance	46
4. Comités du Conseil de Surveillance	47
5. Le Directoire - Composition	49
6. Organisation et fonctionnement du Directoire	50
7. Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle	50
8. Contrôle Interne	51
9. Intérêts et rémunérations des dirigeants	57
10. Conventions réglementées	63
11. Responsables du contrôle des comptes	63
12. Droits et obligations des actionnaires	63
13. Application du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF	65
14. Publication des informations mentionnées à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce	66

3 Informations sur la société et son capital

1. Renseignements sur la société	68
2. Capital	68
3. Actionnariat	70
4. Intéressement du personnel – Actionnariat salarié – Plans d'options et plans d'attribution gratuite d'actions	71
5. Bourse	74
6. Politique d'information	76

4 Rapport de gestion

1. Faits marquants	78
2. Performance opérationnelle	79
3. Evolution de la situation financière	82
4. Perspectives 2009	84
5. Développement Durable	84

5 Développement Durable

1. Introduction	86
2. Cadre	86
3. Pilotage	87
4. Engagement responsable	89
5. Performance sociale	89
6. Oeuvres sociales et mécénat	97
7. Respect du droit international et autres engagements	99
8. Impact sur le développement régional et relations avec la société civile	100
9. Performance environnementale	101
10. Notation	108
11. Éléments de méthodologie	108
12. Rapport d'assurance modérée du Commissaire aux comptes sur une sélection d'informations	109

6 Comptes consolidés au 31 décembre 2008

1. Compte de résultat consolidé	112
2. Tableau des flux de trésorerie consolidés	113
3. Bilan consolidé	114
4. Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	116
5. Annexe aux comptes consolidés	117
6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	166

7 Comptes sociaux au 31 décembre 2008

1. Bilan	168
2. Compte de résultat	170
3. Annexe aux comptes sociaux	171
4. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	180
5. Inventaire des valeurs mobilières détenues au 31 décembre 2008	181
6. Filiales et participations	182
7. Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années	184

8 Assemblée Générale mixte du 23 avril 2009

1. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale	186
2. Rapport du Directoire sur les rachats d'actions	191
3. Observations du Conseil de Surveillance	191
4. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	192
5. Résolutions	

Attestation	205
Table de concordance	206

Le présent rapport annuel a été déposé comme document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 17 mars 2009, conformément à l'article 212 13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



Entretien avec **Jean-Pascal Tricoire**

Président du Directoire

L'année 2008 a été marquée par deux tendances qui se confirment en 2009 : la crise économique et les enjeux autour de l'énergie. Comment analysez-vous cette situation du point de vue de Schneider Electric ?

Nous traversons une crise sans précédent pour notre génération. Mais elle ouvre aussi des opportunités pour les entreprises les plus agiles.

Dans le domaine de l'énergie, nous sommes face à un véritable dilemme : il nous faut réduire drastiquement les émissions de CO₂ pour limiter le réchauffement climatique. Parallèlement, la demande en électricité sera multipliée par deux d'ici 2030 et ce pour plusieurs raisons :

- L'émergence d'une vaste classe moyenne dans les nouvelles économies - et le mode de vie qui l'accompagne - augmente considérablement la consommation d'énergie mondiale.
- Dans ces régions, une grande partie de la population n'a pas encore accès à l'électricité. Son développement en est donc limité. Cela n'est pas acceptable et doit changer.

- Le développement des nouvelles technologies consomme beaucoup d'énergie. Chaque connexion à Internet génère, quelque part dans le monde, une consommation de plusieurs kilowatts dans un centre de données informatique. L'explosion de l'inter-connectivité des machines accélèrera considérablement ce phénomène.

Notre hypothèse est que, en dehors des fluctuations à court terme, le coût de l'énergie ne cessera d'augmenter. La majorité des chefs d'entreprise que je rencontre en sont bien conscients.

L'utilisation efficace de l'énergie devient un élément incontournable de la compétitivité des entreprises et du pouvoir d'achat des particuliers. Cette tendance est renforcée par l'urgence de réduire drastiquement les émissions de CO₂. Les gouvernements l'ont compris. La plupart des plans de relance impliquent des investissements conséquents dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et des infrastructures. Ces mesures représentent pour nous un véritable axe de croissance et de résilience.

Face à ce nouveau contexte, de nouvelles approches et de nouvelles solutions s'imposent. Schneider Electric est l'acteur le mieux positionné pour y répondre en apportant à ses clients, partout dans le monde, des solutions innovantes afin de les aider à tirer le meilleur de leur énergie.

Quels sont les axes de croissance majeurs liés au positionnement de Schneider Electric dans la gestion de l'énergie ?

Nous ne produisons pas d'énergie. Nous ne fabriquons pas de produits qui en consomment directement. Notre métier est de rendre l'énergie sûre, fiable, efficace, productive et propre. Dans un monde de plus en plus numérique, les domaines de l'énergie et des technologies de l'information convergent naturellement. Cette convergence va faire apparaître des entreprises d'un nouveau genre, proposant des nouveaux services basés sur de nouvelles technologies. Elles rendront l'énergie intelligente. Avec un portefeuille d'activités couvrant à la fois l'énergie et les technologies de l'information, nous sommes très bien positionnés pour prendre la tête de ce nouveau domaine.

Les nouvelles économies sont également une formidable opportunité de croissance. Schneider Electric peut créer une véritable différence sur ces marchés. Nous voulons élargir notre présence mondiale, rendre l'énergie accessible et sûre aux populations qui en sont privées, et développer les talents de ces nouvelles économies. Nous voulons y créer, pour toutes nos parties prenantes, autant de valeur que dans tous les autres pays où nous sommes implantés.

Enfin, le Groupe doit gagner en efficacité à tous les niveaux : simplification de notre fonctionnement et de notre structure, contrôle des processus, réduction des coûts... Après une période de croissance forte pour le Groupe (NDLR : le groupe a doublé de taille en quatre ans), il s'agit de changer nos façons de travailler dans beaucoup de domaines. Notre management est très mobilisé sur le sujet.

Quel bénéfice le Groupe a-t-il retiré des acquisitions réalisées ces dernières années ?

La valeur apportée par chaque entreprise que nous avons acquise est aujourd'hui clairement reconnue. Plus important encore, les bonnes pratiques de nos récentes acquisitions remettent en question nos habitudes et font évoluer nos principes de management de façon très positive. Des postes clés ont d'ailleurs été confiés à des collaborateurs venant d'acquisitions.

Vous avez récemment lancé un nouveau programme d'entreprise "One Schneider Electric". Qu'en attendez-vous ?

"One" est à la fois un plan de progrès et de transformation.

Il renforce notre investissement dans deux principes fondamentaux : la satisfaction de nos clients comme priorité numéro un, et la construction d'une seule et même équipe Schneider Electric. En parallèle, "One" se focalise sur trois axes de transformation : fournir les solutions les plus innovantes, développer notre présence dans les nouvelles économies et simplifier et globaliser notre entreprise.

Nous avons également mis l'accent sur les moyens permettant "l'inter-connectivité" de nos produits, pour fournir à nos clients des solutions intégrées. Celles-ci vont du plus simple, comme les guides de compatibilité, au plus sophistiqué, comme l'architecture de solutions EcoStruXure™ que nous nous apprêtons à lancer.

"One" apporte aussi une nouvelle dimension en termes de motivation de nos équipes. Qu'ils viennent de nos activités historiques ou d'entreprises récemment acquises, nos collaborateurs participent ensemble à la création d'une valeur unique pour nos clients.

Quelle est la place du développement durable au sein de Schneider Electric ?

Le développement durable fait partie intégrante de notre stratégie. C'est un élément décisif dans le choix de nos clients, une source de fierté pour nos collaborateurs et de sécurité pour nos actionnaires et pour notre environnement. Il est présent à tous les niveaux : activités, gouvernance, environnement, responsabilité sociétale...

Nous nous engageons et nous agissons dans ce sens. Nous sommes d'ailleurs présents dans trois des quatre plus grands indices d'investissement socialement responsable.

Quelles sont vos perspectives pour l'année à venir ? Quels sont vos engagements envers vos clients, collaborateurs et investisseurs ?

Nous devons surmonter une crise d'une amplitude exceptionnelle. Cette période ne sera cependant pas dépourvue d'opportunités. Nos clients se montreront particulièrement attentifs à leur budget, y compris à leur facture énergétique. Ils feront tout pour optimiser leur gestion de l'énergie. Cette crise nous permettra également d'accélérer notre propre transformation pour une efficacité accrue.

Si l'incertitude caractérise l'horizon à court terme, les tendances à long terme, en revanche, sont claires. L'énergie est de plus en plus déterminante et chère.

Les technologies sont de plus en plus puissantes et omniprésentes.

C'est la conjonction de ces deux tendances qui constitue la plus grande opportunité pour Schneider Electric. Elle offre des perspectives bien supérieures à celles de ces deux marchés pris séparément. Nos clients, nos partenaires, nos collaborateurs, nos fournisseurs et nos actionnaires peuvent nous faire confiance : nous sommes fermement décidés, non seulement à être un acteur du nouveau monde de *l'Énergie Intelligente*, mais plus encore d'en devenir le leader.

Message de Henri Lachmann

Président du Conseil de Surveillance



L'année 2008 a de nouveau confirmé le bien fondé de la gouvernance de Schneider Electric instaurée en 2006. La dissociation des fonctions de surveillance et de direction a montré son efficacité. Le Conseil de Surveillance – qui conseille et surveille – et le Directoire – qui dirige – travaillent en véritable transparence, chacun dans son rôle, respectueux des responsabilités de l'un et de l'autre. Cette collaboration repose sur une confiance mutuelle, sur le dialogue et sur la vigilance.

En 2008, le Conseil de Surveillance s'est enrichi de nouveaux membres, Claude Briquet, représentant les actionnaires salariés et Leo Apotheker, Co-CEO de SAP AG.

Dans un contexte de crise financière et économique mondiale, Schneider Electric a prouvé en 2008 la solidité de ses fondamentaux et de son business model : croissance organique de 6,6 % et marge opérationnelle de 15 %. Ces résultats remarquables confortent la position de leader de Schneider Electric dans une véritable industrie du futur, la gestion de l'énergie, défi collectif de notre planète auquel nous répondons avec une stratégie solide, conçue et mise en œuvre par une équipe motivée et de grande qualité.

La responsabilité énergétique, environnementale et sociétale est au cœur de la culture et de la stratégie de Schneider Electric. Le développement durable est une opportunité réelle pour mobiliser nos collaborateurs et accélérer notre croissance. Schneider Electric s'engage à apporter des réponses innovantes et efficaces pour :

- mettre sur le marché des produits et solutions qui conduisent à gaspiller moins d'énergie, à produire et consommer dans le meilleur respect de l'environnement,
- être un acteur de l'accès à l'énergie pour 1,6 milliard de personnes, aujourd'hui privées d'une eau saine, d'électricité et de développement économique pérenne.

Le Conseil de Surveillance félicite le Comité Exécutif et son Président pour la qualité des performances 2008, pour avoir tenu, voire dépassé tous les engagements et objectifs du programme new² (2005-2008) et pour la qualité du nouveau programme d'entreprise One, mis en place en janvier 2009. Ce programme a été salué par nos actionnaires et par le monde financier. Les équipes de Schneider Electric se le sont approprié. Le Conseil de Surveillance tient à remercier les 114 000 collaborateurs de Schneider Electric qui, par leurs efforts et leur implication dans la vie du Groupe, ont permis d'atteindre de tels résultats.

Nous savons que les années futures, 2009 en particulier, seront difficiles. Nous demeurons extrêmement confiants dans la capacité de Schneider Electric et de ses équipes à faire face aux difficultés, à saisir les opportunités et ainsi continuer à bien servir nos actionnaires, nos clients, nos collaborateurs et les sociétés dans lesquelles nous opérons.

L'équipe dirigeante

Comité exécutif (au 1^{er} mars 2009)



Jean-Pascal Tricoire,
Président du Directoire

Fonctions centrales



Pierre Bouchut,
Directeur Financier,
Membre du Directoire



Hervé Coureil,
Directeur Général
Systèmes d'Information



Aaron Davis,
Directeur Général
Marketing



Karen Ferguson,
Directeur Général
Ressources Humaines



Serge Goldenberg,
Directeur Qualité



Hal Grant,
Directeur Général
Opérations Industrielles



Eric Pilaud,
Directeur Général Stratégie,
Clients, Innovation
& Technologie

Directions Opérationnelles



Chris Curtis,
Directeur Général
Amérique du Nord,



Julio Rodriguez,
Directeur Général
Europe



Russell Stocker,
Directeur Général
Asie-Pacifique



Christian Wiest,
Directeur Général
Internationale

Activités



Michel Crochon,
Directeur Général
Machine & Processus
Industriel



Chris Curtis,
Directeur Général
Bâtiment



Hal Grant,
Directeur Général
Capteurs & Actionneurs



Eric Rondolat,
Directeur Général
Energie



Laurent Vernerey,
Directeur Général
Informatique

Pour plus d'informations, voir page 30

Conseil de Surveillance

Henri Lachmann

Président du Conseil de Surveillance

Serge Weinberg*

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Léo Apotheker*

Co - CEO de SAP AG

Claude Briquet

Membre du Conseil de Surveillance du Fonds commun de Placement Schneider Actionnariat

Gérard de La Martinière*

Administrateur de sociétés

Noël Forgeard*

Administrateur de sociétés

Jérôme Gallot*

Président de CDC Entreprises SAS

Willy R. Kissling*

Administrateur de sociétés

Cathy Kopp*

Directeur Général des Ressources Humaines du Groupe Accor

James Ross*

Administrateur de sociétés

Piero Sierra*

Conseiller d'Administration de sociétés internationales du Groupe Pirelli

G. Richard Thoman*

Administrateur de sociétés

Censeur

Claude Bébéar

Administrateur de sociétés

Secrétaire du Conseil

Philippe Bougon

Directoire

Jean-Pascal Tricoire

Président du Directoire

Pierre Bouchut

Membre du Directoire, Directeur Financier

Comité d'Audit

Gérard de La Martinière*, Président

Jérôme Gallot*

James Ross*

Piero Sierra*

Serge Weinberg*

Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise

Henri Lachmann, Président

Claude Bébéar

Léo Apotheker*

Willy R. Kissling*

Commissaires aux comptes

Titulaires

Ernst & Young et Autres

Mazars

Suppléants

Charles Vincensini

Philippe Diu

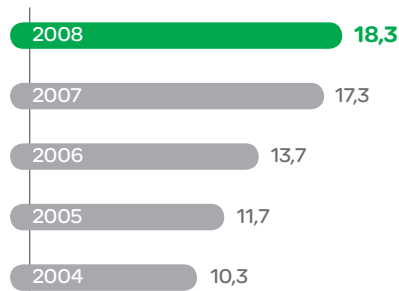
* Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

Chiffres clés 2008

Schneider Electric

Chiffre d'affaires consolidé (en milliards d'euros)

+ 5,8 %

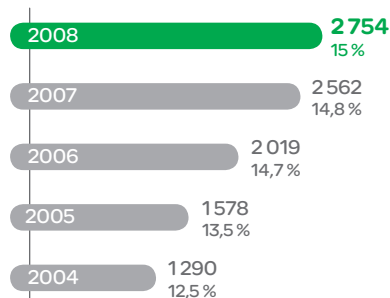


Schneider Electric connaît une nouvelle année de croissance, avec une progression organique de 6,6 %. Le taux moyen annuel de croissance organique atteint 10 % sur la durée du programme new² (2005 – 2008). Les nouvelles activités de service (+20 %), d'énergie sécurisée (+8 %) et d'automatismes du bâtiment (+12 %) constituent un fort relai de croissance. Les nouvelles économies s'inscrivent en hausse de 14 %. Les acquisitions apportent une contribution de 3,1 %, grâce notamment à Pelco, leader mondial de la vidéosurveillance, et Xantrex, acteur majeur des solutions pour l'énergie renouvelable. A périmètre et taux de change courants, le chiffre d'affaires s'inscrit en hausse de 5,8 %.

18,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé

EBITA⁽¹⁾ (en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)

+ 7,5 %

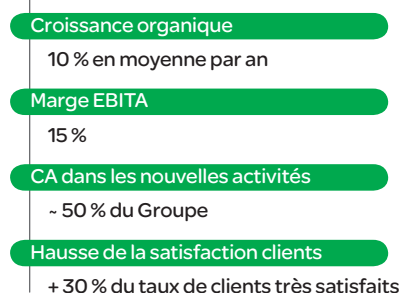


La marge EBITA s'inscrit à 15,0 %, en haut de la fourchette de l'objectif du programme new². Grâce notamment aux gains de productivité industrielle et à une discipline renforcée en matière de prix de vente (en augmentation de 2 %), la marge est en progression de 0,2 point par rapport à 2007. La "business unit" APC-MGE affiche une marge EBITA de 14,6 %, désormais proche de la moyenne du Groupe, grâce au fort redressement opéré depuis 2007, lié à la poursuite de la croissance et des gains d'efficacité qui ont permis de réaliser des économies supérieures aux objectifs.

(1) Résultat d'exploitation avant amortissement et dépréciation des actifs incorporels issus des acquisitions.

2 754 millions d'euros d'EBITA

new², une transformation réussie (2005-2008)

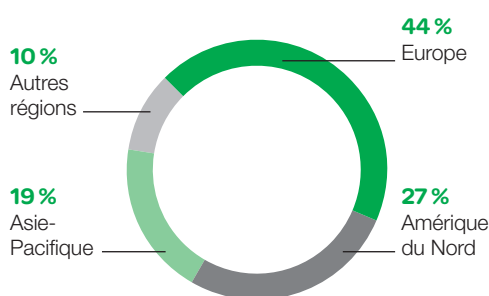


Le programme new² constitue une avancée décisive pour le groupe. Il a permis un renouvellement du portefeuille d'offres (près de 50 % de nouvelles activités), il s'est traduit par une amélioration de productivité de 4,4 % par an et il a porté la part des coûts de production dans les nouvelles économies à 41 %. Enfin, il a permis une forte hausse de la satisfaction client avec un taux de clients très satisfaits en augmentation de plus de 30 %.

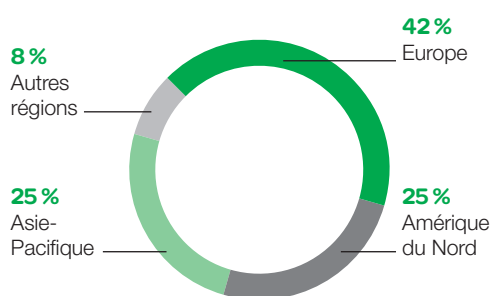
L'exercice 2008 a été marqué par une croissance organique de 6,6 %, une marge EBITA solide de 15 % et une génération de trésorerie robuste.

Ainsi l'ensemble des objectifs financiers du programme new² pour 2005-2008 ont été atteints. Schneider Electric s'appuiera sur son nouveau programme d'entreprise One qui couvre la période 2009-2011, pour poursuivre sa transformation stratégique. Ses priorités sont d'atteindre ses objectifs en matière d'efficacité, ce malgré une visibilité réduite sur les perspectives mondiales à court terme. Forts d'un bilan solide et d'un modèle d'entreprise résistant, Schneider Electric est confiant en sa capacité à sortir de cette période de ralentissement avec une position concurrentielle renforcée.

Chiffre d'affaires par zone géographique



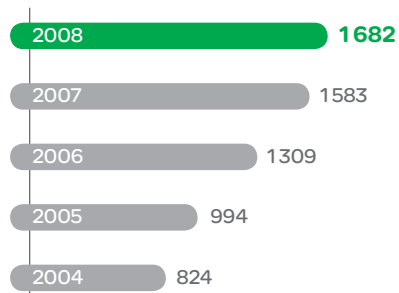
Effectifs 2008 113 904 collaborateurs*



*Effectif CDD/CDI (voir page 91)

Résultat net (en millions d'euros)

+ 6,3 %

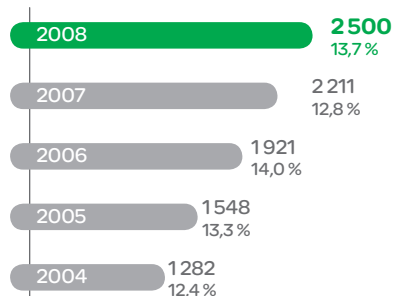


L'année 2008 voit une nouvelle augmentation du résultat net. Le bénéfice net par action s'élève à 7,0 euros. Grâce à sa forte génération de trésorerie, Schneider Electric a abaissé son endettement financier net rapporté aux capitaux propres de 7 points par rapport à l'exercice précédent, à 41 %.

1 682 millions d'euros de résultat net

Autofinancement d'exploitation (en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)

+ 13 %



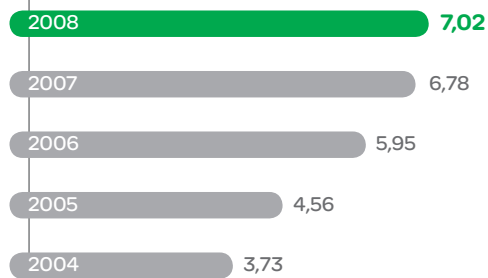
L'autofinancement d'exploitation s'établit en 2008 à 2 500 millions d'euros, en hausse de 13 %. Le besoin en fonds de roulement est en légère augmentation de 72 millions d'euros, malgré un environnement économique difficile en fin d'exercice. Les investissements nets atteignent 693 millions d'euros, soit 3,8 % du chiffre d'affaires. L'autofinancement libre, également en progression de 13 %, atteint 1 735 millions d'euros.

2 500 millions d'euros d'autofinancement d'exploitation

Chiffres clés (suite)

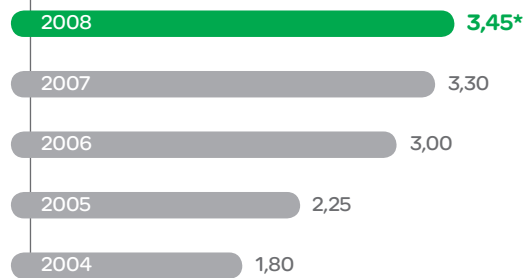
Bénéfice net par action (en euros)

7,02 €



Dividende net (en euros)

3,45 €

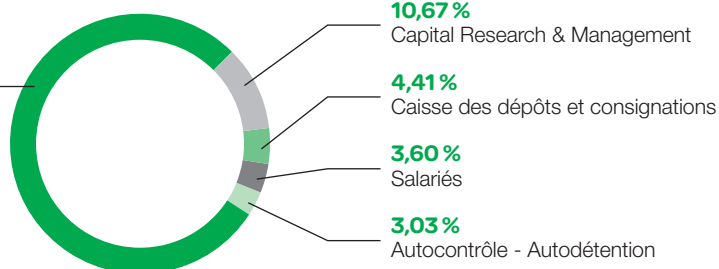


* Proposition à l'Assemblée Générale du 23 avril 2009.
Ce dividende sera versé le 29 mai 2009.

Répartition du capital

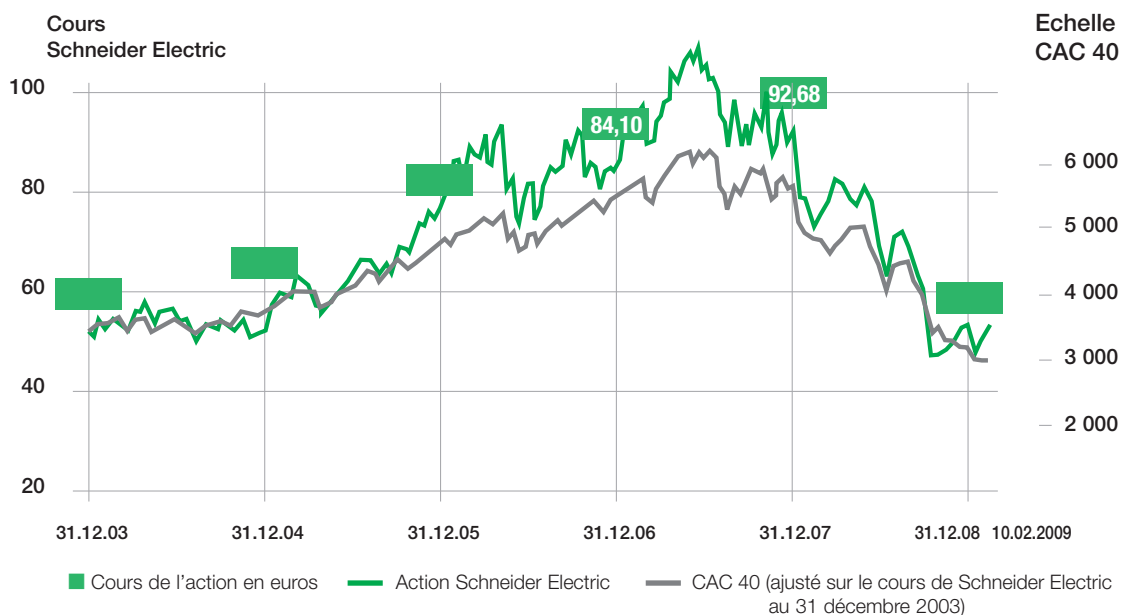
au 31.12.2008

78,28 %
Public



Evolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur 5 ans

(Source NYSE)



2008 en bref

> Croissance et acquisitions

L'activité de Schneider Electric au premier semestre a été très forte, avec une croissance organique de + 10,6 %. La crise financière a entraîné un ralentissement économique mondial, avec des répercussions sur certains des marchés finaux de Schneider Electric, entraînant une baisse d'activité en fin d'année.

Services

Acquisition de ECP Tech Services (ECP, chiffre d'affaires de 36 millions de dollars US en 2007), société américaine fournissant des services tests, de maintenance et de mise en service de systèmes électriques pour l'industrie, les fournisseurs d'énergie et les entreprises sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis. Schneider Electric renforce ainsi sa présence dans le Golfe du Mexique et accroît sa pénétration du secteur pétrolier et pétrochimique. (27 mars 2008)

Appareillage électrique

Acquisition du groupe Wessen (chiffre d'affaires de 24 millions d'euros en 2007), un des leaders du marché russe de l'appareillage électrique (notamment des interrupteurs et des prises murales). Schneider Electric renforce sa position sur le segment des installations basse tension de cette région du monde. (17 avril 2008)

Système d'installation et de contrôle

Acquisition de l'entreprise chilienne Marisio (chiffre d'affaires de 11 millions d'euros en 2007), un des leaders des systèmes d'installation et de contrôle et numéro deux du secteur des appareillages électriques à destination du marché résidentiel chilien. La gamme de produits, très complémentaire de celle de Schneider Electric, permet au Groupe d'augmenter sa présence dans les nouvelles économies à forte croissance. (7 mai 2008)

Automatismes et contrôle industriel

Acquisition de l'américain Intelligent Motion Systems (IMS) spécialisé dans la conception et la fabrication de moteurs et de mécanismes de commande intégrés, avec un chiffre d'affaires de 20 millions de dollars US en 2007. Schneider Electric dispose désormais d'une solution innovante sur le marché porteur des moteurs et mécanismes de commande intégrés. (11 janvier 2008)

Acquisition de l'entreprise américaine RAM Industries, une société qui apporte aux constructeurs de machines (OEMs) de climatisation son expertise en ingénierie, conception et fabrication de solutions de contrôle-commande. Schneider Electric étoffe son offre sur le segment des OEMs et consolide sa présence sur le segment dynamique de l'efficacité énergétique. (10 juin 2008)

Energies renouvelables

Acquisition de la société canadienne Xantrex Technology Inc., l'une des trois plus importantes sociétés du marché des onduleurs utilisés dans les installations solaires et éoliennes. Par cette acquisition, Schneider Electric renforce son rôle d'acteur majeur des solutions d'accès à l'énergie renouvelable et enrichit son offre afin de mieux répondre aux besoins d'efficacité énergétique du marché et de ses clients. (28 juillet 2008)

Distribution électrique et contrôle industriel

Formation d'une joint venture dans le domaine de la distribution électrique et du contrôle industriel nommée Fuji Electric FA Components & Systems Co. et détenue à hauteur de 37 % par Schneider Electric et de 63 % par la société japonaise Fuji Electric Holdings. Fuji Electric apporte à la nouvelle entité ses activités de distribution électrique et de contrôle industriel au Japon et dans d'autres pays d'Asie, dont la Chine. Schneider Electric apporte à la joint venture ses activités au Japon ainsi que 60 millions d'euros en numéraire. (28 août 2008)

> Organisation

Une Direction Centrale Marketing est créée. Elle est dirigée par Aaron Davis (précédemment Directeur Général Marketing et Directeur Général de la Division Amérique du Nord d'APC) qui assume les responsabilités de marketing, de communication interne et externe.

Chris Curtis est nommé Directeur Général de la Division Opérationnelle Amérique du Nord de Schneider Electric, suite au départ du Groupe de Dave Petratis.

> Collaborateurs

Les valeurs du Groupe : ouvert, passionné, direct et efficace

En 2008, suite au repositionnement stratégique de Schneider Electric, la Direction des Ressources Humaines a mené une enquête, nommée "PeopleScope", auprès de ses collaborateurs et de ses parties prenantes afin de redéfinir la position de marque employeur du Groupe.

Les enseignements tirés de cette étude approfondie sur l'identité perçue du Groupe, dans son acception la plus large, enrichis d'une réflexion menée en interne avec le Comité Exécutif, ont permis de déterminer en 2008 quatre valeurs de référence. Celles-ci résument et mettent en perspective ce qu'est Schneider Electric aujourd'hui, et ce qu'il veut être demain :

- **Ouvert** : en interne comme en externe, être à l'écoute des besoins, donner les moyens d'intégrer les nouveaux collaborateurs, contribuer à la diversité sous toutes ses formes.

2008 en bref (suite)

- **Passionné** : avoir la passion du client et mettre chaque jour tout en œuvre pour qu'il soit satisfait ; favoriser les opportunités de carrières, contribuer à l'épanouissement des talents.

- **Direct** : exprimer clairement ses idées, ses ressentis, expliquer de façon concrète un dysfonctionnement et proposer des solutions pour le résoudre. Faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait.

- **Efficace** : participer à la croissance et à la rationalisation des coûts du Groupe ; être performant à titre individuel, au quotidien.

En interne, la définition puis l'appropriation progressive des valeurs par l'ensemble des collaborateurs constituent une étape importante pour Schneider Electric en matière de Ressources Humaines. Il incombe aux managers non seulement de les incarner personnellement au quotidien mais également de les utiliser pour encadrer de façon constructive et courageuse leurs équipes.

En externe, une campagne de communication a relayé ces valeurs, de même que la nouvelle identité employeur de Schneider Electric, un groupe présenté comme "international, vert, dynamique, efficace et en démarche permanente de progrès".

Pour appuyer cette visibilité média, un nouveau site web a été mis en ligne en février 2009. Sa refonte, menée en collaboration avec la Direction Marketing de Schneider Electric, a été l'occasion d'une mise en cohérence des actions et de l'image du Groupe, une marque globale et locale à la fois.

L'entreprise, ses marchés, ses activités

1 - De l'acier à la gestion de l'énergie	p. 14
2 - Une stratégie au service de la gestion de l'énergie	p. 16
3 - Programme d'entreprise	p. 18
4 - Schneider Electric permet à chacun de faire plus avec moins de ressources pour préserver la planète... ..	p. 19
5 - Un leadership mondial incontesté sur cinq marchés porteurs ...	p. 22
6 - Des clients partenaires	p. 24
7 - Innovation et R&D : aider chacun à tirer le meilleur de son énergie	p. 26
8 - Organisation du Groupe	p. 30
9 - Ressources Humaines	p. 31
10 - Facteurs de risques	p. 33

1

2

3

4

5

6

7

8

Spécialiste mondial de la gestion de l'énergie présent dans plus de 100 pays, Schneider Electric propose des solutions intégrées pour rendre l'énergie sûre, fiable, efficace, productive et propre sur les marchés du résidentiel, des bâtiments, des centres de données et réseaux, de l'industrie et de l'énergie et des infrastructures.

Créée il y a 173 ans, l'entreprise a connu d'importantes mutations de son activité.

> 1. De l'acier à la gestion de l'énergie

1836 – 1980 : La PME familiale devient un acteur prépondérant

En 1836, Adolphe et Joseph-Eugène Schneider reprennent des fonderies au Creusot et créent, deux ans plus tard, Schneider & Cie. L'entreprise connaît un développement continu dans la mécanique lourde, les équipements de transport et devient un conglomérat très diversifié.

En 1975, Merlin Gerin, l'un des premiers fabricants français de matériel de distribution électrique, intègre le Groupe déjà présent dans le secteur de l'électricité depuis la fin du XIX^{ème} siècle.

1981 – 2001 : recentrage sur les métiers de l'électricité

En 1988, Schneider Electric prend le contrôle de l'entreprise française Telemecanique, pionnière de la commande à distance des moteurs électriques.

En 1991, Schneider Electric effectue une acquisition majeure aux Etats-Unis avec le rachat de Square D, n°1 nord-américain du matériel électrique avec un chiffre d'affaires de 1,65 milliard de dollars.

En 1997, Schneider Electric achève son recentrage sur les métiers de l'électricité avec la vente de la société de bâtiment et de travaux publics Spie Batignolles.

En 1999, Schneider Electric acquiert Lexel, numéro 2 européen des systèmes d'installation et contrôle.

En 2000, Schneider Electric fait l'acquisition de Crouzet Automatismes, leader de la commande, des petits automatismes et des capteurs adaptés, et de Positec, leader européen du contrôle de mouvement.

La même année, Schneider Electric crée avec Toshiba, la société Schneider Toshiba Inverter (STI) pour assurer le développement, la production et le marketing de toutes les activités de variateurs de vitesse industriels des deux partenaires. STI, dont Schneider Electric détient 60 %, est aujourd'hui le n°1 mondial des variateurs de vitesse industriels.

Enfin, le Groupe constitue Schneider Electric Ventures, un fonds de capital-risque doté de 50 millions d'euros destiné à l'acquisition de prises de participations dans de jeunes entreprises innovantes dont les technologies peuvent contribuer à enrichir l'offre du Groupe.

En 2001, Schneider Electric lance son premier programme d'entreprise à trois ans : NEW2004.

Le Groupe prend le contrôle de Legrand, leader des systèmes d'installation et contrôle, mais la Commission européenne met son veto à ce rapprochement. Schneider Electric doit céder sa participation dans Legrand. La décision de la Commission sera annulée par le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes en octobre 2002.

2002-2008 : transformation stratégique

Pour ne pas subir le caractère cyclique de ses marchés matures et de ses activités traditionnelles (distribution électrique, automatismes et contrôle industriel) et afin d'anticiper le futur énergétique des entreprises et des particuliers, Schneider Electric a entièrement repensé son profil de croissance.

Aujourd'hui, Schneider Electric récolte les fruits de sa profonde transformation stratégique menée entre 2002 et 2008. En réussissant son redéploiement industriel et géographique, le Groupe s'est donné de nouveaux relais de croissance. Et les moyens de répondre aux enjeux énergétiques, présents et à venir, de ses marchés que sont l'efficacité énergétique, l'interopérabilité des réseaux et systèmes, l'énergie sécurisée et les énergies renouvelables.

Cette transformation aussi stratégique qu'offensive s'est concomitamment articulée autour de deux axes majeurs : le développement vers de nouveaux marchés plus porteurs (les nouvelles économies) et des activités plus dynamiques dotées d'un fort potentiel de croissance (l'efficacité énergétique, l'énergie sécurisée, les services à valeur ajoutée). Avec 56 acquisitions réalisées pour un montant supérieur à 10 milliards d'euros, la période 2005-2008 est à ce titre emblématique.

En six ans, Schneider Electric a doublé sa taille. Son chiffre d'affaires a bondi de 9,06 milliards d'euros en 2002 à 18,3 milliards d'euros en 2008 pour une croissance annuelle moyenne de 12 %. Son effectif est passé de 70 000 à 114 000 personnes. En 2008, les nouvelles économies représentent 32 % des ventes. Les solutions qui apportent un fort bénéfice en efficacité énergétique totalisent environ 30 % de l'activité. La clientèle, nouvellement acquise par le Groupe, des centres de données et des réseaux pèse d'ores et déjà 17 % des ventes.

Schneider Electric dispose aujourd'hui d'une offre sans équivalent par son étendue, sa complémentarité et les services qui lui sont associés. Le Groupe a su à la fois affirmer et conforter sa position de leadership dans ses métiers historiques tout en s'imposant en moins de cinq ans sur de nouvelles activités en matière de gestion de l'énergie. Son modèle d'entreprise peu intégré lui permet d'être réactif et en phase avec les mutations économiques et environnementales.

Parce que la croissance d'un leader mondial ne peut s'envisager sans une approche éco-citoyenne, Schneider Electric se mobilise pour réduire l'empreinte de ses activités sur l'environnement, rendre l'énergie sûre, fiable, durable et accessible à tous et en optimisant son utilisation.

C'est pourquoi le Groupe a confirmé son engagement responsable via la création en 2002 d'une Direction du Développement Durable ; puis à mis en place en 2005 un baromètre trimestriel, "Planète et Société", qui mesure et rend compte de ses performances en la matière.

Schneider Electric a également été la première entreprise industrielle à signer le Pacte Ecologique de Nicolas Hulot et la sixième entreprise mondiale à rejoindre le Clinton Climate Initiative (CCI).

En 2008, l'acquisition de la société Xantrex, leader mondial du marché des onduleurs utilisés dans les installations solaires et éoliennes, permet au Groupe de renforcer son rôle d'acteur majeur des solutions d'accès à l'énergie renouvelable et de mieux répondre à l'impératif mondial de gérer plus efficacement l'énergie.

Distribution électrique

Schneider Electric acquiert en 2005 Power Measurement Inc. (Canada), l'un des leaders mondiaux des appareils, logiciels et services de mesure et de gestion de l'alimentation et des consommations d'électricité.

Finalisation en 2007 de Delixi Electric, une joint-venture 50/50 avec Delixi Group, spécialisée dans la fabrication, la commercialisation et la distribution de produits basse tension sur le marché chinois. Ce nouveau partenariat en Chine correspond au vingtième anniversaire de la présence de Schneider Electric dans l'Empire du Milieu.

En août 2008, Schneider Electric et Fuji Electric Holdings ont finalisé un accord de joint venture dans le domaine de la distribution électrique et du contrôle industriel. Fuji Electric FA Components & Systems Co. (détenu à hauteur de 37 % par Schneider Electric et de 63 % par Fuji Electric Holdings) regroupe 3 000 collaborateurs à travers le monde pour un chiffre d'affaires de plus de 70 milliards de yens (environ 450 millions d'euros). Fuji Electric Holdings a apporté à la nouvelle entité ses activités de distribution électrique et de contrôle industriel au Japon et dans d'autres pays d'Asie, dont la Chine. Schneider Electric a apporté ses activités au Japon ainsi que 60 millions d'euros en numéraire. Les deux groupes ont apporté également la coentreprise de fabrication de disjoncteurs en Chine qu'ils dirigent ensemble avec succès depuis 2004.

Automatismes et contrôle industriel

Après l'achat de la société japonaise Digital Electronics Corporation, en 2002, offrant à Schneider Electric de nouveaux leaderships mondiaux dans les terminaux de dialogue homme-machine, le Groupe devient leader dans les solutions d'automatisation pour machines d'emballage avec l'achat d'ELAU AG (Allemagne) en 2005.

En 2006, le Groupe complète sa gamme de variateurs de vitesse de forte puissance avec l'achat de VA TECH ELIN EBG Elektronik (Autriche). Avec l'acquisition de Citect (Australie), spécialiste des systèmes SCADA (supervision, contrôle et acquisition de données) et MES (systèmes de suivi de la production), Schneider Electric renforce son offre dans les automatismes industriels.

Dans le domaine des capteurs adaptés, le Groupe propose la gamme la plus complète du marché avec Hyde Park Electronics, leader nord-américain des capteurs à ultrasons, acquis en 2003, Kavlico (Etats-Unis) et Dinel (France), spécialistes de la détection et de l'optoélectronique, repris en 2004, ainsi que BEI Technologies (Etats Unis), intégré en 2005.

En 2008, avec l'acquisition de RAM Industries (Etats-Unis), spécialiste en ingénierie, conception et fabrication de solutions de contrôle-commande, Schneider Electric renforce son offre de solutions à destination des constructeurs de

machines (OEM) et consolide sa présence sur le segment dynamique de l'efficacité énergétique.

Avec l'acquisition d'Intelligent Motion System (IMS) (Etats-Unis), spécialiste de la conception et la fabrication de moteurs et de mécanismes de commande intégrés, le Groupe conforte sa présence dans le contrôle de mouvement. Marché sur lequel Schneider Electric ambitionne de prendre le leadership en élargissant son offre produits à l'attention des clients OEM en Amérique du Nord tout en développant son offre de support technique à l'international.

Systèmes d'installation et contrôle

Schneider Electric devient numéro 2 mondial des systèmes d'installation et de contrôle avec les acquisitions en 2003 de Clipsal, leader dans la zone Asie-Pacifique, de Juno Lighting en 2005, leader nord-américain de l'éclairage plafonnier et, en 2006, de Clipsal Asia, Merten (Allemagne), OVA Bargellini (Italie), AEM S.A. (Espagne) et GET (Royaume Uni). En 2007, le Groupe renforce sa présence sur le marché allemand et enrichit son offre avec l'acquisition de Ritto GmbH & Co KG.

Automatismes et sécurité du bâtiment

Le Groupe constitue l'un des premiers spécialistes mondiaux du secteur avec l'achat en 2003 du groupe suédois TAC que sont venus rejoindre Tour Andover Control et Abacus Engineered Systems (Etats-Unis), en 2004, ABS EMEA (Europe et Moyen Orient) en 2005 et IBS (Etats-Unis et Asie) en 2006.

En 2007, Schneider Electric renforce son pôle "sécurité" avec l'acquisition de Pelco Inc., leader mondial de la vidéosurveillance.

Energie sécurisée

Schneider Electric devient en 2004 le n°1 européen de l'énergie sécurisée avec le rachat de MGE UPS Systems (France). Puis en 2007 avec l'acquisition d'American Power Conversion (Etats-Unis), Schneider Electric est devenu un acteur majeur de l'énergie sécurisée doté d'un portefeuille unique par sa taille de produits, de solutions et de services.

Grâce à l'intégration réussie d'APC (American Power Conversion), Schneider Electric a gagné un leadership mondial sur le marché très porteur de l'Energie sécurisée, en triplant son activité dans ce secteur. Le Groupe a par ailleurs élargi son portefeuille d'offres et accru son marché accessible de façon considérable, tout en renforçant sa présence sur des segments moins exposés aux cycles économiques, tels que les infrastructures et les centres de données.

APC by Schneider Electric, nouveau nom de la marque, demeure à ce jour le seul acteur du secteur à proposer de 30 à 40 % d'économie d'énergie grâce à des technologies de ruptures et des architectures et systèmes de pilotages innovants. Des résultats aussi inédits que performants qui contribueront aux efforts énergétiques indispensables à la construction du monde de demain.

Marchés émergents

En avril 2008, Schneider Electric a renforcé sensiblement son exposition au marché russe des installations basse tension, avec l'acquisition du groupe Wessen, un des principaux acteurs russes du marché de l'appareillage électrique, notamment des interrupteurs et des prises murales. La gamme de produits de Wessen complète l'offre de Schneider Electric en appareillages électriques.

L'acquisition en mai 2008 du chilien Marisio, qui produit et commercialise des composants pour les Systèmes d'Installation et Contrôle, permet à Schneider Electric de se développer en Amérique Latine. Marisio est le numéro deux du secteur des appareillages électriques à destination du marché résidentiel au Chili, présent également dans plusieurs pays d'Amérique Latine. Marisio enrichit l'offre basse tension

existante du Groupe via un éventail complet et innovant d'appareillages électriques et de systèmes résidentiels.

Ces deux acquisitions s'inscrivent dans la stratégie de Schneider Electric de renforcer sa présence dans les nouvelles économies à forte croissance.

> 2. Une stratégie au service de la gestion de l'énergie

Faire face à un contexte mondial en mutations rapides

Partager une vision du monde

Pour définir les orientations stratégiques de sa nouvelle feuille de route pour la période 2009-2011, Schneider Electric a écouté et regardé le monde en profonde mutation qui l'entoure.

Ainsi, une enquête auprès des collaborateurs et des parties prenantes du Groupe a été menée au cours de l'année 2008. Parmi les enseignements recueillis, deux messages forts partagés par la majorité des partenaires récurrents et/ou quotidiens de Schneider Electric :

- la reconnaissance de la légitimité du Groupe en matière de gestion de l'énergie,
- le besoin d'une cohésion plus forte entre toutes les entités du Groupe, y compris les récentes acquisitions.

De même, une analyse circonstanciée de la nouvelle donne mondiale en matière économique, sociale et environnementale a amené Schneider Electric à distinguer six tendances de fond sur lesquelles le Groupe va s'appuyer pour pérenniser son développement :

- **L'énergie, clé de voûte de l'avenir de la planète.** D'ici 2030, la consommation mondiale d'électricité aura doublé alors qu'à même échéance, les émissions de CO₂ mondiales doivent être divisées par deux. Ce paramètre structurel impose un très fort besoin de gestion de l'énergie et d'efficacité énergétique.
- **L'émergence de nouvelles économies.** Le centre de gravité du monde change. Les pays matures voient leur suprématie remise en cause, au profit des nouvelles économies qui constituent une opportunité de croissance importante dans les pays dits émergents.
- **L'intensification de la connectivité.** Téléphone sans fil, Internet, domotique, ..., les technologies permettent une communication de plus en plus simple et rapide. Cette tendance à la connectivité va croissante partout dans le monde. Un contexte technologique porteur pour les entreprises capables de fournir des solutions, des produits et des services répondant à ces nouveaux besoins.
- **La globalisation des économies et des échanges.** La façon de commercer, de concevoir le développement économique, de collaborer avec les parties prenantes a intensément changé au cours des deux dernières décennies. Une société "globale" telle que Schneider Electric dispose d'atouts prépondérants pour faire face à ces nouveaux enjeux.

- **La simplicité.** Quelle que soit la technicité des produits et solutions, les utilisateurs veulent que leur mise en œuvre, leur utilisation et leur maintenance soient les plus simples possible. Pour relever ce défi, Schneider Electric a, depuis cinq ans, enrichi son portefeuille d'activités et son offre afin de se doter des moyens nécessaires pour simplifier la vie de ses clients.

- **La sécurité en ligne de mire.** Les clients et parties prenantes exigent l'accès à une énergie fiable et sûre qui leur garantisse un fonctionnement optimisé de leurs installations/infrastructures/équipements. Pour répondre à ce niveau d'exigence et à ces besoins, les acteurs industriels doivent disposer de produits, de solutions et de services innovants et performants.

A l'aune de ces constats à la fois structurels et conjoncturels, Schneider Electric propose une vision du monde d'aujourd'hui, à la fois réaliste et optimiste : dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles, le développement économique est non seulement toujours possible, mais indispensable. Il doit en revanche s'envisager selon de nouveaux paramètres qu'aucun acteur ne peut se permettre d'ignorer.

Pour y répondre, Schneider Electric souhaite s'imposer sur ses marchés comme le spécialiste de référence de la gestion de l'énergie.

La mission du Groupe : aider ses clients et parties prenantes à tirer le meilleur de l'énergie produite, pour que celle-ci soit acheminée puis consommée d'une façon efficace, sûre, fiable, productive et propre.

Conscient de ces besoins et de ces enjeux, Schneider Electric a mis en œuvre, depuis le début des années 2000, une stratégie offensive de repositionnement de son portefeuille d'activités et de son profil de business, destinée à saisir ces multiples opportunités de croissance.

Schneider Electric a ainsi conforté son leadership sur ses deux cœurs de métier (distribution électrique et automatismes) tout en développant des positions de premier plan dans de nouveaux marchés et segments en croissance forte, comme l'énergie sécurisée, la connexion aux sources d'énergies renouvelables et les services. Le Groupe a également renforcé sa présence sur des marchés moins exposés aux aléas économiques tels que les infrastructures et les centres de données. Enfin, Schneider Electric a inscrit la satisfaction client - moteur de croissance et de rentabilité - au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, Schneider Electric dispose d'une offre unique, couvrant l'ensemble du cycle de vie des installations et répondant tant aux exigences locales de ses clients, qu'à l'ensemble des normes nationales et internationales.

Simplifier pour être plus rapide, plus réactif, tel est l'autre atout du nouveau modèle économique de Schneider Electric.

Le Groupe produit donc désormais au plus près de ses clients pour leur assurer un service de première qualité. Cette organisation capillaire permet en outre à chaque pays de bénéficier et de déployer en un temps record les solutions et les services les plus performants et pointus du Groupe.

Parallèlement à cette approche de proximité clients, Schneider Electric rationalise ses fonctions supports et sa chaîne logistique, développe des programmes d'amélioration continue de ses processus et déploie un système d'information unique entre ses différentes entités.

En 2008, le Groupe a initié un important programme de simplification afin d'unifier ses méthodes, optimiser ses coûts de structure et accélérer l'intégration des nouvelles acquisitions. Cette démarche nécessaire se poursuivra dans les années à venir et s'accompagnera, notamment, d'une optimisation de la chaîne logistique, d'une diminution de nombre de fournisseurs et d'une globalisation des achats, afin d'améliorer davantage encore la productivité industrielle. (cf. Nouveau Programme d'Entreprise One, p. 18)

Renforcer la compétitivité à l'échelle mondiale et locale

Affirmer son positionnement de leader de la gestion de l'énergie

Schneider Electric a parachevé avec succès sa politique d'enrichissement et d'équilibre de son portefeuille d'activités tant sur un plan géographique que de marché.

En 2008, le Groupe a inscrit sa stratégie de développement dans la continuité de celle menée au cours des dernières années. Il en a affiné les priorités autour d'une notion centrale : la gestion de l'énergie.

Pourquoi ?

Il faudra désormais faire plus avec moins de ressources pour préserver notre planète. Pour Schneider Electric, ce postulat constitue une formidable opportunité pour chacun de réaliser pleinement son potentiel en réduisant son impact sur l'environnement.

Comment ?

En aidant les entreprises et les particuliers à obtenir le meilleur de leur énergie grâce à des solutions qui rendent leur activité plus performante et plus durable.

Le spécialiste de l'énergie sûre, fiable, efficace, productive et propre

Schneider Electric est aujourd'hui le spécialiste de l'énergie à la fois :

- **Sûre**, pour protéger les personnes et les biens (le métier historique de Schneider Electric),
- **Fiable**, via la garantie d'un courant ultra-sécurisé, ultra-pur et ininterrompu pour des applications sensibles,
- **Efficace**, au travers des solutions d'efficacité énergétique et la capacité du Groupe à mettre en œuvre des installations qui soient un bon compromis entre l'investissement initial et le coût d'exploitation,
- **Productive**, en facilitant et simplifiant l'implantation d'automatismes et de connectivité partout où cela est

possible et en garantissant des services de suivis des installations tout au long de leur cycle de vie,

- **Propre**, en proposant des solutions innovantes pour les énergies renouvelables.

Les solutions : des segments stratégiques pour booster la croissance

Schneider Electric s'est imposé comme un fournisseur de solutions intégrées, simples et interconnectables, permettant à ses clients de bénéficier des dernières avancées technologiques au service de leur rentabilité et de leur performance.

Le Groupe a identifié, pour chaque marché, des segments stratégiques dans lesquels il ambitionne d'être un leader incontournable :

- pour l'énergie & les infrastructures, les clients des secteurs
 - de l'énergie électrique,
 - des industries pétrolières et gazières,
 - de la marine,
- pour l'industrie, les clients des secteurs
 - des fabricants de machines,
 - de la distribution et traitement des eaux,
 - des industries minières et métallurgiques,
- pour les centres de données et réseaux, les clients des secteurs
 - des centres de données,
 - de la finance,
- pour le bâtiment, les clients des secteurs
 - de la distribution commerciale,
 - de l'hôtellerie,
 - de l'hôpital,
 - de l'immobilier d'entreprise.

Ces domaines applicatifs dans lesquels Schneider Electric décline des solutions pertinentes constituent un important potentiel de croissance et de différenciation, grâce à une offre complète et interconnectée et grâce aux compétences des équipes du Groupe.

La crise de l'immobilier américain qui s'est transformée à l'automne 2008 en une profonde crise mondiale financière et économique n'a épargné personne. Fort de son portefeuille d'activités diversifié, Schneider Electric dispose d'un certain nombre d'atouts pour affronter cet environnement incertain. D'abord, son savoir-faire et son positionnement stratégique en matière d'efficacité énergétique et d'énergie propre. Ensuite, son déploiement dans les services, activité par nature résistante car si un client ne renouvelle pas ses équipements, il doit les maintenir. Mais aussi son renforcement dans des segments comme la production d'énergie, la distribution et le traitement des eaux, pour lesquels les entreprises et les autorités publiques continueront d'investir, malgré la crise. Enfin, avec environ un tiers de son chiffre d'affaires 2008 dans les nouvelles économies, l'exposition géographique de Schneider Electric est aujourd'hui équilibrée.

> 3. Programme d'entreprise

De la performance à l'excellence : le bilan de new²

Pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance offensive, Schneider Electric a mis en place un programme d'entreprise baptisé new² couvrant la période 2005-2008.

L'ambition de new² était de mener à bien les transformations du Groupe nécessaires à son évolution en changeant en profondeur son profil de croissance. Avec ce programme d'entreprise, Schneider Electric a réaffirmé son ambition d'être un partenaire remarquable pour ses clients, une entreprise citoyenne pour la planète et la société, un excellent investissement pour ses actionnaires et de proposer un environnement de travail motivant pour ses collaborateurs.

Objectifs de new²

Dans ce cadre, Schneider Electric s'était fixé des objectifs ambitieux pour la période 2005-2008, notamment :

- Pour ses clients :
 - amélioration de 30 % du taux de clients très satisfaits.
- Pour ses collaborateurs :
 - une baisse de 20 % des jours perdus pour accidents du travail par employé et par an,
 - le développement des compétences dans le cadre de plans à 3 ans,
 - un compte rendu trimestriel des plans de progrès mis en œuvre à la suite des enquêtes de satisfaction des salariés.
- Pour la planète et la société :
 - la volonté d'améliorer l'engagement de Schneider Electric pour porter sa performance en matière de responsabilité sociale, environnementale, sociétale et de gouvernance à 8/10 d'ici décembre 2008.
- Pour ses actionnaires* :
 - une croissance organique de son chiffre d'affaires supérieure à 6 %,
 - une marge EBITA (avant amortissement des survaleurs liées aux acquisitions), entre 13 % et 15 % tout au long du cycle économique,
 - une amélioration de la rentabilité sur capitaux employés après impôts (ROCE) de 2 points en 2008 par rapport à 2004,
 - un taux de distribution de 50 % du résultat net.

*Objectifs après révision à la hausse en février 2007.

Bilan de new²

Schneider Electric a exécuté son programme d'entreprise avec beaucoup de rigueur. Tous ces engagements et objectifs pris avec new² ont été tenus voire dépassés.

- Le client a été mis au centre des préoccupations du Groupe. Parmi les résultats de cette démarche transversale et volontariste, il est à noter une amélioration de 30 % du taux de clients très satisfaits.
- Le Groupe a doublé sa taille, pour moitié par croissance externe et pour moitié par croissance interne en renforçant ses lignes de produits et compétences historiques. Entre 2005 et 2008, la croissance moyenne annuelle de Schneider Electric est d'environ 10 %.
- Schneider Electric a fortement élevé son niveau de rentabilité avec une marge Ebita de 15 % fin 2008.
- Le Groupe a changé son profil de croissance, tant au point de vue de son portefeuille d'activités (intégration de

nouveaux métiers : efficacité énergétique, énergie sécurisée, énergies renouvelables) qu'au regard de son exposition géographique (fin 2008, 32 % du chiffre d'affaires du Groupe réalisé dans les nouvelles économies).

- Schneider Electric a amorcé un important mouvement de globalisation de son activité via le déploiement d'un nouveau progiciel de gestion intégré (projet Bridge), à la fois système d'information et démarche d'alignement des processus autour de la qualité et de la satisfaction client. Pour optimiser et faire progresser ses pratiques industrielles, le Groupe a également réorganisé ses métiers de façon plus transverse.
- Le Groupe a mis en place 5 lignes mondiales de business dotées d'un management global des offres. Par exemple, les différents marchés partagent des bases technologiques utilisées à l'échelle mondiale (comme la ligne de disjoncteurs de puissance Masterpact).
- Une forte focalisation a été mise sur le développement des talents des collaborateurs, de la santé au travail et de la diversité. Au premier trimestre 2008, le Groupe a également défini ses 4 valeurs : passionné, ouvert, direct et efficace. Celles-ci s'incarnent au quotidien dans les relations professionnelles et servent de fil conducteur à la gestion des ressources humaines.
- Schneider Electric a placé le développement durable au cœur de sa transformation stratégique. A ce titre, un baromètre trimestriel évalue depuis 2005 les progrès en matière de développement durable du Groupe selon 10 indicateurs référents. Cet outil a été reconnu par l'ensemble des acteurs du développement durable comme une bonne pratique. Il guide les actions responsables de Schneider Electric.

Plus d'informations et résultats détaillés disponibles sur www.barometre.schneider-electric.com.

One : le nouveau programme d'entreprise de Schneider Electric

La vocation d'un programme d'entreprise est multiple : inscrire l'entité dans un contexte économique, social, culturel et, désormais, environnemental, définir des objectifs de transformation en ligne avec la stratégie, réunir les moyens adéquats pour les atteindre, impulser une dynamique d'action tant en interne qu'en externe.

2 fondamentaux

Deux fondamentaux hérités du programme new² demeurent le fil rouge de Schneider Electric :

- **One Customer** : focalisation sur le client,
- **One Team** : focalisation sur le développement des collaborateurs.

3 transformations stratégiques

Afin de toujours mieux satisfaire ses clients, Schneider Electric articule son nouveau programme d'entreprise autour de trois priorités de transformation :

- **One Solution Provider** : passer d'un business model produit à un business model produit & solution,
- **One Leader in New Economies** : rester leader dans les économies matures et renforcer notre leadership dans les nouvelles économies,
- **One Company** : passer d'un Groupe multilocal et complexe à une seule entreprise simplifiée et mondiale. Spécifiquement, le Groupe vise une économie cumulée sur trois ans (2009-2011) de 600 millions d'euros de ses coûts de fonctions supports.

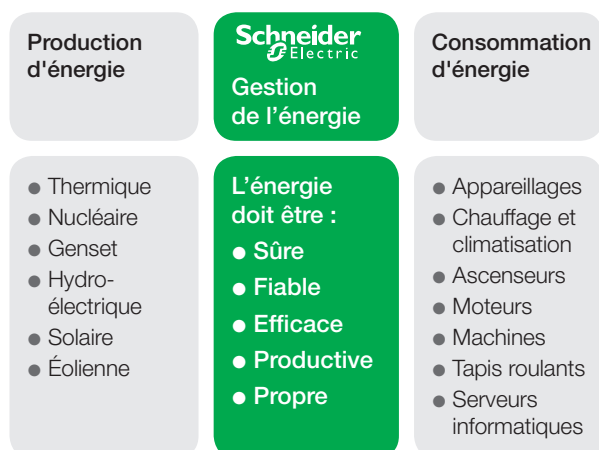
En fonction de la sévérité du ralentissement de la croissance mondiale, le Groupe a établi des scénarios portant ces économies à 1 milliard d'euros d'ici 2011. A cela doit s'ajouter, sur la même période, des gains de productivité industrielle de 600 à 800 millions d'euros.

Bien que 2009 s'annonce, tous secteurs confondus, comme une année délicate à l'échelle mondiale, Schneider Electric demeure confiant. Le Groupe dispose d'atouts prépondérants pour à la fois traverser la crise et mener les transformations stratégiques nécessaires à sa croissance.

> 4. Schneider Electric permet à chacun de faire plus avec moins de ressources pour préserver la planète...

Pour aider ses clients à se concentrer sur leur cœur de métier grâce à des solutions intégrées pour la gestion de l'énergie, Schneider Electric dispose aujourd'hui d'un portefeuille d'activités complet et équilibré. Le leadership mondial du Groupe sur ses activités de Distribution Electrique, Energie Sécurisée, Automatismes et Contrôle est incontesté.

En 2008, Schneider Electric a élargi son domaine de compétences à l'accès et la gestion optimisée des énergies renouvelables.



...grâce à la distribution électrique

Numéro 1 mondial en basse tension

Numéro 2 mondial en moyenne tension

Numéro 1 mondial en mesure et contrôle de l'énergie

Les solutions Schneider Electric permettent de transformer et de distribuer l'électricité haute tension fournie par le réseau de distribution pour la transformer en courant basse tension et pour l'acheminer directement chez les utilisateurs finaux (bâtiments industriels et grandes installations tertiaires). L'offre se compose d'une très large gamme de disjoncteurs, transformateurs, canalisations électriques destinées aux bâtiments industriels, tertiaires et résidentiels.

Concernant les opérations stratégiques récentes, Schneider Electric et Fuji Electric Holdings ont finalisé, en août 2008, un accord de joint venture dans le domaine de la distribution électrique et du contrôle industriel. Les marchés concernés sont le Japon, la Chine et autres pays d'Asie.

En mesure et contrôle de l'énergie, l'acquisition de Power Measurement Inc en 2005 a renforcé la position de Schneider Electric dans la distribution d'électricité et la gestion de l'électricité. L'offre comporte des logiciels avec interface internet et des appareils de mesure et contrôle intelligents qui permettent de contrôler et gérer en temps réel les contrats d'alimentation électrique les plus complexes.

...grâce à l'énergie sécurisée

Numéro 1 mondial

Le marché de l'énergie sécurisée se caractérise par une croissance forte et durable. En effet, un nombre croissant d'applications et de secteurs exigent de disposer à tout moment d'une énergie électrique de qualité irréprochable et fiable. La demande en produits, solutions et services innovants, simples et performants est donc immense dans les pays matures et les nouvelles économies.

L'acquisition d'American Power Conversion (APC) en février 2007 a permis à Schneider Electric de renforcer son développement sur ce marché porteur et d'accéder à la première place mondiale. En effet, cette acquisition, combinée à la filiale MGE UPS Systems déjà présente dans le Groupe depuis 2004, permet à Schneider Electric de proposer des solutions sans équivalent à tous les niveaux : offre de produits et services, exposition géographique et canaux de commercialisation, avec la possibilité de capitaliser sur les fortes capacités d'innovation des deux entités.

Pour plus d'efficacité et de pertinence dans les solutions proposées, APC/MGE a été réorganisé, disposant aujourd'hui d'une seule équipe de direction et d'une organisation commerciale divisée en quatre régions.

APC by Schneider Electric (nouveau nom de la marque depuis avril 2008) propose une gamme d'onduleurs jusqu'à 1,6 MW avec possibilité de chaînage pour atteindre 4,8 MW.

En 2005, un réseau informatique consommait 3 mégaoctets de bande passante/mois. En 2008, la consommation est la même... mais par jour !

L'onduleur est un petit boîtier qui protège les équipements contre tous types d'agressions électriques. Le produit – déjà indispensable dans les centres de données, les blocs opératoires, les rayons frais des grandes surfaces, ... – devrait s'imposer auprès du grand public qui cumule les appareils électriques.

...grâce aux systèmes d'installation et contrôle

Numéro 2 mondial

Schneider Electric décline des solutions complètes pour le marché résidentiel comme par exemple des équipements de protection (disjoncteurs, contacteurs), des équipements de gestion de l'éclairage et du chauffage (prises, interrupteurs, variateurs, thermostats, ...), des systèmes de contrôle des portes, portails et volets roulants, des systèmes de surveillance, d'alarme incendie et intrusion. Par ailleurs les réseaux VDI permettent d'apporter dans chaque pièce le téléphone, la télévision et internet.

...grâce aux automatismes et contrôle industriel

Numéro 1 mondial en contrôle industriel

Numéro 3 mondial en automatismes

Schneider Electric n'a cessé de se renforcer dans le domaine des automatismes et du contrôle industriel. Le Groupe poursuit une politique active de partenariats et d'acquisitions pour enrichir son offre : variateurs de vitesse, terminaux de dialogue homme-machine, logiciels SCADA (supervision, contrôle et acquisition de données), automatisation de machines d'emballage, contrôle de mouvements.

Schneider Electric fournit des automates programmables et des plates-formes d'automatismes, des logiciels spécialisés de paramétrage, de programmation et d'aide à l'exploitation et à la supervision.

Le Groupe dispose enfin d'une large gamme de produits destinés à commander les équipements : contacteurs, relais thermiques, disjoncteurs-moteurs, variateurs de vitesse, commande de mouvement, capteurs-détecteurs, unités de commande, terminaux d'exploitation.

Dans le domaine des capteurs adaptés, Schneider Electric propose la gamme de capteurs la plus complète du marché. Le Groupe a acquis un leadership mondial sur les capteurs à vitesse angulaire (numéro 1 dans la technologie de pointe des gyros en quartz), les capteurs de position et les capteurs de pression destinés aux marchés de l'automobile, de l'aéronautique et de l'industrie. En 2008, l'acquisition de RAM Industries renforce l'offre de produits et de solutions de Schneider Electric à destination des constructeurs de machines (OEMs).

...grâce aux automatismes et sécurité du bâtiment

Numéro 4 mondial

Depuis cinq ans, Schneider Electric a investi le marché des automatismes du bâtiment. Il est aujourd'hui l'un des tous premiers opérateurs mondiaux.

Le Groupe développe une offre complète et innovante d'automatismes, associée à des logiciels de conception et de supervision pour gérer les installations techniques des bâtiments. Cette offre s'appuie sur des systèmes ouverts et intégrés. Proche des besoins des exploitants, elle permet d'optimiser les installations, de les moderniser au meilleur coût, de réduire les frais de maintenance et de consommation d'énergie, tout en améliorant le confort et la sécurité.

Avec l'acquisition, en octobre 2007, de Pelco Inc., leader mondial dans la conception, le développement et la fabrication de systèmes de vidéo surveillance, Schneider Electric a renforcé son pôle sécurité.

...grâce aux services

Les clients recherchent des solutions toujours plus efficaces et adaptées à leur besoins de performances et de fiabilité des installations. La proximité est pour eux un atout majeur dans une relation de services.

Partout dans le monde, les 6 000 experts Services de Schneider Electric sont à l'écoute des besoins spécifiques des clients et, en tant que partenaire à long terme, leur

proposent une offre complète et unique de Services tout au long du cycle de vie de leur installation :

- **Audit et conseil** : expertise en ingénierie, audits d'installation, audits énergétiques, solutions globales d'efficacité énergétique...
- **Ingénierie de solutions** : gestion et mise en œuvre de projets, modernisation de sites, projets clients sur-mesure pour des applications critiques, simulation de procédés, gestion de l'énergie...
- **Services pour la base installée** : assistance et dépannage, maintenance et rénovations pour une fiabilité accrue des équipements et processus existants
- **Formation professionnelle**, personnalisée ou non chez les clients ou dans l'un des cinquante centres de formation du Groupe.

La capacité d'industrialisation de Schneider Electric appliquée aux Services est pour ses clients une garantie de résultats :

- Connaissance applicative et industrielle dans des secteurs en rapide évolution,
- Services concrets et innovants intégrant des technologies de pointe,
- Accompagnement depuis la prise en compte des besoins et contraintes spécifiques, jusqu'à la réalisation concrète des projets.

Schneider Electric est en mesure de fournir à ses clients des services sûrs, fiables et efficaces pour les aider à accroître leur performance tout au long du cycle de vie de leurs installations.

...grâce à ses solutions pour les énergies renouvelables

La production d'énergie propre, comme l'énergie photovoltaïque, est l'un des leviers pour améliorer le bilan énergétique des bâtiments. Elle permet de produire une énergie renouvelable sans impact négatif sur l'environnement, de rentabiliser les actifs des investisseurs (toits de bâtiments, champs), de contribuer à l'augmentation de 20 % de la part des énergies renouvelables d'ici 2020 fixée par le Plan énergie de la Communauté européenne et repris par le Grenelle de l'Environnement. De plus, de nombreuses mesures incitatives réduisent considérablement le temps de retour sur investissement des installations photovoltaïques. Afin d'assurer leur bon fonctionnement, leur meilleur rendement et leur protection, Schneider Electric développe des solutions dédiées, adaptées en fonction de la nature du projet et de sa taille.

En 2008, l'acquisition de la société canadienne Xantrex, leader mondial du marché des onduleurs utilisés dans les installations solaires et éoliennes, permet à Schneider Electric de renforcer son rôle d'acteur majeur des solutions d'accès à l'énergie renouvelable.

...grâce aux solutions d'efficacité énergétique

L'industrie, les infrastructures et les bâtiments représentent à eux seuls aujourd'hui plus de la moitié de la consommation énergétique. Dans un contexte de croissance exponentielle de la consommation, d'une diminution impérative et drastique des émissions de CO₂, d'un renchérissement

du coût de l'énergie, l'efficacité énergétique est un enjeu majeur. Pour limiter le coût de l'énergie et son impact sur l'environnement, il est en effet urgent d'apprendre à mieux gérer l'utilisation de l'énergie, son coût et la pollution qu'elle génère.

En 2005, Schneider Electric a lancé un programme d'efficacité énergétique afin de mobiliser tous les talents du Groupe sur cette problématique. Une initiative stratégique majeure qui lui permet aujourd'hui de disposer des savoir-faire, des compétences et des technologies pour relever le défi énergétique du XXI^{ème} siècle.

Le Groupe propose des produits et des solutions permettant jusqu'à 30 % d'économies d'énergie qui garantissent une alimentation électrique sûre, sans pénaliser le confort, la performance et la fiabilité. L'offre de Schneider Electric s'organise de la façon suivante : Audit énergétique et mesure (pour établir un état des lieux, qualifier et évaluer le potentiel d'économie), Maîtrise des fondamentaux (appareils basse consommation, maîtrise du courant électrique, fiabilité du courant), Automatisation (solutions pour gérer les utilités bâtiment, la consommation d'électricité, les moteurs et l'éclairage), Contrôle (surveillance et conseil).

Afin de permettre à ses clients de préserver, d'optimiser et de renouveler leurs sources d'énergie, Schneider Electric :

- a adhéré, en 2007, à l'EMCA (Energy Management Company Association) et au CBEEC (China Building Electricity Efficiency Committee),
- est devenu membre, en 2008, de l'Alliance To save Energy (Alliance pour l'Economie d'Énergie).

Cette organisation internationale fondée en 1977 regroupe des chefs d'entreprises, des décideurs politiques, des responsables d'associations de protection de l'environnement et des consommateurs.

Elle vise à promouvoir l'efficacité énergétique dans le monde entier afin de contribuer à un environnement plus propre et une sécurité énergétique accrue.

Un éventail d'activités sans équivalent

Les concurrents de Schneider Electric sont certes nombreux mais souvent limités à un domaine d'activité. On peut les classer en deux catégories :

- **les généralistes, avec des activités diversifiées :** General Electric, Mitsubishi Electric, Emerson, Honeywell, Panasonic (ex Matsushita), Eaton,

- **des groupes internationaux spécialisés :** Omron, Rockwell Automation, ABB, Legrand, Tyco, Cooper,
- **des groupes de dimension moyenne** dont la présence internationale est moins importante, principalement en distribution électrique comme Hager.

De nouveaux concurrents sont apparus récemment :

- **sur des produits bon marché spécifiques, notamment en moyenne tension, à destination de marchés indirects :** Chint, Legend, etc.
- **sur des gammes de solutions,** notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les centres de données (Cisco, HP, IBM), dans les équipements et services (EDF, Veolia Environnement).

Des marques leaders

Schneider Electric a lancé son programme de convergence des marques en lançant la migration des marques Merlin Gerin et Telemecanique vers Schneider Electric. Dès fin 2008 les produits distribués sont vendus dans des emballages aux couleurs de Schneider Electric. Ce renforcement de la marque Schneider Electric va se poursuivre dans les années à venir. Il s'agit d'une des composantes importantes du programme d'entreprise One, qui répond à la demande des clients et intermédiaires. Schneider Electric devient la marque de solutions de spécialiste mondial en gestion de l'énergie.

La conformité des produits du Groupe aux standards dominants des marchés sur lesquels opèrent ses clients permet à Schneider Electric d'être en mesure de satisfaire la majeure partie de leurs besoins. Ainsi, la plupart des produits de Schneider Electric sont conformes aux normes de la Commission Electrotechnique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier. En Amérique du Nord, ils répondent généralement aux normes de l'Association Nationale des Constructeurs Electriques (NEMA), de l'Underwriters Laboratory (UL) ou de l'Institut Américain de Normalisation (ANSI). Au Royaume-Uni, en Australie et en Asie, les produits sont aux normes British Standards (BS). En Chine, ils sont aux normes China Compulsory Certification (CCC) et à celles de Japan Industrial Standard (JIS) au Japon.

Des positions de leadership mondial

	Basse et moyenne tension	Systèmes d'installation et contrôle	Énergie sécurisée	Automatismes et contrôle industriels	Automatismes du bâtiment et sécurité	Énergies renouvelables
n° 1	Schneider Electric	Legrand	Schneider Electric	Siemens	Honeywell	SMA
n° 2	ABB	Schneider Electric	Emerson	Schneider Electric Rockwell	Siemens	Fronius
n° 3	Siemens	Panasonic	Eaton		JCI	Schneider Electric
n° 4				Mitsubishi	Schneider Electric	

Leader en efficacité énergétique

> 5. Un leadership mondial incontesté sur cinq marchés porteurs

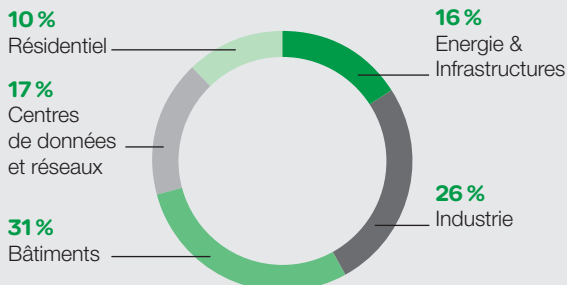
Fort du repositionnement stratégique de son portefeuille d'activités, Schneider Electric bénéficie aujourd'hui d'un leadership mondial sur cinq marchés clés :

- Energie & Infrastructures
- Industrie
- Bâtiments
- Centres de données et réseaux
- Résidentiel

Grâce à cet équilibre tant géographique que de marché, le Groupe a enrichi et développé son dialogue avec ses clients, en se rapprochant notamment des utilisateurs finaux. Schneider Electric sait donc répondre aussi bien aux problématiques des fournisseurs d'eau et d'énergie, des industriels, qu'à celles des gestionnaires d'infrastructures informatiques, de transport et de communication, des constructeurs et exploitants de bâtiments (logements individuels et collectifs, commerces, bureaux, hôtels, hôpitaux, équipements éducatifs, culturels et sportifs, etc.) et des particuliers.

Cet ajustement de l'offre a permis à Schneider Electric de constituer un éventail unique de produits, de solutions et de services pour optimiser l'énergie électrique en assurant efficacité, innovation, sécurité, confort et simplicité d'utilisation.

Chiffre d'affaires 2008 par marché



Energie & Infrastructures : garantir la disponibilité, la sûreté et les coûts d'exploitation

Les perspectives commerciales sur le marché de l'Energie et des Infrastructures sont immenses. Croissance de la population, développement économique, développement des énergies renouvelables, dérégulation des marchés énergétiques, mais aussi intensification de l'exploitation des infrastructures via internet, besoins accrus de sécurité, externalisation de nombreux services, constituent en effet des opportunités pérennes de croissance pour Schneider Electric.

Le marché Energie et Infrastructures comprend les réseaux d'énergie, le transport des biens et des personnes, le transport de l'eau, du gaz et du pétrole, le traitement des eaux et des déchets.

Sur ce marché, les solutions, produits et services de Schneider Electric couvrent :

- la transformation et la distribution électrique,

- la mesure et le contrôle de la consommation et de la qualité de l'énergie,
- la création et la gestion des réseaux électriques intelligents,
- la gestion des utilités (accès, éclairage, climatisation et chauffage, ...),
- le contrôle et la supervision des processus,
- la gestion décentralisée d'un ou plusieurs sites,
- l'énergie sécurisée,
- les systèmes de prépaiement facilitant l'accès à l'électricité des consommateurs les plus défavorisés.

Dans ce domaine, les principaux clients de Schneider Electric sont :

- les opérateurs d'énergie,
- les exploitants d'usines de traitement des eaux,
- les infrastructures pétrolières et gazières,
- la Marine,
- les investisseurs publics.

Electricité, eau : des besoins immenses

- 1,6 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité,
- La consommation d'électricité devrait doubler d'ici 2030,
- Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité : 13 % en 2030,
- 1,2 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable,
- Investissements de production, distribution et traitement de l'eau : 80 milliards d'euros par an.

Source : AIE, World Water Council

Industrie : renforcer la productivité, la flexibilité, la sécurité et la traçabilité

Le marché de l'industrie bénéficie du fort développement de l'automatisation, des besoins accrus d'économies d'énergie, de traçabilité, de respect de l'environnement, d'externalisation de la gestion des installations électriques et de services à valeur ajoutée.

Sur ce marché en pleine croissance, Schneider Electric conçoit des solutions d'optimisation énergétique pour l'ensemble des acteurs du secteur (agroalimentaire, métallurgie, emballage, automobile, pharmacie, composants électroniques, chimie). Le Groupe travaille en étroite collaboration avec ses clients pour connaître parfaitement leurs besoins et contribuer à renforcer la productivité, la flexibilité, la sécurité de leurs processus, de leurs installations, ainsi que la traçabilité de leurs produits dans le monde.

Schneider Electric propose des installations électriques performantes en termes de consommation d'énergie et de fiabilité d'alimentation, des solutions d'automatisation flexibles, communicantes et simples à implanter, ainsi que des services de télégestion via internet.

Sur ce marché, les solutions, les produits et services de Schneider Electric couvrent :

- l'automatisation des processus,
- le contrôle et la supervision des machines,
- la transformation et la distribution électrique,
- la mesure et le contrôle de la consommation et de la qualité de l'énergie,
- la gestion des utilités (accès, éclairage, climatisation et chauffage, ...),
- la gestion décentralisée d'un ou plusieurs sites,
- l'énergie sécurisée.

Dans ce domaine, les principaux clients de Schneider Electric sont :

- les sociétés d'ingénierie,
- les intégrateurs de systèmes,
- les constructeurs de machines,
- les tableautiers,
- les distributeurs de matériel électrique,
- les clients finaux.

Bâtiments : réduire les coûts d'exploitation, améliorer le confort et la sécurité

Au cours des dix dernières années, les usagers ont particulièrement accru leurs exigences en matière de confort, de sécurité, de communication et d'économies d'énergie. Face à ce constat mondial, l'automatisation et la gestion technique centralisée des bâtiments se sont fortement développées.

Le marché des bâtiments comprend l'ensemble des sites tertiaires, commerciaux et industriels (bureaux, hôtels, hôpitaux, centres commerciaux, navires, bâtiments industriels, écoles, équipements sportifs et culturels) à la recherche de produits et de services pouvant à la fois optimiser la maintenance, les coûts et la consommation d'énergie, et permettre une gestion simultanée de différents sites en télégestion (via Internet par exemple).

Adaptées aux normes et aux usages locaux, les offres de Schneider Electric sont accessibles partout dans le monde. Elles intègrent des produits compatibles entre eux, faciles à installer et à exploiter.

Sur ce marché, les solutions, produits et services de Schneider Electric couvrent :

- la transformation et la distribution électrique,
- la gestion des utilités (accès, éclairage, climatisation et chauffage, ...),
- les échanges de données (Voix-Données-Images, radio),
- la mesure et le contrôle de la consommation et de la qualité de l'énergie,
- la gestion décentralisée d'un ou plusieurs sites,
- l'énergie sécurisée,
- la surveillance et la sécurité.

Dans ce domaine, les principaux clients de Schneider Electric sont :

- les promoteurs,
- les bureaux d'études,
- les intégrateurs de systèmes,
- les installateurs-tableautiers,

- les distributeurs de matériel électrique,
- les sociétés d'exploitation,
- les clients finaux.

- 50 % de la population mondiale vit dans les villes
- 36 mégapoles dépasseront 10 millions d'habitants en 2015 (contre 23 en 1996)
- Les villes des pays en développement accueilleront 4 milliards d'habitants d'ici 2030

Source : ONU World Urbanization Prospects, octobre 2006

Centres de données et réseaux : garantir fiabilité, disponibilité et efficacité

Cœurs névralgiques des PME-PMI, des entreprises multinationales ou encore des administrations, les centres de données – c'est-à-dire les sites regroupant des serveurs informatiques dans des salles sécurisées et climatisées – traitent et stockent des millions d'informations numérisées.

Eu égard à la numérisation croissante de toutes les activités sociales, professionnelles et personnelles, ils représentent un marché à croissance exponentielle. Ainsi, 45 millions de serveurs devraient être installés dans le monde d'ici 2010, soit neuf fois plus qu'en 1996. Cette densification des centres de données informatiques entraîne une augmentation conséquente de la consommation d'électricité destinée au fonctionnement des serveurs et à leur refroidissement. Le coût des dépenses en énergie pour refroidir les salles de serveurs va dépasser celui des équipements.

Grâce aux solutions d'APC by Schneider Electric, le Groupe dispose d'une offre unique au monde pour répondre aux impératifs éthiques et financiers d'efficacité énergétique des centres de données et réseaux. Cette position de leadership mondial soutenue par une avance technologique sans équivalent permet à Schneider Electric de garantir une réduction de 30 % des consommations. Ce gain énergétique génère une économie substantielle de coût de fonctionnement, pouvant se chiffrer à plusieurs millions d'euros par an et des milliers de tonnes de CO₂ non rejetés dans l'atmosphère.

Sur ce marché, les solutions, produits et services de Schneider Electric couvrent :

- la distribution électrique,
- la gestion et le contrôle de l'énergie,
- la conception de l'architecture, l'audit d'installation,
- le système d'énergie sécurisée avec des onduleurs,
- le refroidissement avec un système unique de confinement de l'air chaud,
- la supervision et l'analyse des données en ligne,
- la formation et la maintenance,
- la surveillance et la sécurité.

Dans ce domaine, les principaux clients de Schneider Electric sont :

- les responsables informatiques de PME-PMI et de Grands Comptes,
- les gestionnaires de centres de données,
- les fabricants de logiciels et de serveurs.

En avril 2007, le cabinet de conseil et d'études Gartner annonce que la consommation énergétique de l'informatique mondiale dans son ensemble est responsable de 2 % environ des émissions totales de dioxyde de carbone par l'homme, soit à peu près autant que l'aviation civile.

Résidentiel : mettre la technologie à portée de tous et faciliter l'accès à tous les moyens de communication

Le marché du logement individuel et collectif se caractérise par une grande diversité de normes et de fortes spécificités locales. Il présente des perspectives de développement importantes et diversifiées.

Les besoins de confort, de sécurité et d'économies d'énergie sont prédominants : la rénovation et l'amélioration des logements représentent par exemple plus des deux tiers du marché. Dans les nouvelles économies, les besoins sont immenses.

Les solutions Schneider Electric sont faciles à mettre en œuvre, évolutives, esthétiques et contribuent au confort

et à la sécurité des logements tout en facilitant les communications.

Sur ce marché, les solutions, produits et services de Schneider Electric couvrent :

- la distribution électrique,
- l'appareillage électrique,
- la domotique (supervision, mesure et contrôle de l'énergie, contrôle de l'éclairage, du chauffage et de la climatisation, ...),
- les réseaux Voix-Données-Images,
- l'énergie sécurisée,
- la surveillance et la sécurité.

Dans ce domaine, les principaux clients de Schneider Electric sont :

- les architectes,
- les maîtres d'ouvrage,
- les constructeurs de logements,
- les artisans,
- les distributeurs de matériel électrique,
- les grandes surfaces de bricolage.

> 6. Des clients partenaires

Fort de son modèle d'entreprise - et à la différence de la plupart de ses concurrents - Schneider Electric accède à ses marchés par des canaux diversifiés. Une grande partie de ses ventes s'effectue en effet par des intermédiaires tels que les distributeurs, les intégrateurs, les installateurs et les prescripteurs. Ces partenaires enrichissent de leur valeur ajoutée et de leur savoir-faire le dispositif commercial et technique du Groupe.

Qualité des relations et satisfaction des clients : une priorité stratégique

Schneider Electric place la satisfaction de ses clients au cœur de sa stratégie de croissance. Ainsi, toute relation avec Schneider Electric doit être pour le client - quel qu'il soit et où qu'il soit - une expérience positive et parfaite en termes d'accueil, d'écoute et de réponse aux besoins. Ce parti pris constitue un facteur prépondérant de différenciation par rapport à la concurrence. Dans tous les pays, des enquêtes régulières mesurent l'évolution du taux de satisfaction des clients. Le taux de clients très satisfaits a été amélioré de 30 % sur la période 2005/2008.

Afin de renforcer les compétences de ses équipes, un institut des ventes et du marketing a été créé au sein de Schneider Electric University.

En 2007, un programme de formation à l'accueil client a été mis en œuvre à l'échelle mondiale pour les collaborateurs du Groupe. Une initiative de grande ampleur qui témoigne de l'importance accordée par Schneider Electric à la relation client.

Le Groupe met également à la disposition de ses clients des prestations de diagnostic et d'assistance technique en ligne et de nombreux services sur internet (catalogue électronique mondial, logiciels téléchargeables, formations). Pour nouer un contact privilégié avec ses clients et les

informer de l'étendue de son offre et de celle de ses partenaires, Schneider Electric développe ses propres salons professionnels baptisés "Initi@tive". Ils présentent les produits et les solutions du Groupe et de ses partenaires, proposent des ateliers de démonstration et des programmes de conférences à la carte. En 2008, 3 salons Initi@tive se sont tenus à travers le monde : Las Vegas, Antalya, Monaco, ce dernier étant dédié aux OEMs*.

*OEM : Original Equipment Manufacturers.

Les distributeurs : un partenariat au quotidien

Les distributeurs représentent plus de 50 % des ventes totales du Groupe et 75 % de l'offre cataloguée. Ces professionnels constituent un réseau très dense de 16 000 points de vente dans le monde.

Les distributeurs Schneider Electric sont divers. Ils comprennent des distributeurs locaux, des grossistes et distributeurs professionnels généralistes et de grands groupes internationaux comme les français Rexel, Sonepar et les américains Graybar et Grainger pour la distribution de matériel électrique, mais aussi des spécialistes de la distribution informatique comme Tech Data ou Ingram micro basés aux Etats-Unis. Dans le domaine de la rénovation de bâtiments résidentiels, les produits de Schneider Electric sont également distribués par de grandes enseignes spécialisées comme Home Depot et Lowes aux Etats-Unis, Kingfisher au Royaume-Uni, Saint-Gobain Distribution en France. Par ailleurs, Schneider Electric utilise des circuits de distribution spécialisés pour les produits très techniques comme les solutions d'automatisme et les logiciels industriels ou les offres de contrôle d'accès et de sécurité de la marque Pelco.

La performance du réseau de distribution de Schneider Electric est renforcée par une politique de collaboration dans

les domaines de la logistique, de la formation technique et du marketing. En outre, de nombreux outils sont à la disposition des distributeurs, tel le nouvel outil "eShop" permettant d'adosser au site eCommerce des distributeurs la base de données produit complète et donc d'assurer une information de nos clients complète, à jour et performante, accessible 24h/24. Un programme de développement dans le domaine des solutions d'efficacité énergétique a été lancé avec l'édition d'un catalogue de solutions d'efficacité énergétique distribuables, adaptées aux différents marchés et segments de clientèle.

Schneider Electric développe des relations de partenariat privilégiées avec ses distributeurs, afin d'assurer à ses clients finaux des services sans équivalent alliant proximité, conseil et disponibilité des produits dans cent quatre-vingt dix pays.

Les tableautiers : des experts dans leur domaine

Les tableautiers réalisent et vendent des tableaux électriques de distribution ou de contrôle-commande, principalement destinés aux marchés des Bâtiments, de l'Energie & des Infrastructures. Leurs principaux clients sont les installateurs. Les tableautiers achètent des appareillages de basse et moyenne tension (disjoncteurs, contacteurs) et de plus en plus, des composants de tableaux préfabriqués.

Plus de 20 000 tableautiers dans le monde disposent d'expertises et de domaines de compétences spécifiques. Schneider Electric s'attache à leur proposer une offre leur permettant d'améliorer leurs réalisations. Certains d'entre eux, sélectionnés pour leur professionnalisme et leur aptitude à promouvoir les valeurs de sécurité et de qualité du Groupe, bénéficient d'un support technique et commercial de premier plan.

Les installateurs : des partenaires indispensables pour concrétiser les solutions dédiées

L'élaboration de solutions répondant précisément aux besoins des utilisateurs finaux s'effectue en étroite collaboration avec les installateurs.

Ceux-ci apportent une valeur ajoutée unique à leurs propres clients (les clients finaux), à la fois en les conseillant fréquemment en amont sur le choix des solutions adaptées à leurs besoins, puis en concrétisant la satisfaction de ces besoins par l'installation de systèmes efficaces.

Ils peuvent être très différents de par leur métier ou leur taille : des petits artisans spécialisés ou non, de grandes enseignes spécialisées dans la mise en place d'équipements et de systèmes, ou des assembleurs.

Schneider Electric coopère activement avec les installateurs à travers des formations techniques, mais aussi du conseil dans le choix des meilleures solutions pour un projet donné (des applications simples aux plus complexes).

Schneider Electric est encore plus proche de ces clients, en contribuant avec une réelle valeur ajoutée à leurs projets d'affaires et en créant une relation fondée sur une confiance mutuelle.

Les intégrateurs de systèmes : une collaboration performante de proximité

Les intégrateurs de systèmes, des généralistes aux spécialistes, assurent la conception, le développement et

l'accompagnement de systèmes d'automatisation pour répondre aux besoins du client en termes de processus de performance, de fiabilité, de précision et d'efficacité de l'opération.

Schneider Electric Alliance représente un partenariat mondial avec aujourd'hui plus de 800 intégrateurs de systèmes dans 30 pays, soigneusement sélectionnés pour leur professionnalisme, leur expertise, ainsi que leur capacité à répondre à la stratégie du Groupe.

Ce partenariat vise à satisfaire les besoins des clients en offrant l'éventail le plus large possible de capacités de solution.

Dans l'approche solution développée par le Groupe, les intégrateurs de systèmes demeurent les principaux clients et partenaires de Schneider Electric pour atteindre le marché de l'automatisation, apportant une grande flexibilité pour offrir des solutions aux utilisateurs finaux. En offrant une couverture mondiale avec un contact local, les clients obtiennent le meilleur des deux mondes.

Schneider Electric a considérablement élargi son offre d'automatisation, en offrant aujourd'hui une puissante plateforme aux intégrateurs de systèmes, qui s'étend sur toute la pyramide de l'automatisation, des machines de terrain aux systèmes globaux de suivi d'exécution de la production (MES).

L'objectif du Groupe est de développer et de renforcer ce partenariat en vue d'accroître la compétitivité de ses partenaires et créer de nouvelles ressources communes pour développer ses affaires.

Schneider Electric apporte à ses partenaires :

- un support et une coopération technique, commerciale et promotionnelle dédiée,
- des ressources avancées en ingénierie telles que des formations spécialisées, des bibliothèques d'application...
- un accès exclusif à des opportunités d'affaires, des outils et des connaissances.

Les constructeurs de machines et d'équipements : les partenaires de la performance

De l'emballage aux machines textiles, des ascenseurs aux équipements de convoyage et de manutention, du levage à la ventilation et à la climatisation, les constructeurs de machines (OEMs*) cherchent en permanence à accroître les performances de leurs machines et à optimiser leur maintenance pour satisfaire leurs clients.

Schneider Electric travaille en étroite collaboration avec près de 30 000 OEMs. Le Groupe mobilise son expertise et ses savoir-faire pour être et demeurer un partenaire privilégié. Cette démarche se traduit notamment par :

- une connaissance approfondie de leurs applications,
- des centres d'excellence dédiés dont la vocation est de proposer les solutions les plus compétitives pour les nouvelles machines,
- un "Customer International Support" pour assurer un service après-vente performant dans le monde entier,
- un programme spécifique pour les OEMs multi-sites et mondiaux afin de renforcer leur capacité à assurer des prestations de haut niveau à l'échelle mondiale.

* OEMs : Original Equipment Manufacturers.

Les énergéticiens : des clients à fort potentiel de croissance

Les producteurs et distributeurs d'électricité sont environ 11000 à travers le monde. Ils appartiennent à la clientèle du Groupe pour leurs activités de production (alimentation électrique des centrales de production d'énergie renouvelable et des auxiliaires de centrales de production d'énergie centralisée, automatismes et contrôle), de transport d'énergie (mesure de la qualité et de l'énergie distribuée) de distribution (réseaux électriques de moyenne et basse tension) et de commercialisation (compteurs à prépaiement, ventes de services associés, gestion des pics de consommation).

Schneider Electric s'attache à répondre à leurs attentes de proximité avec des supports applicatifs et des offres innovantes qui les aident à relever les défis liés à l'ouverture des marchés de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Les grands comptes internationaux : une organisation spécifique

Schneider Electric a mis en place une organisation dédiée aux groupes mondiaux qui souhaitent développer des relations privilégiées avec leurs fournisseurs clés. Pour répondre à cette attente, le Groupe propose des "contrats de fournisseur préféré" afin de leur garantir une qualité relationnelle de haut niveau.

L'organisation retenue raccourcit les circuits de communication et de décision et permet de mobiliser très rapidement toutes les ressources du Groupe à l'échelle mondiale. Des équipes dédiées, impliquant directement les cadres dirigeants, offrent une réelle valeur ajoutée qui différencie Schneider Electric dans sa relation avec ses

grands clients. L'objectif est de fournir des solutions et des services adaptés à chaque étape de leur internationalisation et d'atteindre le plus haut niveau de satisfaction.

60 clients mondiaux bénéficient de cette organisation, dont Air Liquide, Glaxo Smith Kline, IBM, Lafarge, Nestlé, Total, Toyota, Veolia Environnement, Wal Mart.

Ils peuvent ainsi profiter de la connaissance approfondie de Schneider Electric dans l'automatisation de grands processus (automobile, ciment,...), la gestion de l'énergie des grands bâtiments industriels ou tertiaires, la protection des centres de données informatiques ou encore le contrôle et la distribution électrique pour le traitement de l'eau.

En 2008, Citect, filiale australienne de Schneider Electric de production de logiciels, a reçu le prix Business Excellence and Innovation de BHP Billiton Mitsubishi Alliance (BMA).

Les prescripteurs : des partenaires de première importance

Face aux exigences croissantes de confort, d'ergonomie et de design, les prescripteurs que sont les ingénieries, les architectes et les bureaux d'études jouent un rôle majeur. Ils constituent des partenaires déterminants pour le développement de Schneider Electric, notamment dans les marchés porteurs du Bâtiment et du Résidentiel (neuf, rénovation, individuel, collectif).

A ce titre, le Groupe les tient informés de toute innovation et solution pouvant contribuer à améliorer le niveau de performance, de sécurité et de confort des installations qu'ils configurent.

Schneider Electric déploie de nombreux outils d'information et de formation à leur intention telle que des expositions dédiées, des guides d'installation électrique, des logiciels de conception d'installations, des centres de formation.

> 7. Innovation et R&D : aider chacun à tirer le meilleur de son énergie

La profonde mutation technologique que connaît le monde révolutionne les habitudes de vie et de travail et change profondément la donne en matière de recherche, de développement et d'innovation.

En effet, dans un contexte d'efficacité énergétique indispensable et de convergence des technologies de l'automatisation, de l'information et de la communication, l'innovation pour l'innovation ne constitue plus une réponse suffisante aux problématiques énergétiques. Les clients recherchent moins la prouesse technique ou la technologie résolument inédite que la solution intégrée qui leur facilitera la vie et optimisera leurs coûts. Désormais, la réussite de l'innovation repose sur la pluridisciplinarité et la mise en œuvre rapide et performante de ces innovations. Elle implique également la capacité à concevoir et piloter des processus d'innovation collaborative.

Le "Schneider Business Innovation System"

Depuis sa création en 2006, la Direction de l'Innovation de Schneider Electric mène une démarche globale d'envergure mondiale. Son double objectif : découpler la créativité et la réactivité du Groupe pour qu'il soit en mesure d'apporter les

points de rupture nécessaires et attendus sur ses marchés de référence ; inscrire la satisfaction clients au cœur de la démarche d'innovation.

D'où le lancement officiel en 2007 du "Schneider Business Innovation System". Ce dispositif, tel un incubateur d'idées, vise à la fois à mieux sélectionner et multiplier les projets transversaux, et à accélérer l'offre de solutions innovantes, intégrées et interopérables. Il encadre l'ensemble des démarches d'innovation et de R&D et permet à travers un prisme commun de faire une analyse de l'éco-système de Schneider Electric selon quatre angles majeurs susceptibles d'être révélateurs d'innovations :

- l'évolution des attentes des clients et l'anticipation de leurs besoins futurs,
- les grandes tendances sociologiques (mobilité, connexion permanente aux nouveaux outils de communication et d'information, ...),
- les ruptures technologiques pouvant influencer les métiers de Schneider Electric,
- la remise en cause de certaines orthodoxies des processus de Schneider Electric comme de ceux d'industries de référence.

En 2008, ce balayage permanent des thématiques et

R&D et Innovation en chiffres

Une centaine d'entités, réparties dans 25 pays et sur plus de 70 sites.

7300 collaborateurs impliqués directement dans des activités de recherche et développement, ou d'ingénierie technique.

82 % de ces collaborateurs travaillent au sein des Directions Activités de Schneider Electric, avec pour mission principale l'évolution de l'offre de produits et de services.

15 % sont employés par les Directions Opérationnelles pour contribuer à la définition et l'adaptation d'offres à un contexte local ou effectuer des développements spécifiques pour des clients donnés.

3 % mènent, au sein des Directions Centrales, des travaux d'innovation et d'anticipation sur divers sujets de pointe, de l'étude de l'intérêt et de la robustesse de nouveaux matériaux, à la conception de méthodes innovantes pour accroître l'efficacité énergétique des bâtiments.

Environ 45 % des 7300 collaborateurs concernés travaillent en Europe, dont 26 % en France. 28 % sont en Amérique du Nord (Canada, Etats-Unis, Mexique) et 27 % dans la région Asie-Pacifique. Cette répartition, qui se rapproche de celle du chiffre d'affaires de Schneider Electric, est essentielle pour la prise en compte des besoins des marchés locaux et la constitution de partenariats de recherche et développement avec les acteurs les plus en pointe dans leur domaine, qu'ils soient en Asie-Océanie, en Amérique, ou en Europe.

des marchés porteurs d'innovation a permis à Schneider Electric d'articuler sa démarche R&D autour de quatre axes fédérateurs, tous inhérents à l'efficacité énergétique :

- la réduction des consommations d'énergie,
- l'optimisation de la connectivité,
- la simplicité d'installation, d'utilisation et de maintenance des produits et solutions du Groupe,
- l'intégration et la mise en cohérence de l'ensemble des offres proposées par les différentes entités de Schneider Electric.

Faits marquants de l'année 2008

Par sa stratégie d'acquisition, Schneider Electric s'est constitué un portefeuille d'expertise unique. Pour en maximiser l'impact en termes d'innovations répondant aux besoins actuels et anticipés des clients, diverses actions ont été lancées ou reconduites en 2008. L'ambition : accroître la cohérence aussi bien des offres de produits et de services, que de la gestion des compétences de R&D.

Parmi les nombreuses initiatives menées, on peut signaler :

- **la constitution d'un groupe de travail transversal sur les architectures de solutions**, destiné à favoriser une meilleure intégration des offres de Schneider Electric, suite aux acquisitions extrêmement complémentaires réalisées au cours des cinq dernières années. Le choix des thématiques de recherche s'opère en fonction des besoins des segments de marché sur lesquels Schneider Electric a choisi de se focaliser. Les résultats de ces travaux sont à la base de la constitution d'un portefeuille d'offres différenciateur de gestion globale de l'énergie.
- **la poursuite du déploiement du Schneider Business Innovation System (SBIS)** selon deux axes principaux :
 - **le développement et l'animation d'une communauté de collaborateurs "relais d'innovation"**, formés aux principes et outils du SBIS, capables d'accompagner les projets d'innovation localement aussi bien dans les Directions Opérationnelles, les Business Units, que les Directions Centrales. En 2008, cette communauté de talents et de compétences a dépassé les 300 collaborateurs,
 - **la mise en œuvre opérationnelle du SBIS dans le cadre d'une quinzaine d'initiatives d'innovation ciblées** portant sur des enjeux stratégiques pour Schneider Electric tels que l'efficacité énergétique, les services, les solutions.
- **la poursuite de l'action "Boost Patents"** destinée à favoriser le dépôt de brevets dans les domaines technologiques importants pour le futur de Schneider Electric

et ceci de manière cohérente et coordonnée sur l'ensemble du Groupe. 344 brevets ont été déposés en 2008, contre 264 en 2007, soit une augmentation de plus de 30 %.

- **diverses actions destinées à améliorer l'efficacité et la qualité de la R&D à l'échelle de Schneider Electric.**

Comme par exemple, la définition d'un processus complet de conception robuste, RADAR, applicable à l'ensemble du métier électromécanique. Ce processus, destiné à améliorer la qualité des produits, est actuellement appliqué à neuf projets pilotes du Groupe. De manière similaire, une nouvelle version du logiciel de simulation "Pro Mechanism", destiné à améliorer l'étude des propriétés cinématiques et dynamiques de mécanismes en cours de conception, a été mise à disposition de l'ensemble du Groupe.

- **une contribution au développement durable, grâce à l'identification de composants compatibles avec la directive ROHS (Reduction Of Hazardous Substances)**, dûment qualifiés et référencés dans la base de données de composants disponibles à l'échelle du Groupe. Ce travail permet de remplacer des composants existants par des composants réputés moins dangereux voire totalement inoffensifs.

- **le lancement d'un programme global de "reconnaissance d'experts"**. Il vise à faciliter l'évolution d'experts de haut-niveau de Schneider Electric en matière de technologies, de produits et de services, améliorer leur visibilité et assurer que cette expertise répartie dans les différentes entités du Groupe soit effectivement mise à contribution dans la définition de la stratégie de Schneider Electric. Dirigé par les ressources humaines, la direction de l'innovation, et les principaux responsables de la R&D, ce programme a permis la reconnaissance, en 2008, de soixante-dix experts œuvrant dans différents domaines d'activités (de la conception de solutions et d'architectures à la maîtrise des technologies de base des matériaux, des électro-technologies, de la mécanique, de l'électronique, du logiciel). La cartographie des domaines de compétence technique de Schneider Electric a été revue à l'aune de ce programme. Elle sera la matrice de la gestion globale des compétences de R&D du Groupe en 2009.

Une politique dynamique de partenariats R&D

Parallèlement aux initiatives d'innovation et de R&D, Schneider Electric poursuit une politique intense de partenariats de recherche et développement, notamment au niveau Européen et, plus localement, au sein des pôles de compétitivité français.

Projets européens

Ainsi, Schneider Electric participe à plus de vingt-cinq projets collaboratifs dont huit projets européens, dont les objectifs sont de développer de nouvelles technologies tout en assurant l'interopérabilité des solutions adoptées par les grands acteurs européens des domaines concernés. Il s'agit par exemple de pouvoir connecter efficacement un équipement électrique ou un automate à un réseau de communication, avec ou sans fil, en adoptant une solution à la fois à la pointe de la technologie et permettant une interactivité maximale entre les différents équipements fournis par Schneider Electric et par ses concurrents.

Les projets SODA (Service Oriented Device Architecture) et SOCRADES (Service Oriented Cross-layer inFRAstructure for Distributed smart Embedded deviceS) ont notamment permis de démontrer qu'il est possible d'intégrer des "Web Services" dans des équipements à bas coût, tout en garantissant l'interopérabilité et l'efficacité de fonctionnement.

- Dans le cadre du projet SOCRADES : une plate-forme de test fournie par le constructeur automobile Ford, contrôlée par des équipements Schneider Electric et liée à une application de gestion de la société SAP.
- Dans le cadre du projet SODA : un écosystème complet permettant d'utiliser les "Web Services" tout au long de la vie d'une application dans les domaines des automatismes, des buildings et du résidentiel. Dans la continuité de ces travaux, une combinaison de "Web Services" et de gadgets Web 2.0, permettant de superviser la consommation électrique de divers équipements, a également été réalisée.

Schneider Electric contribue par ailleurs aux évaluations de projets de R&D de la Commission Européenne et aux réflexions stratégiques menées par diverses instances liées au financement de la Recherche. Deux collaborateurs de Schneider Electric ont ainsi participé à l'établissement de la troisième "feuille de route" technologique du programme ITEA (Information Technology for European Advancement) rendue publique en octobre 2008.

Pôles de compétitivité

Schneider Electric s'implique tout aussi activement dans la dynamique des pôles de compétitivité. Le Groupe préside deux d'entre eux organisés autour de thématiques essentielles pour ses métiers et ses clients :

- le pôle mondial Minalogic, spécialisé dans les micro-technologies, les nanotechnologies et le logiciel embarqué,
- le pôle Tenerrdis consacré aux nouvelles technologies de l'énergie et aux énergies renouvelables.

Au sein de ces deux pôles, Schneider Electric est chef de file ou partenaire d'une dizaine de projets collaboratifs dont "Smart Electricity". Conduit par le Groupe et impliquant plus de dix partenaires de la région grenobloise, ce programme comprend de multiples projets allant de la conception de nouveaux capteurs de courant, utilisables dans une plus grande variété de circonstances (courant alternatif et continu, en basse et en haute tension), au développement d'une plate-forme expérimentale pour l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel. Ce dernier projet, qui vise notamment à aider tout un chacun à détecter ses sources de surconsommation électrique, donne actuellement lieu, grâce à une coopération intense avec le distributeur local "Gaz et Electricité de Grenoble", à une expérimentation chez sept particuliers.

HOMES (Habitat Optimisé pour la Maîtrise de l'Energie et des Services)

Après deux années de préparation, HOMES a été

officiellement lancé le 1^{er} Septembre 2008. Le programme est financé par OSEO et piloté par Schneider Electric, en collaboration avec quatorze partenaires industriels et acteurs de recherche. Il s'agit à ce jour du plus important programme d'innovation jamais lancé en Europe dans le domaine de la gestion de l'énergie de bâtiments commerciaux ou résidentiels : un budget de 88 millions d'euros, 26 "work-packages", 170 tâches, 287 livrables, sur 4 ans.

Son objectif est de définir les nouvelles formes d'architecture système qui permettront des progrès significatifs de l'efficacité énergétique des bâtiments (jusqu'à 20 % d'économie), en y intégrant des technologies innovantes dans le domaine des capteurs, de l'électronique de puissance, et du logiciel. Il ne s'agit donc pas seulement de contribuer à une meilleure isolation et une optimisation des consommations énergétiques mais aussi d'optimiser l'efficacité énergétique active.

Le programme permettra le développement de technologies clés et de produits définis en vue d'une intégration cohérente dans le système de gestion énergétique global. L'ensemble des partenaires de HOMES disposent de toutes les compétences, technologies et accès au marché nécessaires pour concevoir et commercialiser les produits et solutions de demain : distribution électrique, éclairage, chauffage, conditionnement de l'air, modélisation du bâtiment, etc.

Autres projets collaboratifs

FlexWARE : "Flexible Wireless in Real-Time

Environnement" : ce projet européen, d'une durée de quatre ans, vise à mettre en œuvre une nouvelle plate-forme de communication en temps réel basée sur les réseaux locaux sans fil, compatible avec la norme IEEE 802.11. Un accent particulier sera porté sur la sécurité, la flexibilité et la mobilité, dans le but de permettre la reconfiguration dynamique d'une usine automatisée.

MIND : technologie d'assemblage de composants logiciels embarqués, efficace, robuste, et adaptable aux problématiques métiers des industriels du pôle Minalogic. Ce projet du pôle de compétitivité Minalogic, d'une durée de deux ans, a pour but d'industrialiser un environnement de développement de logiciels "profondément" embarqués (firmware), basé sur une approche à composants et destiné à des applications critiques au sens de la sûreté de fonctionnement.

NanoPOP (Nano-composites à propriétés

piézoélectriques et optiques) : ce projet financé par l'Agence Nationale de la Recherche, d'une durée de trois ans vise à élaborer des matériaux hybrides nano-structurés à propriétés optiques et piézoélectriques intégrant des applications potentielles dans le domaine des capteurs, de la conversion de fréquence, de l'affichage, et des mémoires ferroélectriques.

SAMEE ("Smart Advanced display Monitoring Energy Efficiency")

: ce projet du pôle de compétitivité Minalogic, d'une durée de trois ans, s'inscrit dans le cadre du programme "Smart Electricity". La principale ambition de ce projet est de redéfinir la fonction d'interface homme machine au sein de la distribution électrique en intégrant des innovations technologiques. Le domaine applicatif visé est l'efficacité énergétique afin de pouvoir proposer des informations d'exploitation, de consommation ou d'alerte en tout lieu. Le projet enrichira des technologies d'affichage et de communication radio novatrices, permettra d'inventer de nouvelles architectures pour capturer les informations et contribuera aux évolutions nécessaires des standards du domaine.



SiCHT² Composants de puissance SiC pour applications Hautes Températures et Hautes Tensions : le projet SiCHT², commun aux pôles de compétitivité ASTECH, PEGASE et AEROSPACE Vallée, d'une durée de trois ans, étudie et développe les différentes étapes nécessaires au procédé de fabrication de composants à base de carbure de silicium (SiC) capables de résister à des températures élevées et des hautes tensions.

Le carbure de silicium (SiC) est un matériau susceptible de remplacer avantageusement le silicium en termes de consommation électrique et de quantité de matière intervenant dans la réalisation d'un composant.

Schneider Electric Ventures : outil de veille technologique et source de partenariats

Schneider Electric Ventures, le fonds d'investissement de Schneider Electric dans des "start-ups" de domaines connexes à la gestion de l'énergie, constitue une autre source de partenariats particulièrement productifs.

Depuis 2003, ce fonds noue chaque année des contacts avec plus d'un millier de petites et moyennes entreprises à travers le monde. Il investit dans des "start-ups" de haute technologie dont les innovations répondent aux problématiques sur lesquelles Schneider Electric souhaite se renforcer, notamment dans les domaines de l'énergie, de la communication, de l'automatisation, et de l'exploitation des matériaux avancés et de l'électronique.

En 2008, Schneider Electric Ventures a investi dans la technologie de la société française Tiempo, spécialiste des circuits intégrés à ultra-basse consommation et ultra-basse émission électromagnétique (microcontrôleurs, microprocesseurs génériques ou spécialisés dans la cryptographie, interfaces de communication, le tout supporté par un outil de conception automatique).

Dans le domaine des solutions photovoltaïques, le Groupe a par ailleurs bénéficié de l'investissement effectué antérieurement dans SolaireDirect. Ce partenariat a ainsi permis d'équiper d'une solution complète, la première centrale solaire française d'une puissance de 4 MW.

Innovation et normalisation

Dans la continuité de ses travaux de R&D et de ses nombreux partenariats technologiques, Schneider Electric est fortement impliqué dans diverses activités de normalisation et de certification de matériaux, d'équipements, de méthodes et d'outils au niveau international institutionnel (IEC et ISO) et au sein de multiples consortiums.

L'objectif de cette démarche volontariste est double. D'une part, assurer l'interopérabilité des solutions proposées par Schneider Electric et d'autres acteurs du marché. D'autre part, prémunir les clients contre des produits qui pourraient être rendus moins chers car renonçant à assurer un niveau satisfaisant de sécurité et de sûreté de fonctionnement, de disponibilité, de durabilité, d'efficacité énergétique ou de protection de l'environnement.

La sécurité physique "de base" (comme par exemple la résistance au feu) et fonctionnelle (intégrant le rôle du logiciel et des automatismes dans la fonction à remplir), la compatibilité électromagnétique (capacité d'un équipement à ne pas perturber ni être perturbé par d'autres équipements à proximité), l'interopérabilité, l'efficacité énergétique et le respect de l'environnement sont des thèmes clés sur lesquels Schneider Electric, au-delà de ses innovations, émet

des propositions de normalisation et défend des positions dans les différents pays et au niveau international. Par exemple :

- Schneider Electric collabore avec de multiples partenaires, dont Microsoft, pour assurer la normalisation de DPWS (Device Profiles for Web Services) au sein du consortium OASIS (Organization for the Advancement of Structured Information Standards),
- dans le domaine des communications par radio, l'implication de Schneider Electric au sein de l'alliance ZigBee, qui définit des normes pour les réseaux de capteurs et actionneurs radio, a permis d'effectuer en 2008 des progrès significatifs. Un profil "Smart Energy", qui décrit le langage permettant de mettre en œuvre des solutions de contrôle et de suivi de la consommation des installations, a été publié. Par ailleurs, le Groupe a créé un groupe de travail au sein de l'Alliance. Son objectif est de définir des capteurs radio ZigBee sans batterie et compatibles avec la norme. Ces avancées faciliteront la conception de solutions plus efficaces en énergie pour les utilisateurs et permettront de lisser les pointes de consommation pour les fournisseurs d'énergie.

Nominations et récompenses

Différentes nominations/récompenses nationales et internationales sont venues saluer les innovations de Schneider Electric.

Aux Etats-Unis, le tableau d'éclairage 240v NQ (Square D) a reçu le prestigieux prix de l'innovation 2008 du magazine "Electrical Contracting Products". Ce prix reconnaît les sociétés qui répondent aux défis du marché par des solutions créatives et innovantes, chaque proposition étant évaluée non seulement sur la base de l'inventivité, mais aussi sur celle du coût, de la qualité, et de la facilité d'utilisation et de maintenance de la solution proposée. Le même produit a par ailleurs été finaliste du prix du produit de l'année du magazine "Plant Engineering". Ce nouveau tableau, défini en réponse aux remarques et suggestions des électriciens, est plus facile à amener et installer sur site que les produits concurrents, ce qui se traduit par des gains significatifs en matériel et en temps d'installation.

En Europe, le projet européen ANSO a reçu un prix spécial du programme ITEA (Information Technology for European Advancement) pour sa contribution significative à la concrétisation d'une nouvelle plate-forme de service flexible et interopérable, et à la démonstration de sa pertinence pour la conception d'applications nouvelles et innovantes. L'objectif de ce projet était de développer des techniques permettant d'accélérer le développement et la composition de nouveaux services domotiques, communicant et inter-opérant avec les équipements de la maison, afin de réaliser des applications innovantes (domotiques, aide aux personnes, ...) dans le secteur résidentiel. Cette reconnaissance s'inscrit dans la continuité du prix du meilleur projet ITEA 2006 reçu pour la coordination du projet SIRENA qui démontrait l'applicabilité des solutions "Web Services" au niveau des appareils.

Le projet SHOPS (Smart HOme Payment Services) a par ailleurs été l'un des six projets européens de la période 2005-2006 nominés pour le prix du meilleur projet de Lillehammer eu égard à sa contribution significative à la sauvegarde de l'environnement. Ce projet a notamment permis la mise en œuvre d'un modèle dynamique permettant de supporter les évolutions du domaine de la distribution des énergies domestiques, de leur commercialisation et de leur mode de paiement, tout en permettant une connaissance fine et une optimisation par l'utilisateur de leur usage.

> 8. Organisation du Groupe

Schneider Electric emploie 114 000 collaborateurs dans plus de 100 pays.

L'organisation de Schneider Electric comportait en 2008 :

- **4 Directions Opérationnelles**
 - Amérique du Nord,
 - Asie-Pacifique,
 - Europe,
 - International.
- **8 Directions Activités (ou Business Units)**
 - Automatismes et contrôle industriel,
 - Automatismes du bâtiment et sécurité,
 - Capteurs adaptés,
 - Distribution électrique,
 - Energies renouvelables,
 - Energie sécurisée,
 - Services et projets,
 - Systèmes d'installation et contrôle.
- **6 Directions Centrales :**
 - Finances,
 - Information, Process & Organisation,
 - Qualité,
 - Ressources Humaines,
 - Stratégie, Clients & Technologie,
 - Marketing & Communication.

Depuis mars 2009, l'organisation de Schneider Electric a évolué comme suit :

- **4 Directions Opérationnelles**
 - Amérique du Nord,
 - Asie-Pacifique,
 - Europe,
 - International.
- **5 Activités**
 - Machine & Processus Industriel,
 - Bâtiment,
 - Energie,
 - Informatique,
 - Capteurs & Actionneurs.
- **7 Fonctions Centrales**
 - Finances,
 - Systèmes d'Information,
 - Marketing,
 - Ressources Humaines,
 - Qualité,
 - Opérations industrielles,
 - Stratégie, Clients, Innovation & Technologie.

Achats : internationalisation et sélectivité

Les achats représentent environ 50 % du chiffre d'affaires de Schneider Electric et constituent une composante essentielle de la performance technique et économique de l'entreprise. Dans le cadre de son programme de rééquilibrage destiné à optimiser la fonction achats, le Groupe a entrepris de porter à 70 % la part des achats globalisés auprès de fournisseurs clés et de recourir pour plus de 50 % à des fournisseurs localisés dans les marchés émergents. Schneider Electric achète principalement des matières premières (argent, cuivre, aluminium, aciers, matières plastiques), des composants, des produits électroniques et des services. Ses sources d'approvisionnement sont diversifiées (groupes internationaux et PME). Les fournisseurs sont sélectionnés

pour leur savoir-faire, la qualité de leurs produits et de leurs services, leur compétitivité, leur capacité à suivre l'entreprise dans sa démarche de globalisation et de partenariat et leur respect de l'environnement et des droits de l'homme. Adhérent à la charte de l'ONU Global Compact*, Schneider Electric encourage ses fournisseurs à s'associer à cette démarche, dont une convention de développement durable fixe les engagements respectifs de chacune des parties.

**Le Pacte mondial est une initiative lancée en 1999 au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, par l'ancien Secrétaire des Nations Unies, Kofi Annan. Ce pacte invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de dix valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de la lutte contre la corruption.*

Production et logistique : un redéploiement mondial

Schneider Electric compte plus de 200 usines et 140 centres de distribution répartis dans le monde, pour lesquels la satisfaction des clients est la première priorité.

La politique industrielle de Schneider Electric, tout en s'inscrivant dans le cadre de l'amélioration continue de la santé et la sécurité des employés, et de la protection de l'environnement, vise 5 objectifs principaux, classés par ordre de priorité :

1. Obtenir un niveau de qualité et de service conforme ou supérieur aux attentes de ses clients,
2. Obtenir des coûts de produits rendus clients compétitifs et maintenir une forte et constante dynamique de productivité,
3. Optimiser les capitaux engagés industriels,
4. Limiter l'exposition aux risques de ses implantations industrielles: parités monétaires, risques géopolitiques, évolution des facteurs de coûts,
5. Développer la flexibilité et être capable de s'adapter en permanence au changement.

Une partie des usines et des centres de distribution ont une vocation mondiale. Les autres unités sont implantées le plus près possible des marchés qu'elles desservent. Si la conception ou l'esthétique de certains éléments sont adaptées aux spécificités locales, le Groupe privilégie plutôt la standardisation des composants clés pour maximiser les économies d'échelle. Grâce à cette combinaison "global/local", Schneider Electric améliore sa rentabilité et sa qualité de service. Tirant parti de sa dimension mondiale, Schneider Electric a rééquilibré et optimisé son dispositif industriel et logistique.

En Europe de l'Ouest, aux Etats-Unis, au Japon et en Australie, des plans d'adaptation ont été déployés pour redimensionner l'outil industriel et logistique en spécialisant et réduisant le nombre de sites. Parallèlement, les productions ont été développées dans les nouvelles économies avec des augmentations de capacités en Europe de l'Est, au Mexique, en Inde, en Chine et dans le Sud-Est asiatique. Dans le même temps, Schneider Electric a déployé dans toutes ses usines un programme d'Excellence Industrielle, le "Système de Production Schneider" (SPS), visant l'amélioration forte et continue de la qualité de service, de la productivité et intégrant aussi des critères environnementaux. Le SPS fondé sur l'approche "Lean Manufacturing" est renforcé par la généralisation des

démarches "Six Sigma" et Qualité et Analyse de la Valeur. Le déploiement mondial de ces méthodes d'optimisation et le partage des meilleures pratiques doivent permettre à toutes les usines d'atteindre un niveau de performance opérationnelle équivalent.

Les sites et les produits de Schneider Electric se conforment aux exigences de plus en plus strictes et exhaustives de la réglementation européenne et aux normes internationales en matière de respect de l'environnement dans tous les pays où il est présent, et même les anticipent. Dès 1992, Schneider Electric a défini une politique environnementale formelle, révisée en 2004 afin de prendre en compte les changements intervenus à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe. Cette politique vise d'une part, à améliorer les processus de fabrication, à promouvoir l'éco conception, à intégrer les attentes du client dans une démarche de protection de l'environnement et d'autre part, à sensibiliser l'ensemble du personnel et des partenaires à la protection de l'environnement et aux économies d'énergie. Afin de limiter les risques liés à l'environnement d'une manière générale, Schneider Electric a développé un processus d'amélioration continue de la performance environnementale de toutes ses usines et centres logistiques, certifié par tierce partie conforme à la norme ISO 14001.

Systèmes d'information : un projet majeur

Le contrat de sous-traitance, impliquant l'ensemble des fonctions du Groupe et des départements IT en Europe, signé en Novembre 2004 avec Capgemini a été révisé en 2007 sur la base de domaines d'amélioration anticipés, en vue de rendre le service plus efficace. En conséquence, près d'un tiers de la valeur annuelle du contrat initial a été réalloué avec 130 personnes de Capgemini intégrant Schneider Electric à la fin du premier trimestre 2008.

En parallèle, la conception et le déploiement d'un ERP mondial sous SAP (Core System) baptisé Bridge ont été finalisés et testés en Inde en 2007. En Octobre 2008, la dernière version du Core System a été lancée avec succès sur un deuxième groupe pilote composé de la Hongrie, l'Autriche, la Croatie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovaquie. Fin 2008, la robustesse et l'exhaustivité de la solution est confirmée et Schneider Electric va maintenant déployer et appuyer Bridge à travers toute son organisation avec l'appui de l'ensemble de ses partenaires IT à travers le monde. Le déploiement mondial du Core System permettra à Schneider Electric de confirmer ses ambitions en termes de satisfaction clients et d'amélioration de l'efficacité. Une solide gouvernance a été mise en place pour gérer et contrôler le projet.

> 9. Ressources Humaines

Une politique globale de gestion des talents

La transformation stratégique de Schneider Electric a eu un impact décisif sur sa taille. Le Groupe a assisté depuis plusieurs années à une augmentation significative de collaborateurs, une diversification des métiers, des savoir-faire et de l'expertise, notamment en termes d'innovation et de solutions.

Les Ressources Humaines ont dû s'adapter à cette nouvelle donne, particulièrement en 2006 et en 2007, où le nombre d'acquisitions a été important. Les politiques menées depuis lors au sein des différentes entités de Schneider Electric à travers le monde visent à accompagner cette croissance, attirer et développer les talents, anticiper l'évolution des métiers du Groupe, créer un environnement de travail attractif et stimulant.

En 2008, les Ressources Humaines ont poursuivi leur politique de gestion globale. Les objectifs poursuivis ont été de contribuer à l'intégration réussie des collaborateurs issus des acquisitions récentes, d'intensifier la mobilité géographique et fonctionnelle et de définir les valeurs de progrès de Schneider Electric, cadre de référence à l'évaluation des compétences et à la recherche de nouveaux talents.

Les valeurs du Groupe : ouvert, passionné, direct et efficace

Suite à son repositionnement stratégique, Schneider Electric avait l'impérieuse nécessité de redéfinir sa position de marque employeur. Mais comment expliciter l'offre du Groupe pour la rendre attractive aux postulants ?

Les profils de postes à pouvoir et les perspectives de carrière qu'ils induisent correspondent-ils aux attentes des talents que Schneider Electric souhaite recruter ? Pour répondre à ces questions déterminantes, la Direction des Ressources

Humaines a mené une enquête auprès de ses collaborateurs et de ses parties prenantes.

Les enseignements tirés de cette étude approfondie sur l'identité perçue du Groupe, dans son acception la plus large, enrichis d'une réflexion menée en interne avec le Comité Exécutif, ont permis de déterminer en 2008 quatre valeurs de référence. Celles-ci résument et mettent en perspective ce qu'est Schneider Electric aujourd'hui, et ce qu'il veut être demain :

- **Ouvert** : en interne comme en externe, être à l'écoute des besoins, donner les moyens d'intégrer les nouveaux collaborateurs, contribuer à la diversité sous toutes ses formes.
- **Passionné** : avoir la passion du client et mettre chaque jour tout en œuvre pour qu'il soit satisfait ; favoriser les opportunités de carrières, contribuer à l'épanouissement des talents.
- **Direct** : exprimer clairement ses idées, ses ressentis, expliquer de façon concrète un dysfonctionnement et proposer des solutions pour le résoudre. Faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait.
- **Efficace** : participer à la croissance et à la rationalisation des coûts du Groupe ; être performant à titre individuel, au quotidien.

En interne, la définition puis l'appropriation progressive des valeurs par l'ensemble des collaborateurs constituent une étape importante pour Schneider Electric en matière de Ressources Humaines. Il incombe aux managers non seulement de les incarner personnellement au quotidien mais également de les utiliser pour encadrer de façon constructive et courageuse leurs équipes.

En externe, une campagne de communication a été lancée sur la nouvelle identité employeur de Schneider Electric, un groupe présenté comme "*international, vert, dynamique, efficace et en démarche permanente de progrès*".

Pour appuyer cette visibilité média, un nouveau site web a été mis en ligne en février 2009. Sa refonte, menée en collaboration avec la direction marketing de Schneider Electric, a été l'occasion d'une mise en cohérence des actions et de l'image du Groupe, une marque globale et locale à la fois.

Attirer et développer les talents

La diversité des pays, des marchés et des clients auxquels s'adresse Schneider Electric trouve son reflet dans la diversité de ses équipes. Schneider Electric s'attache à développer et promouvoir des équipes multiculturelles, avec des managers originaires de différents pays, aptes à exercer des responsabilités importantes dans le cadre d'une organisation simplifiée du Groupe. Cette politique contribue à attirer, à fidéliser et à développer les talents dans les pays où Schneider Electric est présent.

La campagne de communication sur l'image employeur de Schneider Electric, réalisée en 2008, a permis d'embaucher de nouveaux talents en adéquation avec les besoins en compétences présents et à venir. Qui sont ces "talents", tels que définit par le Groupe ? Des professionnels possédant un niveau de performance reconnu et permanent. La volonté de Schneider Electric est de permettre à chacun des collaborateurs de devenir un "talent".

Pour faire monter en compétences son réservoir de talents, Schneider Electric se donne les moyens d'identifier les collaborateurs à "potentiel", autrement dit ceux ayant démontré leur motivation et capacité à faire plus et étant disposé à embrasser de plus importantes responsabilités. C'est dans ce contexte qu'a été mis en œuvre en 2008 le "Development Assessment". Déployé dans tous les pays d'envergure où opère le Groupe, ce programme a pour objectif d'évaluer de façon circonstanciée les savoir-faire et la marge de progression des collaborateurs à "potentiel".

Cette démarche de gestion équitable des ressources humaines s'inscrit dans la droite ligne du "Competency Master Plan" et du "Career & Competency Review", deux dispositifs regroupant des outils de référentiel commun des emplois et des compétences de Schneider Electric. Conçu avec la participation de managers et des membres des Ressources Humaines du monde entier, les "Competency Master Plans" permettent de définir les compétences requises à un horizon de trois ans, tant par les pays que par les directions en s'appuyant sur les business plans, et d'identifier les évolutions des métiers du Groupe. Ils permettent d'établir les programmes de recrutement, de formation et de mobilité nécessaires. Ces plans sont déclinés dans toutes les entités Schneider Electric. De même, les "Career & Competency Review" invitent tous les collaborateurs à envisager leur avenir professionnel avec leur manager. Ils peuvent ainsi définir ensemble des orientations et identifier les formations utiles.

Intensifier toutes les formes de mobilité

Schneider Electric encourage la mobilité entre pays, entre directions, entre métiers. Les dispositifs de ressources humaines "Development Assessment", "Competency Master Plan" et "Career & Competency Review" y contribuent pour une bonne part.

Le programme de recrutement international "Marco Polo" également. Chaque année, celui-ci offre à une centaines de jeunes diplômés à haut potentiel et très ouverts à la mobilité

internationale, l'opportunité de travailler dès leur entrée chez Schneider Electric dans un pays différent de leur pays d'origine.

Favoriser la diversité sous toutes ses formes

L'adaptation des ressources humaines à la nouvelle configuration de Schneider Electric s'est également concrétisée par un travail conséquent mené en faveur de la diversité sous toutes ses formes. En 2008, l'accent a particulièrement été mis sur les femmes et l'internationalisation des talents.

L'engagement de Schneider Electric pour la promotion des femmes s'illustre au travers de différentes actions.

En interne d'abord :

- un objectif de recrutement de 30 % de femmes ingénieurs et cadres à des postes clés partout dans le monde d'ici quatre ans,

- le déploiement de deux programmes destinés à faire émerger les talents féminins à fort potentiel et accélérer leur carrière :

- l'identification de cent femmes à potentiel, une action dans le prolongement de la démarche People Review qui permet d'identifier les "femmes clés" à travers le monde et dans l'ensemble des entités de Schneider Electric et de les suivre tout au long de leur carrière,

- la constitution d'un groupe de réflexion ayant pour objectif de formuler dix actions d'envergure qui seront menées au sein de Schneider Electric afin de renforcer la promotion des femmes,

- la reconduite du dispositif "Talent et Performance Management" qui incite à la mobilité des talents féminins entre les entités de Schneider Electric et les pays où le Groupe opère.

En externe ensuite :

- le sponsoring du premier Women's Forum en Asie (mai 2008), une manifestation ayant réuni plus de sept cents décisionnaires et personnalités représentatives pour échanger leurs visions sur des sujets économiques et de société,

- l'organisation d'un nouveau Forum des Femmes (septembre 2008), manifestation développée par Schneider Electric ayant rassemblé une soixantaine de collaboratrices du Groupe, issues de tous horizons professionnels, et initié un dialogue riche d'enseignements sur le développement professionnel des femmes dans le Groupe,

- en France, la reconduite de l'initiative "Choisis ta Vie", en partenariat avec l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon et l'École Nationale Supérieure des Techniques Appliquées (ENSTA) pour aider vingt étudiantes de grandes écoles d'ingénieur à structurer leur parcours professionnel en leur permettant de participer à un stage collectif de formation de trois mois au sein du Groupe et de bénéficier d'un suivi personnalisé mené par des femmes managers de Schneider Electric.

(Cf chapitre 5, la diversité, page 95)

La formation, clé de voûte de l'employabilité

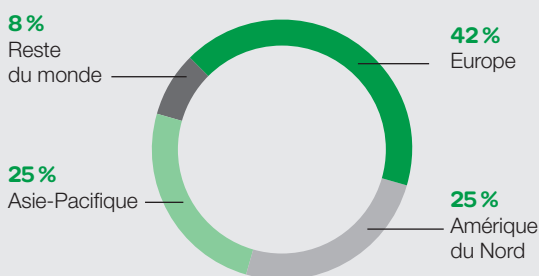
A tous les niveaux, la formation est un facteur clé. Schneider Electric développe mondialement des partenariats avec des Grandes Ecoles et des Universités cibles. En 2008,

Schneider Electric University a fortement développé des programmes centrés sur l'orientation client, la transformation permanente, les compétences et les attitudes de leadership et l'expertise professionnelle à travers plusieurs instituts spécialisés.

Plus de 3 000 salariés ont bénéficié de formations e-learning, et plus de 6000 ont été formés aux programmes globaux et locaux des instituts Schneider Electric (cf chapitre 5, formation, page 94).

Par ailleurs, Schneider Electric s'attache à entretenir l'employabilité de ses collaborateurs par des évaluations régulières, une information et des formations adaptées, des programmes de qualification professionnelle. Lorsqu'elles sont conduites à réduire leurs effectifs, les entités du Groupe se mobilisent fortement pour trouver des solutions de reclassement ou d'aide à la création d'entreprise pour les personnes concernées dans un dialogue permanent avec les partenaires sociaux (cf. Les indicateurs de performance sociale, page 91).

Effectifs 2008 par zone géographique



Prévoir les compétences/emplois/métiers de demain

Le 11 mars 2008, Schneider Electric a signé un accord de gestion prévisionnelle des emplois (GPEC), des compétences et des métiers avec ses six organisations syndicales et ce pour l'ensemble des entités françaises. Le principe de cette approche globale : partager avec les 20 000 collaborateurs français à la fois une même vision de la stratégie et de ses conséquences mais aussi des moyens appropriés pour que chacun soit capable de s'adapter à un environnement en perpétuelle évolution. Cet accord vient compléter celui signé en juillet 2007 avec la Fédération Européenne de la Métallurgie relatif à l'anticipation des changements.

La diversité en chiffres

- Effectif total : 114 000 salariés
- Femmes : 35 % des collaborateurs au niveau mondial

> 10. Facteurs de risques

Facteurs de risques liés à l'activité de la société

Schneider Electric exerce ses activités sur des marchés mondiaux, concurrentiels et cycliques

Les marchés sur lesquels les produits du Groupe sont commercialisés dans le monde se caractérisent par une forte concurrence sur les prix, la qualité de l'offre, les délais de développement et de mise sur le marché et le service client. Cette concurrence est exercée par des entreprises parfois plus importantes que Schneider Electric, ou qui se développent dans des pays à bas coût de main d'œuvre. Le Groupe est exposé aux fluctuations des cycles de croissance économique et aux niveaux respectifs d'investissements des différents pays dans lesquels il est présent. L'étendue de sa couverture géographique et la diversité de ses marchés finaux permettent au Groupe de modérer l'impact des retournements de conjoncture de marchés spécifiques.

Le Groupe réalise environ un tiers de son chiffre d'affaires sur les marchés émergents ou en développement et se trouve donc exposé aux risques inhérents à ces marchés.

En outre, du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé à de nombreux risques économiques, juridiques et politiques dans les pays où il exerce ses activités, notamment des risques liés à l'instabilité sociale (notamment grèves et arrêts de travail) et politique, aux modifications réglementaires imprévues, aux réglementations

en matière de restrictions aux transferts de capitaux et autres barrières d'échange, des régimes fiscaux différents qui pourraient avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

Schneider Electric a intégré dans son fonctionnement des procédures en vue de se prémunir au mieux contre ces risques sur lesquels il n'a souvent aucun contrôle et d'en assurer au mieux la gestion. Néanmoins, les mesures mises en œuvre par Schneider Electric pourraient s'avérer insuffisantes contre ces risques.

Le développement et le succès des produits du Groupe dépendent de sa capacité à concevoir de nouveaux produits et services et à s'adapter aux marchés et aux besoins de ses clients

Les marchés de Schneider Electric connaissent une évolution rapide et significative tirée par l'émergence de technologies innovantes. Le Groupe doit rester en phase avec cette évolution en intégrant ces nouvelles technologies dans son offre de façon continue pour répondre aux besoins de ses clients - ce qui implique des investissements importants en recherche et développement, à l'issue parfois incertaine. Le chiffre d'affaires et les marges du Groupe peuvent reculer s'il investit dans des technologies qui n'apportent pas le résultat escompté ou sont mal accueillies par le marché, si ses produits, systèmes ou services ne sont pas mis sur le marché au moment opportun, sont frappés d'obsolescence ou ne répondent pas aux besoins de ses clients.

Pour relever ces défis, le Groupe consacre plus de 4 % de son chiffre d'affaires à la R&D, l'un des taux les plus élevés du secteur. La R&D et l'ingénierie avancée mobilisent environ 7 300 collaborateurs dans le monde dont une partie se trouve dans les centres de développement situés dans 25 pays. Cet engagement sans faille a permis à Schneider Electric de réduire les délais de mise sur le marché et de capitaliser sur la technologie des partenaires stratégiques avec lesquels il a noué des alliances afin d'élargir son offre et sa couverture géographique. Les centres de développement mondiaux du Groupe lui permettent de fédérer l'ensemble de ses compétences techniques (électrotechniques, électroniques, électromécaniques, informatiques...) afin de créer de véritables technopoles en Chine, aux Etats-Unis, en France et au Japon.

Des centres de support ont également été mis en place au Mexique, en Inde et en Chine afin d'apporter à ces technopoles des compétences et des capacités de développement supplémentaires à un coût très compétitif.

La croissance des activités du Groupe dépend de leur capacité à développer, enrichir et améliorer la qualité des relations commerciales établies avec leurs clients. Le Groupe doit être constamment en mesure de proposer à ses clients des solutions innovantes, des produits et des services de qualité répondant précisément aux attentes, aux besoins et aux exigences de ses clients et à la pointe du progrès en matière de nouvelles technologies. Cependant le Groupe n'a pas d'exposition significative sur un client particulier. Ses dix premiers clients représentent moins de 25 % de son chiffre d'affaires.

Le développement de la satisfaction de ses clients est un axe de différenciation majeur pour Schneider Electric qui en suit donc l'évolution sur la base des résultats d'enquêtes trimestrielles menées dans 55 pays et représentant environ 96 % du chiffre d'affaires. Des objectifs de progression sont déclinés dans chaque pays et donnent lieu à la mise en place et au suivi de plans d'actions dédiés.

La stratégie de Schneider Electric s'appuie sur des opérations de croissance externe potentiellement difficiles à identifier et/ou à mettre en œuvre

La stratégie du Groupe implique un renforcement de ses positions par le biais d'acquisitions, d'alliances stratégiques, de joint-ventures et de fusions.

C'est pourquoi tout projet d'opération fait l'objet, en amont, d'un processus interne rigoureux établi et mené par le Groupe de manière centralisée, qui a pour objectif de mener une revue approfondie entre les business units et géographies concernées et les fonctions centrales (stratégie, finance, juridique et ressources humaines). Le processus, dont les étapes sont un comité de lancement en amont et un comité de validation à la fin de l'analyse, permet l'identification des risques et des opportunités liées à chaque dossier de croissance externe. Les projets sont présentés pour décision au comité des acquisitions du Groupe, qui comprend les principaux dirigeants du Groupe. Pour les opérations les plus importantes la décision est prise par le Directoire qui recueille le cas échéant l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Ce type d'opérations comporte des risques inhérents aux difficultés potentielles rencontrées lors de l'intégration du personnel, des activités, des technologies et des produits, ainsi que des coûts (d'acquisitions, administratifs ou autres) associés.

C'est pourquoi une procédure d'intégration pour les nouvelles acquisitions a été définie. L'intégration des acquisitions est un processus qui s'étend sur une période de 6 à 24 mois selon la nature et l'importance de la société acquise. Pour chaque acquisition, le scénario d'intégration varie selon l'objectif stratégique de l'opération : renforcement ou extension de l'offre, ou pénétration de nouvelles activités. Il existe ainsi cinq scénarios d'intégration, qui vont de l'intégration totale à une gestion distincte. Un tableau matriciel détermine, suivant l'objectif stratégique poursuivi, les niveaux d'intégration retenus pour chacune des grandes fonctions de l'entreprise : front office (force de vente et marque), back office, R&D, fonctions corporate et reporting managérial. Chaque acquisition donne lieu à l'élaboration d'un plan d'intégration approuvé par le comité des acquisitions. La mise en œuvre de ce plan est confiée à un responsable de l'intégration, qui rend compte de l'avancement à un comité de pilotage mensuellement puis trimestriellement.

L'entité qui présente un projet d'acquisition s'engage auprès des dirigeants du Groupe sur un business plan comprenant des objectifs précis quant à la performance future et les synergies envisagées. La réalisation des business plans est suivie de manière périodique dans le cadre des business reviews trimestrielles et pour les acquisitions les plus importantes par le Directoire et le Conseil de Surveillance.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés, généralement sur une durée n'excédant pas 5 ans. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe à la date d'évaluation affecté d'une prime de risque en fonction de la zone géographique considérée. Le CMPC est de 8,2 % au 31 décembre 2008, en hausse par rapport à 7,5 % au 31 décembre 2007. Le taux de croissance à l'infini est égal à 2 % et n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux UGT est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions. Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des UGT, qui correspondent aux divisions opérationnelles (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, et Reste du Monde) et aux Directions Activités (Energie Sécurisée, Automatismes du Bâtiment, CST).

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

Le Groupe pourrait faire l'objet de litiges mettant en cause sa responsabilité de fabricant, résultant d'un dysfonctionnement ou d'un défaut de conception des produits ou portant sur des cas de dommages corporels ou de dommages aux biens

En dépit des procédures qualité du Groupe et des essais réalisés, ses produits peuvent présenter des dysfonctionnements, des erreurs ou des défauts, susceptibles de donner lieu à des litiges au titre de la responsabilité du fait des produits, d'entraîner une perte de chiffre d'affaires, des réclamations au titre de la garantie, ainsi

que des procédures juridiques. Ces contentieux pourraient entraîner une baisse de la demande pour ces produits et nuire à la réputation de qualité et de sécurité des produits du Groupe. Pour prévenir ou limiter ces risques, Schneider Electric n'hésite pas à procéder à des campagnes de rappel de produits dès lors qu'il apparaît des doutes sur l'un des composants d'un produit, même s'il s'agit d'une défaillance aléatoire et non insécurisante.

Schneider Electric bénéficie d'un programme d'assurance responsabilité civile mondial intégré. Ce programme offre des montants disponibles de garanties en adéquation avec les engagements de responsabilité civile liés aux activités.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe exploite, directement ou par l'intermédiaire de prestataires, des systèmes d'information multiples et très complexes (serveurs, réseaux, applications, bases de données etc.) indispensables à la bonne conduite de son activité commerciale et industrielle. Une défaillance de l'un de ces systèmes (matériel ou logiciel), ou de l'un des prestataires, des erreurs humaines ou encore des virus informatiques pourraient influencer sur la qualité de service du Groupe.

Le Groupe étudie constamment des solutions alternatives afin de se prémunir contre ce type de risque et met ainsi en œuvre des programmes de secours afin de pallier à toute défaillance des systèmes d'information. Les relations avec les prestataires ayant la responsabilité de l'exploitation des fonctions informatiques du Groupe sont placées sous le contrôle de structures de gouvernance dédiées.

Par ailleurs, des difficultés pourraient intervenir lors de la mise en place de nouvelles applications ou de nouveaux logiciels. En particulier, le Groupe a entrepris en 2005 un projet de conception, développement et construction d'un ERP sous SAP qui sera déployé dans l'ensemble du Groupe. Après les phases de vision et de conception détaillée, réceptionnées en juillet 2005, la construction du "core-system" a été achevée et déployée dans les sites pilotes en 2008. Ce déploiement sera étendu à l'ensemble du Groupe dès 2009 et sur plusieurs années.

Compte tenu de la complexité et de l'étendue géographique et fonctionnelle de ce projet, le Groupe a mis en place une structure de gouvernance et de contrôle des coûts dédiée qui devrait lui permettre de piloter les enjeux et de limiter les risques qui y sont associés.

Néanmoins, le Groupe ne peut garantir que, malgré la politique de mise en place des structures de gouvernance et des programmes de secours, les systèmes d'information ne connaîtront pas de difficultés techniques et/ou des retards de mise en œuvre. Ces événements, difficiles à quantifier de manière précise, pourraient avoir un impact négatif sur le niveau des stocks, la qualité de service, et par conséquent sur les résultats financiers du Groupe.

Le Groupe est dépendant de sa capacité à recruter et à fidéliser des cadres dirigeants et du personnel technique hautement qualifiés

Au sein des secteurs d'activité dans lesquels le Groupe opère, la concurrence pour attirer des cadres dirigeants et du personnel technique hautement qualifiés est très vive. La réussite future du Groupe dépend en partie de sa capacité à recruter, intégrer et fidéliser des ingénieurs et d'autres experts.

Dans le cadre de sa stratégie de ressources humaines, conçue pour créer un environnement de travail motivant, des

politiques spécifiques ont été élaborées dans les domaines de la mobilité internationale, du développement de carrière, de la formation et de la rémunération. Les collaborateurs expatriés du Groupe lui permettent de préparer son avenir, de constituer les équipes et de rassembler les compétences nécessaires dans les régions dans lesquelles le Groupe souhaite exercer son activité. Le Groupe mise sur la formation pour développer les compétences de ses collaborateurs et les fidéliser.

Le développement et le succès des produits du Groupe dépendent de sa capacité à protéger ses droits de propriété intellectuelle

Le développement et la protection des droits de propriété intellectuelle de Schneider Electric jouent un rôle déterminant dans sa réussite future. En cas de violation de ses droits de propriété intellectuelle par des tiers, le Groupe pourrait être dans l'obligation de mobiliser des ressources importantes pour les contrôler, les protéger et les faire valoir. L'absence de mesure de protection pourrait mettre en péril l'avantage concurrentiel, voire l'activité du Groupe.

Pour limiter ce risque, les brevets mis au point ou achetés par le Groupe sont suivis par le Département Propriété Industrielle de la Direction Finance-Contrôle-Juridique, qui centralise l'information pour les principales filiales du Groupe et assure la défense des titres de propriété à travers le monde. Il en va de même pour les marques.

Depuis 2005, le Groupe a notamment décidé d'intensifier la lutte contre la violation de ses droits de propriété intellectuelle et a engagé plusieurs procédures judiciaires en contrefaçon de ses brevets devant les juridictions compétentes, notamment en Chine, en Allemagne, en Italie et en France.

Les sites et les produits du Groupe sont soumis à la réglementation en matière de respect de l'environnement

Dans tous les pays où il est présent, les sites et les produits du Groupe sont soumis au respect des exigences exhaustives et de plus en plus strictes de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Afin de limiter les risques liés à l'environnement d'une manière générale, le Groupe a engagé un processus d'amélioration continue de la performance environnementale de ses usines et de ses produits. En 1992, Schneider Electric a défini une politique environnementale formelle qui a récemment été mise à jour afin de prendre en compte les changements intervenus à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.

Cette politique vise à améliorer les processus de fabrication, à promouvoir l'éco-conception, à intégrer les attentes du client dans une démarche de protection de l'environnement. Cette politique a également pour but d'identifier, d'évaluer et de prévenir les risques environnementaux afin d'être en mesure de respecter les différentes législations environnementales applicables. Le Groupe comptabilise des provisions adéquates lorsque des évaluations du risque sont disponibles ou que la réalisation des travaux est probable et que leur coût peut être raisonnablement estimé. Dans le cas où aucun risque n'a été identifié, Schneider Electric ne procède à aucune évaluation du coût financier associé aux risques environnementaux. Le respect des réglementations environnementales actuelles et de leurs évolutions à venir devraient avoir pour résultat d'accroître le niveau de dépenses et d'investissements requis pour se conformer à ces règles.

Il ne peut toutefois être exclu que Schneider Electric soit tenu de payer des amendes ou dommages et intérêts d'un montant significatif au titre de violations passées, présentes ou futures des lois et réglementations environnementales par des sociétés du Groupe ou qui ont été cédées depuis, y compris en l'absence de toute faute ou violation des règles applicables par Schneider Electric dans l'hypothèse où ces violations auraient été commises dans le passé par des sociétés ou des branches d'activité qui ne faisaient alors pas partie du Groupe.

En outre, Schneider Electric pourrait faire l'objet de plaintes pour violation des législations environnementales. La situation financière et la réputation de Schneider Electric pourraient être défavorablement affectées par de telles actions, et ce en dépit de tous les efforts et des investissements réalisés en vue de se conformer aux lois et réglementations environnementales applicables, au fur et à mesure de leur évolution.

Au cas où Schneider Electric n'exercerait pas ses activités en conformité avec les différentes réglementations environnementales applicables, les autorités judiciaires ou réglementaires pourraient contraindre le Groupe à réaliser des investigations et/ou mettre en œuvre des mesures de dépollution représentant des coûts significatifs dans le cadre de contamination actuelle ou passée d'installations actuelles ou anciennes ou encore d'installations de traitement de déchets hors site et à réduire l'activité d'installations ou à fermer celles-ci, temporairement ou définitivement, conformément aux lois et réglementations environnementales applicables.

La présence internationale du Groupe l'expose au risque de change

Une part significative des opérations de Schneider Electric est réalisée dans des monnaies autres que l'euro. Le Groupe est donc exposé à l'évolution des différentes devises. En l'absence de couverture, les fluctuations de change entre l'euro et ces devises peuvent donc significativement modifier les résultats du Groupe et rendre difficiles les comparaisons de performance d'une année sur l'autre.

Le Groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat aux variations de cours, en mettant en place des couvertures sur les créances, dettes et flux d'exploitation sous la forme principalement d'achats et de ventes à terme.

Cette couverture peut, en fonction des conditions de marché et sur les principales devises, être mise en place sur la base de flux prévisionnels récurrents. L'horizon de ces couvertures est à un an au plus.

La politique de couverture de change de Schneider Electric consiste à couvrir l'ensemble des filiales sur leurs opérations dans une devise autre que leur devise de comptabilisation. Elle concerne plus de vingt devises et en particulier le dollar américain, le dollar de Hong Kong et la livre sterling.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques de change sont décrits dans la note 19 des comptes consolidés au 31 décembre 2008 figurant en pages 148 à 150.

En 2008, le chiffre d'affaires réalisé dans des devises étrangères s'élève à 13 milliards d'euros environ.

La principale exposition du Groupe en termes de risque de change est liée au dollar américain et aux devises liées au dollar. Le Groupe estime que, dans la structure actuelle de ses opérations, une appréciation de 10 % de l'euro par

rapport au dollar américain aurait un impact négligeable sur son taux de marge opérationnelle.

Exposition au risque de taux

Le Groupe est exposé aux risques liés à l'évolution des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux relatif à la dette du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché. L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe. Les dettes obligataires ont été émises pour la plupart à taux fixe. Au 31 décembre 2008, la dette brute du Groupe est fixe à 74 %.

L'échéancier des actifs et passifs financiers figure en annexe des comptes consolidés, note 19.

L'impact d'une variation de 1 % des taux d'intérêts serait de l'ordre de 1 million d'euros sur les charges financières du Groupe.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques de taux sont décrits dans la note 19.1 des comptes consolidés au 31 décembre 2008 figurant en page 148.

Exposition au risque de contrepartie

Les opérations de nature financière sont négociées avec des contreparties soigneusement sélectionnées. Les normes de sélection des contreparties bancaires sont basées sur des critères généralement utilisés par la profession, notamment la notation indépendante externe.

Le Groupe applique également une politique de répartition des risques ; des contrôles périodiques sont réalisés pour en assurer le respect.

Concernant le risque client, le Groupe applique une politique de prévention, notamment par un recours important à l'assurance crédit et autres formes de garantie applicable au poste client.

Exposition au risque de liquidité

La liquidité du Groupe doit être appréciée au regard de sa trésorerie, et de ses lignes de crédit confirmées non utilisées. Au 31 décembre 2008, le montant de la trésorerie disponible est de 1,7 milliard d'euros. Par ailleurs, le Groupe a récemment renégocié avec ses banques l'extension de 1 an et de 1,6 milliard d'euros de sa ligne de crédit à maturité novembre 2009, portant le total des lignes de crédit engagées à 2,3 milliards d'euros à maturité novembre 2010 et au-delà.

La qualité de la notation financière du Groupe lui permet de bénéficier d'importants financements à long terme et d'attirer une base d'investisseurs diversifiée. La dette du Groupe est actuellement notée A- par Standard & Poor's (réhaussée en novembre 2008) et A3 par Moody's. L'endettement du Groupe et ses modalités sont décrits note 16 pages 145 à 147.

Schneider Electric, agissant dans une optique de prudence et de protection financière, évite, lors de la négociation de ses contrats relatifs à la mise à disposition du Groupe de liquidité, notamment par le biais d'emprunts ou de lignes de crédit, d'y inclure des engagements restreignant ses capacités d'utilisation des lignes de crédit, notamment des engagements de respect de ratios financiers ou de non survenance d'éléments significatifs défavorables (material adverse changes). Au 31 décembre 2008, il n'existe aucun ratio financier dans les financements et lignes de crédit confirmées de Schneider Electric SA.

Les contrats d'emprunts ou de lignes de crédit comprennent

des clauses de défaut croisé (cross default). Au cas où Schneider Electric se trouverait en défaut au-delà d'un certain montant, elle pourrait être contrainte par ces clauses à rembourser les sommes dues au titre de certains de ces contrats.

Il existe pour certains emprunts et lignes de crédit des clauses de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle.

L'augmentation du prix des matières premières pourrait avoir des conséquences négatives

Le Groupe est exposé à des risques liés à l'évolution du prix de l'énergie et des matières premières, et notamment de l'acier, du cuivre, de l'aluminium, de l'argent, du plomb, du nickel, du zinc, et des matières plastiques. Pour préserver ses résultats, le Groupe doit être en mesure de couvrir, de compenser ou de répercuter cette augmentation sur ses clients.

Le Groupe a toutefois mis en place des procédures destinées à limiter son exposition aux risques liés à l'évolution du prix des matières premières non ferreuses et précieuses. Les directions des achats des filiales opérationnelles communiquent leurs prévisions d'achats au Département Financement et Trésorerie. Les engagements d'achats sont couverts à l'aide de contrats à terme, de swaps et, dans une moindre mesure, d'options.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques des matières premières sont décrits dans la note 19.1 des comptes consolidés au 31 décembre 2008 figurant en page 148.

En 2008, les achats de matières premières se sont élevés à environ 1,3 milliard d'euros dont environ 711 millions d'euros d'achats de métaux non ferreux sur lesquels environ 59 % représentent des achats de cuivre. Le Groupe souscrit des contrats d'échange ou d'options destinés à couvrir tout ou partie de ses achats de matières premières. La décision de couvrir les achats de matières premières, essentiellement les métaux non ferreux, dépend des anticipations du Groupe sur l'évolution des cours des matières premières sur les marchés. Au 31 décembre 2008, les positions de couverture du Groupe pour l'achat de métaux non ferreux portaient sur un nominal de 175 millions d'euros, dont 119 millions d'euros sur le cuivre.

Exposition au risque des marchés actions

L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est essentiellement liée aux actions Schneider Electric autodétenues et à la participation dans AXA. Le Groupe n'utilise pas d'instrument de couverture pour couvrir ces positions. Au 31 décembre 2008, la valeur de marché des actions AXA est supérieure à leur coût d'acquisition.

Les produits de Schneider Electric sont soumis aux différentes normes et réglementations nationales et internationales

Commercialisés dans le monde entier, les produits du Groupe respectent la réglementation de chaque marché national mais également des règlements supranationaux (restrictions commerciales, barrières douanières, régimes fiscaux et normes de sécurité...). Toute modification de ces réglementations ou de ces normes ou de leurs conditions d'application à l'activité du Groupe est susceptible de se traduire par une baisse des ventes ou une augmentation des coûts d'exploitation, et donc de peser sur ses résultats et sa rentabilité.

Par ailleurs, les produits Schneider Electric sont soumis à de multiples contrôles et règlements de qualité et de sécurité, et répondent aux normes locales et supranationales – la majorité des produits est conforme aux normes de la Commission Electrotechnique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier. La mise en conformité avec des normes et réglementations nouvelles ou plus strictes peut nécessiter des investissements ou des mesures spécifiques dont les coûts sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe.

Avec des produits conformes aux standards dominants des différents marchés sur lesquels il est présent, Schneider Electric peut répondre à la majeure partie des besoins de ses clients.

Litiges et autres risques

En 2001, Schneider Electric a initié dans le cadre de la réalisation d'un projet de rapprochement avec Legrand une offre publique d'échange sur ce groupe. Dans le cadre de cette offre clôturée en juillet 2001, Schneider Electric a acquis 98,1 % du capital de Legrand. La Commission Européenne ayant par une première décision en date du 10 octobre 2001 mis son veto à ce rapprochement et par une deuxième décision en date du 30 janvier 2002, ordonné la séparation des deux entreprises à bref délai, Schneider Electric a été conduit à céder sa participation dans Legrand au consortium KKR-Wendel Investissement, ceci en dépit de l'annulation, le 22 octobre 2002, par le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes des décisions de la Commission. Enfin, Schneider Electric a déposé un recours indemnitaire contre la Commission Européenne en vue d'obtenir la réparation de son préjudice, évalué à 1,6 milliard d'euros, subi dans cette opération. Le tribunal a, le 11 juillet 2007, condamné la Commission à indemniser Schneider Electric à hauteur des 2/3 du préjudice subi tel qu'il sera fixé à dire d'experts. La Commission a fait appel de cette décision. A la suite de l'audience d'appel (qui s'apparente en fait à une "cassation") qui a eu lieu le 3 Décembre 2008, la décision de la Cour du Luxembourg devrait intervenir en 2009.

A l'occasion des offres publiques lancées par la SPEP en 1993, à l'époque société faïtière du Groupe, sur ses filiales belges Cofibel et Cofimines, la justice belge avait initié des poursuites à l'encontre notamment d'anciens dirigeants et cadres du Groupe pour des faits liés à la gestion par l'ex-groupe Empain-Schneider de ses filiales belges et notamment du sous-groupe Tramico. Le tribunal correctionnel de Bruxelles a rendu un jugement dans cette affaire fin mars 2006. Il a retenu la responsabilité d'un petit nombre des inculpés pour une partie seulement des incriminations poursuivies. Il a désigné un expert pour évaluer le préjudice des seules parties civiles dont il a admis la recevabilité de la constitution. Schneider Electric et ses filiales belges Cofibel – Cofimines ont été déclarées civilement responsables de leurs dirigeants dont la responsabilité se trouve engagée. Schneider Electric prend en charge les frais de défense de ses anciens dirigeants et cadres poursuivis dans la mesure où ils ne sont pas couverts par les assurances. Par ailleurs, les repreneurs du sous-groupe Tramico auxquels une filiale de Cofimines avait fait des avances dans le cadre de la liquidation de ce sous-groupe se refusent à les restituer et demandent, en outre, des dommages et intérêts pour avoir été impliqués dans les procédures judiciaires belges. Une procédure d'arbitrage est en cours à Genève.

Schneider Electric a couvert certains risques liés essentiellement à des contrats et grands projets à l'occasion de la cession de Spie Batignolles. Ces risques ont été, pour l'essentiel, clôturés dans le courant de l'exercice 1997. Les risques subsistants ont fait l'objet d'estimations et ont été couverts par provisions au mieux de la connaissance de leurs impacts financiers attendus.

Schneider Electric a été condamné à verser à la société Chint 330 millions de RMB (environ 31 millions d'euros) à titre de dommages et intérêts pour contrefaçon par l'une de ses filiales chinoises d'un modèle d'utilité de Chint. Schneider Electric a fait appel de cette décision. Cet appel qui est suspensif est toujours pendant. Le litige est relatif à la fabrication par Schneider Electric d'un disjoncteur pour lequel Chint a déposé en 1997 en Chine un modèle d'utilité (aujourd'hui expiré). Celui-ci porte sur un détail technologique déjà mis en œuvre dans les disjoncteurs commercialisés par Schneider Electric depuis plus de 15 ans dans de nombreux pays, y compris en Chine avant le dépôt par Chint de son modèle d'utilité. Schneider Electric conteste donc la validité du modèle d'utilité. Sa demande d'invalidation du modèle d'utilité ayant été rejetée par la Cour Intermédiaire du Peuple de Pékin, Schneider Electric a saisi la Haute Cour du Peuple de Pékin.

Schneider Electric SA a été impliquée, ainsi que d'autres entreprises de son secteur, dans une procédure concernant les GIS (Gaz Insulated Switchgears) initiée par l'autorité chargée de la concurrence en Nouvelle Zélande, et ce du fait de deux de ses anciennes filiales cédées en 2001. Schneider Electric SA a choisi la voie amiable et vient donc de signer un accord transactionnel avec l'autorité chargée de la concurrence en Nouvelle Zélande prévoyant le paiement d'une somme limitée de 1.100.000 dollars NZ. Par ailleurs, concernant ces mêmes équipements fabriqués par ces ex-filiales, la procédure de type "Class Action" engagée en Israël contre Schneider Electric SA et certains de ses concurrents très actifs dans ce pays a été finalement abandonnée.

La société n'a pas connaissance au cours des douze derniers mois d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du Groupe.

Politique d'assurances

La politique générale de couverture des risques aléatoires et transférables telle que pratiquée par Schneider Electric traduit les objectifs de protection de son patrimoine, de respect de l'environnement et de défense des intérêts de ses salariés, clients et actionnaires.

Cette stratégie s'articule autour des axes fondamentaux suivants :

- identification et quantification des principaux risques,
- prévention et protection de l'outil industriel : audit des principaux sites, études de danger et de vulnérabilité, gestion de la sécurité des personnes et des biens,
- organisation et mise en place d'outils de gestion de crise, en particulier pour les risques techniques, politiques et les événements naturels,
- politique globale de financement des risques par la mise en place de programmes d'assurances mondiaux négociés au niveau du Groupe pour l'ensemble des filiales auprès d'assureurs répondant aux critères de solidité financière reconnus par les acteurs de l'assurance et de la réassurance.

Schneider Electric souscrit, par ailleurs, des couvertures spécifiques pour tenir compte des particularités locales, respecter la réglementation ou encore pour répondre aux exigences particulières de certains risques, projets ou activités. Une politique coordonnée d'achat des couvertures locales permet d'étendre les garanties et de réduire les budgets.

Responsabilité Civile

Le programme d'assurance Responsabilité Civile Exploitation et Produits mis en place au 1^{er} janvier 2007 a été étendu jusqu'au 31 décembre 2010. Ce programme mondial de type "tous risques sauf" offre des plafonds de garanties en adéquation avec les engagements du Groupe, à savoir 230 millions d'euros par sinistre et par an.

Certains risques spécifiques comme les risques aéronautiques ou d'atteinte à l'environnement font l'objet de programmes d'assurance spécifiques.

Dommmages aux biens et pertes d'exploitation

Ce programme d'assurance qui s'applique dans le monde entier été renouvelé le 1^{er} juillet 2008 pour une durée de deux ans. Il s'agit d'un contrat de type "tous risques sauf" couvrant les événements susceptibles d'affecter les biens de Schneider Electric (incendie, explosion, catastrophes naturelles, bris de machine) ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à ces risques. La limite contractuelle d'indemnité a été fixée à 350 millions d'euros par événement avec des sous-limites pour certaines garanties, en particulier, les événements naturels et le bris de machine. Ces limites ont été fixées en fonction de scénarii de sinistres chiffrés par des ingénieurs spécialisés et des capacités disponibles sur le marché.

Les actifs sont assurés en valeur à neuf. Les sites les plus importants font l'objet de visites d'ingénieurs spécialisés appartenant aux principaux assureurs de ce programme.

Transport

Schneider Electric a mis en place au 1^{er} janvier 2009 un nouveau programme d'assurance mondial qui a pour vocation de couvrir l'ensemble des flux de marchandises (y compris les flux intra-groupe) dans la limite de 15,2 millions d'euros par transport quel que soit le moyen de transport retenu. Ce programme, d'une durée de deux ans, couvre les filiales du Groupe qui jusqu'à présent étaient assurées par des polices locales non intégrées.

Auto-assurance

Afin d'optimiser ses coûts, Schneider Electric auto-assure certains risques de fréquence au travers de deux sociétés d'assurance captives :

- Hors Amérique du Nord, une captive de réassurance intervient sur les programmes Dommages et Responsabilité Civile dans la limite annuelle de 11 millions d'euros.
- En Amérique du Nord, une captive permet d'uniformiser les niveaux de franchises et de rétention imposés par les assureurs sur les premières lignes des polices automobile, responsabilité civile et accidents du travail. Selon les risques, les montants retenus varient de 500.000 USD à 5 M. USD par sinistre.

Le coût des principaux programmes d'assurances du Groupe, en baisse depuis 1996, s'est élevé en 2008 à 2,95 pour mille du chiffre d'affaires consolidé.

Gouvernement d'entreprise

1 - Le Conseil de Surveillance	p. 40
2 - Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance	p. 44
3 - Activité du Conseil de Surveillance	p. 46
4 - Comités du Conseil de Surveillance (composition, fonctionnement et activité)	p. 47
5 - Le Directoire - Composition	p. 49
6 - Organisation et fonctionnement du Directoire	p. 50
7 - Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle	p. 50
8 - Contrôle Interne	p. 51
9 - Intérêts et rémunérations des dirigeants	p. 57
10 - Conventions réglementées	p. 63
11 - Responsables du contrôle des comptes	p. 63
12 - Droits et obligations des actionnaires	p. 63
13 - Application du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF	p. 65
14 - Publication des informations mentionnées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce	p. 66

1

2

3

4

5

6

7

8

Ce rapport intègre le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le Contrôle Interne.

Les paragraphes structure à Directoire et Conseil de Surveillance, 1, 2 à 4, 8, 9 § politique de rémunération des mandataires sociaux et du Comité Exécutif, 12 § Assemblée Générale et § Droits de vote, 13 et 14, constituent le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce. Ils sont signalés par **

Structure à Directoire et Conseil de Surveillance**

La société applique le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

Les quelques points sur lesquels elle s'écarte des recommandations du Code sont exposés ci-après (cf. paragraphe 13).

Ce code est consultable sur le site internet www.medef.fr.

L'Assemblée Générale du 3 mai 2006 a adopté la forme de la société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

> 1. Le Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, personnes physiques.

Pendant la durée de leur mandat, chacun des membres du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 250 actions au moins.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de quatre ans renouvelable. Toutefois pour permettre un renouvellement partiel du conseil, conformément aux recommandations AFEP-MEDEF sur le Gouvernement d'Entreprise, il a été prévu que le mandat de la moitié des membres du premier Conseil de Surveillance est de deux ans. Ainsi, le mandat de la moitié des membres du conseil a été mis en renouvellement lors de l'Assemblée Générale 2008.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membres du Conseil de Surveillance est fixée à 74 ans. Le nombre de membres du conseil ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des membres du conseil.

Le Conseil de Surveillance est composé de douze membres et d'un censeur. Neuf membres sont indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. Cinq membres sont de nationalité étrangère (américaine, anglaise, italienne, suisse et allemande).

Un membre nommé par l'Assemblée Générale sur proposition des conseils de surveillance des FCPE représente les actionnaires salariés. L'âge moyen des membres du Conseil de Surveillance est de 61 ans.

Composition du Conseil de Surveillance

(Au 31 décembre 2008)

Président du Conseil de Surveillance

M. Henri Lachmann

Age : 70 ans

Adresse professionnelle : Schneider Electric,
35 rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison

21 497 actions⁽¹⁾ Schneider Electric SA

Première nomination : 1996 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

● En cours actuellement : Président du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Membre du Conseil de Surveillance de **Vivendi**, d'**AXA**, du **Groupe Norbert Dentressangle** ; Administrateur de diverses filiales du Groupe AXA ; Censeur de **Fimalac**, de **Tajan** ; Président du Conseil d'Administration du Centre Chirurgical Marie Lannelongue ; Président de la Fondation pour le Droit Continental ; Membre du Conseil des prélèvements obligatoires ; Membre du Comité d'orientation de l'Institut de l'Entreprise ; Administrateur de l'Association Nationale des Sociétés par Actions ; Président de l'Institut Télémaque ; Vice-Président et Trésorier de l'Institut Montaigne ; Membre de CODICE ; Administrateur de Solidarités Actives, Planet Finance et Fondation Entreprendre.

● Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président Directeur Général de **Schneider Electric SA** ; Président de **Schneider Electric Industries SAS** et Administrateur de diverses sociétés du Groupe Schneider Electric, Administrateur de **Vivendi Universal**, des **Etablissements de Dietrich & Cie**, de **Finaxa**, de Fimalac Investissements.

Expérience et expertise

Diplômé de HEC, Henri Lachmann débute en 1963 chez Arthur Andersen. En 1970, il rejoint la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey et devient, en 1971, Directeur Général, puis Président-Directeur Général, de 1981 à 1997, de la Financière Strafor, devenue Strafor Facom. Administrateur de Schneider Electric SA depuis 1996, il en est nommé Président le 25 février 1999, fonction qu'il occupera jusqu'au 3 mai 2006 date à laquelle, il devient Président du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA.

Vice-Président du Conseil de Surveillance

M. Serge Weinberg*

Age : 58 ans

Adresse professionnelle : Weinberg,
Capital Partners, 40 rue de la Boétie, 75008 Paris

500 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Vice-Président du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Président du Conseil d'Administration d'**Accor** ; Président-Directeur Général de Weinberg Capital Partners ; Vice Président et Administrateur de Financières SASA ; Membre du Conseil de Surveillance de Gucci Group ; Administrateur de la FNAC, de RASEC (depuis février 2006), de Team Partners Group (depuis le 20/11/06), de Alliance Industrie (depuis le 05/10/06), de Financière Poinsetia (depuis le 11/09/06), de VL HOLDING, de SASA Industrie ; Gérant de Adoval, de Maremma.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président du Directoire du Groupe **Pinault-Printemps-Redoute** ; Président du Conseil de Surveillance de France Printemps, de Conforama Holding, de Guilbert SA, de Redcats ; Membre du Conseil de Surveillance d'Yves Saint-Laurent Parfum, de Boucheron Holding, de PPR Interactive (en tant que représentant permanent de PPR) ; Administrateur de **Schneider Electric SA**, de **Rexel**, de PPR Asia ; Représentant permanent de Tennessee au Conseil d'Administration de **Bouygues** ; Gérant de Serole.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, Serge Weinberg, après avoir occupé plusieurs postes au sein de l'administration préfectorale et dans des cabinets ministériels, est successivement Directeur Général Adjoint de FR3, Directeur Général puis Président du Directoire d'Havas Tourisme, Directeur de Pallas Finance avant de rejoindre en 1990 ce qui deviendra le Groupe PPR, en tant que Directeur Général de la CFAO. Au sein de ce Groupe, il occupe notamment les fonctions de Président de Rexel (société de distribution de matériel électrique, anciennement CDME), et est nommé en 1995, Président du Directoire du Groupe Pinault-Printemps-Redoute, fonction qu'il occupe jusqu'au début de l'année 2005. En mars 2005, il crée Weinberg Capital Partners, société qui gère un fonds spécialisé dans le LBO et l'immobilier. En 2006, il est nommé Président du Conseil d'Administration d'Accor.

Membres du Conseil de Surveillance

M. Léo Apotheker*

Age : 55 ans

Adresse professionnelle : SAP - Immeuble Capital 8 - 32, rue de Monceau - 75008 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2007 / Fin de mandat : 2012

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Co-CEO de **SAP AG** ; Administrateur et Membre du Conseil : d'**AXA**, SAP America Inc (Etats-Unis), SAP Global Marketing Inc (Etats-Unis), SAP Asia Pte. Ltd. (Singapour), SAP Japan Co., Ltd (Japon),

SAP France S.A, SAP Italia Sistemi, applicazioni, prodotti in data processing s.p.a (Italie), SAP Hellas Systems Application and Data Processing S.A. (Grèce), SAP (Beijing) Software System Co., Ltd. (Chine).

- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Censeur de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de Ginger S.A, d'Enigma Inc (Etats-Unis), de SAP Manage Ltd (Israël), de SAP Finland Oy (Finlande), de SAP Danemark A/S (Danemark).

Expérience et expertise

Diplômé en relations internationales et en économie de l'Université hébraïque de Jérusalem, Léo Apotheker a débuté sa carrière en 1978 en tant que contrôleur de gestion. Après avoir occupé des fonctions de gestion ou de direction dans plusieurs sociétés spécialisées dans les systèmes d'information dont SAP France & Belgium, dont il a été Président Directeur Général entre 1988-1991, il participe à la création de la société ECsoft dont il est nommé Président Directeur Général. En 1995, il rejoint à nouveau SAP comme Président de SAP France. Après avoir exercé diverses responsabilités au sein de SAP en tant que Directeur de zones géographiques, il devient en 2002 membre du Comité Exécutif et Président Customer Solutions & Operations, avant d'être nommé en 2007 Président CSO and Deputy CEO de SAP AG.

M. Claude Briquet

Age : 48 ans

Adresse professionnelle : Schneider Electric Industries SAS, Boulevard Salvador Allende – Zone Industrielle – BP 660 – 16340 L'Isle d'Espagnac

617 actions⁽¹⁾ Schneider Electric SA

Première nomination : 2008 / Fin de mandat : 2012

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA**, du Fonds Commun de Placement "Schneider Actionariat" ; Directeur du négoce Europe.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Directeur Général d'Alombard.

Expérience et expertise

Diplômé en ingénierie de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes et de l'ENSEEIH de Toulouse, Claude Briquet rejoint le Groupe Schneider Electric en 1985. Il débute sa carrière dans les domaines du développement, de la qualité et de la production. Il dirige l'usine de Pacy I de 1992 à 1996, puis l'usine du Vaudreuil de 1996 à 1999. En 1999, il devient Directeur Général de Mafelec et d'Alombard en 2001. Claude Briquet est actuellement Directeur du négoce Europe au sein de la direction industrielle de la division opérationnelle Europe de Schneider Electric.

Nota : en gras les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.

(1) En direct ou par le biais de FCPE.

* Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

M. Gérard de La Martinière*

Age : 65 ans

Adresse professionnelle :
18 allée du Cloître – 78170 La Celle Saint-Cloud

3 176 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1998 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur d'**Air Liquide** et de la Banque d'Orsay ; Membre du Conseil de Surveillance de l'EFRAG.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A.) et Président du Comité Européen des Assurances (CEA) ; Membre du Directoire d'**AXA** ; Administrateur de **Schneider Electric SA** ; Administrateur du **Crédit Lyonnais** ; Président du Conseil d'Administration de LCH.Clearnet Group Ltd., London ; Membre du Conseil de Surveillance d'**Air Liquide** ; Membre du Conseil de Surveillance de l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG).

Expérience et expertise

Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration, Gérard de La Martinière occupe plusieurs postes au ministère des Finances puis devient Secrétaire Général de la Commission des Opérations de Bourse et Directeur Général de la Société des bourses françaises ; il rejoint en 1989 le Groupe AXA dont il est nommé Directeur Général des Holdings et Fonctions centrales en 1993, membre du Directoire en 1997 et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie en 2000. Il quitte le Groupe AXA en 2003 pour devenir Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A) fonction qu'il a exercée jusqu'en octobre 2008.

M. Noël Forgeard*

Age : 62 ans

Adresse professionnelle :
85 avenue de Wagram – 75017 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Membre du Comité de France Galop.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président Directeur Général d'Airbus S.A.S. ; Président du Conseil d'Administration d'Airbus France ; Président ou Administrateur de sociétés du groupe Airbus ; Administrateur d'**EADS (Pays-Bas)**, de **Schneider Electric SA**, d'**Arcelor**, d'IMS S.A., de l'École Polytechnique ; Chief Executif Officer d'EADS.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École des Mines, Noël Forgeard, après un début de carrière dans

l'administration, a intégré la Compagnie Française des Aciers Spéciaux, filiale d'Usinor. En 1986, il rejoint M. Jacques Chirac comme conseiller à l'Industrie. En 1987, il entre au Groupe Lagardère pour diriger les branches défense et espace de Matra. Cinq ans plus tard il devient PDG de Matra Haute Technologie et co-Directeur Général du groupe Lagardère. En 1998, il est nommé Administrateur gérant de GIE Airbus-Industrie, puis en 2000, CEO d'Airbus SAS (société intégrée Airbus), enfin du 1^{er} juillet 2005 au 1^{er} juillet 2006, co-Président Exécutif d'EADS.

M. Jérôme Gallot*

Age : 49 ans

Adresse professionnelle :
CDC Entreprises, 137 rue de l'Université – 75007 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2012

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Président de CDC Entreprises SAS ; Administrateur de **Nexans SA**, d'**Icade SA**, de Caixa Seguros SA (filiale brésilienne de la CNP), de **Plastic Omnium**, de la Caisse Nationale de Prévoyance (**CNP Assurances SA**), Censeur d'OSEO (EPIC), Censeur de **NRJ Group SA**.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Directeur à la Caisse des Dépôts et Consignations ; Administrateur de **Schneider Electric SA** ; Administrateur du Crédit Foncier de France, de Galaxy Fund, de Galaxy Management Services ; Président de la Sicav Austral, Membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Nationale de Rhône (CNR).

Expérience et expertise

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration, Jérôme Gallot, après 3 années passées à la Cour des comptes, rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Economique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Après avoir été Directeur de plusieurs cabinets ministériels (1993 à 1997), Jérôme Gallot devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre en janvier 2003 la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur et membre du Comité de Direction de la Caisse des Dépôts. En septembre 2006, il est nommé Président de CDC Entreprises et membre du Comité de Direction de la Caisse des Dépôts.

M. Willy R. Kissling*

Age : 64 ans

Adresse professionnelle :
Poststrasse n°4, BP - 8808 Pfaeffikon (Suisse)

724 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2001 / Fin de mandat : 2012

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de **Kühne + Nagel International AG** (logistique) ; Président du Conseil d'Administration du Grand Resort Bad Ragaz AG ; Membre du European Advisory Board & Co.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de **Schneider Electric SA**, Administrateur de **Holcim Ltd** (ciment) ; Président du Conseil d'Administration d'**Unaxis Corporation** (aujourd'hui **OC Oerlikon Corp.**) ; Vice-Président puis Président de **Forbo Holding AG** et de **SIG Holding Ltd**.

Expérience et expertise

De nationalité suisse, Willy R. Kissling est diplômé des Universités de Berne et de Harvard. Après un début de carrière chez Amiantus Corporation, il rejoint en 1978 le Groupe Rigips (fabricant de plaques de plâtre) dont il devient membre du Comité Exécutif en 1981, puis Président. De 1987 à 1996, il est Président-Directeur Général de Landis & Gyr Corporation, société spécialisée dans les services, systèmes et équipements pour les techniques du bâtiment, les entreprises d'électricité et les moyens de paiement pour les opérateurs de téléphonie publiphones. En 1998, il rejoint Unaxis Corporation (aujourd'hui OC Oerlikon Corp.) en tant que Président du Conseil d'Administration, fonction qu'il occupera jusqu'en 2005.

Mme Cathy Kopp*

Age : 59 ans

Adresse professionnelle : Accor, Immeuble Odyssey - 110 avenue de France - 75210 Paris cedex 13

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de **Dexia** (à compter de février 2008) ; Directeur Général des Ressources Humaines du Groupe **Accor** ; Membre du Conseil de l'Ecole Normale Supérieure, rue d'Ulm à Paris ; Membre du Conseil de la Fondation SNCF.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Censeur de **Schneider Electric SA** ; Directeur des Ressources Humaines et membre du Comité Exécutif du Groupe **LVMH** ; membre du Collège de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (Halde).

Expérience et expertise

Après des études de mathématiques, Cathy Kopp entre en 1973 chez IBM France. En 1992, elle devient Directeur des Relations Humaines d'IBM France avant d'être nommée en 1996, Vice-Président, Human Resources, Storage Systems Division d'IBM Corp. En 2000, Cathy Kopp est nommée Président-Directeur Général d'IBM France. En 2002, elle rejoint le Groupe Accor en qualité de Directeur Général des Ressources Humaines du Groupe. Cathy Kopp est Présidente de la commission sociale du Groupement des Professions de Service au Medef. Elle a été chef de file de la

négociation interprofessionnelle sur la diversité au Medef en 2006, et sur la modernisation du marché du travail en 2007.

M. James Ross*

Age : 70 ans

Adresse professionnelle : Flat 4, 55 Onslow Square, Londres SW7 3LR (Grande Bretagne)

300 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1997 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de **McGraw-Hill Inc.**, de **Prudential plc.** ; Président de Leadership Foundation for Higher Education ; President de Liverpool School of Tropical Medicine.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de Datacard Inc ; Président de Littlewoods plc ; Président de **National Grid** ; Vice-Président de **National Grid Transco**.

Expérience et expertise

De nationalité britannique, diplômé de l'Université d'Oxford, James Ross rejoint en 1959 le Groupe BP au sein duquel il occupe diverses fonctions avant d'en devenir, en 1991, l'un des Managing Directors. En 1992, il est Directeur Général de Cable & Wireless plc, puis en 1996, il devient Président de Littlewoods plc et en 1999 de National Grid plc.

M. G. Richard Thoman*

Age : 64 ans

Adresse professionnelle : Corporate Perspectives, LLC - 126 East 56th Street, 9th Floor - New-York NY 10022

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2007 / Fin de mandat : 2012

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Associé Gérant de Corporate Perspectives (société américaine de conseil en stratégie) ; Membre du Conseil International de l'INSEAD, de la Fondation Franco-Américaine, de l'Americas Society, Council of the Americas, McGill University School of Management, de Fletcher School ; Professeur associé à la Columbia University et à la Fletcher School ; Membre de la Commission Trilatérale, Council on Foreign Relations.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Membre du Conseil de Surveillance de Daimler-Chrysler ; Membre du Conseil d'Administration de l'Union Bancaire Privée (Genève) ; Senior Advisor de Evercore Partners ; Membre de l'Advisory Board de Deutsche Bank Capital Partners.

Nota : en gras les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.

** Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.*

Expérience et expertise

G. Richard Thoman a un parcours unique. Il a été parmi les cinq premiers dirigeants de quatre des "75 premières sociétés américaines" du classement de Fortune, dans trois secteurs d'activités : les services financiers, l'industrie alimentaire et la technologie.

Diplômé notamment de l'Université Mc Gill (Montréal) de l'Institut des Hautes Etudes Internationales (Genève) et de la Fletcher School of Law and Diplomacy (Issue d'un partenariat entre Tufts University et Harvard University), G. Richard Thoman a débuté sa carrière à la Citibank. Après avoir exercé des responsabilités au sein d'Exxon Finance et de McKinsey, il devient Président et co-Directeur Général d'American Express Travel Related Services. En 1992, il est nommé Président-Directeur Général de Nabisco International. En 1993, il entre chez IBM en tant que Directeur Exécutif des Personal Systems Group avant d'en devenir le Directeur Financier. En 1997, il rejoint le Groupe Xerox dont il devient le Président-Directeur Général d'avril 1999 à mai 2000. Il est aujourd'hui associé de Corporate Perspectives et enseigne dans plusieurs universités américaines.

M. Piero Sierra*

Age : 74 ans

Adresse professionnelle :
Pirelli SPA, Viale Sarca 222, 20126 Milano (Italie)

1 000 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1997 / Fin de mandat : 2009

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur des sociétés internationales du Groupe Pirelli SpA (Milan) ; Administrateur de Alexandria Tire Corp, Pirelli Deutschland AG, Pirelli UK Tyres, Turk Pirelli Lastikleri AS.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de **Schneider Electric SA**, de Pirelli Cables et Systemes SA, Pirelli Armstrong Tire Corp, Pirelli Cable Corporation, Pirelli Cables Ltd, Pirelli Cables Saic, Pirelli Cabos SA, Pirelli Canada Inc, Pirelli Tyre Holding NV, Pirelli UK Tyres, Turk Pirelli Lastikleri AS.

Expérience et expertise

De nationalité italienne, diplômé des lettres de l'Université de Lyon, Piero Sierra rejoint, en 1962, le Groupe Pirelli au sein

duquel il effectue sa carrière en occupant des fonctions de direction, tant en Italie qu'à l'étranger, avant de devenir, de 1991 à 1995, Administrateur Délégué et Directeur Général de Pirelli SpA. Administrateur de sociétés à l'international du Groupe Pirelli depuis cette dernière date, M. Piero Sierra est également Président de l'A.I.R.C. (Association Italienne pour la Recherche sur le Cancer) et de la F.I.R.C. (Fondation Italienne pour la Recherche sur le Cancer).

Censeur

M. Claude Bébéar

Age : 73 ans

Adresse professionnelle :
AXA, 25 avenue Matignon, 75008 Paris

264 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2004 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Censeur de **Schneider Electric SA** ; Président du Conseil de Surveillance d'**AXA** ; Administrateur de diverses sociétés du Groupe **AXA**, de **BNP-Paribas** ; Membre du Conseil de Surveillance de **Vivendi**.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président et Administrateur de diverses sociétés du Groupe **AXA** dont AXA Financial ; Président Directeur Général de **Finaxa** ; Administrateur de **Schneider Electric SA**, de **Vivendi Universal**.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'École Polytechnique, Claude Bébéar entre en 1958 au Groupe Ancienne Mutuelle, qui adopte le nom de Mutuelles Unies, puis de Groupe AXA en 1985. En 1975, il en est nommé Président-Directeur Général.

De fin 1996, date de la fusion avec l'UAP, à 2000, il exerce les fonctions de Président du Directoire et du Comité Exécutif du Groupe AXA. En 2000, il devient Président du Conseil de Surveillance d'AXA.

Nota : en gras les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.

** Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.*

> 2. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance**

Missions et attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire dans les conditions prévues par la loi. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance est investi en application de la loi et des statuts de pouvoirs spécifiques. Ainsi, notamment :

- il nomme le Directoire dont il fixe le nombre de membres et en désigne le Président. Il fixe la rémunération des membres du Directoire,
- il peut révoquer les membres du Directoire,
- il autorise les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société (emprunt, augmentation de capital...),

- il autorise les opérations d'acquisition ou de cession significatives, ainsi que les partenariats stratégiques,
- il autorise la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de plans d'attributions d'actions gratuites ou de performance,
- il autorise les conventions réglementées,
- il autorise la délivrance de cautions, avals ou garanties, dans les conditions prévues par la loi.

Sont également soumises à son autorisation les propositions faites à l'assemblée générale relatives au dividende, à la composition du conseil et aux modifications statutaires.

Pour son fonctionnement, il peut nommer un ou deux censeurs et décider de la création en son sein de Comités. Il arrête son règlement intérieur. Il détermine la répartition des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté son règlement intérieur le 3 mai 2006. Ce règlement intègre le règlement des Comités du Conseil (Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, Comité d'Audit) et la charte des administrateurs préconisée par le Code du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. Il a été amendé en 2008 pour étendre les missions du Comité d'Audit. Il comporte 13 articles :

L'article 1 définit le rôle et les pouvoirs du Conseil de Surveillance (cf. ci-dessus). Il détermine les décisions du Directoire soumises à une autorisation ou à un avis préalable du Conseil de Surveillance.

L'article 2 fixe les principes que le Conseil de Surveillance entend suivre pour assurer son renouvellement : un principe d'internationalisation par le maintien d'un nombre significatif de membres étrangers, un principe d'indépendance par la présence d'une majorité de membres indépendants au sens du Code du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, un principe de continuité par un renouvellement à intervalle régulier d'une partie des membres du Conseil, un principe de représentation des actionnaires salariés par la présence d'un membre représentant les actionnaires salariés.

L'article 3 porte sur la tenue et le déroulement des réunions du Conseil de Surveillance : convocation du Conseil, modes de participation des membres, procès-verbal...

L'article 4 définit le rôle et les pouvoirs du Président du Conseil de Surveillance. Il dirige les travaux du Conseil de Surveillance. Il est informé régulièrement par le Président du Directoire des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe.

L'article 5 porte sur l'information du Conseil de Surveillance. Il prévoit que les membres du Conseil de Surveillance reçoivent toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer, préalablement à toute réunion, tous les documents utiles à cet effet. Il détermine le contenu du rapport trimestriel du Directoire au Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 du Code de commerce.

L'article 6 définit le statut des membres du Conseil de

Surveillance. Il correspond à la charte de l'administrateur du Code du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

Il prévoit ainsi que les membres du Conseil de Surveillance :

- représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir dans l'intérêt social,
- doivent présenter leur démission dès lors qu'ils n'ont pas été présents à plus de la moitié des réunions du Conseil,
- sont tenus à une obligation générale de confidentialité,
- doivent faire part de toute situation de conflits d'intérêts avec la société,
- doivent détenir au moins 250 actions de la Société,
- sont tenus au respect de règles strictes concernant leurs opérations sur les titres Schneider Electric SA (interdiction d'opérer dans le mois qui précède la publication des comptes annuels ou semestriels...),
- assistent à l'Assemblée Générale.

L'article 7 prévoit que les censeurs qui assistent aux réunions du Conseil de Surveillance avec voix consultative sont soumis aux mêmes règles déontologiques que les membres du Conseil de Surveillance.

Les articles 8 à 10 portent sur les Comités. Le contenu de ces articles est donné dans la présentation des Comités ci-après.

Les articles 11 et 13 définissent la portée du règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

L'article 12 prévoit que le Directoire peut procéder à une répartition des tâches de direction de la société entre ses membres, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance.

L'information du Conseil de Surveillance et de ses membres

Afin d'assurer la bonne information du Conseil de Surveillance, Schneider Electric s'impose les règles suivantes : les membres du Conseil de Surveillance reçoivent, en principe, 10 jours avant toute réunion du Conseil, l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente et, 4 à 5 jours avant, le dossier du Conseil. Le dossier comprend les rapports du Directoire, des notes ou le texte des présentations prévues à l'ordre du jour, ainsi que le cas échéant, les comptes arrêtés ou approuvés par le Directoire. Toutefois, ce délai est réduit à deux jours en ce qui concerne les comptes semestriels. Un dossier complémentaire peut être remis en séance.

Les membres du Directoire assistent aux réunions du Conseil de Surveillance. Les membres du Comité Exécutif sont invités pour la présentation des dossiers majeurs relevant de leur domaine de responsabilités. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Conseil de Surveillance au cours desquelles sont examinés les comptes annuels ou semestriels.

En outre, entre chaque réunion du Conseil de Surveillance et indépendamment des entretiens qu'ils peuvent avoir avec le Président du Directoire, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent une information permanente sous la forme de l'envoi d'une lettre mensuelle (élaborée exclusivement à leur intention), d'une revue de presse hebdomadaire, d'études d'analyses, de l'ensemble des communiqués de la société, ...

De plus, les réunions du Conseil de Surveillance sont précédées d'occasions pour ses membres de rencontrer les principaux dirigeants du Groupe dans un cadre informel. Pour les nouveaux membres du Conseil de Surveillance, il est prévu des séances de formation et d'information portant sur la stratégie et les métiers du Groupe.

Schneider Electric a adopté un code de déontologie qui a pour objet de prévenir les délits d'initiés et dont les dispositions s'imposent aux membres du Conseil de Surveillance et aux collaborateurs du Groupe. En vertu de

ces dispositions, les membres du Conseil de Surveillance, comme les collaborateurs concernés, doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la société ou d'autres sociétés lorsqu'ils détiennent de l'information privilégiée. En outre, ils ne peuvent intervenir sur l'action Schneider Electric SA pendant les trente jours qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels, ni réaliser d'opérations de type spéculatif sur l'action Schneider Electric SA (opérations à découvert, achats et ventes dans un délai inférieur à quatre mois...).

> 3. Activité du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance a tenu six réunions en 2008, d'une durée moyenne de 3 heures 30 avec un taux moyen de participation des membres du conseil de surveillance de 95 %. Il a consacré l'essentiel de ses travaux au Gouvernement d'Entreprise, à la stratégie, au suivi de l'activité, à l'examen des comptes annuels et semestriels et à la préparation de l'Assemblée Générale.

Gouvernement d'Entreprise

En ce domaine, le Conseil de Surveillance a, sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, délibéré de sa composition et de celle de ses comités. Il a ainsi décidé de proposer à l'Assemblée Générale de renouveler MM. Jérôme Gallot, Willy Kissling, Piero Sierra et Richard Thoman dans leur mandat et de nommer M. Léo Apotheker en remplacement de M. René de La Serre qui pour des raisons personnelles n'a pas souhaité être renouvelé dans son mandat. Il a nommé M. Léo Apotheker au Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise et M. Jérôme Gallot au Comité d'Audit.

Il a modifié son règlement intérieur sur proposition du Comité d'Audit, afin notamment d'étendre ses missions, conformément aux bonnes pratiques préconisées par l'IFA, à l'examen du plan d'audit externe et du dispositif de contrôle interne de la société.

Sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil de Surveillance a également arrêté les règles relatives à la rémunération des membres du Directoire (fixation de l'atteinte de leurs objectifs personnels 2007 et détermination des règles relatives à leur rémunération 2008 : part fixe, part variable) ainsi que le nombre d'options et d'actions gratuites ou de performance attribuables dans le cadre du plan annuel 2009. Il a mis en conformité les avantages accordés aux membres du Directoire avec les dispositions de la loi TEPA. Les principes et les règles suivis par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont présentés ci-après (pages 57 et 58).

Le Conseil de Surveillance a procédé à son auto-évaluation triennale. Celle-ci a été réalisée avec le concours du secrétaire du Conseil de Surveillance à l'automne 2008 qui a recueilli les appréciations et observations des membres du Conseil de Surveillance sur la base d'un questionnaire établi par le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Ce questionnaire portait sur la composition du conseil de surveillance, ses missions et son fonctionnement ainsi que sur les relations du Conseil avec le Directoire et l'organisation et le fonctionnement des

Comités. Le Conseil de Surveillance du 18 février 2009 en a analysé les conclusions sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Ces conclusions ont fait ressortir au-delà du constat de la réussite du passage de la forme moniste de gouvernance (Conseil d'Administration) à la forme dualiste (Directoire - Conseil de Surveillance), que le fonctionnement du Conseil se caractérisait par sa transparence, le dialogue et son efficacité. La transparence, le dialogue et le respect sont au cœur de la relation entre le Conseil de Surveillance et le Directoire et entre les présidents du Directoire et du Conseil de Surveillance. La transparence caractérise l'information donnée par le Directoire au Conseil de Surveillance. La profondeur et l'ouverture des débats traduisent le fonctionnement du Conseil. Cette situation est le résultat d'une amélioration continue au cours de ses trois dernières années tant en ce qui concerne le fonctionnement du Conseil que l'information qui lui est donnée. Les axes de progrès reposent principalement sur le développement des contacts avec le management ainsi que l'approfondissement des problématiques relatives à l'évolution des technologies, à l'image et la communication du Groupe et aux ressources humaines. En outre, l'information du Conseil qui aborde les sujets examinés par le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise pourrait être améliorée par une remise préalable, en complément du rapport oral du président, du procès-verbal de la réunion du Comité.

Stratégie

Le Conseil de Surveillance a procédé à un examen approfondi de la stratégie du Groupe à l'occasion notamment, comme chaque année, de la réunion d'une journée spécifiquement consacrée à ce sujet. Lors de chacune de ses réunions, le Conseil de Surveillance a été informé de l'évolution des dossiers d'acquisition.

Le Conseil de Surveillance a examiné la stratégie financière de la société. Dans ce cadre, il a autorisé l'émission d'emprunts obligataires dont l'emprunt de 750 millions d'euros émis en janvier 2009. Il a autorisé le Directoire à procéder à des rachats d'actions.

Activité et résultats

Le Conseil de Surveillance du 19 février 2008, sur le rapport du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes présents à sa réunion, a examiné les comptes annuels de l'exercice 2007. Il a approuvé la proposition du Directoire à l'Assemblée Générale de fixer le dividende à 3,30 euros par action. De même, le Conseil de Surveillance du 31 juillet 2008, sur le rapport du Comité d'Audit, a examiné les

comptes du 1^{er} semestre 2008 et dans ce cadre a recueilli l'avis des Commissaires aux comptes.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des objectifs 2008 du Groupe.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des rapports trimestriels du Directoire. En outre, lors de chacune de ses réunions il a été informé de l'évolution de la marche des affaires et de la situation financière de la société. Il a examiné la politique d'information financière et notamment de la communication financière autour du nouveau programme d'entreprise "One".

Il a veillé à la bonne information permanente du marché par, notamment, l'examen du consensus de place et de communiqués.

Le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à mettre en place pour 2009 le plan annuel d'options (plan n°31) et d'attributions d'actions gratuites ou de performance (plans n°5 et n°6) ainsi qu'à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (plan mondial d'actionnariat salarié 2009).

Le Conseil de Surveillance a, sur le rapport du Comité d'Audit, été informé des travaux menés par l'Audit Interne du Groupe. Il a suivi également les risques majeurs dont ceux liés aux systèmes d'informations.

Le Conseil de Surveillance a également accompli les diligences prévues par la loi portant notamment sur les comptes de gestion prévisionnelle.

Le Conseil de Surveillance a décidé du transfert du siège social au 35 rue Joseph Monier à Rueil Malmaison, sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale.

Assemblée Générale 2008

Le Conseil de Surveillance a examiné l'ordre du jour et les projets de résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires 2008. Il a arrêté son rapport à l'assemblée. Il a pris connaissance du rapport de son Président sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le Contrôle Interne. Il a examiné le texte des réponses du Directoire aux questions écrites d'actionnaires posées dans le cadre de la procédure des questions écrites de l'article L.225-108 du Code de commerce. La quasi-totalité des membres du Conseil (12/13) étaient présents lors de l'Assemblée Générale. Celle-ci a approuvé l'ensemble des résolutions agréées par le Directoire qui lui a été présenté.

Le Conseil de Surveillance a décidé du transfert du siège social au 35 rue Joseph Monier à Rueil Malmaison, sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale.

> 4. Comités du Conseil de Surveillance (composition, fonctionnement et activité)**

Le Conseil de Surveillance a défini dans son règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses deux Comités : le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Leurs membres sont désignés par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Les Comités peuvent demander, après en avoir référé au Président du Conseil de Surveillance, des études à des consultants externes. Ils peuvent inviter à leurs réunions, en tant que de besoin, toute personne de leur choix.

Comité d'Audit

Composition

Le règlement du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité d'Audit est composé de trois membres au moins. Les deux tiers de ses membres doivent être indépendants et au moins un de ses membres doit avoir une parfaite compréhension des normes comptables, une expérience pratique de l'établissement des comptes et de l'application des normes comptables en vigueur.

La composition du Comité d'Audit du Conseil de Surveillance a été modifiée avec l'entrée de M. Jérôme Gallot. Ses cinq membres, MM. Gérard de La Martinière, Président, Jérôme Gallot, James Ross, Piero Sierra et Serge Weinberg, sont tous indépendants et ont les qualités requises en matière financière ou comptable.

Fonctionnement

Le Comité se réunit à l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire. Il tient au moins quatre réunions par an.

Il peut convier à ses réunions toute personne qu'il souhaite entendre. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions consacrées à l'examen des comptes.

Il peut se faire communiquer par le Directoire les documents qu'il estime utiles. Il peut demander des études à des consultants externes.

Missions

Le Comité d'Audit qui constitue un des éléments de l'architecture du Contrôle Interne du Groupe, a pour missions de préparer les travaux du Conseil de Surveillance, de lui faire des recommandations et d'émettre des avis dans les domaines financiers, comptables et du contrôle des risques. Ainsi :

- il prépare l'examen par le Conseil de Surveillance des comptes annuels et semestriels arrêtés ou établis par le Directoire ; à cet effet notamment :
 - il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation,
 - il examine les risques et engagements hors bilan, ainsi que la situation de trésorerie,
- il prend connaissance du rapport annuel valant document de référence et le cas échéant des observations de l'AMF sur ce dernier, ainsi que des rapports sur les comptes semestriels,
- il propose, après une procédure de consultation, le renouvellement ou la nomination de Commissaires aux comptes,

- il examine le plan d'audit externe et les résultats des vérifications des Commissaires aux comptes. Il s'assure de leur indépendance, notamment à l'occasion de l'examen des honoraires versés par le Groupe à leur cabinet ou leur réseau, et par l'approbation préalable des missions n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes,
- il examine l'organisation et les moyens de l'Audit Interne ainsi que le programme d'Audit Interne et les faits saillants des rapports produits à l'issue des audits effectués ainsi que les suites données aux recommandations de l'Audit Interne,
- il examine la couverture des risques sur la base des rapports qu'il demande à l'audit interne,
- il examine le dispositif de contrôle interne de la société et prend connaissance du projet de rapport du président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne,
- il examine les règles de bonne conduite en matière notamment de concurrence ou d'éthique et les dispositifs mis en place pour assurer leur diffusion et leur application,
- il examine les propositions de distribution de dividendes ainsi que le montant des autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Comité d'Audit examine toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques, qui lui est soumise par le Directoire, le Conseil de Surveillance ou le Président du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le Président du Comité d'Audit rencontre, avant l'examen des comptes annuels et semestriels par le Comité, les Commissaires aux comptes hors la présence de tout représentant de la société.

Le Président du Comité rencontre également quatre fois par an le Directeur de l'Audit Interne hors la présence de tout autre collaborateur de la société.

Le Comité d'Audit présente au conseil le résultat de ses diligences et les suites qu'il propose de leur donner. Les procès-verbaux des réunions du Comité d'Audit sont remis aux membres du Conseil de Surveillance.

Activité en 2008

En 2008, le Comité d'Audit a tenu quatre réunions. La durée moyenne des réunions a été de 2 heures 40 et le taux de participation des membres du Comité de 89 %.

Des membres de la Direction Financière et le Directeur de l'Audit Interne ont assisté à ces réunions. De même, les Commissaires aux comptes ont participé aux réunions consacrées à l'examen des comptes. A cette occasion, le comité les a auditionnés hors la présence des représentants de la direction financière. En outre, le Comité a également auditionné des responsables opérationnels du Groupe. Le Président du Directoire n'a assisté à aucune des réunions du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit a procédé à l'examen des comptes annuels, des comptes semestriels et des rapports de gestion. A cette occasion, il a, également, procédé à une revue des "goodwills" des acquisitions récentes.

Il a examiné le programme de travail de l'Audit Interne qui est établi sur la base d'une cartographie des risques présentée au Comité, ainsi que les résultats des principaux audits. Il s'est fait présenter un point sur le suivi des recommandations de l'audit interne. Il a entendu les Commissaires aux comptes sur le résultat de leurs diligences, ainsi que sur leur programme de travail pour la clôture 2008 et l'année 2009. Dans le cadre de sa revue des risques, le comité a suivi l'évolution de la situation financière et de la trésorerie

du Groupe. Il a également suivi l'évolution du contrat Capgemini portant sur la construction et le déploiement d'un "core system" et l'infogérance d'une partie des systèmes d'information de la division Europe. En matière de suivi des risques environnementaux, il a examiné l'application par le Groupe de la directive REACH. Il a été informé des plans d'actions destinés à réduire le bilan carbone du Groupe. Il a examiné le projet de charte éthique.

Il a fait des propositions au Conseil de Surveillance sur le montant du dividende. Il a analysé les autorisations financières demandées à l'Assemblée Générale.

Le Comité d'Audit a veillé à l'indépendance des Commissaires aux comptes et, à cet effet, a examiné le montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes et aux entités de leur réseau.

Le Comité d'Audit a rendu compte de ses travaux se rapportant à l'exercice 2008 aux réunions du Conseil de Surveillance des 19 février, 31 juillet et 17 décembre 2008.

Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise

Composition

Le règlement du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise est composé de trois membres au moins. Il est présidé par le Président du Conseil de Surveillance.

La composition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise du Conseil de Surveillance a été modifiée en avril 2008 pour tenir compte du départ de M. René Barbier. Le Comité est composé de M. Henri Lachmann en qualité de Président, M. Claude Bébear, M. Léo Apotheker et Willy Kissling.

Fonctionnement

Le Comité se réunit à l'initiative de son Président. L'ordre du jour est établi par son Président, en concertation avec le Président du Directoire. Il tient au moins trois réunions par an.

Le Comité peut entendre toute personne qu'il juge utile à l'accomplissement de ses travaux.

Missions

Le Comité formule des propositions au Conseil de Surveillance sur la nomination des membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Comités. Il fait également des propositions sur la rémunération des membres du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance, ainsi que sur l'attribution d'options ou d'actions performance aux membres du Directoire.

Le Comité formule des avis sur les propositions du Directoire portant sur la rémunération des membres du Comité Exécutif, les principes et modalités relatifs à la fixation de la rémunération des dirigeants du Groupe et la mise en place de plans d'options ou d'attributions gratuites d'actions, ainsi que de plans d'actionnariat salarié.

Il examine les solutions susceptibles d'assurer la relève des membres du Directoire et du Comité Exécutif.

Il propose le montant des jetons de présence qui est fixé par l'Assemblée Générale et de leurs règles de répartition.

Le Comité propose au Conseil de Surveillance les

dispositions propres à assurer les actionnaires et le marché que le Conseil de Surveillance accomplit ses missions avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

A cet effet, il fait des propositions au Conseil de Surveillance sur :

- les missions des Comités du Conseil de Surveillance,
- la détermination et la revue des critères d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance,
- l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Surveillance,
- l'application par la société des pratiques nationales ou internationales de gouvernement d'entreprise.

Le Comité de Rémunérations et de Nominations présente au Conseil le résultat de ses diligences et les suites qu'il propose de leur donner. Le procès-verbal de ses réunions est remis aux membres du Conseil de Surveillance.

Activité en 2008

En 2008, le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise du Conseil de Surveillance s'est réuni à 3 reprises. Le taux de participation de ses membres a été de 83 %. Il a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil de Surveillance des 19 février, 21 avril et 17 décembre 2008.

Le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise a établi des propositions pour le Conseil de Surveillance :

- sur la composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- sur la rémunération des membres du Directoire (montant, structure et objectifs de la rémunération 2008 et niveau d'atteinte des objectifs personnels 2007) ;
- en veillant à l'application des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008, sur la mise en place du plan annuel 2009 d'options et d'actions gratuites ou de performance et l'attribution d'options et d'actions de performance aux membres du Directoire dans le cadre de ce plan ;
- sur la mise en conformité du statut ou des avantages accordés aux membres du Directoire avec les dispositions de la loi TEPA et les recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 ;
- sur la réalisation en 2009 d'une nouvelle opération d'augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe.

Le Comité a également fait rapport au Conseil de ses diligences concernant notamment :

- l'examen du fonctionnement du Directoire et de l'évaluation de ses membres ;
- les réflexions sur l'évolution de la politique de rémunération (intéressement à long terme) des cadres dirigeants du Groupe ;
- l'examen des rémunérations des membres du Comité Exécutif ;
- le plan de succession des membres du Directoire et du Comité Exécutif.

> 5. Le Directoire - Composition

Conformément aux statuts, le Directoire peut être composé de deux membres au moins et sept membres au plus.

Le Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance qui en désigne le Président. Le mandat des membres du Directoire est de 3 ans renouvelable.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée à 65 ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint cet âge, le Conseil de Surveillance peut en une ou plusieurs fois le proroger dans ses fonctions pour une durée totale n'excédant pas trois années.

Le Directoire est composé actuellement de deux membres MM. Jean-Pascal Tricoire, Président, et Pierre Bouchut qui ont été nommés par le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 pour une durée expirant le 2 mai 2009.

Président du Directoire

M. Jean-Pascal Tricoire

Age : 45 ans

Adresse professionnelle : Schneider Electric,
35 rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison

6 653 ⁽¹⁾ actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2006 / Fin de mandat : 2009

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Président du Directoire de **Schneider Electric SA** ; Président Directeur Général de

Schneider Electric Industries SAS ; Administrateur de Square D (Etats-Unis).

- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de Clipsal Asia Holding Limited, Digital Electronics Corporation, Schneider Electric (Australia) PTY Limited, Schneider Electric New Zealand Holding Limited, PT Schneider Indonesia, Schneider Electric Japan LTD, Schneider Electric Japan Holding LTD, Schneider Electric Venezuela SA, Schneider Toshiba Inverter SAS, PDL Holding Limited.

Expérience et expertise

Diplômé de ESEO d'Angers et titulaire d'un MBA de l'EM Lyon et après des débuts professionnels chez Alcatel, Schlumberger et Saint Gobain, Jean-Pascal Tricoire rejoint le groupe Schneider Electric (Merlin Gerin) en 1986. Il effectue un parcours opérationnel au sein de Schneider Electric, à l'étranger, de 1988 à 1999 : en Italie (cinq ans), en Chine (cinq ans) et en Afrique du Sud (un an). Il occupera ensuite des fonctions corporate de 1999 à 2001 : Directeur des Grands Comptes globaux et stratégiques et du projet d'entreprise "Schneider 2000+". De janvier 2002 à fin 2003, il a été Directeur Général de la Division Internationale. En octobre 2003, il est nommé Directeur Général Délégué, avant de devenir Président du Directoire de Schneider Electric SA le 3 mai 2006.

Nota : en gras les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.

(1) En direct ou par le biais de FCPE.

Membre du Directoire

M. Pierre Bouchut

Age : 54 ans

Adresse professionnelle : Schneider Electric,
35 rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison

42 570 ⁽¹⁾ actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2006 / Fin de mandat : 2009

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Directoire de **Schneider Electric SA** ; Président du Conseil d'Administration de Schneider Electric Services International ; Administrateur de Schneider Electric Industries SAS, de Schneider Electric France, de Square D, de France Transfo, **Du Pareil au Même**, de **Magnit**.

- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de **Havas**, de **Casino** (et divers autres mandats à l'intérieur du Groupe), de Laurus (Pays-Bas), de Smart & Final (USA), de CBD (Brésil) et de Big C (Thaïlande).

Expérience et expertise

Diplômé de HEC et titulaire d'une maîtrise en sciences économiques appliquées Paris Dauphine, Pierre Bouchut commence sa carrière en 1979 chez Citibank Paris, qu'il quitte en 1987 pour rejoindre Bankers Trust France SA en qualité de Vice-Président Finance. En 1988, il devient consultant pour Mc Kinsey & Company. En 1990, il est engagé comme Directeur Financier du groupe Casino, dont il deviendra notamment Administrateur Directeur Général. En mai 2005, il rejoint Schneider Electric comme Directeur Général Finances-Contrôle-Juridique. Il est membre du Directoire depuis le 3 mai 2006.

(1) En direct ou par le biais de FCPE.

> 6. Organisation et fonctionnement du Directoire

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées des actionnaires et dans la limite de l'objet social et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Le Directoire en vertu de la loi et sous réserve, dans les cas prévus par les statuts, de l'autorisation du Conseil de Surveillance :

- arrête les comptes annuels ou semestriels et les rapports de gestion,
- convoque les assemblées générales,

- décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'Assemblée Générale extraordinaire,
- procède aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ou de performance, sur autorisation de l'Assemblée Générale,
- décide des émissions d'obligations.

Le Directoire a adopté un règlement intérieur qui constitue un document interne destiné à organiser son fonctionnement et ses rapports avec le Conseil de Surveillance. Il est inopposable aux tiers.

Le Directoire s'est réuni 12 fois au cours de l'année 2008.

> 7. Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle

Les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire détiennent 0,03 % du capital et 0,03 % des droits de vote de la société.

M. Pierre Bouchut est lié par un contrat de travail avec les sociétés Schneider Electric Industries SAS et Schneider Electric Services International.

M. Alain Burq dont le mandat est arrivé à échéance le 21 avril 2008 et M. Claude Briquet qui lui a succédé sont liés à Schneider Electric Industries SAS par un contrat de travail.

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

Aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, au cours de ces cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, ni d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités réglementaires,

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur,

- n'a été associé, en qualité de mandataire social ou de dirigeant, à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation.

Il n'y a aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société.

Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société, des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et leurs intérêts privés.

> 8. Contrôle Interne **

Schneider Electric fait face dans le cadre de ses activités opérationnelles à un certain nombre de risques externes ou internes présentés dans le descriptif de l'entreprise et de ses activités (cf. pages 33 à 38).

Afin de prévenir et de maîtriser ces risques, Schneider Electric a mis en place des procédures destinées à les identifier, les quantifier et les réduire. En outre, pour prévenir les risques d'erreurs dans les domaines comptables et financiers, Schneider Electric a mis en place au niveau du Groupe et des entités un ensemble de procédures de contrôle.

L'ensemble de ces procédures constitue le contrôle interne de la société. Il vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale du Groupe,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,

et d'une façon générale, il contribue à la maîtrise des activités du Groupe, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Il y a lieu de souligner qu'un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints et ce, en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure. Le processus de contrôle interne est en constante évolution : les procédures sont adaptées pour tenir compte des changements dans l'environnement économique, réglementaire et des évolutions de l'organisation du Groupe. Les différents acteurs veillent à assurer en permanence la mise à jour des procédures et leur diffusion à travers le Groupe.

Ce rapport a été préparé sur la base de discussions entre les différents acteurs du contrôle interne, en particulier, la Direction Finances - Contrôle - Juridique et l'Audit Interne, la Direction Générale et le Comité d'Audit. Il s'appuie sur un recensement des moyens et procédures de contrôle interne mis en œuvre par le Groupe.

Organisation générale des procédures de contrôle

L'environnement du contrôle : acteurs et responsabilités

a) Le Conseil de Surveillance, le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire qui est investi à l'égard

des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Le Conseil de Surveillance indépendamment de son pouvoir général de contrôle a posteriori, exerce un contrôle a priori plus particulièrement sur le financement et la mise en œuvre de la stratégie. En effet, les statuts et le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoient que le Directoire doit recueillir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour pouvoir procéder à toute opération de financement susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la société (emprunt, augmentation de capital...) ou décider de toute opération d'acquisition ou de cession significative.

Dans le cadre de son contrôle a posteriori le Conseil de Surveillance revoit les comptes arrêtés par le Directoire. A cette occasion celui-ci s'assure notamment de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour leur établissement ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation.

Le Conseil de Surveillance s'assure de la fiabilité du contrôle interne. A cet effet, le Comité d'Audit rend compte au Conseil de Surveillance de son examen de l'organisation, du fonctionnement et des travaux de l'audit interne ainsi que de ses diligences sur toute question financière ou comptable relevant de la maîtrise des risques dont il se saisit ou qu'il effectue à la demande du Conseil de Surveillance ou de son Président ou du Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance s'assure du bon fonctionnement du Directoire. Il fixe la rémunération des membres du Directoire, sur la base du rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Sur le rapport de ce comité, il est informé de la politique de rémunération des dirigeants du Groupe arrêtée par le Directoire et il autorise la mise en place des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et des plans d'attributions gratuites d'actions.

b) La Direction Générale du Groupe

La Direction Générale est composée du Directoire assisté du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif (15 membres à fin décembre 2008) est présidé par le Président du Directoire. Il comprend, outre les membres du Directoire :

- les directeurs des quatre Divisions géographiques (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, Reste du monde),
- les directeurs des Business units : Distribution électrique, Automatismes, Automatismes pour bâtiments, Energies Renouvelables, et Energie Sécurisée
- les directeurs de la Direction Globalisation & Industrie, de la Direction Stratégie-Clients & Technologies Activités, Services & Projets, des Ressources Humaines Globales, du Marketing, et de la Qualité Corporate.

Le Comité Exécutif revoit régulièrement les perspectives d'évolution des principaux métiers du Groupe, les opportunités de croissance qui permettraient d'étoffer le portefeuille d'activités, ou les désinvestissements qu'il convient de réaliser. Il revoit les stratégies globales du Groupe comme les politiques d'innovation, d'implantations géographiques, de ressources humaines et de relations avec les instituts de recherche ou de formation.

Le Comité Exécutif revoit systématiquement les performances commerciales, économiques et financières des centres de profit. Il suit les grands projets d'amélioration des processus de gestion en matière de systèmes d'informations. Il traite tous les sujets opérationnels liés à la gestion industrielle, à l'optimisation logistique et aux relations avec les intermédiaires et distributeurs. Il fait le bilan du lancement des nouveaux produits et suit les principales évolutions technologiques susceptibles d'intéresser le Groupe.

c) L'Audit Interne

Le Groupe a une Direction de l'Audit Interne (composée de 17 auditeurs) dont le Directeur est rattaché à la Direction Générale à laquelle il rend compte ainsi qu'au Comité d'Audit.

L'Audit Interne a pour mission de vérifier au sein des entités du Groupe si notamment :

- les risques sont correctement identifiés et maîtrisés,
- les informations significatives de nature financière, managériale et opérationnelle sont fiables et précises,
- les collaborateurs agissent dans le respect des lois et réglementations ainsi que des politiques, des normes et des procédures applicables,
- les ressources sont acquises à un coût compétitif, exploitées efficacement et protégées convenablement.

L'action de l'Audit Interne s'inscrit dans le cadre d'un plan annuel modulable.

L'élaboration du plan d'audit est réalisée à partir d'une cartographie des risques et des difficultés de pilotage identifiées par la Direction Générale et prend en compte les résultats des audits passés, les diligences réalisées par les Commissaires aux comptes et l'auto-évaluation du contrôle interne par les entités. Le cas échéant, ce plan d'audit est adapté en cours d'année pour y intégrer des interventions demandées par la Direction Générale du Groupe. Compte tenu des principales activités du Groupe, la conduite du processus d'audit interne consiste à effectuer les contrôles dans les entités sur : les revenus et contrats, la trésorerie et la gestion des actifs, les rémunérations et avantages sociaux, le reporting financier, l'informatique, la production, les achats et les dépenses d'exploitation. L'audit interne effectue également des interventions transverses dans les entités récemment acquises afin de mesurer le niveau d'intégration au Groupe et de s'assurer de la correcte application des règles et principes.

Le processus d'audit interne s'appuie sur les règles internationales d'audit établies par l'Institute of Internal Auditors.

Les missions de l'Audit Interne donnent lieu à l'élaboration de rapports incluant des conclusions et recommandations à destination des responsables des entités auditées, de la Direction Générale ou du Comité d'Audit. Les Commissaires aux comptes ont accès à ces rapports. Le suivi des recommandations fait l'objet par la suite d'audits spécifiques.

En 2008, l'audit Interne a réalisé 38 missions dans les domaines suivants :

- audits complets d'entités de taille moyenne,
- audits de certains risques ou processus opérationnels,
- audit post-acquisition pour les entités ayant rejoint le Groupe récemment,
- analyse des auto-évaluations de contrôle ("control self assessment") réalisées par les entités,
- audit de suivi de l'application des recommandations.

d) La Direction du Contrôle Interne

En 2008, une Direction du Contrôle Interne a été créée. Cette Direction a d'abord entrepris de définir en liaison étroite avec les directions fonctionnelles du groupe un référentiel des Contrôles Internes Clé. En 2009 cette Direction du Contrôle Interne diffusera l'information et la formation sur ces Contrôles Internes Clé et s'assurera que les Directions du Contrôle de Gestion des différentes entités, à qui ce rôle a été confié, en vérifient la mise en œuvre pratique. Pour ce faire un comité du Contrôle Interne regroupant les experts des Divisions Opérationnelles et des Fonctions sera créé.

e) La Direction Finances - Contrôle - Juridique

La Direction Finances - Contrôle - Juridique a un rôle permanent dans l'organisation de l'environnement de contrôle et le contrôle du respect des procédures.

Elle a pour mission la consolidation et l'analyse des données financières mensuelles, trimestrielles et annuelles.

Dans ce contexte, elle établit et met à jour les procédures comptables, financières et de gestion (cf "Procédures de Contrôle" ci-dessous) qui permettent d'assurer l'homogénéité des pratiques financières et de gestion au sein du Groupe et leur conformité aux dispositions réglementaires applicables.

f) Les Divisions Opérationnelles et les Business Units

Le bon fonctionnement du contrôle interne dans le Groupe repose sur les équipes de direction des Divisions Opérationnelles et des "Business Units". Toutes les entités du Groupe sont rattachées hiérarchiquement à l'une des quatre Divisions Opérationnelles géographiques ou à l'une des "Business Unit" du Groupe, lesquelles sont dirigées par un Directeur Opérationnel auprès de qui est nommé un contrôleur financier. Au sein de chaque division, l'équipe de direction organise le contrôle des opérations, s'assure de la mise en œuvre des stratégies destinées à assurer la réalisation des objectifs et suit la performance des entités composant la division.

Les Directeurs de divisions et de Business Units font partie du Comité Exécutif et rapportent au Président du Directoire du Groupe. Les contrôleurs financiers sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Finances - Contrôle - Juridique. Les opérations réalisées par les divisions sont revues mensuellement lors d'un Comité de Gestion.

Cette organisation matricielle garantit à la fois une excellente réactivité par rapport aux risques liés aux opérations grâce à la proximité géographique, à la connaissance des spécificités et des modèles économiques locaux et l'application des règles du Groupe grâce aux contacts fréquents avec les fonctions centrales.

g) La Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de l'application des procédures liées au développement des collaborateurs, à la santé et à la sécurité au travail et à l'éthique professionnelle. Ces procédures sont diffusées au travers des "Principes de Responsabilité" du Groupe et sont contrôlées par le processus d'évaluation annuel et le suivi des indicateurs du programme d'entreprise new² (voir ci-dessous).

Les référentiels internes de Schneider Electric

a) "Les Principes de Responsabilité"

"Les Principes de Responsabilité" donnent à chacun des collaborateurs un guide pour ses décisions et ses actions à l'égard de toutes les parties prenantes de l'entreprise : les salariés, les clients, les fournisseurs, les actionnaires, la société civile et l'environnement. Ils sont systématiquement communiqués aux nouveaux collaborateurs avec leur contrat de travail.

b) Le code de déontologie boursière

Ce code définit des règles, applicables aux dirigeants et collaborateurs, destinées à prévenir les délits d'initié. Il prévoit notamment un devoir de confidentialité qui s'impose à tout collaborateur détenant des informations confidentielles sur l'entreprise et des limitations aux opérations sur le titre Schneider Electric SA susceptibles d'être réalisées par les personnes qui, en raison de leur qualité, sont détentrices d'informations privilégiées.

c) Les normes internationales d'audit interne

La Direction de l'Audit Interne s'engage à respecter les normes internationales d'audit interne définies notamment par l'Institute of Internal Auditors (I.I.A.).

d) Principes de gestion et de reporting du Groupe (cf. infra)

e) Les Contrôles Internes Clés

Un référentiel des 90 points de contrôle interne clé du Groupe a été établi par les Directions Fonctionnelles du groupe sous la coordination de la Direction du Contrôle Interne. Ce référentiel définit très pratiquement les règles essentielles que chaque manager doit appliquer.

f) Le cadre de référence recommandé par l'AMF

Schneider Electric a poursuivi sa démarche de rapprochement de son dispositif de Contrôle Interne avec le cadre de référence préconisé par l'AMF, notamment par la création d'une Direction du Contrôle Interne et par la définition d'un référentiel des Contrôles Internes Clé. Ces deux concrétisations permettront de poursuivre et d'amplifier cette démarche de rapprochement en 2009.

Les procédures

a) Procédures relatives à la conduite des opérations

Gestion des risques opérationnels

Comme indiqué ci-dessus, les risques opérationnels sont prioritairement gérés par les entités en liaison avec les Divisions Opérationnelles, selon les indications fournies par le Groupe. Les risques globaux font l'objet de procédures spécifiques décrites ci-dessous.

Limitations de pouvoir et délégations de pouvoir

Dans la gestion courante, le Groupe applique un principe de subsidiarité garanti par la mise en place de règles de limitations de pouvoirs des dirigeants au niveau du Groupe et de délégations et de sous-délégations de pouvoirs au sein de chacune des entités composant le Groupe. Ainsi, les

contrats d'achats ou de ventes de produits ou de services ne peuvent être signés que par ou avec l'autorisation des responsables opérationnels, lorsqu'ils excèdent des montants variant selon la nature des contrats, l'entité et la division concernée, dans la limite maximum de 10 millions d'euros. En outre, toutes les opérations dont l'importance ou la nature mettent en jeu les intérêts fondamentaux du Groupe restent subordonnées à une autorisation préalable du Directoire du Groupe voire même du Conseil de Surveillance. Ainsi en est-il de toutes les décisions impactant le périmètre du Groupe (acquisitions, souscriptions ou cessions de titres de participation quel qu'en soit le montant) et des décisions relatives notamment à des actifs stratégiques, aux marques, brevets et engagements hors bilan.

Comité des acquisitions, Comité des produits nouveaux

Les décisions relatives aux acquisitions d'entreprises et aux programmes de développement de produits sont prises, conformément aux règles sur les délégations de pouvoirs présentées ci-dessus, après instruction selon le cas par le Comité des acquisitions et le Comité des produits nouveaux. Ces deux Comités réunissent les principales Directions impliquées dans les projets.

Revue de gestion trimestrielle

La Direction Générale (Président du Directoire, Direction Finances-Contrôle-Juridique et Direction Ressources Humaines) procède quatre fois par an à une revue complète de l'activité et des résultats des Divisions opérationnelles et des Directions centrales. Ces réunions portent sur le suivi des principaux plans d'action menés en matière de croissance, d'efficacité opérationnelle et de management des collaborateurs. Ces réunions portent également sur l'analyse des résultats à date et sur les prévisions établies pour les prochains trimestres ; elles sont précédées de revues de gestion similaires aux différents niveaux organisationnels du Groupe (i.e. pour les divisions géographiques : entité, pays, zone).

Contrôle de gestion

La Direction Générale examine en revue de gestion mensuelle les résultats consolidés du Groupe et des entités.

Par ailleurs, les contrôleurs financiers des Divisions Opérationnelles et la Direction Finances-Contrôle-Juridique revoient la performance et les opérations principales des entités lors de comités de gestion mensuels.

Suivi des priorités fixées par le programme d'entreprise new²

Le programme d'entreprise new² qui a couvert la période 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2008 était organisé autour de trois priorités pour lesquelles le Groupe a identifié des potentiels de progression importants : la croissance, l'efficacité et les collaborateurs.

Ce programme d'entreprise était traduit en indicateurs chiffrés, mesurés mensuellement et concernant :

- la croissance dans les nouvelles activités et les nouveaux produits,
- l'efficacité des processus critiques (satisfaction clients, logistique, fonction informatique, localisation des achats et de la production...),
- le développement des collaborateurs (formation, santé et sécurité au travail...).

Les priorités identifiées dans le programme new² correspondaient à des processus majeurs à la fois en termes de contrôle et de performance et sur lesquels le Groupe s'est imposé un niveau d'efficacité et de qualité maximal.

Le suivi mensuel de ces indicateurs par la Direction Générale se sont traduits en plans d'actions immédiats dès lors que des zones de risque ou de perfectionnement ont été identifiées.

Un nouveau programme d'entreprise a été mis en place pour la période 1^{er} janvier 2009 / 31 décembre 2011, avec un objectif plus fort du suivi de la mise en œuvre opérationnelle.

Réunions de cadrage financier

Toutes les entités du Groupe font l'objet d'une revue annuelle par la Direction Finances-Contrôle-Juridique de leurs enjeux financiers.

Ces réunions permettent de suivre pour chacune des entités du Groupe :

- l'évolution du bilan et des capitaux employés,
- l'évolution du besoin en fonds de roulement et du crédit clients,
- l'analyse des risques financiers (liquidité, change, contreparties, crédit),
- le respect des règles internes relatives aux paiements intra-groupe et aux prix de transfert,
- le suivi de la composition de leurs organes sociaux.

Comité de trésorerie mensuel

Présidé par la Direction Finances-Contrôle-Juridique, le Comité examine chaque mois la situation de trésorerie, de change et la capacité de financement du Groupe.

Les opérations de change sont centralisées pour l'ensemble du Groupe, sauf celles liées aux devises non liquides sur le marché des changes. Le Groupe a mis en place des règles de contrôle des expositions aux risques de change qui sont limitées à la couverture des créances et dettes des flux opérationnels de chaque société et aux flux financiers intra-groupe (dividende, prêts et emprunts), ainsi que des règles de contrôle de la comptabilisation des opérations de change.

b) Les procédures spécifiques à certains types de risques ou à certaines opérations

L'intégration des acquisitions

L'intégration des acquisitions est un processus qui s'étend sur une période de 6 à 24 mois selon la nature et l'importance de la société.

Pour chaque acquisition, le scénario d'intégration varie selon l'objectif stratégique poursuivi par l'opération : renforcement de l'offre, extension de l'offre ou entrée dans de nouvelles activités.

Il existe ainsi 5 scénarios d'intégration qui vont de l'intégration totale à une gestion individualisée rattachée à la Direction Générale. Un tableau matriciel détermine suivant l'objectif stratégique poursuivi, les niveaux d'intégration retenus pour chacune des grandes fonctions de l'entreprise : front office (force de vente et marque), back office, R&D, fonctions corporate et reporting managérial.

Chaque acquisition donne lieu à l'élaboration d'un plan d'intégration approuvé par le comité des acquisitions. La mise en œuvre de ce plan est confiée à un responsable de l'intégration qui rend compte de l'avancement à un comité de pilotage mensuellement puis trimestriellement.

Le développement de nouveaux produits

Les choix d'investissement sont réalisés par un Comité des Produits Nouveaux qui décide de l'allocation des ressources entre le développement de nouveaux produits, la gestion de gamme et la recherche technologique.

Les processus de gestion des projets technologiques ont été harmonisés à travers le Groupe afin d'assurer un meilleur suivi des allocations de ressources et des retours sur investissements.

La propriété industrielle

Les brevets mis au point ou achetés par le Groupe sont suivis par le Département Propriété Industrielle de la Direction Finances-Contrôle-Juridique qui centralise l'information pour les principales filiales du Groupe et assure la gestion et la défense des titres de propriété à travers le monde. Il en va de même pour les marques qui font l'objet d'un suivi identique.

Les achats

Les achats représentent environ la moitié du chiffre d'affaires du Groupe et sont un processus clé dans les opérations du Groupe.

Les règles relatives à la fonction Achat sont constituées de directives relatives à l'organisation, au fonctionnement ou au comportement des acheteurs dans leurs relations avec les fournisseurs et de procédures qui portent notamment sur les délégations de signature et le respect de l'environnement. La fonction Achat est systématiquement contrôlée par l'Audit Interne lors de toutes ses missions en unité ou en filiale, suivant une grille d'analyse qui porte notamment sur la productivité, les coûts de non-qualité, le respect des directives et l'analyse du portefeuille des fournisseurs.

Procédures de contrôle interne applicables à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En application du règlement n°1606/2002 de l'Union Européenne, les comptes consolidés du Groupe au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Procédures de contrôle interne destinées à valider l'existence et la valeur des actifs et passifs

D'une manière générale, les procédures établissant le contrôle interne reposent sur la définition de niveaux de responsabilité pour autoriser et contrôler les opérations, sur la séparation des fonctions pour assurer le bien fondé pour l'entreprise de toutes les transactions initiées et sur l'intégration des outils de gestion et des outils comptables garantissant l'exhaustivité de l'enregistrement comptable des dites transactions.

Chaque filiale est responsable de la déclinaison locale des procédures établies par le Groupe sur le contrôle interne.

Les équipes de direction des Divisions Opérationnelles assistent les entités dans cette mise en place et réalisent un premier niveau de contrôle de l'application des procédures.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels générés en interne (logiciels et coûts de développement des produits) sont valorisés selon un processus qui permet le contrôle et l'analyse des dépenses engagées, l'identification de la partie des dépenses répondant à la définition d'un actif et pouvant être capitalisée et le suivi de l'utilisation de l'actif dans le temps. Des systèmes d'information appropriés ont été mis en œuvre afin de suivre les coûts liés aux projets de développement et de mieux appréhender la rentabilité des nouveaux produits.

Les marques valorisées en tant qu'actifs résultent toutes d'un processus de valorisation économique des acquisitions réalisées par le Groupe et, pour les plus significatives, d'une évaluation par un expert indépendant.

Certaines acquisitions ont donné lieu à la reconnaissance de "Relations Clients" ("customer relationships") qui ont été valorisées par des experts indépendants.

Conformément aux principes IFRS, la valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels non amortis reconnus dans le cadre des acquisitions est testée annuellement (et en cours d'année, dès lors qu'apparaît un indice de perte de valeur) pour s'assurer que leur valeur recouvrable est supérieure à la valeur inscrite au bilan. S'agissant des actifs incorporels créés et valorisés (R&D, systèmes d'information...), ils sont amortis. Cependant, leur valeur nette est testée dès lors qu'il apparaît un indice de perte de valeur.

Actifs corporels

Les terrains et constructions sont suivis par la Direction Immobilière du Groupe et sont valorisés à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations industrielles sont suivies par la Direction Globalisation et Industrie.

L'enregistrement comptable de ces actifs est effectué sur la base d'un acte de propriété, d'une facture ou du contrat de location financière et du document justifiant la mise en exploitation ou en service.

Titres de participation

Les titres de participation consolidés et non consolidés sont suivis et contrôlés par la Direction Finances-Contrôle-Juridique.

Stocks

Les stocks sont physiquement vérifiés au minimum une fois par an dans chacune des filiales par des inventaires physiques généraux ou par des inventaires tournants. Le cas échéant, les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation par une dépréciation.

Clients

L'enregistrement des créances clients résulte directement de la comptabilisation du chiffre d'affaires par les filiales. Ces créances sont valorisées et, le cas échéant, dépréciées par les filiales suivant les règles Groupe.

Le suivi des comptes clients (acceptation de nouveaux clients, limites de crédit, assurance crédit, relances et procédures de recouvrement...) est réalisé selon les règles établies dans la Charte du Crédit Management préparée par le département Crédit Client du Groupe.

Dettes et créances fiscales

Les filiales sont responsables pour le calcul, l'enregistrement comptable et la gestion de leurs impôts, sauf éventuellement lorsqu'elles font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

Le Département Fiscal de la Direction Finances-Contrôle-Juridique a, notamment, pour mission de contrôler la charge d'impôt courant des pays représentant une contribution significative à l'impôt payé par le Groupe et de suivre les contentieux fiscaux.

Les Divisions Opérationnelles sont en général dotées de responsables fiscaux qui s'assurent de l'application des dispositions réglementaires locales.

Lors de chaque consolidation trimestrielle, le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité de la Direction Finances-Contrôle-Juridique contrôle la charge d'impôt courante et différée du Groupe, la cohérence des contributions des principales filiales et justifie le taux d'impôt effectif du Groupe. Il analyse également l'évolution des actifs et passifs d'impôts différés par nature de base taxable.

Provisions pour risques et charges

Les risques sont couverts par des provisions. L'essentiel des litiges donnant lieu à provisions est suivi conjointement par la filiale concernée et la Direction Finances-Contrôle-Juridique. Les provisions pour risques sont mises à jour lorsque l'appréciation du risque vient à être modifiée. Les mouvements comptabilisés par les filiales doivent être justifiés et sont analysés au regard des normes et règlements en vigueur. Lorsque cela est nécessaire, le Groupe fait appel à des experts indépendants pour évaluer les risques.

Avantages au personnel

Les filiales sont responsables de la gestion des avantages au personnel, qu'ils soient obligatoires, conventionnels ou contractuels. En pratique, les engagements du Groupe identifiés concernent les indemnités de fin de carrière, les retraites du personnel et la couverture de frais médicaux et sont enregistrés systématiquement dans tous les pays où l'engagement est à la charge du Groupe.

Dettes financières

La gestion de la dette financière nette est centralisée par la Direction Finances-Contrôle-Juridique. Des contrats de centralisation de la trésorerie et du risque de change au niveau Groupe sont chaque fois que nécessaire mis en œuvre pour optimiser les flux, bénéficier d'économies d'échelle et minimiser le coût du financement.

Le mode de financement des filiales est décidé par la Direction Finances-Contrôle-Juridique. Les filiales ont prioritairement recours à un financement intra-Groupe court terme dans leur devise de transaction. Mais dans certains cas le Département Financement et Trésorerie peut privilégier un financement externe. La gestion de la dette financière long terme est centralisée.

Les opérations de financement par émission d'emprunt obligataire sont soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan des filiales acquises sont recensés au moment de leur entrée dans le Groupe. Les garanties financières sont émises par la Direction Finances-Contrôle-Juridique. Une consolidation est effectuée semestriellement par le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité qui en vérifie la cohérence. Les autres engagements de nature juridique sont suivis par le Département Juridique.

Procédures relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

Cadre conceptuel, référentiel et normes comptables

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales IFRS.

Le Groupe applique les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008.

Les principes comptables du Groupe s'appuient sur les hypothèses de base et les caractéristiques qualitatives du cadre conceptuel des IFRS : comptabilité d'engagement, continuité d'exploitation, image fidèle, prééminence de la substance sur la forme, neutralité, prudence, exhaustivité, comparabilité, pertinence et intelligibilité.

L'application des principes et méthodes comptables Groupe est obligatoire pour toutes les entités du Groupe pour le reporting de gestion et la consolidation statutaire.

Présentation du système comptable et de reporting

Au sein de la Direction Finances-Contrôle-Juridique, le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité a décidé d'unifier les processus de gestion existant dans les différentes entités en déployant progressivement le progiciel intégré SAP dans l'ensemble du Groupe. D'ores et déjà un certain nombre de filiales, dont la France, l'Espagne et d'autres pays européens, ainsi que la Chine et l'Inde, utilisent SAP pour gérer leurs activités et tenir leur comptabilité statutaire. La structuration d'un modèle de paramétrage SAP commun à l'ensemble du Groupe est achevée et ce modèle est en cours de déploiement dans l'ensemble des filiales du Groupe.

Au plan comptable, les filiales enregistrent leurs opérations conformément aux principes du Groupe. Le cas échéant, des écritures de retraitement sont enregistrées pour les besoins comptables ou fiscaux locaux.

Un logiciel de reporting et consolidation est utilisé pour remonter l'ensemble des données nécessaires au suivi de gestion prévisionnel et mensuel et à l'établissement des états financiers consolidés du Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Groupe a mis en place un nouvel outil de reporting et consolidation. Le changement de système a eu comme conséquence la refonte de l'organisation de la remontée des informations dans le Groupe (entités, indicateurs, délais de remontée) et a permis l'aboutissement de la démarche d'unification entre les processus comptables et les processus de gestion.

Processus d'établissement et de contrôle des comptes

a) Modalités de consolidation des données des entités opérationnelles

Le résultat opérationnel du Groupe est établi mensuellement à partir des données remontées des entités de gestion et issues de clôtures comptables.

Les comptes consolidés du Groupe sont finalisés 16 jours ouvrés après la date de clôture annuelle ou semestrielle. Afin de respecter ce délai, des arrêtés comptables complets sont réalisés en filiales au 31 mai et au 30 novembre afin d'anticiper la majeure partie des écritures de consolidation de la période.

La majorité des filiales est consolidée sans palier intermédiaire, à l'exception de Square D (USA), APC (USA) et leurs filiales qui font l'objet d'une sous-consolidation.

b) Rôle du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité

Au sein du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité, un service Reporting & Consolidation est en charge de la production et de la diffusion des éléments de reporting dans le Groupe et un service d'Analyse de la Performance assurent le suivi de la réalisation des objectifs assignés aux unités opérationnelles.

Le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité établit le périmètre de consolidation et, en collaboration avec le Département Juridique, vérifie la méthode de consolidation de chaque filiale, le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

Il transmet des instructions sur le déroulement du processus de clôture en précisant notamment le calendrier à respecter, les informations à saisir et les retraitements à effectuer.

Il contrôle qualitativement les liasses remontées par les filiales, en se concentrant plus particulièrement sur les déclarations des transactions intra-groupe, le traitement des opérations non récurrentes de la période et les mouvements entre le bilan d'ouverture et de clôture, sur la base desquels est établi le tableau de flux de trésorerie.

Il vérifie également le résultat des traitements automatiques : conversion, élimination des transactions intra-groupe, partage entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires, variations de périmètre, etc.

En parallèle, les états financiers consolidés du Groupe sont analysés en détail pour comprendre et vérifier les principales contributions et la nature des opérations enregistrées. Les classements comptables sont vérifiés. En particulier, l'établissement et la validation du tableau de variation des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie constituent des points de contrôle majeurs.

Les données consolidées et la contribution de chaque entité sont également analysées au sein du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité.

Le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité est garant :

- de l'application des principes et méthodes comptables Groupe,
- de l'intégrité de la base de données du logiciel de consolidation, dont il assure l'administration et la maintenance,
- de la qualité des processus et des données,
- de la formation des différents interlocuteurs financiers par le développement et l'animation de séminaires spécifiques liés à la fonction.

Il rédige et actualise les différents supports nécessaires à la production d'une information de qualité et les diffuse via un site Intranet :

- le glossaire, qui définit les termes employés par le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité,
- le Plan des Comptes de Reporting,
- le manuel des principes comptables et de gestion du Groupe, regroupant notamment les schémas d'enregistrement comptable dans le logiciel de consolidation,

- les procédures de reporting Groupe et d'utilisation du système,
- les procédures d'intégration des acquisitions dans le processus de reporting Groupe,
- les procédures de réconciliation des transactions intra-Groupe,
- les plannings et instructions de clôture.

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le contrôle interne

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Schneider Electric S.A.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Schneider Electric S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de Gouvernement d'Entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225 68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225 68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225 68 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 18 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Ernst & Young et Autres

Pierre Sardet

Pierre Jouanne

> 9. Intérêts et rémunérations des dirigeants

Politique de rémunération des mandataires sociaux et du Comité Exécutif **

Les principes généraux de la politique de rémunération de la Direction Générale, ainsi que l'analyse des situations individuelles de ses membres, sont revus par le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise et présentés au Conseil de Surveillance.

Les objectifs de cette politique de rémunération sont :

- de retenir et motiver les talents,
- de reconnaître la performance individuelle et collective,

- d'adapter les niveaux de rémunération aux résultats de l'entreprise.

Les principes structurants cette politique sont fondés sur un positionnement par rapport aux marchés des rémunérations des dirigeants de groupes industriels comparables dans chacun des pays concernés, avec :

- une rémunération en espèces dont la part fixe augmentée de la part variable cible est proche de la médiane,
- une rémunération totale (rémunération en espèces et évaluation des stock options ou des actions gratuites) au-dessus de la médiane.

La part variable, exprimée en pourcentage de la part fixe, est liée à l'atteinte d'objectifs définis en début d'exercice. Elle peut varier dans des proportions importantes selon le niveau de réalisation ; cette variation qui peut aller de 0 % à 120% de la part fixe pour les membres du Comité Exécutif et 200 % pour le Président du Directoire, a ainsi un caractère aléatoire marqué.

Avec des pondérations différentes selon les responsabilités, la part variable des membres du Comité Exécutif est liée, pour :

- 30 à 40 % à la performance globale du Groupe (taux de marge opérationnelle, croissance organique et taux de satisfaction des clients),
- 20 à 40 % à celle de l'entité sous leur responsabilité (objectifs économiques, retour sur capitaux employés)
- 30 à 40 % à la réalisation d'objectifs individuels mesurables qui leur sont assignés.

La rémunération des membres du Directoire est déterminée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise.

La part variable des membres du Directoire est liée pour :

- 60 % à la performance globale du Groupe (taux de marge opérationnelle, de croissance organique et de retour sur capitaux employés),
- 40 % à la réalisation d'objectifs individuels arrêtés par le Conseil.

Les dirigeants bénéficient d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites ou, pour les citoyens ou résidents américains, de stocks appreciation rights (SARs) répliquant les options. Les principales caractéristiques des options sont : une durée de 10 ans (depuis 2006), l'absence de décote et la subordination de l'exercice de 50 % des options à l'atteinte d'objectifs de performance (croissance organique du chiffre d'affaires et marge opérationnelle). Le niveau d'atteinte des objectifs est contrôlé par les Commissaires aux comptes.

Pour le plan annuel 2008 mis en place en décembre 2007, il a été décidé pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif non américains, de substituer aux options attribuées des actions gratuites à hauteur des 30 % de la dotation d'options à raison d'une action gratuite pour 4 options. Le bénéfice de la moitié des actions est soumis aux mêmes conditions de performance que les options. Le délai d'acquisition est de 3 ans et de conservation est de 2 ans sauf pour les non-résidents français pour lesquels il est prévu que le seul délai d'acquisition qui est porté à 4 ans.

Régimes de retraite **

Les membres français de la Direction Générale bénéficient du régime de retraite des cadres dirigeants du Groupe, qui prévoit une pension au maximum égale à 60 % (étant précisé que ce maximum est égal à 50 % augmenté d'1 % par année à compter de la sixième année d'ancienneté) de la moyenne des rémunérations des 3 années civiles précédant le départ (qui est égale à la somme du (i) salaire

brut de base et (ii) de la part variable au titre des années de référence) diminuée de la totalité des retraites délivrées au titre des autres régimes de retraite (*) ; la pension ainsi définie ne peut excéder 25 % de la rémunération moyenne définie. Elle est assortie d'un droit à réversion de 60 % pour le conjoint survivant. Au 31 décembre 2008, le montant des engagements de retraite concernant l'ensemble des mandataires sociaux s'élève à 12,5 millions d'euros.

Les membres non français bénéficient d'un régime de retraite par capitalisation conforme aux pratiques de marché de leurs pays d'origine respectifs.

() régime de base de l'assurance vieillesse, régimes complémentaires ARRCO et AGIRC, régimes de la fonction publique, régime interne à cotisation définie, ...*

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Rémunération du Président du Conseil de Surveillance

Sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 a fixé la rémunération du Président du Conseil de Surveillance à 500 000 euros par an, à laquelle s'ajoute le bénéfice des jetons de présence versés aux membres du Conseil.

Le Président du Conseil de Surveillance ne bénéficie d'aucune attribution d'options ou d'actions gratuites, ni d'aucune indemnité de départ d'aucune sorte.

M. Henri Lachmann a perçu de la société, pour l'année 2008

- au titre de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance : 500 000 euros
- au titre des jetons de présence 2008 (versés début 2009) : 60 000 euros
- au titre de sa retraite supplémentaire : 543 468 euros.

Au titre des avantages, il dispose d'une voiture de fonction et peut utiliser les voitures de la Direction Générale du Groupe avec les services d'un chauffeur. Cet avantage en nature peut être chiffré pour l'ensemble de l'exercice à 5 090 euros.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et des Administrateurs

L'Assemblée Générale a fixé à 800 000 euros le montant global des jetons de présence. Le Conseil d'Administration et en mai 2006 le Conseil de Surveillance ont adopté les règles de répartition suivantes :

- a) les membres du Conseil ainsi que les censeurs perçoivent une part fixe de 15 000 euros, cette part est doublée pour les membres résidant à l'étranger,
- b) les membres du Conseil perçoivent une part variable de 30 000 euros déterminée en fonction de leur participation aux réunions du Conseil,
- c) les membres du Conseil appartenant aux Comités du Conseil ont droit à un jeton fixe de 15 000 euros qui est doublé pour le Président du Comité d'Audit.

Sur ces bases, les montants des jetons de présence versés au titre des exercices 2007 et 2008 ont été les suivants :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au titre de l'exercice 2007 ⁽¹⁾	Montants versés au cours de l'exercice 2008 ⁽¹⁾
M. Henri Lachmann		
Jetons de présence	60 000 €	60 000 €
Autres rémunérations	-	-
M. Léo Apotheker		
Jetons de présence	7 400 €	40 450 €
Autres rémunérations	-	-
M. Claude Bébéar ⁽²⁾		
Jetons de présence	15 000 €	15 000 €
Autres rémunérations	-	-
M. Alain Burq ⁽³⁾		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
M. Claude Briquet ⁽³⁾		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
M. Noël Forgeard		
Jetons de présence	45 000 €	45 000 €
Autres rémunérations	-	-
M. Jérôme Gallot		
Jetons de présence	45 000 €	55 400 €
Autres rémunérations	-	-
M. Willy Kissling		
Jetons de présence	75 000 €	75 000 €
Autres rémunérations	-	-
Mme Cathy Kopp		
Jetons de présence	35 000 €	45 000 €
Autres rémunérations	-	-
M. Gérard de La Martinière		
Jetons de présence	75 000 €	75 000 €
Autres rémunérations	-	-
M. René de la Serre		
Jetons de présence	55 000 €	19 100 €
Autres rémunérations	-	-
M. James Ross		
Jetons de présence	70 000 €	70 000 €
Autres rémunérations	-	-
M. Piero Sierra		
Jetons de présence	75 000 €	75 000 €
Autres rémunérations	-	-
M. Richard Thoman		
Jetons de présence	50 250 €	60 000 €
Autres rémunérations	-	-
M. Serge Weinberg		
Jetons de présence	55 000 €	55 000 €
Autres rémunérations	-	-

(1) les jetons de présence de l'exercice sont versés au début de l'exercice n+1.

(2) censeur.

(3) Alain Burq et Claude Briquet qui sont liés par un contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS, ont renoncé à leurs jetons de présence. Schneider Electric reversera à la Fondation Schneider Electric le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2008 auxquels il a été renoncé.

Rémunération, stock options et actions gratuites ou de performance des membres du Directoire

Sur proposition du Comité de Rémunérations de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil de Surveillance des 18 décembre 2007 et 18 février 2008 ont fixé la rémunération des membres du Directoire.

Président du Directoire – Jean Pascal Tricoire

Le Conseil de Surveillance a fixé sa rémunération fixe annuelle à 765 000 euros et la part variable cible de 100 % avec un maximum de 200 %.

La part variable est liée à l'atteinte d'objectifs de résultats du Groupe (croissance organique du chiffre d'affaires, résultat d'exploitation et retour sur capitaux employés) et d'objectifs individuels (notamment : développement des solutions, réalisation des business plans : APC et Pelco, mise en œuvre de la simplification, développement de l'efficacité énergétique). Sur la base de ces éléments, le Conseil de Surveillance du 18 février 2009 a fixé la part variable à 69 % du bonus maximum, soit 1 063 350 euros.

Dans le cadre du plan 30, plan annuel d'options 2008 (prix d'exercice 92 euros, échéance 2017), il a été attribué à M. Jean-Pascal Tricoire 63 000 options dont la moitié est conditionnée à l'atteinte de critères de performance du Groupe, et du plan d'attribution d'actions gratuites (n°3) 6 750 actions dont le bénéfice de la moitié est subordonné à l'atteinte de critères de performance du Groupe.

Il disposait au 31 décembre 2008 de 507 241 options dont 143 787 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe ainsi que de 11 750 actions gratuites également soumises à conditions de performance.

Le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2008, sur proposition du Comité de Rémunérations de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, a décidé de ne pas modifier la rémunération cible de M. Jean Pascal Tricoire pour l'année 2009. Il a également autorisé l'attribution de 45 000 options dans le cadre du plan 31 et 11 250 actions de performance dans le cadre du plan 5. Ces options et actions sont intégralement soumises à des conditions de performance conformément aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008.

Membre du Directoire – Pierre Bouchut

M. Pierre Bouchut a, compte tenu de ses fonctions techniques de Directeur Financier du Groupe, conservé son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS.

Le Conseil de Surveillance a défini les limites des rémunérations perçues par M. Pierre Bouchut dans le cadre de son contrat de travail et de ses mandats pour l'exercice 2008 selon les éléments suivants : une rémunération fixe annuelle de 401 100 euros et une part variable cible de 60 % avec un maximum de 120 %. Cette part variable est liée à l'atteinte d'objectifs de résultats du Groupe (croissance organique du chiffre d'affaires, résultat d'exploitation et retour sur capitaux employés) et d'objectifs individuels fixés en accord avec M. Jean-Pascal Tricoire. Sur la base de ces éléments, le Conseil de Surveillance du 18 février 2009 a fixé la part variable à 59 % du bonus maximum, soit 282 375 euros.

Dans le cadre du plan n°30, plan annuel d'options 2008 (prix d'exercice 92 euros, échéance 2017) il a été attribué à M. Pierre Bouchut 25 200 options conditionnées et du plan d'attribution d'actions gratuites (n°3) 2 700 actions.

Il disposait au 31 décembre 2008 de 128 203 options dont 57 515 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe ainsi que de 4 700 actions gratuites également soumises à conditions de performance.

Le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2008, sur proposition du Comité de Rémunérations de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, a décidé de ne pas modifier

la rémunération cible de M. Pierre Bouchut pour l'année 2009. Il a également autorisé l'attribution de 23 500 options dans le cadre du plan 31 et 5 875 actions de performance dans le cadre du plan 5. Ces options et actions sont intégralement soumises à des conditions de performance conformément aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008.

Synthèses sur la rémunération des membres du Directoire

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jean Pascal Tricoire	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunération due au titre de l'exercice	1 964 233	1 833 295
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1 650 478	1 067 220
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	350 400	488 835
Total	3 965 111	3 389 350

Pierre Bouchut	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunération due au titre de l'exercice	764 502	687 849
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	660 195	426 888
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	140 160	195 534
Total	1 564 857	1 310 271

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean Pascal Tricoire Président du Directoire	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	700 000	700 000	765 000	765 000
Rémunération variable	1 260 000	1 073 403	1 063 350	1 260 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature (voiture)	4 233	4 233	4 945	4 945
Total	1 964 233	1 777 636	1 833 295	2 029 945

Pierre Bouchut Membre du Directoire	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	378 400	378 400	401 100	401 100
Rémunération variable	381 427	377 188	282 375	381 427
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature (voiture)	4 675	4 675	4 374	4 374
Total	764 502	760 263	687 849	786 901

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

	N° du plan ⁽¹⁾	Date du plan	Valorisation unitaire IFRS2	Nombre d'options	Prix d'exercice	Période d'exercice	Nature des options ⁽²⁾
Jean Pascal Tricoire	28	21-déc-06	20,43	80 787	81,34	21-12-2010 / 20-12-2016	A / S
	30	19-déc-07	16,94	63 000	92,00	19-12-2011 / 18-12-2017	A / S
Pierre Bouchut	28	21-déc-06	20,43	32 315	81,34	21-12-2010 / 20-12-2016	A / S
	30	19-déc-07	16,94	25 200	92,00	19-12-2011 / 18-12-2017	A / S

(1) plan 28 au titre de l'exercice 2007, plan 30 au titre de l'exercice 2008.

(2) leur nature options d'achat (A) ou option de souscription (S) sera déterminée avant le début de la période d'exercice.

	Plan 28	Plan 30
Conditions de performance	50% des options - marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	50% des options - marge opérationnelle et CA exercices 2008 et 2009

Actions sous conditions de performance attribuées à chaque mandataire social

	N° du plan ⁽¹⁾	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation unitaire IFRS2	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Pascal Tricoire	1	21-déc-06	5 000	70,08	21-déc-09	21-déc-11
	3	19-déc-07	6 750	72,42	19-déc-10	19-déc-12
Pierre Bouchut	1	21-déc-06	2 000	70,08	21-déc-09	21-déc-11
	3	19-déc-07	2 700	72,42	19-déc-10	19-déc-12

(1) plan 1 au titre de l'exercice 2007, plan 3 au titre de l'exercice 2008.

	Plan 1	Plan 3
Conditions de performance	50% des actions - marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	50% des actions - marge opérationnelle et CA exercices 2008 et 2009

Avantages accordés aux membres du Directoire

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean Pascal Tricoire Président du Directoire 3 mai 2006 - 2 mai 2009	cf. ci-après "Président du Directoire"	-	cf. supra "Régimes de retraite"	-	cf. ci-après "Président du Directoire"	-	cf. ci-après "Président du Directoire"	-
Pierre Bouchut Membre du Directoire 3 mai 2006 - 2 mai 2009	cf. ci-après "Membre du Directoire"	-	cf. supra "Régimes de retraite" ⁽¹⁾	-	cf. ci-après "Membre du Directoire"	-	cf. ci-après "Membre du Directoire"	-

(1) la cotisation versée en 2008 au régime de retraite à cotisation définie est de 21 296 €.

Président du Directoire – Jean Pascal Tricoire

Le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 a accordé à M. Jean-Pascal Tricoire le bénéfice de l'ensemble des avantages en matière de prévoyance dont il disposait au titre de son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS. M. Jean-Pascal Tricoire bénéficie ainsi du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric Industries et du régime de retraite des cadres dirigeants français (cf. infra, à l'exception du régime de retraite à cotisation définie). En outre, le Conseil de Surveillance a autorisé, dans le cadre du régime des conventions réglementées, la signature d'un avenant au contrat de travail de M. Jean-Pascal Tricoire prévoyant :

- qu'en cas de cessation de ses mandats sociaux exercés au sein des sociétés Schneider Electric SA et Schneider Electric Industries SAS, le contrat de travail reprendra ses effets avec une rémunération équivalente à celle de sa fonction de Président du Directoire, augmentée de la part variable calculée sur la base de la moyenne de la part variable cible des deux dernières années,
- que la période correspondant à l'exercice de ses mandats sociaux au sein de Schneider Electric SA sera prise en compte pour le calcul de ses droits à indemnités dans le cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur. Il est précisé que ces indemnités, incluant les indemnités conventionnelles de la Convention Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie, sont évaluées au 31 décembre

2008 à deux années de rémunération annuelle cible (salaire fixe de base et part variable cible).

- qu'en cas de changement capitalistique significatif de Schneider Electric SA susceptible de modifier substantiellement la composition du conseil de surveillance, lui permettant d'estimer dans un délai d'une année qu'il n'est plus en mesure d'exercer ses fonctions, il percevrait une indemnité d'un montant de deux années de sa dernière rémunération annuelle cible,

- qu'en cas de départ de l'entreprise, et quelle qu'en soit la cause, l'entreprise pourra faire jouer la clause de non-concurrence prévue par le contrat de travail et les dispositions de la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie prévoyant le paiement mensuel d'une indemnité de 50 ou 60% de la rémunération moyenne mensuelle des douze derniers mois de présence (salaire de base et bonus versé). Cette indemnité est due pendant une année, reconductible une fois.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 26 avril 2007 a approuvé l'octroi de ces avantages et l'avenant au contrat de travail de M. Jean-Pascal Tricoire.

M. Jean-Pascal Tricoire dont les frais de représentation et de déplacements sont pris en charge par la société, bénéficie d'une voiture de fonction et peut utiliser les voitures de la Direction Générale du Groupe avec les services d'un chauffeur. Cet avantage en nature est valorisé à 4 945 euros.

Membre du Directoire – Pierre Bouchut

Au titre de son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS, M. Pierre Bouchut bénéficie du régime applicable aux dirigeants français du Groupe en matière de retraite supplémentaire (cf. infra) et du droit à indemnités en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur. Il est précisé que ces indemnités, incluant les indemnités conventionnelles de la Convention Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie, sont évaluées au 31 décembre 2008 à deux années de rémunération annuelle cible (salaire fixe de base et part variable cible).

En cas de départ de l'entreprise, et quelle qu'en soit la cause, l'entreprise pourra faire jouer la clause de non-concurrence prévue par le contrat de travail et les dispositions de la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie prévoyant le paiement mensuel d'une indemnité de 50 ou 60% de la rémunération moyenne mensuelle des douze derniers mois de présence (salaire de base et bonus versé). Cette indemnité est due pendant une année, reconductible une fois.

M. Pierre Bouchut dont les frais de représentation et de déplacements sont pris en charge par la société, bénéficie d'une voiture de fonction et peut utiliser les voitures de la Direction Générale du Groupe avec les services d'un chauffeur. Cet avantage en nature est valorisé à 4 675 euros.

Rémunérations versées aux membres de la Direction Générale du Groupe hors mandataires sociaux

Périmètre de la Direction Générale

La Direction Générale est composée du Directoire assisté du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif (14 membres) est présidé par le Président du Directoire. Il comprend, outre les membres du Directoire :

- les directeurs des quatre divisions géographiques : Europe, Amérique du Nord, Asie Pacifique et International,
- les directeurs de la Direction Globalisation & Industrie et de la Direction Stratégie-Clients & Technologies et business unit Services, et de la Direction Activités Energies Renouvelables,
- les directeurs des Business units : Power, Automation, Energie sécurisée et Automatismes et sécurité des bâtiments,
- le directeur Ressources Humaines Globales

Opération réalisée par les dirigeants et mandataires sociaux sur le titre de Schneider Electric SA au cours de l'exercice 2008

Récapitulatif des déclarations établies en application de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier

Date J/M	Nom	Nature de l'opération	Nombre	Prix unitaire
14/03	Henri Lachmann	Acquisition	46 452	65,24 €
17/07	Henri Lachmann	Souscription via un FCPE	2 563	67,00 €
17/07	Jean-Pascal Tricoire	Souscription via un FCPE	1 817	67,00 €
17/07	Pierre Bouchut	Souscription via un FCPE	138	67,00 €
17/07	Pierre Bouchut	Souscription via un FCPE*	291	67,00 €
17/07	Claude Briquet	Souscription via un FCPE	115	67,00 €
17/07	Claude Briquet	Souscription via un FCPE*	1 804	67,00 €
11/12	Gérard de la Martinière	Vente/achat	3 176	53,33 €

* Dans le cadre d'une opération à effet de levier de x10.

Rémunérations versées en 2008

Le montant des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature versés en 2008 par les sociétés du Groupe aux membres de l'équipe de Direction Générale du Groupe, hors les membres du Directoire s'est élevé à 9 603 361 euros dont 4 558 733 euros de part variable au titre de l'exercice 2007.

La part variable du salaire était basée sur l'atteinte d'objectifs économiques du Groupe et de l'entité managée ainsi que d'objectifs personnels. Pour l'exercice considéré, les objectifs Groupe étaient :

- la croissance organique avec un taux de bonus égal à zéro pour un chiffre d'affaires 2007 inférieur ou égal au chiffre d'affaires 2006 + 7%
- le niveau de la marge opérationnelle, avec un taux de bonus égal à zéro pour un ratio inférieur ou égal à 14 %.
- Le niveau de satisfaction des clients, avec un taux de bonus égal à zéro pour un taux inférieur ou égal à 39,6 %

Stock options et actions gratuites

Il a été attribué aux membres de l'équipe de Direction Générale du Groupe, hors mandataires sociaux :

- 98 000 options du plan 30 (prix d'exercice 92 euros, échéance 2017)
- 56 500 SARs du plan 30 aux citoyens américains (plan répliquant le plan d'options),
- 6 526 actions gratuites du plan 3,
- 3 975 actions gratuites du plan 4.

L'ensemble de ces attributions est soumis à conditions de performance.

Les membres de la Direction Générale disposaient au 31 décembre 2008 de :

- 687 707 options dont 215 632 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe
- 121 300 SARs dont 81 500 conditionnés
- 15 301 actions gratuites dont 15 301 conditionnées.

Au cours de l'année 2008, les membres de Direction Générale ont exercé 24 614 options des plans 18 et 24 pour un prix moyen pondéré de 55,82 euros.

> 10. Conventions réglementées

Le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 a autorisé la signature d'une convention d'actionnaires entre AXA et Schneider Electric SA. Cette convention prévoit le maintien de participations réciproques stables entre les deux groupes. Ainsi notamment, Schneider Electric SA s'engage à conserver au minimum 8,8 millions d'actions AXA. En outre, elle prévoit pour les deux groupes une option d'achat en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale. Cette convention, qui est conclue pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an a été approuvée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007.

Le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 a décidé de maintenir les avantages en matière de retraite et de prévoyance dont M. Jean-Pascal Tricoire bénéficiait aux termes de son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS qui s'est trouvé suspendu du fait de sa

nomination en tant que Président du Directoire. Le Conseil de Surveillance a également autorisé un avenant au contrat de travail suspendu de M. Jean-Pascal Tricoire définissant ses conditions de reprise et de rupture. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007. En outre, le Conseil de Surveillance du 19 février 2008 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail suspendu de M. Jean-Pascal Tricoire, afin de soumettre aux dispositions de la loi TEPA, les indemnités auxquelles il aurait droit en cas de rupture de son contrat de travail intervenant, soit à la suite d'un licenciement ou à la suite d'une démission liée à un changement capitalistique significatif de Schneider Electric SA susceptible de modifier substantiellement la composition du Conseil de Surveillance. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008.

> 11. Responsables du contrôle des comptes

	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Commissaires aux comptes titulaires		
Ernst & Young et Autres 41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par M. Pierre Jouanne	1992	2010
Mazars Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par M. Pierre Sardet	2004	2010
Commissaires aux comptes suppléants		
Charles Vincensini	2004	2010
Philippe Diu	2004	2010

> 12. Droits et obligations des actionnaires

Assemblées Générales (article 23 des statuts)**

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le Directoire peut décider, lors de la convocation, la retransmission publique d'une partie ou de l'intégralité de ces réunions par visio conférence et/ou télétransmission.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété des titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires peuvent également, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées générales par visio conférence ou tous moyens de télécommunications autorisés par les dispositions en vigueur dans les conditions fixées par celles-ci.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Notamment, tout actionnaire pourra transmettre soit sous forme papier, soit, sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, par voie électronique, des formulaires de procuration et de vote par correspondance avant les assemblées.

La saisie et la signature électronique de ces formulaires peuvent, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées sur le site sécurisé mis en place par le centralisateur de l'assemblée grâce à un procédé répondant aux conditions de la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant notamment consister en un code identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par le vice-président ou à défaut par un membre du conseil de surveillance spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents ou acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président ou le vice-président du conseil de surveillance, un membre du Directoire ou par le secrétaire de l'assemblée.

Droits de vote**

1 - Droit de vote double (article 24 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, à la fin de l'année civile précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins dans les conditions prévues par la loi. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert hormis du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée Générale spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Le délai d'obtention du droit de vote double a été ramené de quatre à deux ans par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

2 - Limitation des droits de vote (article 24 des statuts)

En Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société ; toutefois, s'il dispose en outre, à titre direct ou indirect et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société.

Pour l'application des dispositions ci-dessus :

- le nombre total des droits de vote pris en compte est

calculé à la date de l'Assemblée Générale et est porté à la connaissance des actionnaires à l'ouverture de ladite Assemblée Générale,

- le nombre de droits de vote détenus directement et indirectement s'entend notamment de ceux qui sont attachés aux actions qu'un actionnaire détient à titre personnel, aux actions qui sont détenues par une personne morale qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce et aux actions assimilées aux actions possédées, telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants dudit code,
- la procuration d'actionnaire retournée à la société sans indication de mandataire est soumise aux limitations ci-dessus. Toutefois, ces limitations ne visent pas le Président de l'Assemblée émettant un vote en vertu de telles procurations.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans donner lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la société, à la suite d'une procédure publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la société. Le Directoire constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts. Cette limitation des droits de vote a été instituée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

L'Assemblée Générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts en application des dispositions de l'article L.225-96 alinéa 1 du Code de commerce statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Affectation du résultat (article 26 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est réparti dans l'ordre suivant :

- réserve légale à concurrence de 5 % (ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au 1/10 du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième),
- réserves facultatives le cas échéant et report à nouveau,
- distribution du solde sous forme de dividende.

L'Assemblée Générale peut offrir aux actionnaires une option entre le paiement en espèces ou en actions nouvelles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans après la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'Etat conformément à la loi.

Franchissement de seuils statutaires (article 7 alinéa 2 des statuts)

Indépendamment des obligations de déclaration de franchissement de seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 1 % du nombre total des actions ou des droits de vote de la société, ou un multiple de cette fraction, est tenue de le notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de

réception, dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil.

En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration, à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 2,5 %.

Ces dispositions résultent des Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 1995 et 5 mai 2000.

Titres au porteur identifiables (article 7 alinéa 3 des statuts)

La société peut à tout moment demander à Euroclear l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme des droits de vote. Cette disposition a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 1988 et celle du 5 mai 2000.

> 13. Application du Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF**

Schneider Electric applique le Code AFEP/MEDEF à l'exception des recommandations suivantes :

Recommandations

Pratique Schneider Electric

● Délai d'examen des comptes par le Comité d'Audit

Les délais d'examen des comptes doivent être au minimum deux jours avant l'examen par le Conseil

Dans la pratique Schneider Electric, le Comité d'Audit qui examine les comptes se tient la veille du Conseil. Ceci compte tenu du fait que deux des membres du Comité résident à l'étranger. Cependant, le dossier du Comité qui contient les comptes, est envoyé 4 à 5 jours avant.

● Composition des comités des nominations et des rémunérations

Ces comités doivent être composés majoritairement d'administrateurs indépendants. Toutefois, le président en exercice est associé aux travaux du Comité des nominations.

Le Comité est composé de 4 membres, M. Henri Lachmann, Président du Conseil de Surveillance (mandataire social non dirigeant), M. Claude Bébéar (censeur), et de MM. Léo Apotheker et Willy Kissling, membres indépendants au sens du Code AFEP/MEDEF. Les membres du Conseil de Surveillance indépendants représentent plus de la moitié des membres du Conseil faisant partie du Comité.

● Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération fixe ne doit en principe être revue qu'à échéance relativement longue, par exemple 3 ans.

La rémunération fixe des membres du Directoire est revue chaque année. En effet, lorsque M. Jean-Pascal Tricoire a accédé aux fonctions de Président du Groupe sa rémunération n'était pas (et n'est toujours pas) positionnée par rapport au marché des dirigeants d'entreprises comparables. Le Conseil a choisi alors de réduire progressivement l'écart par révisions annuelles de sa rémunération après appréciation de sa performance. Il en va de même pour M. Pierre Bouchut. Pour 2009, le Conseil sur proposition de M. Jean-Pascal Tricoire, a décidé de geler la rémunération fixe des membres du Directoire compte tenu de la situation économique.

● Régime de retraite supplémentaire

L'augmentation des droits potentiels ne doit représenter, chaque année, qu'un pourcentage limité de la rémunération du bénéficiaire.

Le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Schneider Electric (présenté page 58) prévoit que l'essentiel des droits est acquis en 5 ans. Cependant, il reste conforme à l'esprit de la recommandation, compte tenu :

- du fait que les droits sont plafonnés à 25 % de la rémunération moyenne ;
- du très grand nombre d'années que ses bénéficiaires actuels auront à effectuer dans le régime avant de pouvoir en bénéficier.

> 14. Publication des informations mentionnées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce**

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont en ce qui concerne :

- les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique présentés en page 63 ;
- les accords conclus par la société qui sont modifiés en cas de changement de contrôle présentés en page 71 (Dispositions relatives au règlement des plans d'options et des actions de performance) ;
- les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote présentées en page 64 : suppression de la limitation statutaire des droits de vote à l'issue d'une offre publique.

Informations sur la société et son capital

1 - Renseignements sur la société	p. 68
2 - Capital	p. 68
3 - Actionnariat	p. 70
4 - Intéressement du personnel - Actionnariat salarié - Plans d'options et plans d'attribution gratuite d'actions	p. 71
5 - Bourse	p. 74
6 - Politique d'information	p. 76

1

2

3

4

5

6

7

8

> 1. Renseignements sur la société

Schneider Electric SA est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance (depuis le 3 mai 2006), de nationalité française, régie par le Code de commerce, au capital social de 1 979 405 032, dont le siège social se situe au 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, téléphone 01 41 29 70 00.

Schneider Electric est immatriculée au registre du commerce de Nanterre sous le numéro 542 048 574, code APE 6420Z.

La société a été constituée en 1871. Elle expire le 1^{er} juillet 2031. Sa dénomination sociale a été Spie Batignolles, puis Schneider SA lors de sa fusion avec la société Schneider SA, intervenue en 1995, avant d'être Schneider Electric SA en mai 1999.

L'objet social (résumé) de la société est : en France et à l'étranger, l'exploitation directe et indirecte de toutes

activités se rattachant à l'électricité, au contrôle industriel et aux opérations se rattachant aux applications de l'énergie ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières (article 2 des statuts). Son exercice social est du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des Commissaires aux comptes, etc.) peuvent être consultés au siège social, 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, auprès du secrétariat du Directoire.

En outre, les statuts, information réglementée, documents de référence, rapports activité et développement durable, avis de convocation à l'Assemblée Générale... se trouvent sur le site internet de la société.

(<http://www.schneider-electric.com>).

> 2. Capital

Capital social et droits de vote

Le capital social au 31 décembre 2008 est de 1 979 405 032 euros représenté par 247 425 629 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 247 425 629 actions composant le capital au 31 décembre 2008 est de 264 864 134.

Capital potentiel

Au 31 décembre 2008 le capital potentiel se décompose de la manière suivante :

- 5 108 888 actions au titre des plans d'options de souscription n°19 à 26 ;
- 3 862 501 actions au titre des plans de souscription ou d'achat d'actions n°27 à 30 ; la nature de ces options (options de souscription ou options d'achat d'actions) sera fixée ultérieurement par le Directoire ;
- 176 818 actions au titre des plans d'actions gratuites existantes ou à émettre n°1 à 4 ; l'origine de ces actions (actions existantes ou actions à émettre) sera fixée ultérieurement par le Directoire ;
- 34 764 actions au titre des bons de souscription d'actions émis dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés ;
- soit un total d'actions potentielles de 9 182 971.

En outre, début janvier 2009, le Directoire a mis en place un plan d'options et d'attribution d'actions gratuites ou de performance qui représentent en termes de dilution potentielle :

- 679 000 actions au titre du plan d'options de souscription ou d'achat n°31 ; la nature de ces options (options de souscription ou options d'achat d'actions) sera fixée ultérieurement par le Directoire ;
- 356 066 actions au titre des plans d'actions gratuites ou de performance n°5 et 6 ; l'origine de ces actions (actions existantes ou actions à émettre) sera fixée ultérieurement par le Directoire.

La dilution potentielle maximale en cas d'émission de la totalité des actions résultant des options de souscription, et des actions gratuites ou de performance ainsi que des bons s'élève :

- au 31 décembre 2008 à 3,71 % du capital social,
- au 31 janvier 2009 à 4,12 % du capital social.

Autorisations d'émissions

L'Assemblée Générale mixte du 21 avril 2008 a accordé au Directoire des autorisations pour :

- 1 - augmenter le capital en faveur des adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise sur cinq ans dans la limite de 5 % du capital au jour de la mise en œuvre de l'autorisation,
- 2 - augmenter le capital en faveur de salariés de sociétés étrangères du Groupe dans la limite de 0,5 % du capital à la date du 21 avril 2008 sur 18 mois.

En outre, l'Assemblée Générale mixte du 26 avril 2007 a accordé au Directoire :

- 3 - des délégations de compétence pour augmenter le capital par émission de titres de capital ou donnant accès au capital dans la limite de 500 millions d'euros de valeur nominale (soit 62,5 millions d'actions) avec un sous-plafond de 300 millions d'euros de valeur nominale (soit 37,5 millions d'actions) en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires avec faculté d'augmenter le montant nominal d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en cas de demande excédentaire,
- 4 - une délégation de compétence pour augmenter le capital dans la limite du sous-plafond de 300 millions d'euros pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une procédure d'offre publique d'échange initiée par cette dernière ou pour, dans la limite de 10 % du capital, rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés non cotées,
- 5 - une délégation pour attribuer, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, gratuitement des actions existantes ou à émettre,

aux salariés et aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés qu'ils lui sont liées.

Enfin, l'Assemblée Générale mixte du 3 mai 2006 a accordé au Directoire :

6 - une délégation pour attribuer, conformément aux dispositions des articles L.225-177 et L.225-180 du Code de commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées.

Le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2008 a autorisé le Directoire à procéder en 2009 à des augmentations de capital en faveur des salariés dans la limite de 1 % du capital pouvant être porté à 1,2 % du capital. Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire devrait procéder en juin 2009

à des augmentations de capital réservées aux salariés dont certaines comporteront des opérations à effet de levier.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale qui doit se réunir en avril 2009 de renouveler l'ensemble de ces autorisations qui portent ainsi sur :

- l'augmentation du capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription,
- l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions,
- l'attribution d'actions gratuites ou de performance,
- l'augmentation du capital en faveur des salariés (augmentations de capital en faveur de salariés adhérents au plan d'épargne entreprise et de salariés de sociétés étrangères du Groupe).

Les autorisations d'augmentation du capital en vigueur sont les suivantes :

	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital autorisée	Nombre d'actions en millions	Date d'autorisation et limite de validité	Montant utilisé au 31.12.2008	Montant utilisé au 31.01.2009 ⁽¹⁾
I - Autorisation pour l'émission avec droit préférentiel de souscription					
d'actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital	500 millions ⁽²⁾	62,5	26 avril 2007 25 juin 2009	–	–
II - Autorisation sans droit préférentiel					
a) pour l'émission, en numéraire ou en rémunération de titres cotés, d'actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital,	300 millions ⁽²⁾	37,5	26 avril 2007 25 juin 2009	–	–
b) pour l'émission en rémunération de titres non cotés	10 % du capital ⁽²⁾	22,8	26 avril 2007 25 juin 2009	–	–
III - Autorisations en faveur des salariés					
Actions réservées aux salariés (PEE)	5 % du capital	12,2	21 avril 2008 20 avril 2013	– ⁽³⁾	– ⁽³⁾
Actions réservées aux salariés de sociétés étrangères du Groupe	0,5 % du capital ⁽⁴⁾	1,2	21 avril 2008 20 octobre 2009	– ⁽³⁾	– ⁽³⁾
Options de souscription d'actions	3 % du capital ^{(5) (6)}	6,8	3 mai 2006 2 juillet 2009	0,99 % ⁽⁷⁾	1,3 % ⁽⁷⁾
Attributions d'actions gratuites ou de performance	0,5 % du capital ⁽⁶⁾	1,1	26 avril 2007 25 juin 2010	0,05 % ⁽⁸⁾	0,2 % ⁽⁸⁾

(1) Chaque année en décembre le Directoire met en place le plan annuel d'options et d'actions gratuites ou de performance de l'exercice suivant. Cependant, à la suite de la révision de la guidance le 17 décembre 2008, la mise en place du plan 2009 a été reportée début janvier en application de l'article L. 225-177 du Code de commerce.

(2) Dans la limite d'un plafond global, toutes émissions confondues, de 500 millions d'euros.

(3) Le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2008 a autorisé le Directoire à procéder en 2009 à des augmentations de capital en faveur des salariés dans la limite de 1 % du capital pouvant être portée à 1,2 % du capital. Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire devrait procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés dont certaines comporteront des opérations à effet de levier début juin 2009.

(4) Les actions réservées aux salariés de sociétés étrangères du Groupe s'inscrivent dans les limites des autorisations d'augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au PEE et d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

(5) Le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties et non encore levées ou annulées ne peut excéder 3 % du capital.

(6) Les attributions d'actions gratuites ou de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions ne peuvent excéder 3 % du capital.

(7) Les plans 28, 29, 30 et 31 sont des plans de souscription ou d'achat d'actions dont la nature sera déterminée par le Directoire au plus tard avant l'ouverture de la période d'exercice des options.

(8) Les plans d'attributions d'actions gratuites ou de performance portent sur des actions à émettre ou existantes. La nature de ces actions sera déterminée au plus tard à la date d'attribution effective des actions.

Evolution du capital au cours des trois derniers exercices

Depuis le 31 décembre 2005, les augmentations de capital et les levées d'options de souscription d'actions ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital
Capital au 31.12.2005 ⁽¹⁾		226 619 227	1 812 953 816 euros
Exercice d'options	1 079 121		
Capital au 31.12.2006 ⁽²⁾		227 698 348	1 821 586 784 euros
Augmentation de capital avec DPS	13 412 969		
Augmentation en faveur des salariés	2 367 827		
Exercice d'options	1 820 222		
Capital au 31.12.2007 ⁽³⁾		245 299 366	1 962 394 928 euros
Augmentation en faveur des salariés	1 999 846		
Exercice d'options	126 417		
Capital au 31.12.2008 ⁽⁴⁾		247 425 629	1 979 405 032 euros

(1) Augmentation du capital (3,40 M€) et des primes (19,04 M€).

(2) Augmentation du capital (8,63 M€) et des primes (52,06 M€).

(3) Augmentation du capital (140,8 M€) et des primes (1 133 M€).

(4) Augmentation du capital (17,01 M€) et des primes (123,9 M€).

Rachats d'actions

Dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2007 et renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2008 de procéder à des rachats d'actions :

- l'intermédiaire financier en charge du contrat de liquidité a, durant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008,

acheté 4 317 497 actions au prix moyen de 66,40 euros et vendu 3 873 024 actions au prix moyen de 68,04 euros,

- la société a, durant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, racheté 877 586 actions au prix unitaire moyen de 69,18 euros. Les frais de négociation réglés en 2008 s'élèvent à 91 127,08 euros.

> 3. Actionnariat

Evolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	31.12.2008				31.12.2007		31.12.2006	
	Capital %	Nbre d'actions	Droits de vote %	Nbre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
Capital Research & Management	10,67	26 405 879	9,97	26 405 879	5,40	5,03	-	-
CDC	4,41	10 921 925	5,32	14 096 925	4,37	5,27	4,42	5,36
Salariés	3,60	8 902 608	5,32	14 100 423	3,32	5,07	3,09	5,22
Autocontrôle ⁽¹⁾	0,92	2 277 107	-	-	0,93	-	0,94	-
Autodétention	2,11	5 231 782	-	-	1,66	-	2,08	-
Public	78,28	193 686 328	76,55	202 752 018	84,33	82,23	89,47	86,64
Total	100,00	247 425 629	100,00	264 864 134	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Via les filiales Cofibel / Cofimines.

Nombre de droits de vote résultant de l'article 223-11 du RG AMF qui inclut les actions privées de droit de vote.

Notification de franchissement de seuil

A la connaissance de la société, hormis la Caisse des Dépôts et Consignations et Capital Research & Management cités ci-dessus, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, de participation dans la société supérieure à 5% de son capital ou de ses droits de vote.

Nantissements sur les actions de la société

81 375 titres sont nantis.

Nantissement des actions détenues par la société

Schneider Electric n'a consenti aucun nantissement sur les titres de ses filiales significatives.

> 4. Intéressement du personnel - Actionnariat salariés - Plans d'options et plans d'attribution gratuite d'actions

L'intéressement et la participation

Des accords d'intéressement et de participation existent depuis 1994 au sein des sociétés Schneider Electric Industries SAS et Schneider Electric France SAS.

Les sommes attribuées ont été de :

En millions d'euros	2004 *	2005	2006	2007	2008
Intéressement et participation	35,2	36,4	45,1	42,-	47,3

* Participation nulle.

Actionnariat salarié "Schneider Electric"

Depuis de nombreuses années, Schneider Electric SA développe l'actionnariat des salariés dans le monde. Le Plan d'Épargne Groupe permet aux salariés des sociétés adhérentes d'acquérir ou de souscrire des actions Schneider Electric SA principalement par le biais de Fonds Communs de Placement ou en actionnariat direct.

La dernière opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe a été réalisée en juillet 2008. Elle a donné lieu à la souscription de 2 millions d'actions.

Au 31 décembre 2008, les salariés du Groupe détiennent par les des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) ou en direct 8 902 608 actions Schneider Electric SA, soit 3,60 % du capital et 5,32 % des droits de vote compte tenu des droits de vote double.

Les droits de vote des actions détenues par les FCPE sont exercés par les conseils de surveillance de ces FCPE.

Plans d'options et d'actions gratuites à conditions de performance

Politique d'attribution

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites à conditions de performance sont arrêtés par le Directoire sur autorisation du Conseil de Surveillance après examen du Comité de rémunérations, de nominations et de gouvernement d'entreprise.

Les bénéficiaires des plans sont les membres de direction générale, les principaux responsables du groupe, tous pays confondus, les cadres à haut potentiel et les salariés dont la performance a été jugée exceptionnelle dans l'année. Il est cependant précisé que les résidents US se voient attribuer en lieu et place d'options de souscription ou d'actions gratuites des SARs (Stock appreciation rights) qui répliquent les options.

Sur les plans mis en place depuis 2006, les attributions aux membres de la Direction Générale mandataires sociaux inclus (environ 15 personnes) ont varié entre 17 et 14 % des attributions globales selon les plans.

Depuis 2005, afin de faire coïncider l'information aux bénéficiaires sur leur attribution d'options et d'actions avec la fixation de leurs objectifs annuels de bonus, il a été décidé de mettre en place les plans annuels en fin de l'exercice précédent.

Ainsi le plan annuel au titre de l'exercice 2008 a été mis en place en décembre 2007. Pour ce plan il a été décidé de substituer aux options attribuées des actions gratuites selon la règle suivante :

- bénéficiaires de plus de 1500 options : 30 % de la dotation d'options,
- bénéficiaires de 1500 options et moins : 50 % de la dotation d'options,
- à raison d'une action gratuite pour 4 options.

Les plans suivants ont ainsi été créés :

- plan d'options n°30 portant sur 944 926 options et concernant 542 personnes,
- plan d'actions gratuites n°3 portant sur 66 394 actions et concernant 268 personnes (résidents en France),
- plan d'actions gratuites n°4 portant sur 57 250 actions et concernant 274 personnes (résidents hors de France),
- plan de SARs portant sur 431 125 SARs et concernant 165 personnes.

Caractéristiques des options attribuées

Le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant la date d'attribution par le Directoire. Il n'est pas consenti de décote sur cette moyenne.

Les options ont une durée de dix ans (depuis 2006). Les options des plans 19 pouvaient être levées à compter de la quatrième année suivant leur date d'attribution, sous réserve pour les bénéficiaires de conserver les actions souscrites ou acquises au nominatif jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans suivant la date d'attribution. Les options des plans 20, 21, 24, 26 à 30 peuvent être levées sans condition à l'issue de la quatrième année et, dans certains cas (pour les plans n°20 à n°24), à l'issue de la troisième année. En outre, les options des plans 24 et 26 à 30 peuvent être levées avant l'échéance en cas d'offre publique sur les actions de la société. A titre exceptionnel les options des plans 22, 23 et 25 pouvaient être exercées dès la première année.

L'exercice des options est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe. En outre l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans 26 à 30 est totalement ou partiellement subordonné à l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle.

L'atteinte partielle de ces objectifs a conduit à l'annulation de 1 089 600 options sur les plans 18 à 28.

Caractéristiques des actions attribuées

Pour les plans 1 à 3, les périodes d'acquisition et de conservation ont été respectivement fixées à 3 ans et 2 ans. Pour le plan n°4, la période d'acquisition est de 4 ans, il n'existe pas de période de conservation.

Les actions gratuites sont subordonnées pour moitié à l'atteinte d'objectifs de résultats de marge opérationnelle et de croissance organique.

Caractéristiques des SARs (Stock appreciation rights)

Les SARs répliquent les options et sont soumises aux mêmes conditions. Elles donnent lieu à un paiement cash.

Obligations de conservation applicables aux membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance du 19 décembre 2007 a fixé l'objectif suivant aux membres du Directoire :

- un objectif de détention d'un nombre d'actions représentant 3 années de rémunération fixe de base pour M. Jean-Pascal Tricoire et 2 années de rémunération fixe de base pour M. Pierre Bouchut, Pour le calcul du niveau de détention, seront pris en compte les actions Schneider Electric détenues ainsi que l'équivalent en actions des parts de Fond Commun de Placement d'Entreprise investies en actions Schneider Electric.

Pour permettre aux membres du Directoire de se mettre en conformité, le Conseil a prévu :

- une obligation de conservation dans un compte nominatif d'un nombre d'actions issues des options attribuées dans le cadre du plan n° 30. Cette obligation est égale à un pourcentage des plus values d'acquisition réalisées lors de la levée d'options, nette des impôts et des contributions obligatoires et des montants nécessaires au financement de l'acquisition de ces actions. Le pourcentage ainsi fixé est de 25 % pour M. Jean-Pascal Tricoire et de 15 % pour M. Pierre Bouchut,
- une obligation de conservation, au-delà de la période de conservation, d'un pourcentage des actions qu'ils auront acquises dans le cadre du plan n° 3. Le pourcentage ainsi fixé est de 25 % pour M. Jean-Pascal Tricoire et de 15 % pour M. Pierre Bouchut.

Historique des plans d'options (au 31 décembre 2008)

Plan	Date du plan	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'options à l'origine	dont les mandataires sociaux	Prix d'exercice en euros	Critères de levée	% atteint des objectifs	Options annulées par conditions de performance (1)	Options restant à lever au 31 décembre 2008 (2)
18	24.03.00	1 038	1 421 200	126 000	65,24	50% des options - création de valeur sur exercices 2000 à 2002	0	686 600	0 (3)
19	04.04.01	1 050	1 557 850	205 500	68,13	Sans	NA	NA	561 430
20	12.12.01	180	1 600 000	100 000	51,26	100% des options - CA et REX exercice 2004	89,0	166 800	345 769
21	05.02.03	433	2 000 000	150 000	45,21	50% des options - REX et résultat opérationnel net sur capitaux engagés exercice 2005	84,0	141 900	521 906
22	05.02.03	111	111 000	-	45,21	Sans - plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	23 311
23	06.05.04	107	107 000	-	55,55	Sans - plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	42 454
24	06.05.04	402	2 060 700	150 000	55,55	50% des options - REX sur CA - 1/3 par an sur exercices 2004, 2005 et 2006	88,9	94 300	1 622 713
25	12.05.05	157	138 500	-	56,47	Sans - plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	46 656
26	28.06.05	458	2 003 800	200 000	60,19	50% des options - marge opérationnelle et CA exercices 2005 et 2006	100	0	1 944 649
27	01.12.05	419	1 614 900	150 000	71,40	50% des options - marge opérationnelle et CA exercices 2006 et 2007	100	0	1 600 313
28	21.12.06	489	1 257 120	112 000	81,34	50% des options - marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	100	0	1 249 722
29	23.04.07	43	83 150	-	97,05	50% des options - marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	100	0	76 150
30	19.12.07	542	944 926	88 200	92,00	50% des options - marge opérationnelle et CA exercices 2008 et 2009	-	-	936 316
				14 900 146	1 281 700			1 089 600	8 971 389

(1) Nombre d'options annulées en raison de la non atteinte des objectifs (plans 16 à 27).

(2) Nombre d'options restant à lever après déduction de l'ensemble des annulations et levées exercées depuis la création du plan.

(3) 19035 options non exercées sont devenues caducs à l'échéance du plan.

Renseignements relatifs aux options en cours (année 2008)

Plan	Date du plan	Type de plan (1)	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros (2)	Nbre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (3)	dont les mandataires sociaux (3)	Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	Options restant à lever au 31 décembre 2008
18	24.03.00	A	23.03.08	65,24	177 514	46 452	158 479	19 035	0
19	04.04.01	S	03.04.09	68,13	571 240	169 653	7 537	2 273	561 430
20	12.12.01	S	11.12.09	51,26	345 769	89 869	0	0	345 769
21	05.02.03	S	04.02.11	45,21	536 557	139 344	14 651	0	521 906
22	05.02.03	S	04.02.11	45,21	24 631	-	1 320	0	23 311
23	06.05.04	S	05.05.12	55,55	42 454	-	0	0	42 454
24	06.05.04	S	05.05.12	55,55	1 717 509	143 078	94 796	0	1 622 713
25	12.05.05	S	11.05.13	56,47	46 856	-	200	0	46 656
26	28.06.05	S	27.06.13	60,19	1 993 764	201 961	7 913	41 202	1 944 649
27	01.12.05	S/A	30.11.13	71,40	1 613 644	151 471	0	13 331	1 600 313
28	21.12.06	S/A	20.12.16	81,34	1 260 226	113 102	0	10 504	1 249 722 (4)
29	23.04.07	S/A	22.04.17	97,05	83 150	-	0	7 000	76 150 (4)
30	19.12.07	S/A	18.12.12	92,00	944 926	88 200	0	8 610	936 316 (4)
					9 358 240	1 143 130	284 896	101 955	8 971 389

(1) S = plan d'options de souscription / A = plan d'options d'achat.

(2) Moyenne des 20 cours précédant l'attribution, sans décote ni surcote.

(3) Situation au 1^{er} janvier 2008.

(4) Sous réserve de l'atteinte des critères de levée.

Situation des mandataires sociaux, détaillée par plan (au 31 décembre 2008)

18	Henri Lachmann	46 452
19	Henri Lachmann	169 653
20	Henri Lachmann	89 869
21	Henri Lachmann	139 344
24	Henri Lachmann	143 078

26	Henri Lachmann	201 961
27	Henri Lachmann	151 471
28	Jean Pascal Tricoire Pierre Bouchut	80 787 32 315
30	Jean Pascal Tricoire Pierre Bouchut	63 000 25 200

Historique des plans d'actions (au 31 décembre 2008)

Plan	Date du plan	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions à l'origine	Période d'acquisition	Période de conservation	Conditions de performance	% atteint des objectifs	Droits annulés (1)	Les mandataires sociaux (2)	Cumul des droits annulés	Droits restants au 31 décembre 2008
1	21.12.06	221	52 006	3 ans	2 ans	50% des actions - marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	100	0	7 000	60	51 946
2	23.04.07	13	2 214	3 ans	2 ans	50% des actions - marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	100	0	0	0	2 214
3	19.12.07	268	66 394	3 ans	2 ans	50% des actions - marge opérationnelle et CA exercices 2008 et 2009	-	-	9 450	563	65 831
4	19.12.07	274	57 250	4 ans	0	50% des actions - marge opérationnelle et CA exercices 2008 et 2009	-	-	0	423	56 827
								0	16 450	1046	176 818

(1) Droits annulés en raison de la non atteinte des objectifs.

(2) Droits après annulations en raison de la non atteinte des objectifs.

Situation des mandataires sociaux, détaillée par plan (au 31 décembre 2008)

1	Jean Pascal Tricoire Pierre Bouchut	5 000 2 000
3	Jean Pascal Tricoire Pierre Bouchut	6 750 2 700

Options et actions consenties aux 10 premiers salariés et options levées au cours de l'exercice

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre	Prix d'exercice / Prix moyen pondéré	Plan(s)
Options consenties (*) dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	100 100	92,00	30
Options levées en 2008 dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	68 877	56,63	18-21-22-24-26

(*) au titre de l'année 2008, l'attribution a été faite en décembre 2007.

Actions consenties (*) aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires

	Nombre	Plan
Actions consenties (résidents en France) dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé	8 297	3
Actions consenties (résidents hors de France) dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé	7 637	4

(*) au titre de l'année 2008, l'attribution a été faite en décembre 2007.

Actualisation début 2009

Sur autorisation du Conseil de Surveillance du 17 décembre 2008, le Directoire a mis en place, le 5 janvier 2009, les plans suivants :

- plan d'options n°31 portant sur 679 900 options et concernant 328 personnes ; les options ont une durée de 10 ans et pourront être exercées à l'issue de la 4^{ème} année, le prix d'exercice est de 52,12 €,
- plan de SARs (stock appreciation rights) portant sur 654 800 SARs et concernant 324 personnes ; ce plan réplique les conditions du plan d'option n°31,

- plan d'actions gratuites n°5 portant sur 143 715 actions et concernant 341 personnes (résidents en France) ; les périodes d'acquisition et de conservation sont respectivement de 3 ans et 2 ans,
- plan d'actions gratuites n°6 portant sur 212 351 actions et concernant 722 personnes (résidents hors de France) ; la période d'acquisition est de 4 ans, il n'existe pas de période de conservation.

Ces quatre plans sont soumis pour moitié (totalité pour ce qui concerne les membres du Directoire) à l'atteinte d'objectifs de performance portant sur la période 2009-2011.

> 5. Bourse

Les actions de la société sont cotées en France, sur Euronext Paris compartiment A.

Elles se négocient à l'unité sous le code valeur ISIN FR0000121972.

L'action Schneider Electric SA fait partie de l'indice CAC 40 établi par Euronext.

Historique sur 5 ans

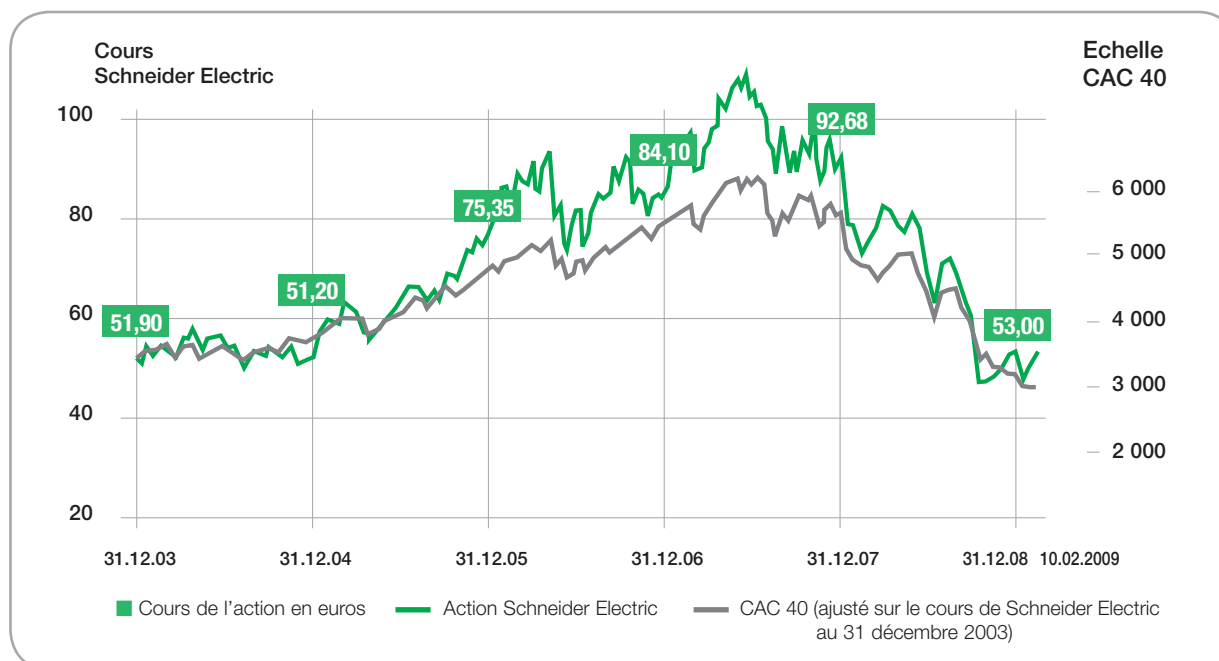
	2008	2007	2006	2005	2004
Moyenne journalière des transactions à la Bourse de Paris :					
- en nombre de titres (en milliers)	1691,19	1 587,79	1 058,43	947,34	942,82
- en millions d'euros	115,18	152,00	88,86	59,31	50,49
Cours extrêmes en Bourse (en euros) :					
- plus haut	94,29	110,26	93,40	77,15	58,25
- plus bas	38,84	83,51	70,85	51,15	49,20
Dernier cours de l'année (en euros)	53,00	92,68	84,10	75,35	51,20
Rendement global de l'action (en %)	6,5 %	3,56	3,57	2,99	3,52

Transactions des 18 derniers mois à Paris

Année	Mois	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours extrêmes (en euros)	
				Plus haut	Plus bas
2007	Août	32 848	3 087	100,49	87,00
	Septembre	52 425	4 848	99,00	87,10
	Octobre	39 324	3 701	97,60	86,00
	Novembre	38 935	3 591	100,91	84,19
	Décembre	24 522	2 274	97,21	88,20
2008	Janvier	48 294	3 800	94,29	69,01
	Février	40 605	3 100	82,38	69,46
	Mars	37 198	2 940	84,65	73,41
	Avril	36 946	3 020	86,31	77,43
	Mai	27 620	2 190	83,96	74,91
	Juin	28 924	2 200	83,30	67,51
	Juillet	34 056	2 270	72,40	60,11
	Août	26 284	1 830	73,83	66,00
	Septembre	38 745	2 500	72,35	56,26
	Octobre	56 574	2 740	62,00	38,84
	Novembre	32 193	1 520	52,30	41,16
	Décembre	26 733	1 380	55,44	44,30
Total 2008		434 172	29 490		
2009	Janvier	40 744	1 980	58,00	41,30

Evolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur 5 ans

(Source NYSE)



Monep

L'action Schneider Electric SA a été admise au Monep en date du 20 décembre 1996.

Obligations ne donnant pas accès au capital

Schneider Electric SA a réalisé, au cours des derniers exercices et de l'exercice en cours, plusieurs émissions obligataires dans le cadre de son programme d'Euro Medium Term Notes ("EMTN"). Au 31 janvier 2009, les émissions non arrivées à échéance sont les suivantes :

- 750 millions d'euros mis en place en janvier 2009 au taux de 6,75 % arrivant à échéance le 16 juillet 2013. Cet emprunt a été admis aux négociations de la bourse de Luxembourg sous le code FR0010709378.
- 100 millions d'euros mis en place en juillet 2008 portant intérêt à un taux variable indexé sur le CMS 10 ans (Constant Maturity Swap) et arrivant à échéance le 31 juillet 2013 . Cet emprunt a été admis aux négociations de la bourse de Luxembourg sous le code XS0379556557.
- 180 millions d'euros mis en place en avril 2008 sous la forme d'un abondement de la souche de 600 millions d'euros à 12 ans au taux de 4 % mis en place en août 2005, portant ainsi la souche à 780 millions d'euros. Cet emprunt a été assimilé au 4 % 2005 et a été admis aux

négociations de la bourse de Luxembourg sous le même code FR0010224929.

- 600 millions d'euros mis en place en octobre 2007 au taux de 5,375 % arrivant à échéance le 8 octobre 2015. Cet emprunt a été admis aux négociations de la bourse de Luxembourg sous le code FR0010526178.
 - 1 milliard d'euros mis en place en juillet 2006, se décomposant en deux tranches, une tranche à 5 ans et à taux variable pour 500 millions d'euros et une tranche à 7 ans et demi au taux de 4,5 % pour 500 millions. Ces deux emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous les codes XS0260896542.
 - 1,5 milliard d'euros mis en place en août 2005 se décomposant en deux tranches, une tranche à 5 ans au taux de 3,125 % pour 900 millions d'euros et une tranche à 12 ans au taux de 4 % pour 600 millions d'euros. Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous les codes FRF0010224337 et FR0010224929.
- Par ailleurs, la société a procédé en juillet 2008 à une émission obligataire d'un montant de 177 millions d'euros à 8 ans portant intérêt à taux variable. Cette émission a fait l'objet d'un placement privé et n'est pas cotée.

> 6. Politique d'information

Responsable de l'information

Pierre Bouchut
Directeur Financier, Membre du Directoire
Le Hive, 35 rue Joseph Monier - 92506 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 41 29 71 34

Contacts

Toute information ou tout document peut être demandé à la Communication Financière à :

Carina Ho - Directeur de la Communication Financière.

Pour les investisseurs institutionnels et analystes financiers :
Tél. : 01 41 29 87 50.

Pour les actionnaires individuels :
Numéro vert : 0 800 20 55 14.

Comité Consultatif des Actionnaires

Il est composé de 5 membres actionnaires individuels désignés par Schneider Electric pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Il se veut représentatif de la diversité des actionnaires, tant au niveau géographique que professionnel, et constitue le relais auprès de la société des attentes des actionnaires individuels. A ce titre, il se tient en permanence à la disposition des actionnaires qui souhaiteraient, par son intermédiaire, faire part à la société de leurs préoccupations. Il donne des avis et fait des propositions sur les actions et les outils de communication financière. En 2008, le Comité s'est réuni à trois reprises afin d'échanger sur différents thèmes.

A titre d'exemple, citons :

- renforcement de la stratégie en matière d'actionariat individuel,
- propositions sur l'évolution de la publicité financière,
- participation à la session des questions au Président lors de l'Assemblée Générale, au cours de laquelle le Comité se fait le porte-parole des actionnaires en reprenant certaines questions posées au numéro vert.

Documentation

La société met à la disposition de ses actionnaires :

- le rapport annuel et le rapport d'activité et développement durable,
- la lettre aux actionnaires,
- des informations générales, économiques et financières sur le Groupe (présentations - communiqués),
- un site internet <http://www.schneider-electric.com>

Rapport de gestion

1 - Faits marquants	p. 78
2 - Performance opérationnelle	p. 79
3 - Evolution de la situation financière	p. 82
4 - Perspectives	p. 84
5 - Développement durable	p. 84

1

2

3

4

5

6

7

8

> 1. Faits marquants

Croissance et acquisitions

L'activité de Schneider Electric au premier semestre a été très forte, avec une croissance organique de + 10,6 %. La crise financière a entraîné un ralentissement économique mondial, avec des répercussions sur certains des marchés finaux de Schneider Electric, entraînant une baisse d'activité en fin d'année.

Services

Acquisition de ECP Tech Services (ECP, chiffre d'affaires de 36 millions de dollars US en 2007), société américaine fournissant des services tests, de maintenance et de mise en service de systèmes électriques pour l'industrie, les fournisseurs d'énergie et les entreprises sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis. Schneider Electric renforce ainsi sa présence dans le Golfe du Mexique et accroît sa pénétration du secteur pétrolier et pétrochimique. (27 mars 2008)

Appareillage électrique

Acquisition du groupe Wessen (chiffre d'affaires de 24 millions d'euros en 2007), un des leaders du marché russe de l'appareillage électrique (notamment des interrupteurs et des prises murales). Schneider Electric renforce sa position sur le segment des installations basse tension de cette région du monde. (17 avril 2008)

Système d'installation et de contrôle

Acquisition de l'entreprise chilienne Marisio (chiffre d'affaires de 11 millions d'euros en 2007), un des leaders des systèmes d'installation et de contrôle et numéro deux du secteur des appareillages électriques à destination du marché résidentiel chilien. La gamme de produits, très complémentaire de celle de Schneider Electric, permet au Groupe d'augmenter sa présence dans les nouvelles économies à forte croissance. (7 mai 2008)

Automatismes et contrôle industriel

Acquisition de l'américain Intelligent Motion Systems (IMS) spécialisé dans la conception et la fabrication de moteurs et de mécanismes de commande intégrés, avec un chiffre d'affaires de 20 millions de dollars US en 2007. Schneider Electric dispose désormais d'une solution innovante sur le marché porteur des moteurs et mécanismes de commande intégrés. (11 janvier 2008)

Acquisition de l'entreprise américaine RAM Industries, une société qui apporte aux constructeurs de machines (OEMs) de climatisation son expertise en ingénierie, conception et fabrication de solutions de contrôle-commande. Schneider Electric étoffe son offre sur le segment des OEMs et consolide sa présence sur le segment dynamique de l'efficacité énergétique. (10 juin 2008)

Energies renouvelables

Acquisition de la société canadienne Xantrex Technology Inc., l'une des trois plus importantes sociétés du marché des onduleurs utilisés dans les installations solaires et éoliennes. Par cette acquisition, Schneider Electric renforce son rôle d'acteur majeur des solutions d'accès à l'énergie renouvelable et enrichit son offre afin de mieux répondre aux besoins d'efficacité énergétique du marché et de ses clients. (28 juillet 2008)

Distribution électrique et contrôle industriel

Formation d'une joint venture dans le domaine de la distribution électrique et du contrôle industriel nommée Fuji Electric FA Components & Systems Co. et détenue à hauteur de 37 % par Schneider Electric et de 63 % par la société japonaise Fuji Electric Holdings. Fuji Electric apporte à la nouvelle entité ses activités de distribution électrique et de contrôle industriel au Japon et dans d'autres pays d'Asie, dont la Chine. Schneider Electric apporte à la joint venture ses activités au Japon ainsi que 60 millions d'euros en numéraire (28 août 2008)

Organisation

Une Direction Centrale Marketing est créée. Elle est dirigée par Aaron Davis (précédemment Directeur Général Marketing et Directeur Général de la Division Amérique du Nord d'APC) qui assume les responsabilités de marketing, de communication interne et externe.

Chris Curtis est nommé Directeur Général de la Division Opérationnelle Amérique du Nord de Schneider Electric, suite au départ du Groupe de Dave Petratis.

Collaborateurs

Les valeurs du Groupe : ouvert, passionné, direct et efficace

En 2008, suite au repositionnement stratégique de Schneider Electric, la Direction des Ressources Humaines a mené une enquête, nommée "PeopleScope", auprès de ses collaborateurs et de ses parties prenantes afin de redéfinir la position de marque employeur du Groupe.

Les enseignements tirés de cette étude approfondie sur l'identité perçue du Groupe, dans son acception la plus large, enrichis d'une réflexion menée en interne avec le Comité Exécutif, ont permis de déterminer en 2008 quatre valeurs de référence. Celles-ci résument et mettent en perspective ce qu'est Schneider Electric aujourd'hui, et ce qu'il veut être demain :

- **Ouvert** : en interne comme en externe, être à l'écoute des besoins, donner les moyens d'intégrer les nouveaux collaborateurs, contribuer à la diversité sous toutes ses formes.
- **Passionné** : avoir la passion du client et mettre chaque jour tout en œuvre pour qu'il soit satisfait ; favoriser les opportunités de carrières, contribuer à l'épanouissement des talents.
- **Direct** : exprimer clairement ses idées, ses ressentis, expliquer de façon concrète un dysfonctionnement et proposer des solutions pour le résoudre. Faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait.
- **Efficace** : participer à la croissance et à la rationalisation des coûts du Groupe ; être performant à titre individuel, au quotidien.

En interne, la définition puis l'appropriation progressive des valeurs par l'ensemble des collaborateurs constituent une étape importante pour Schneider Electric en matière de Ressources Humaines. Il incombe aux managers non seulement de les incarner personnellement au quotidien mais

également de les utiliser pour encadrer de façon constructive et courageuse leurs équipes.

En externe, une campagne de communication a relayé ces valeurs, de même que la nouvelle identité employeur de Schneider Electric, un groupe présenté comme "international, vert, dynamique, efficace et en démarche permanente de progrès".

Pour appuyer cette visibilité média, un nouveau site web a été mis en ligne en février 2009. Sa refonte, menée en collaboration avec la Direction Marketing de Schneider Electric, a été l'occasion d'une mise en cohérence des actions et de l'image du Groupe, une marque globale et locale à la fois.

> 2. Performance opérationnelle

Evolution des principaux marchés

Marché Industrie

Après avoir connu une période de plusieurs années de forte croissance qui s'est prolongée jusqu'à mi-2008 dans toutes les zones géographiques, le marché Industrie a ralenti au 3^{ème} trimestre, puis s'est contracté au 4^{ème}.

Le ralentissement a d'abord concerné le pays matures, sous l'effet d'un tassement de l'investissement industriel et des exportations de machines pour l'Europe, le Japon, les Etats-Unis.

L'accentuation de la crise financière, qui a atteint son paroxysme en septembre avec la faillite de Lehmann Brothers, a conduit à des conditions de crédit encore plus restrictives, et à un comportement de prudence des entreprises en matière d'investissements et de stocks. Le ralentissement du commerce mondial, la baisse du prix des matières premières, le retrait des capitaux des pays émergents et la baisse de leurs devises ont contribué à affecter la croissance économique de ces pays et notamment le marché Industrie.

Marché Bâtiment non résidentiel

Le marché du bâtiment non-résidentiel a poursuivi une vive croissance jusqu'au 3^{ème} trimestre, pour ralentir ensuite, sous l'effet de l'accentuation de la crise financière.

Sur l'année dans son ensemble, la croissance a été soutenue aux Etats-Unis, tirée par les bâtiments industriels et les bureaux.

En Europe, le ralentissement du marché a été plus marqué, avec de légères contractions en Espagne et en France et la poursuite de la croissance en Allemagne et dans la zone nordique. Les segments les plus dynamiques ont été ceux de la santé et de l'éducation. Dans les pays émergents, la croissance est restée globalement soutenue, avec cependant un ralentissement en cours d'année en Chine, Pacifique et en Europe de l'Est.

Marché Résidentiel

A l'échelle mondiale, le marché résidentiel s'est contracté pour la première fois depuis de nombreuses années. Aux Etats-Unis, le marché a fortement chuté pour la deuxième année consécutive. En Europe, après s'être stabilisé en 2007, le marché s'est orienté à la baisse, sous l'effet d'une surproduction les années précédentes dans certains pays, notamment en Espagne et en Irlande, d'un niveau de prix qui était de moins en moins compatible avec les moyens

financiers des ménages, et d'une restriction des crédits déclenchée à la suite de la première phase de la crise financière, durant l'été 2007. L'accentuation de cette crise en septembre 2008 a pénalisé plus encore ce marché.

Marché Energie et Infrastructures

Malgré la crise financière mondiale, le marché de l'énergie électrique progresse toujours.

La gestion des pointes de consommation d'électricité, les limites des interconnexions des réseaux de transport de l'électricité et le développement de la production d'électricité avec des énergies renouvelables dispersée sur les réseaux restent d'actualité et les initiatives pour la création de réseau intelligent (Smart Grid) s'amplifient.

La question environnementale reste une préoccupation majeure pour l'ensemble de la filière, à la fois pour les producteurs soucieux de limiter les émissions de CO₂, comme pour les consommateurs incités à utiliser l'énergie de manière plus efficace.

Le marché du traitement de l'eau a poursuivi sa progression en 2008. Le développement urbain, les contraintes environnementales et climatiques accroissent les besoins d'eau tant en production qu'en traitement. Sur l'ensemble des continents, les investissements se sont poursuivis pour des infrastructures nouvelles et évolutives. Ainsi, les unités de dessalement d'eau de mer se multiplient (Moyen Orient, pourtour méditerranéen, Asie-Pacifique et Etats Unis) et les législations sur la protection de l'environnement conduisent à investir dans les installations de traitement (Europe de l'Est) et dans la mise en conformité des installations existantes (Europe de l'Ouest, Asie et Etats Unis).

Dans le segment Pétrole & Gaz, les investissements mondiaux en exploration et production ainsi que dans les activités de raffinage et pétrochimie ont de nouveau progressé fortement, même au quatrième trimestre. Les investissements sont soutenus par les besoins d'accroissement des réserves et la diminution de rejets de gaz toxiques et à effet de serre.

Marché Centres de données et réseaux

Le marché des centres de données et réseaux est resté dynamique dans l'ensemble des grandes zones géographiques. Le principal facteur de croissance est la "numérisation" de tous les secteurs de l'économie à l'échelle mondiale, qui conduit à une forte croissance de l'utilisation de la bande passante et le besoin de moderniser, d'agrandir ou de construire des centres de données, tout en proposant fiabilité, haute densité et évolutivité.

Par ailleurs, les considérations environnementales, de plus en plus importantes pour les centres de données, qui sont fortement consommateurs d'énergie, créent de nouvelles opportunités dans le domaine du refroidissement à haute efficacité énergétique mais aussi et surtout de la gestion en temps réel et de l'optimisation de la consommation électrique des différentes ressources informatiques et non informatiques.

La croissance a été soutenue jusqu'au 3^{ème} trimestre. Les derniers mois ont été marqués par une diminution des investissements sur le marché des centres de données et réseaux, en dépit de la poursuite de la croissance des besoins (numérisation, bande passante, Web 2.0, etc.).

Commentaires sur les comptes consolidés

Commentaires sur l'activité et le compte de résultat consolidé

Evolution du périmètre de consolidation

Les dates indiquées ci-dessous correspondent aux dates de prise de contrôle des sociétés acquises.

Le 11 janvier 2008, le Groupe a signé l'acquisition d'IMS aux États-Unis. Spécialisée dans la conception et la fabrication de moteurs et de mécanismes de commande intégrés, cette entreprise a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires d'environ 20 millions de dollars.

Le 1^{er} février 2008, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société japonaise Arrow, l'un des leaders mondiaux dans la fabrication des produits de signalisation (colonnes lumineuses, feux tournants, signalisation sonore) avec un chiffre d'affaires réalisé en 2007 de l'ordre de 15 millions d'euros.

Le 13 avril 2008, Schneider Electric a acquis la société américaine ECP Tech Services. Cette entreprise fournit des services de tests, de maintenance et de mise en service de systèmes électriques pour l'industrie, les fournisseurs d'énergie et les entreprises. Elle a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires d'environ 36 millions de dollars.

Le 7 mai 2008, le Groupe a réalisé l'acquisition au Chili de Marisio. Cette société qui a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros produit et commercialise des composants pour les systèmes d'installation et de contrôle.

Le 15 juin 2008, le Groupe a acquis Wessen, un des principaux acteurs russes du marché de l'appareillage électrique, notamment des interrupteurs et prises murales. Le groupe Wessen a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de près de 24 millions d'euros.

Le 12 août 2008, Schneider Electric a finalisé l'acquisition de RAM Industries, spécialiste américain des solutions de contrôle appliquées aux Constructeurs de Machines (OEMs). RAM emploie 750 personnes dans le monde.

Le 29 septembre 2008, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société canadienne Xantrex, l'un des leaders mondiaux du marché des onduleurs utilisés dans les installations solaires et éoliennes. Le montant de l'acquisition a été de 412 millions de dollars US après cession par Xantrex de la branche Essais et Mesures.

Ces sociétés sont consolidées par intégration globale depuis leur date d'acquisition.

Le 30 septembre 2008, Schneider Electric a apporté ses activités de distribution électrique et contrôle industriel au Japon ainsi que 60 millions d'euros de trésorerie à la nouvelle joint venture Fuji Electric FA Components & Systems ; Fuji Electric a apporté ses opérations similaires situées au Japon et dans d'autres pays d'Asie à cette nouvelle société dont le Groupe détient 37 % et qu'il consolide désormais selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entités suivantes ont été acquises en cours d'exercice 2007 et leur consolidation en année pleine sur l'exercice 2008 constitue un effet de périmètre par rapport à l'exercice 2007 :

- American Power Conversion (APC), consolidée à compter du 15 février 2007,
- Ritto, consolidée à compter du 16 juillet 2007,
- Atos, Grant et Yamas, consolidées à compter du 1^{er} août 2007,
- Pelco, consolidée à compter du 16 octobre 2007.

La cession le 31 octobre 2007 de MGE Office Protection Systems (l'activité petits systèmes de moins de 10kVA de MGE) à Eaton Corp. a également constitué un effet périmètre en année pleine sur 2008.

L'impact de ces variations de périmètre est de 538 millions d'euros soit +3,1 % sur le chiffre d'affaires et de 45 millions d'euros soit un effet de +1,8 % sur le résultat d'exploitation (EBITA) par rapport au 31 décembre 2007.

Evolution des taux de change

L'évolution des devises par rapport à l'euro a un impact significatif sur l'exercice. En effet, cet impact s'élève à (623) millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé et à (89) millions d'euros sur le résultat d'exploitation EBITA (effet des conversions uniquement). En revanche, l'impact de l'évolution des taux de change sur le taux de marge opérationnelle EBITA est nul.

Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'élève à 18 311 millions d'euros, en progression de 5,8 % à périmètre et taux de change courants par rapport au 31 décembre 2007.

La croissance de l'exercice se décompose en une croissance organique de 6,6 %, une contribution des acquisitions nette des cessions pour 3,1 % et un effet de change de (3,9 %).

Evolution du chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires de l'Europe s'élève à 8 101 millions d'euros au 31 décembre 2008, en progression de 3,3 % en données courantes. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires augmente de 6,0 % par rapport au 31 décembre 2007.

L'Europe a profité d'une forte croissance dans l'activité des centres de données ainsi que dans l'efficacité énergétique. Les services et projets tirent la croissance, tandis que la demande de produits est en baisse dans la plupart des pays au deuxième semestre. En Europe de l'Ouest, l'Espagne, le Royaume Uni et les pays scandinaves ont connu un ralentissement prévisible en raison principalement du déclin du marché résidentiel. La Russie, malgré un

fort ralentissement en fin d'année, a terminé l'exercice en croissance de plus de 15 %.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires s'élève à 5 053 millions d'euros, soit une croissance de 5,9 % en données courantes et une croissance organique de 1,5 %. La zone a vu sa croissance tirée vers le bas par l'activité CST, en baisse de 14% sur l'année, tandis que le marché des centres de données a connu une croissance légère par rapport à 2007. La zone a profité d'une croissance proche des deux chiffres au Canada et au Mexique et d'une demande soutenue des projets et services.

Le chiffre d'affaires de la zone Asie-Pacifique s'élève à 3 395 millions d'euros, en progression de 5,0 % en données courantes et de 9,6 % à périmètre et taux de change constants. La région a été portée par la croissance soutenue de la Chine (croissance supérieure à 15 %), de l'Australie et de l'Inde (supérieure à 10 %) malgré le ralentissement à partir de la fin du troisième trimestre.

La zone Reste du Monde réalise un chiffre d'affaires de 1 762 millions d'euros au 31 décembre 2008, en progression de 20,7 % en données courantes et de 19,2 % à périmètre et taux de change constants. L'activité a été forte dans l'ensemble des régions, notamment au Moyen Orient et en Afrique, grâce au dynamisme du secteur pétrolier et gazier mais aussi plus généralement de la construction et des infrastructures.

Evolution du chiffre d'affaires par activité

L'activité Distribution Electrique représente un chiffre d'affaires de 10 343 millions d'euros, soit 57 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ce chiffre d'affaires a progressé de 4,8 % en données courantes et de 7,9 % à périmètre et taux de change constants.

Le chiffre d'affaires de l'activité Automatismes et Contrôle s'élève à 5 313 millions d'euros, en progression de 7,6 % en données courantes. A périmètre et taux de change constants, la croissance est de 3,3 %.

L'activité Energie Sécurisée a généré un chiffre d'affaires de 2 655 millions d'euros, en progression de 6,1 % en données courantes et de 7,8 % à périmètre et taux de change constants.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation (EBITA) s'élève à 2 754 millions d'euros sur l'exercice 2008 contre 2 562 millions d'euros en 2007, en progression de 7,5 % en données courantes et de 9,3 % à périmètre et taux de change constants. La marge opérationnelle du Groupe progresse de 0,2 point, de 14,8 % à 15,0 %.

Le résultat d'exploitation après amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions (EBIT) comprend 174 millions d'euros de charges d'amortissement et de dépréciations d'actifs incorporels reconnus lors de la comptabilisation des regroupements d'entreprises contre 79 millions d'euros en 2007. Cette hausse s'explique principalement par la dépréciation d'actifs de 70 millions d'euros constatée en 2008 sur l'Unité Génératrice de Trésorerie "CST", ainsi que par les amortissements constatés sur les incorporels reconnus au cours des deux derniers exercices (APC, Pelco, ECP et Xantrex).

L'augmentation du coût des matières premières et des

salaires de production (255 millions d'euros) a été très largement compensée par la répercussion sur les prix de vente des produits (375 millions d'euros) et par les gains de productivité réalisés au niveau des opérations industrielles (331 millions d'euros). Le résultat d'exploitation est impacté négativement à hauteur de (159) millions d'euros par des effets de variations des taux de change, à hauteur de (199) millions d'euros par la hausse des coûts de fonctions supports, et à hauteur de (145) millions d'euros par un impact mix négatif provenant d'une forte croissance de lignes d'activités à plus faible marge.

Le résultat d'exploitation du Groupe intègre 173 millions d'euros de coûts non récurrents liés à des dépréciations d'actifs (9 millions d'euros) et à des programmes de restructuration (164 millions d'euros) ; ces derniers sont liés à la poursuite des réorganisations en Europe pour 102 millions d'euros, en Amérique du Nord pour 14 millions d'euros, en Asie Pacifique pour 14 millions d'euros et à l'intégration de Pelco pour 13 millions d'euros. Au 31 décembre 2007, ces coûts non récurrents s'élevaient à 138 millions d'euros.

Par ailleurs, les Autres produits et charges d'exploitation intègrent également une plus-value de 15 millions d'euros liée aux opérations d'apports d'actifs au Japon pour la création de la joint venture Fuji Electric FA Components & Systems ainsi qu'une indemnité de 11 millions d'euros reçue suite à la résolution d'un litige avec Panasonic.

Au 31 décembre 2008, la capitalisation de coûts relatifs à des projets de développement nette de charges d'amortissement a un impact positif de 134 millions d'euros sur le résultat d'exploitation, en hausse par rapport à l'effet de l'exercice 2007 (89 millions d'euros).

Marge opérationnelle par zone géographique

La marge opérationnelle s'entend du ratio EBITA / chiffre d'affaires, hors frais de la Direction Générale et fonctions centrales non rattachables à un secteur particulier.

La marge opérationnelle de la zone Europe s'élève à 17,4 % au 31 décembre 2008, en hausse de 0,2 point par rapport au 31 décembre 2007.

La zone Amérique du Nord réalise une marge opérationnelle de 16,3 % au 31 décembre 2008, en légère baisse de 0,2 point par rapport au 31 décembre 2007.

La zone Asie-Pacifique réalise une marge opérationnelle de 15,9 % en forte hausse de 2,3 points par rapport au 31 décembre 2007.

La zone Reste du Monde réalise une marge opérationnelle de 16,5 % en 2008 en progression de 0,6 point.

Marge opérationnelle par activité

L'activité Distribution Electrique réalise un taux de marge opérationnelle de 18,6 % en progression de 0,5 point par rapport à 2007.

L'activité Automatismes et Contrôle réalise un taux de marge de 14,5 % en 2008, en hausse de 0,3 point par rapport à 2007.

L'activité Energie Sécurisée réalise un taux de marge de 14,2 % en 2008, en forte progression de 1,5 point par rapport à 2007, incluant l'activité Petits Systèmes de MGE jusqu'au 31 octobre 2007.

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à (314) millions d'euros au 31 décembre 2008 contre (266) millions d'euros au 31 décembre 2007.

La charge d'intérêt nette s'élève à (246) millions d'euros, stable par rapport à l'exercice 2007 (247 millions d'euros). Ce montant net comprend un produit de 25 millions d'euros correspondant aux intérêts moratoires sur une créance fiscale.

Par ailleurs, les variations des taux de change après prise en compte des couvertures de change prises par le Groupe ont un effet de (87) millions sur le résultat financier contre (21) millions en 2007 ; cette hausse est due à la forte volatilité des taux de change sur les derniers mois de l'exercice, ainsi qu'à un impact non récurrent de (13) millions d'euros lié au remboursement d'un financement interne long terme sur l'exercice.

Enfin, les variations de juste valeur d'instruments financiers n'ont pas d'impact sur le résultat financier de l'exercice 2008.

Impôts

Le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2008 s'élève à 24,5 % contre 27,1 % au 31 décembre 2007.

Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 12 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette hausse s'explique par la contribution de Delixi Electric, mise en équivalence depuis le 1^{er} novembre 2007.

Intérêts minoritaires

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans le résultat net de l'exercice 2008 s'élèvent à 41 millions d'euros. Ils représentent la quote-part de résultats bénéficiaires attribuables principalement aux associés minoritaires de Feller, STIE, et de certaines sociétés chinoises.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à 1 682 millions d'euros, en progression de 6,3 % par rapport au 31 décembre 2007.

Résultat net par action

La progression de 3,5 % du résultat par action (de 6,78 à 7,02 euros) s'explique par la croissance du résultat net partiellement compensée par la dilution liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés.

> 3. Evolution de la situation financière

Commentaires sur le bilan et le tableau de flux de trésorerie consolidés

Le total du bilan consolidé s'élève à 24 807 millions d'euros au 31 décembre 2008, en hausse de 7 % par rapport au 31 décembre 2007. Les actifs non courants s'élèvent à 16 029 millions d'euros, soit 65 % du total de l'actif.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 8 542 millions d'euros, soit 34 % du total de l'actif, en augmentation de 401 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007.

L'intégration des acquisitions réalisées en 2008 conduit à une augmentation de 415 millions d'euros.

Les tests de dépréciation ont conduit à comptabiliser une perte de valeur de 53 millions d'euros sur l'écart d'acquisition relatif à CST.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 5 961 millions d'euros, soit 24 % du total de l'actif, en augmentation de 7 % par rapport au 31 décembre 2007.

Actifs incorporels

Les marques représentent 2 331 millions d'euros au 31 décembre 2008, en hausse de 84 millions par rapport à l'exercice 2007. Les principales variations sont liées aux effets de change pour 74 millions d'euros, à la reconnaissance d'une marque Xantrex pour 26 millions d'euros suite à l'acquisition de cette société sur l'exercice,

ainsi qu'à la comptabilisation d'une perte de valeur de 11 millions d'euros sur une marque CST.

Les projets de développement de produits inscrits à l'actif du Groupe s'élèvent à 637 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2008 (477 millions d'euros en valeur nette), compte tenu de la capitalisation des projets en cours pour 195 millions d'euros.

Les autres immobilisations incorporelles nettes, principalement composées de fichiers clients reconnus lors d'acquisitions, de logiciels et de brevets, augmentent de 72 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007. Cette variation s'explique principalement par la reconnaissance de fichiers clients liés à l'acquisition de Xantrex pour 70 millions d'euros, par la capitalisation des développements réalisés sur le système commun SAP pour 39 millions d'euros, ainsi que par des charges d'amortissement et pertes de valeur pour 114 millions d'euros et des écarts de conversion des montants libellés en devises pour 51 millions d'euros.

Actifs corporels

Les immobilisations corporelles nettes représentent 1 970 millions d'euros (1 856 millions d'euros au 31 décembre 2007). Cette hausse se décompose en une augmentation liée aux acquisitions pour 435 millions d'euros et des dotations aux amortissements pour (330) millions d'euros.

Participations dans les entreprises associées

Les participations mises en équivalence s'élèvent à 281 millions d'euros, en hausse de 109 millions d'euros dont 84 millions d'euros liés à la création le 30 septembre 2008 de la société Fuji Electric FA Components & Systems, détenue à 37 % par le Groupe.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants s'élèvent à 313 millions d'euros, en baisse par rapport aux 447 millions d'euros du 31 décembre 2007. Ils sont essentiellement constitués de titres de participation cotés et de prêts et créances liées à des participations. La baisse constatée sur l'exercice 2008 est principalement due à la chute de la juste valeur des titres AXA pour 113 millions d'euros.

Trésorerie et endettement financier net

La capacité d'autofinancement dégagée par l'exploitation s'élève à 2 500 millions d'euros au 31 décembre 2008 ; elle progresse de 13,0 % et représente 13,7 % du chiffre d'affaires.

La variation du besoin en fonds de roulement s'élève à (72) millions d'euros : cette augmentation maîtrisée est liée à la croissance des activités. Rapporté au chiffre d'affaires, le besoin en fonds de roulement diminue de (1,0) point à 20,8 %.

Au total, les opérations d'exploitation génèrent une trésorerie positive de 2 428 millions d'euros en 2008, comparée à 2 090 millions d'euros en 2007, soit une hausse de 16,1 %.

Les investissements industriels nets du Groupe, qui incluent les projets de développement capitalisés, représentent un décaissement de (693) millions d'euros soit 3,8 % du chiffre d'affaires contre (560) millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les opérations d'acquisition de l'exercice représentent un décaissement de (598) millions d'euros, net de la trésorerie acquise.

Par ailleurs, les rachats d'actions propres liés aux exercices de stock options ont généré un décaissement net de (70) millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre un surplus de trésorerie de 15 millions d'euros au 31 décembre 2007 lié à des cessions). Les dividendes payés sur la période s'élèvent à (832) millions d'euros (dont (36) millions d'euros versés aux intérêts minoritaires des sociétés détenues).

L'endettement financier net s'élève à 4 553 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit 41,2 % des capitaux propres. L'endettement financier net est en baisse de 383 millions d'euros.

La trésorerie (1 652 millions d'euros) comprend les disponibilités (642 millions d'euros), les valeurs mobilières de placement (997 millions d'euros) ainsi que des titres à court terme négociables sur des marchés officiels (13 millions d'euros), constitués d'instruments tels que billets de trésorerie, fonds communs de placement monétaires ou équivalents.

Les dettes financières (6 205 millions d'euros) comportent essentiellement des emprunts obligataires (3 477 millions d'euros), des emprunts auprès d'établissements de crédit (1 318 millions d'euros) et des tirages sur lignes de crédits (752 millions d'euros). Trois nouveaux emprunts obligataires ont été émis en 2008 pour 305 millions d'euros au total tandis qu'un emprunt obligataire de 750 millions d'euros a été remboursé.

Capitaux Propres

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 10 906 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit 44 % du total du bilan. Ils augmentent de 721 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007, compte tenu :

- du versement du dividende 2007 pour (796) millions d'euros,
- du résultat de l'exercice pour 1 682 millions d'euros,
- de l'augmentation de capital réservée aux salariés pour 134 millions d'euros,
- de la variation de l'autodétention pour (70) millions d'euros,
- de la reconnaissance d'une créance fiscale pour 152 millions d'euros,
- de la réévaluation des instruments financiers (couvertures et titres disponibles à la vente) pour (147) millions d'euros,
- de la variation des écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements sociaux, pour (271) millions d'euros.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 145 millions d'euros et augmentent de 16 millions d'euros compte tenu du résultat de l'exercice (41 millions d'euros), de la distribution de dividendes pour (36) millions d'euros et des écarts de change pour 10 millions d'euros.

Provisions

Les provisions, courantes et non courantes, s'élèvent à 2 303 millions d'euros, soit 9 % du total bilan, dont 538 millions d'euros présentent une échéance prévisionnelle de décaissement inférieure à un an.

Ces provisions sont majoritairement constituées des engagements vis-à-vis du personnel concernant les retraites et soins médicaux pour 1 463 millions d'euros. La hausse des provisions de 499 millions d'euros est liée principalement à la variation des hypothèses actuarielles utilisées pour 436 millions d'euros (dont une bonne partie due à la baisse des marchés actions) et aux effets des conversions pour 24 millions d'euros.

Les provisions, hors avantages du personnel, s'élèvent à 839 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ces provisions sont notamment destinées à couvrir les risques liés aux produits (garanties, litiges nés de produits défectueux identifiés) pour 207 millions d'euros, les risques économiques pour 324 millions d'euros (risques fiscaux, risques financiers correspondant généralement à des garanties d'actif ou de passif), les risques commerciaux pour 28 millions d'euros (litiges clients et pertes sur contrats à long terme), les opérations de restructuration pour 132 millions d'euros.

Enfin, les acquisitions de l'exercice se traduisent par l'intégration de 24 millions d'euros de provisions au bilan du Groupe.

Impôts différés

Les impôts différés actifs s'élèvent à 932 millions d'euros au 31 décembre 2008, et correspondent à des déficits fiscaux reportables activés pour 282 millions d'euros et à l'économie future d'impôt attachée aux provisions pour retraites pour 486 millions d'euros ainsi qu'aux provisions et charges à payer non déductibles pour 164 millions d'euros.

Les impôts différés passifs s'élèvent à (888) millions d'euros et sont principalement constitués des impôts différés reconnus sur les actifs incorporels comptabilisés lors des acquisitions (marques, fichiers clients et brevets).

La variation de l'exercice de 266 millions d'euros s'explique principalement par la hausse des provisions pour retraites pour 183 millions d'euros et par la création de déficits fiscaux reportables pour 56 millions d'euros.

Commentaires sur les comptes sociaux

En 2008, les revenus du portefeuille de Schneider Electric SA s'élèvent à 952 millions d'euros contre 21 millions d'euros pour l'exercice précédent. La principale filiale contributrice est Schneider Electric Industries SAS qui a versé 902 millions d'euros de dividendes en 2008 (aucun en 2007). Les produits d'intérêts s'élèvent quant à eux à 431 millions d'euros contre 403 millions en 2007. Le résultat courant atteint ainsi 1 080 millions d'euros contre 134 millions d'euros en 2007.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 1 148 millions d'euros contre un résultat de 227 millions d'euros en 2007.

Les capitaux propres avant affectation du résultat s'élèvent au 31 décembre 2008 à 8 613 millions d'euros contre 8 120 millions d'euros au 31 décembre 2007, prenant en compte le résultat 2008 ainsi que les variations résultant de la distribution de dividendes aux actionnaires pour (796) millions d'euros et des augmentations de capital pour 141 millions d'euros.

Commentaires sur les résultats des participations

Schneider Electric Industries SAS

Le chiffre d'affaires est de 3,5 milliards d'euros en 2008 contre 3,3 milliards en 2007.

Le résultat d'exploitation est de 124 millions d'euros contre 87 millions d'euros en 2007.

Le résultat net est bénéficiaire de 550 millions d'euros contre 443 millions d'euros en 2007.

> 4. Perspectives

Lancement du programme d'entreprise One

L'objectif du nouveau programme d'entreprise 2009-2011 est de porter le potentiel de marge EBITA du Groupe entre 13 % et 16 % dans un cycle d'activité normal, ainsi que le potentiel de croissance à l'équivalent de la croissance du PIB mondial plus 3 points, également sur un cycle d'activité normal.

> 5. Développement durable

Cf. Chapitre V.

Cofibel

Le portefeuille de la société est exclusivement composé de titres Schneider Electric SA.

Le bénéfice courant de l'exercice 2008 atteint 5,2 millions d'euros contre 5,4 millions d'euros en 2007.

Le résultat après impôts s'élève à 5,2 millions d'euros contre (2,5) millions d'euros en 2007.

Cofimines

Le bénéfice courant de l'exercice 2008 atteint 2,5 millions d'euros contre 2,0 millions d'euros en 2007.

Compte tenu de l'impôt, le résultat net est de 1,6 million d'euros contre 1,8 million d'euros en 2007.

Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages versées aux mandataires sociaux figurent au chapitre 2 Gouvernement d'entreprise, § 9 Intérêts et rémunérations des dirigeants.

Principaux risques

La présentation des principaux risques figure au chapitre 1 L'entreprise, ses marchés, ses activités § 10 Facteurs de risques.

Perspectives 2009

Concernant l'exercice 2009, compte tenu de la faible visibilité liée à la crise économique mondiale, il nous est difficile d'estimer une croissance organique. Nos scénarios vont d'une croissance organique de -5 % à -15 %. Dans ce dernier cas, le Groupe procéderait à une intensification des réductions de coûts de fonctions supports afin d'atteindre une rentabilité d'exploitation EBITA minimum de 12 % avant charges de restructuration. Une gestion de trésorerie conservatrice devrait permettre d'atteindre un ratio de cash flow libre sur résultat net de 100 %.

Développement durable

1 - Introduction	p. 86
2 - Cadre	p. 86
3 - Pilotage	p. 87
4 - Engagement responsable	p. 89
5 - Performance sociale	p. 89
6 - Œuvres sociales et mécénat	p. 97
7 - Respect du droit international et autres engagements	p. 99
8 - Impact sur le développement régional et relations avec la société civile	p. 100
9 - Performance environnementale	p. 101
10 - Notation	p. 108
11 - Éléments de méthodologie concernant les indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement	p. 108
12 - Rapport d'assurance modérée du Commissaire aux comptes sur une sélection d'informations environnement, sécurité et ressources humaines	p. 109

1

2

3

4

5

6

7

8

> 1. Introduction

Un contexte mondial à la croisée des chemins

Aujourd'hui, notre planète doit faire face à une situation inédite. En effet, après deux siècles de consommation exponentielle d'énergies fossiles abondantes et bon marché, le monde est entré à marche forcée dans une période de raréfaction de celles-ci. Concurrément à cette nouvelle donne, les pays émergents connaissent depuis quelques années une croissance économique prodigieuse, qui implique des besoins énergétiques accrus. Enfin, à ce jour, 1,6 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'énergie et aspirent légitimement aux mêmes équipements, aux mêmes services et à la même qualité de vie que les habitants des régions développées.

Il faut donc produire plus avec moins. Il faut aussi produire mieux pour optimiser les consommations et réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement. L'énergie, bien à la fois public et privé, s'inscrit bel et bien aujourd'hui au cœur des enjeux du développement mondial. Et conditionne toute ou partie d'une croissance économique équilibrée entre les pays matures et les pays émergents.

La démarche développement durable de Schneider Electric

L'engagement responsable : des actes concrets, des résultats performants

Comment produire mieux, améliorer l'efficacité énergétique et favoriser l'accès à l'énergie à tous ?

Un nouvel équilibre est à inventer entre des objectifs souvent contradictoires : augmentation de la population, croissance économique et respect de l'environnement. Les métiers de Schneider Electric, son implantation mondiale et l'exceptionnelle diversité culturelle de ses équipes lui confèrent une responsabilité particulière sur ces sujets.

Cette volonté du Groupe de faire partout toujours mieux en consommant moins se concrétise également travers de ses programmes d'entreprise (new² pour la période 2005-2008 et son prolongement One pour 2009-2011). Fort du repositionnement stratégique de son portefeuille d'activités, de ses politiques R&D, marketing et commerciale, Schneider Electric s'engage à apporter des réponses innovantes et efficaces à deux défis majeurs :

- mettre sur le marché des produits et des solutions qui conduisent à moins gaspiller d'énergie, à produire et à

consommer dans le meilleur respect de l'environnement,

- être, un acteur de l'accès à l'énergie pour les 1,6 milliard de personnes aujourd'hui privées d'électricité et de développement économique pérenne ?

Enfin, avec la mise en place en 2005 du **baromètre Planète et Société**, intégré dans le programme d'entreprise, Schneider Electric s'est donné les moyens à la fois de mobiliser l'ensemble de ses collaborateurs autour de grands engagements de développement durable et de partager le suivi de ses plans d'actions avec l'ensemble de ses partenaires (cf. page 87 Le Pilotage).

2008 : le développement durable s'arrime à la stratégie du Groupe

En intégrant des objectifs et des indicateurs dans ses programmes d'entreprises successifs, Schneider Electric avait déjà placé le développement durable au cœur de sa stratégie. En 2008, le Groupe a franchi une étape supplémentaire en imbriquant encore plus étroitement activité, innovation et responsabilité.

Ainsi, la Direction du Développement Durable a rejoint la direction de la Stratégie. Cette évolution signifie que le développement durable est à la fois une démarche qui guide la politique interne de l'entreprise et qui oriente sa stratégie externe.

Ses missions :

- améliorer davantage encore le niveau global de responsabilité de Schneider Electric,
- déployer de nouveaux engagements en termes de responsabilité sociale, sociétale et environnementale,
- garantir la bonne mise en œuvre des engagements internes et externes,
- concevoir et piloter des programmes innovants,
 - l'accès à l'énergie (programme BipBop),
 - bilan carbone,
 - nouveau code de conduite,
- et plus globalement soutenir toutes les actions ayant un impact positif sur la société.

Pour coordonner l'ensemble de ces actions, un comité Stratégique Développement Durable a été créé en 2008 (cf. page 87 Une organisation dédiée).

> 2. Le cadre

Les textes de référence sont diffusés au sein de Schneider Electric pour que l'ensemble des hommes et des femmes de l'entreprise s'approprie la démarche de responsabilité et qu'ils soient en mesure de la décliner en cohérence avec la culture et la législation locale.

Les principes de responsabilité

En adoptant en 2002 ses Principes de Responsabilité, le Groupe s'est doté d'un cadre de référence collectif et

individuel permettant à chacun de guider ses décisions et ses actions. Ils précisent les engagements de l'entreprise vis-à-vis de chacune de ses parties prenantes (les hommes et les femmes de l'entreprise, les partenaires économiques, les actionnaires, la société civile et la planète). Ces principes ont été élaborés par six cents collaborateurs de l'entreprise, au sein d'une quinzaine de groupes de réflexion internationaux. Ils constituent le cadre de référence individuel et collectif. Le non-respect de ceux-ci constitue une faute grave.

Les politiques

Toutes les politiques de Schneider Electric sont développées en cohérence avec *Nos Principes de responsabilité*.

Au niveau environnemental

Publiée dans sa première version en 1992, modifiée en 2004, la politique environnementale de Schneider Electric a été confirmée en octobre 2007. Elle vise à améliorer les processus industriels, à renforcer l'éco-conception des produits et à intégrer les préoccupations de ses clients dans le domaine de la protection de l'environnement en leur apportant des solutions en termes de produits et de services.

Au niveau social

Le document *Nos Principes de responsabilité* constitue non seulement la Charte éthique du Groupe mais également sa Charte sociale. Schneider Electric y rappelle notamment que les hommes et les femmes de l'entreprise "peuvent exprimer leurs diversités culturelles et sont managés sans discrimination. Ils sont encouragés à développer de nouvelles compétences et leur esprit d'équipe et sont valorisés dans leurs initiatives et leurs prises de risque pour participer à la croissance de l'entreprise".

Les politiques de ressources humaines déployées dans le Groupe couvrent les thématiques suivantes : diversité, recrutement, mobilité internationale, formation, compétences de leadership, rémunération globale et santé.

> 3. Le pilotage

Le baromètre Planète et Société

En 2005, Schneider Electric a créé un outil majeur de mesure de sa performance en matière de responsabilité : le baromètre Planète et Société. Au travers de critères relatifs aux collaborateurs, à la société, à l'environnement et à la gouvernance d'entreprise, il exprime, vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes, la volonté du Groupe de faire progresser le développement durable.

Cet outil répond aux objectifs suivants :

- communiquer nos plans de progrès,
- mesurer trimestriellement notre performance,
- inscrire le développement durable dans le programme d'entreprise,
- donner l'historique de nos actions.

Les bons résultats observés en 2008 témoignent non seulement d'une progression de l'ensemble de l'activité de Schneider Electric en matière de développement durable mais aussi de la forte mobilisation des collaborateurs et d'une constance dans la volonté du Groupe de faire partout toujours mieux en consommant moins.

(Cf. page 88 Baromètre Planète et Société)

Le baromètre Planète et Société évolue avec le programme d'entreprise One. Composé de treize plans de progrès, il prend en compte les engagements responsables du Groupe et accorde une place plus importante à la contribution business du développement durable notamment via l'efficacité énergétique et l'accès à l'énergie.

Plus d'information sur

www.barometre.schneider-electric.com

Une organisation dédiée

Créée en 2002, la direction du Développement Durable a rejoint en 2008 la direction de la Stratégie.

Au sein du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA, James Ross porte une attention spécifique au développement durable et à la prise en compte des risques environnementaux et sociaux.

Quatre Comités spécifiques

Quatre instances orientent et suivent les plans d'actions.

Le Comité Stratégique Développement Durable

Créé en 2008, il est présidé par le directeur Développement Durable. Il réunit des représentants des fonctions et des programmes suivants :

Santé/sécurité, Diversité, Innovation sociale, Management environnemental, Offre durable Programmes RoHS et Reach, Achats et logistique, Ethique, Programme Accès à l'énergie Communication, Relations avec les parties prenantes,

Le Conseil environnement

Il regroupe toutes les directions centrales de Schneider Electric. Chaque trimestre, le conseil environnement se réunit afin d'échanger sur les sujets transverses et de favoriser leur déploiement sur l'ensemble des entités du Groupe. Un temps conséquent est également dédié à la veille sur les sujets environnementaux tant au niveau de l'éco-conception que de l'éco-production. (cf. page 101 La performance environnementale)

Le Comité santé

Il regroupe un représentant de chaque Direction centrale de Schneider Electric, des Activités et des Directions opérationnelles (Amérique du Nord, Europe, Internationale, Asie-Pacifique). Le Comité santé se réunit chaque trimestre pour orienter la politique santé/sécurité de l'entreprise et valider l'ensemble des plans d'action. Il pilote la dimension santé/sécurité pour l'ensemble du Groupe et anime le réseau des responsables locaux santé/sécurité. Par ailleurs, un comité spécifique a été constitué pour prendre en compte les risques liés à une éventuelle pandémie suite à la grippe aviaire. (cf. page 90 La performance sociale – encadré santé/sécurité)

Le Comité diversité

Composé de managers et de responsables Ressources Humaines France, il a pour mission de favoriser la prise en compte de la diversité dans le recrutement et la gestion des salariés. Il valide l'ensemble des orientations et des plans d'actions. (cf. page 95 La performance sociale - diversité)

En 2007, un Comité de pilotage handicap s'est constitué en France, dans le cadre du premier accord de Groupe Handicap signé en juillet 2007. Composé du responsable de la mission "Engagement Handicap", du directeur Diversité et de deux représentants de chacune des cinq organisations syndicales signataires, il se réunit trois fois par an.

D'autres comités se réunissent sur le thème de la responsabilité de Schneider Electric, comme par exemple le Comité des politiques sociales, présidé par le Directeur Général des Ressources Humaines.

Les réseaux

Au sein de Schneider Electric, la démarche développement durable est portée par de nombreux relais.

- **Pour l'environnement**, un réseau de plus de deux cents responsables du management environnemental anime la gestion environnementale des sites industriels, logistiques et administratifs. Leur action est soutenue, au sein de la Direction Globalisation et Industrie, par un Directeur environnement.

Par ailleurs, la politique d'éco-conception du Groupe est portée par la Direction Stratégie Clients et Technologie, qui en coordonne le déploiement auprès des responsables environnement produits.

- Concernant **la politique sociale**, chaque responsable de direction Opérationnelle et d'Activité est garant de la bonne gestion des ressources humaines au sein de son périmètre, de la mise en œuvre du programme d'entreprise new², du bon déploiement des politiques ressources humaines (dont la santé et la diversité) et des principes de responsabilité.

- Pour les actions au profit de **la communauté** et en particulier des jeunes, les projets locaux sont animés par un réseau de deux cents salariés volontaires. Sur tous les continents, ils sont nommés pour une durée de deux ans.

Ces collaborateurs ont en charge :

- la relation avec les associations soutenues dans le domaine de l'éducation et de la formation (du choix de l'organisation, de la présentation du projet à la Fondation Schneider Electric qui le valide jusqu'au suivi du partenariat),
- ainsi que l'animation des campagnes de mobilisation localement.

Les plans de progrès et indicateurs

New Reporting

Dans le cadre du programme d'entreprise new², chaque entité choisit ses axes de progrès en fonction des lignes directrices du programme et de la réalité locale. Pour assurer une cohérence globale et une bonne mesure de la performance, new² est assorti d'un instrument appelé New Reporting. Cet outil exprime chaque initiative en termes de finalités stratégiques, de résultats cibles et de moyens. Dix des indicateurs suivis concernent directement le développement durable et composent le baromètre Planète et Société.

Baromètre Planète et Société

Chaque trimestre, le baromètre permet de suivre l'évolution de dix indicateurs stratégiques.

Au 31 janvier 2005, la performance du Groupe était de 5,21/10. L'objectif, pour 2008, est d'atteindre 8/10. A fin 2008, la note était de 8/10.

Les 10 plans de progrès du baromètre Planète et Société

Objectifs à fin 2008

	Performances		
	2006	2007	2008
Collaborateurs			
● Réduire de 20 % le nombre de jours d'arrêt pour cause d'accident du travail (par employé et par an)	8,60	9,12	10
● S'assurer que 100 % des employés ont une couverture sociale de base	10	10	9
● S'assurer que les programmes de mobilité internationale comprennent chaque année 20 % de femmes	4,5	5,3	4,8
Environnement			
● Certifier ISO 14001 100 % des sites de production et de logistique	6,86	5,03	6,8
● Réaliser 120 Profils Environnementaux de Produits	5,4	8,10	10
● Réduire de 10 % la consommation énergétique par employé dans les sites de production (en MWh/an)	7,5	10	10
Société			
● Réaliser l'équivalent de 1 million d'euros en donation de matériel Schneider Electric	10	10	10
● Amener 90 % des sites Schneider Electric à s'engager durablement dans des actions des Fondations Schneider Electric au profit des jeunes	7	7	7
Gouvernance			
● Réaliser 60 % du montant des achats avec des signataires du Global Compact	2,6	4,16	5,2
● Assurer la présence de Schneider Electric dans les 4 familles majeures d'indices ISR*	7,5	7,5	7,5
Performance globale au 31.12	7,01	7,62	8,0

* ISR : Investissement Socialement Responsable.

Consolidation

L'ensemble des informations quantitatives, à l'exception des indicateurs Baromètre et Société présentés dans cette section, est consolidé par deux outils globaux :

- **au niveau social** : un processus de remontée d'information permet d'établir, chaque année depuis maintenant 9 ans, un tableau de bord ressources humaines mondial,
- **au niveau environnemental** : l'enquête annuelle site industriel permet de consolider les tableaux de reporting issus de la directive environnement Groupe.

Ces informations sont rapprochées, par la suite, des autres outils de reporting (comptabilité et achats) afin de mener des contrôles de cohérence.

L'ensemble des informations sociales et environnementales rend compte du périmètre mondial de l'entreprise sauf cas particulier précisé.

Audit

18 indicateurs environnementaux, sécurité et sociaux font l'objet d'une vérification externe par Ernst & Young. Les travaux de vérification se sont inscrits dans la continuité de ceux réalisés en 2006 et 2007. La méthodologie utilisée par Ernst & Young a mis en évidence la pertinence, l'exhaustivité, la neutralité et la clarté du référentiel, lequel comprend l'ensemble des définitions, des procédures de mesure et de méthode de collecte d'informations adopté par Schneider Electric (cf. page 109).

> 4. L'engagement responsable

De manière permanente, Schneider Electric intègre dans sa stratégie des objectifs d'amélioration de sa performance économique, sociale et environnementale et met en place des indicateurs pour mesurer objectivement les progrès réalisés et ceux qui restent à accomplir. Le Groupe prouve au quotidien qu'intérêts économiques, écologiques, sociétaux et sociaux sont convergents.

Les plans d'actions visant à consommer moins et consommer mieux engagent Schneider Electric pour lui-même et pour ses clients à améliorer significativement l'efficacité énergétique des processus de production, des infrastructures et d'une manière générale réduire l'empreinte environnementale notamment les émissions de CO₂ induites par l'activité industrielle et humaine.

> 5. La performance sociale

Les hommes et les femmes de Schneider Electric sont le cœur et les artisans de la réussite sociale du Groupe. C'est en valorisant leur diversité, en accompagnant leur développement professionnel et en leur assurant des conditions de travail qui préservent leur santé et leur sécurité, que Schneider Electric mobilise et motive ses collaborateurs.

Le cadre

Périmètre des données sociales

Monde

Toutes les données chiffrées publiées dans la section qui suit couvrent l'ensemble du périmètre mondial du Groupe (y compris APC).

Tous les effectifs sont donnés hors intérimaires excepté l'effectif moyen.

- Entités consolidées :
 - > Fonctions centrales, Directions opérationnelles, Activités (pour toutes les données),
- Entités non consolidées :
 - > sociétés dans lesquelles la part du Groupe est inférieure à 51 %,
 - > dirigeants pour la partie rémunération.

France

Certaines données concernent le périmètre France et portent alors sur plus de 80 % de l'effectif en France. La précision "Données France" est alors mentionnée.

Les plans de progrès du baromètre Planète et Société

Santé/Sécurité

- Réduire de 20 % le nombre de jours d'arrêt pour cause d'accident du travail (par employé et par an)

	2006	2007	2008
Performance	8,6/10	9,12/10	10/10

- S'assurer que 100 % des employés ont une couverture sociale de base

	2006	2007	2008
Performance	10/10	10/10	9/10

Diversité

- S'assurer que les programmes de mobilité internationale comprennent chaque année 20 % de femmes

	2006	2007	2008
Performance	4,5/10	5,3/10	4,8/10

Conditions d'hygiène et de sécurité

Santé/sécurité

En 2006, Schneider Electric a défini et déployé dans l'ensemble du Groupe sa politique santé. Celle-ci reprend la définition de l'OMS : "la santé est un état complet de bien être physique, mental et social et ne constitue pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité".

Schneider Electric considère la santé comme un enjeu partagé par l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires. Le Groupe estime également que la protection sociale est un levier déterminant pour un niveau de santé en s'appuyant pour ce faire sur la mise en œuvre de démarches locales.

En 2008, le nombre de jours perdus pour cause d'accident suivi mensuellement par chacun des entités du Groupe a diminué de 33 % par rapport à 2007, dépassant de 13 points l'objectif de progrès fixé à 20 %.

Les plans d'action suivants ont contribué à l'amélioration de cet indicateur intégré aux programmes d'entreprise et considéré comme priorité forte par les entités.

Un engagement réaffirmé au plus haut niveau

- Au niveau du Groupe, un département Santé/Sécurité a été créé en 2008. Rattaché à la direction générale des Ressources Humaines, il a pour mission d'accroître le leadership et l'expertise globale. La nomination de coordinateurs Santé/Sécurité au sein de chaque division opérationnelle se réunissant chaque trimestre dans le cadre d'un comité santé/sécurité renforce l'organisation structurelle de ce département.

- Si les résultats globaux enregistrés sont d'un bon niveau et en forte progression, les situations et niveaux de performance restent inégaux. Pour y remédier, le Groupe a mis en place des actions et des outils afin de diminuer ces écarts. Parmi ceux-ci, on peut citer le suivi par un membre du Comité Exécutif des entités les plus accidentogènes.

Une participation active des salariés

Une communication régulière sur les situations à risque contribue à la sensibilisation des salariés.

- En 2008, le Groupe a lancé une campagne mondiale sur le thème de la prévention à destination des salariés et des managers. L'objectif : démontrer l'engagement de Schneider Electric au quotidien pour la santé et la sécurité. Déclinée en différents thèmes (sécurité, hygiène et stress), cette campagne a été déployée dans les différentes divisions opérationnelles et parfois adaptées aux réalités locales.

- La sécurité fait désormais partie du système de management à intervalle court (AIC) mis en place sur l'ensemble des sites de production, ce qui contribue à améliorer l'appropriation des situations liées à la santé et à la sécurité sur le terrain. Chaque salarié a l'opportunité de proposer un sujet ou de soulever un problème et de contribuer à sa résolution.

Des outils

Schneider Electric considère que la mise en œuvre d'une culture santé/sécurité s'inscrit dans un processus de progrès continu soutenu par un système de management. Fin 2008, 50 % des entités du Groupe ont mis en place un système de management santé/sécurité en cohérence avec les standards mondiaux, contre 15 % en 2007. Le déploiement de ces standards (ILO-OSH ou OHSAS 18001) est une priorité pour Schneider Electric. Ceux-ci garantissent la conformité avec la législation et, à travers l'identification des situations dangereuses et l'évaluation des risques, contribuent à l'amélioration de la performance santé.

Illustrations 2008

Singapour – Récompense. Schneider Electric Singapour a reçu la médaille d'or par l'organisme national de promotion de la santé au travail. Cette reconnaissance vient récompenser le programme de douze semaines mis en place pour les salariés de l'entreprise (échanges/discussions, marathons, exercices physiques...). Initiées en 2005, ces actions portent globalement sur la santé, l'hygiène de vie et la diététique.

Etats-Unis – Santé. Un programme d'aide aux salariés a été mis en place. Il comprend un numéro vert et plusieurs séances proposées à chaque salarié, gérées par un cabinet externe à l'entreprise. Ce service permet de fournir de l'information, du conseil mais aussi de l'assistance sur des problèmes professionnels ou personnels.

Europe – Système de management. La direction industrielle de la direction opérationnelle Europe a créé une équipe pour faciliter le déploiement du système de management santé et sécurité. Quarante-cinq managers de différentes fonctions (ressources humaines, sécurité, qualité) ont été formés en 2008, et ont réalisé chacun deux à trois audits au cours de l'année dans d'autres entités.

Inde - Sensibilisation. Un programme baptisé "Aayush" a été déployé au sein des équipes industrielles (Bangalore, Hyderabad, Chennai et Nashik). Il comportait des priorités bien identifiées (la sécurité –conduite et électricité - mais aussi l'hygiène et le stress). Chaque salarié et les membres de leur famille ont également reçu un bilan de santé ainsi que des recommandations voire la mise à disposition par l'entreprise de professionnels de la santé.

Danemark – Equilibre vie personnelle et professionnelle. Un projet a été déployé sur la santé et le management du stress : séminaire de formation pour tous les salariés et représentants du personnel avec apports théoriques, charte management du stress élaborée par les collaborateurs, bilan médical annuel individuel conduit par un cabinet externe visant à détecter les points de vigilance communs (par exemple, l'obésité), et destiné à illustrer l'état de santé global des salariés et orienter les actions à menées par l'entreprise.

Toutes ces bonnes pratiques sont publiées dans l'intranet santé accessible à l'ensemble des managers et des salariés de Schneider Electric.

Accident par catégorie	2006	2007	2008
Nombre d'accidents total	1 936	2 335	929 ▲
- dont salariés Schneider Electric	ND	ND	740
- dont intérimaires	ND	ND	189
Accidents mortels	3	4	0

Taux de fréquence / Taux de gravité*	2006	2007	2008
Taux de fréquence	9,8	9,5	4,48 ▲
Salariés Schneider Electric	ND	ND	3,88
Intérimaires	ND	ND	11,24
Taux de gravité	0,10	0,08	0,09 ▲
Salariés Schneider Electric	ND	ND	0,08
Intérimaires	ND	ND	0,12

Le nombre de jours perdus pour cause d'accident (par employé et par an) est passé 0,167 jours en 2007 contre 0,112 jours 2008 ▲, soit une baisse de 33 %.

* Le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail, alors que l'indice de fréquence est le nombre d'accidents de travail pour 1 000 salariés.

Les indicateurs

Effectifs

Effectif total	2006	2007	2008
Effectif moyen*	100 078	119 340	126 481 ▲
Effectif CDD/CDI ponctuel	96 529	111 858**	113 904 ▲
Effectif de production moyen*	46 135	52 360**	59 960 ▲
Effectif de structure moyen*	53 943	66 980	66 522 ▲
Nombre d'entrées***	21 092	26 972	20 995
Nombre de sorties***	15 764	21 117	21 504

* Y compris l'interim.

** Les données 2007 sont retraitées au niveau des effectifs temporaires.

*** Les acquisitions/cessions et l'intérim ne sont pas pris en compte pour le calcul du nombre de sorties et le nombre d'entrées.

Répartition par zone géographique (sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année) (en pourcentage)	2006	2007	2008
Asie-Pacifique	22 %	25 %*	25 %
Europe	46 %	42 %*	42 %
Amérique du Nord	25 %	26 %*	25 %
Reste du monde	7 %	7 %*	8 %

* Les données 2007 sont retraitées au niveau des effectifs temporaires

Pays les plus significatifs (en pourcentage)	2008	Evolution effectif / 2007*
France	17 %	- 2 %
Etats-Unis	17 %	- 7 %
Chine	10 %	+ 8 %
Mexique	6 %	- 2 %
Inde	4 %	- 5 %
Espagne	3 %	- 1 %
Australie	3 %	0 %
Allemagne	3 %	0 %
Russie	3 %	+ 153 %
Grande Bretagne	3 %	- 1 %
Italie	2 %	0 %
Indonésie	2 %	+ 7 %

* Les données ont été retraitées au niveau des effectifs temporaires pour le calcul de l'évolution 2007/2008.

Répartition par genre (sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année) (en pourcentage)	2006	2007	2008
Hommes	64 %	66 %	65 %*
Femmes	36 %	34 %	35 %*

* Données portant sur 81% des effectifs pour 2008.

Répartition par genre et par catégorie (sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année) (en pourcentage)

	2006	2007	2008
Cols blancs	56,9 %	56,3 %**	55,6 % ▲
- Hommes	72,5 %	72,6 %	72,6%*
- Femmes	27,5 %	27,4 %	27,4 %*
Cols bleus	43,1 %	43,7%**	44,4 % ▲
- Hommes	53 %	57 %	57,4 %*
- Femmes	47 %	43 %	42,6 %*

* Données portant sur 81 % de l'effectif dont 86,5 % de cols bleus et 77,2 % des cols blancs.

** Données 2007 retraitées au niveau des fonctions.

Répartition par âge (sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année) (en pourcentage)

	2006	2007	2008
14 / 24 ans	11,2 %	12,3 %	10,7 %*
25 / 34 ans	29,6 %	31,3 %	32,1 %*
35 / 44 ans	27,7 %	26,5 %	27,2 %*
45 / 54 ans	21,8 %	20,8 %	21,1 %*
55 / 64 ans	9,2 %	8,6 %	8,5 %*
> 64 ans	0,5 %	0,5 %	0,4 %*

* Données portant sur 81 % des effectifs.

Répartition par ancienneté (sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année) (en pourcentage)

	2006	2007	2008
< 5 ans	43,4 %	49,5 %	50 %*
5 / 14 ans	27,5 %	26,6 %	27,2 %*
15 / 24 ans	15,1 %	12,8 %	12,1 %*
25 / 34 ans	10,6 %	8,7 %	8 %*
> 34 ans	3,4 %	2,4 %	2,7 %*

* Données portant sur 81 % des effectifs.

Répartition par fonction (sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année) (en pourcentage)

	2006	2007	2008
Marketing	4,4 %	4,3 %**	4,1 %
Ventes	18,3 %	17,4 %**	16,9 %
Services et projets*	ND	4,9 %**	7,7 %
- Dont N-DVC	ND	2,2 %**	2,7 %
- Dont DVC (Coûts variables directs)	ND	2,7 %**	5 %
Supports	15,7 %	16,1 %**	16,4 %
Technique	8,3 %	7,1 %**	7,1 %
Industrielle	10,2 %	9,2 %**	8,4 %
Coûts variables directs/effectifs attachés directement à la production de produits cœur de gamme et adaptés	43,1 %	43,7 %**	44,4 %

* En 2006, la fonction services était principalement répartie sur les fonctions ventes et technique.

** Les données 2007 sont retraitées au niveau des fonctions.

Répartition par type de contrat

(sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année)

(en pourcentage)	2006	2007	2008
Taux de flexibilité	19,5 %	22,0*	18,7 %
(**effectifs temporaires /total effectif)			

* Les données 2007 sont retraitées au niveau des effectifs temporaires.

** Effectif ponctuel.

Effectifs (données France)

Effectif

	2006	2007	2008
Effectif ponctuel	20 364	20 150	19 776
Nombre d'entrées	1 624	1 811	1 503
Nombre de sorties	1 611	1 787	1 973

Répartition par type de contrat

(en pourcentage)

	2006	2007	2008
CDI	94,4 %	95 %	95,2 %
CDD	5,6 %	5 %	4,8 %

Répartition par catégorie professionnelle

(en pourcentage)

	2006	2007	2008
Ouvriers	34,4 %	32,6 %	32,4 %
Agents de maîtrise	1,1 %	1,2 %	1,0 %
Administratifs et techniciens	33,1 %	32,5 %	30,9 %
Ingénieurs et cadres	27,5 %	29,7 %	31,9 %
Alternants	3,9 %	4 %	3,8 %

Répartition par genre

(en pourcentage)

	2006	2007	2008
Hommes	64,8 %	64,8 %	64,5 %*
Femmes	35,2 %	35,2 %	35,5 %*

* Données portant sur 77 % de l'effectif du territoire.

Embauches

Répartition par type de contrat

(sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année)

(en pourcentage)	2006	2007	2008
CDI	68 %	63 %	65 %
CDD	32 %	37 %	35 %

Répartition par catégorie

(sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année)

(en pourcentage)	2006	2007	2008
Cols blancs	48 %	52 %	47 %
Cols bleus	52 %	48 %	53 %

Répartition par zone géographique

(sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année)

(en pourcentage)	2006	2007	2008
Asie-Pacifique	29 %	36 %	34 %
Europe	28 %	28 %	31 %
Amérique du Nord	34 %	27 %	25 %
Reste du monde	9 %	9 %	10 %

Licenciements

Evolution

(sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année)

	2006	2007	2008
Nombre	3 795	4 543	5 053
Dont licenciements pour raisons économiques	620	944	ND

Répartition par type de contrat

(sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année)

(en pourcentage)	2006	2007	2008
CDI	88,5 %	83,5 %	84,3 %
CDD	11,5 %	16,5 %	15,7 %

Répartition par catégorie

(sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année)

(en pourcentage)	2006	2007	2008
Cols blancs	35,4 %	45,1 %	46,7 %
Cols bleus	64,6 %	54,9 %	53,3 %

Répartition par zone géographique

(sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année)

(en pourcentage)	2006	2007	2008
Asie-Pacifique	15 %	19 %	8 %
Europe	27 %	30 %	32 %
Amérique du Nord	50 %	44 %	51 %
Reste du monde	8 %	7 %	9 %

Motifs des licenciements

Dans le cadre de la démarche de rééquilibrage géographique impliquant un redéploiement des ressources, certains pays comme la Chine ont vu leurs effectifs sensiblement augmenter.

Parallèlement, en Europe ou aux Etats-Unis par exemple, le Groupe a mis en place des plans d'adaptation pour redimensionner l'outil industriel et logistique. Dans certains cas, des plans de réduction des effectifs ont eu lieu. Dans ce cadre, et quel que soit le lieu concerné, le Groupe s'est engagé dans des logiques volontaires d'accompagnement social allant au-delà des obligations légales locales.

Illustrations 2008

En Europe : En 2007, Schneider Electric et la Fédération européenne de la métallurgie (FEM) ont signé un accord européen sur l'anticipation des changements. Cet accord intervient dans le cadre du Comité européen. Il s'inscrit dans une volonté forte d'accompagner les salariés de

Schneider Electric et de leur permettre de développer leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel.

En 2008, cet accord a donné lieu à un déploiement. Un kit d'information dédié a été envoyé dans tous les pays européens concernés. Des réunions spécifiques se sont tenues au Royaume-Uni, en Italie et en Hongrie.

- En France :** En mars 2008, Schneider Electric a signé un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des métiers avec ses six organisations syndicales pour l'ensemble des entités du territoire France. Il s'agit de donner et de partager avec les vingt mille collaborateurs français une même visibilité de la stratégie et de ses conséquences et les mêmes moyens appropriés pour pouvoir s'adapter à un environnement en perpétuelle évolution. Avec cet accord, les signataires s'engagent à :
- dialoguer ensemble par anticipation et informer les salariés sur les évolutions de la stratégie du Groupe et les conséquences sociales,
 - coordonner et optimiser les outils et les moyens dans une approche individuelle et collective afin de garantir une gestion plus efficace de l'emploi et des compétences,
 - prendre en compte l'allongement de la vie professionnelle pour mieux répondre à la situation des seniors,
 - instaurer les règles minimales à respecter pour assurer la solidarité entre toutes les familles françaises du Groupe.

L'accord est effectif depuis avril 2008. Les modalités de mise en œuvre seront précisées et enrichies progressivement. Cet accord vient compléter celui signé en juillet 2007 avec la Fédération Européenne de la Métallurgie relative à l'anticipation des changements.

Depuis plusieurs années, Schneider Electric accompagne ses restructurations industrielles et établit avec les pouvoirs publics, des conventions de revitalisation afin de créer localement des emplois sur ces mêmes bassins.

En 2008, d'autres plans de sauvegarde ont dû être conduits, notamment à Grenoble, Passy sur Eure et Angoulême. Ces sites n'ayant pas fait l'objet de convention de revitalisation, les salariés concernés ont bénéficié d'un accompagnement spécifique et personnalisé dans le cadre de départ volontaire. Les différentes dispositions comprennent congé de fin de carrière, projet personnel, création et reprise d'entreprise et mobilité géographique.

Main d'œuvre extérieure à la société - Intérim

Nombre de personnes en intérim

(sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année)

	2006	2007	2008
Effectif moyen	ND	9 610	12 365
Cols blancs (%)	ND	24,7 %	27,7 %
Cols bleus (%)	ND	75,3 %	72,3 %

Répartition par zone géographique

(sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année)

(en pourcentage)

	2006	2007	2008
Asie-Pacifique	ND	39 %	53 %*
Europe	ND	50 %	32 %*
Amérique du Nord	ND	5 %	7 %*
Reste du monde	ND	6 %	8 %*

* En 2008, le calcul a été effectué en prenant en compte l'effectif ponctuel.

Nombre de personnes en intérim (données France)

	2006	2007	2008
Total	2 810	2 412	1 460*
Dont Cols blancs	11 %	13,6 %	14,5 %*
Cols bleus	89 %	86,4 %	85,5 %*

* En 2008, le calcul a été effectué en prenant en compte l'effectif ponctuel.

Organisation et gestion du temps de travail

Proportion de salariés à temps partiel ou bénéficiant d'horaires individualisés (données France)

	2006	2007	2008
Total	1 387	1 234	1 224
En % de nombre de salariés	6,81 %	6,12 %	6,5 %
Répartition par genre/effectif			
Hommes	1,48 %	2,47 %	1,5 %
Femmes	17,46 %	15,25 %	16,6 %

Masse salariale et rémunérations

Informations sur la politique d'intéressement et la participation au résultat et/ou la participation des salariés au capital

(en pourcentage)	2006	2007	2008
Part variable du salaire	8,1 %	9,5 %	8,9 %*

* Les données 2008 portent sur 81 % de l'effectif.

Depuis de nombreuses années, les collaborateurs français disposent via l'intéressement et la participation une part complémentaire de salaire pouvant aller jusqu'à 9 % suivant les résultats du Groupe.

Coût moyen du travail par personne

	2006	2007	2008
Salaires brut payé			
+ charges sociales obligatoires			
+ individuels et collectifs	37,2 K€	37,3 K€	37,9 K€*

* Les données 2008 portent sur 81 % de l'effectif.

Actionnariat salarié

Schneider Electric mobilise tous ses moyens pour intéresser ses collaborateurs à la réalisation des objectifs fixés et les associer aux performances de l'entreprise : intéressement, actionnariat, stock options, bonus.

Illustration 2008

En 2008, Schneider Electric a lancé un plan d'actionnariat salarié à travers une augmentation de capital réservée à ses salariés. Vingt mille salariés dans le monde ont participé à cette opération portant sur 0,8 % du capital. Dans ces temps de forte volatilité des marchés financiers, un groupe de travail constitué d'actionnaires salariés issus de plusieurs pays sera mis en place. Une de ses missions prioritaires sera d'améliorer la communication en direction des salariés actionnaires.

A fin 2008, l'actionnariat salarié de Schneider Electric représente 3,60 % du capital et 1/4 de ses salariés sont également actionnaires.

Dialogue et relations sociales

Sites déclarant bénéficiaire d'instances de représentation du personnel

(en pourcentage)	2006	2007	2008
Syndicats	51 %	46 %	59 %*
Comité d'entreprise	55 %	67 %	69 %*
Comité hygiène et sécurité	69 %	54 %	82 %*

* Les données 2008 portent sur 81 % de l'effectif.

Comité européen

Le Comité européen de Schneider Electric permet aux représentants du personnel d'être informés sur les mutations de l'entreprise. Les membres de ce Comité disposent d'outils de formation et d'information propres (via internet, avec une base de données, un espace de discussion en ligne et une lettre d'actualité trimestrielle électronique).

En 2008, le Comité européen a tenu 4 réunions (dont 2 Bureau et 2 réunions plénières).

Comité de Groupe France

Le Comité de Groupe France, créé en 1997, est une instance au service des différents comités d'entreprise des filiales. Pour Schneider Electric, c'est un lieu d'information et de formation des représentants du personnel des entités du Groupe en France destiné à donner une bonne compréhension des activités.

Chacun de ses membres bénéficie d'un programme de formation de 5 jours sur la vision globale de l'entreprise et de son environnement économique au début de son mandat.

En 2008, ce comité a tenu 3 réunions et a participé à un voyage d'étude en Chine. Les représentants du Comité de Groupe France ont ainsi pu visiter les principaux sites chinois et échanger avec les managers et les salariés locaux.

Bilan des accords collectifs

En 2008, trois accords ont été signés avec les organisations syndicales :

- accord relatif à la gestion anticipée des emplois, des métiers et des compétences au sein du Groupe Schneider Electric en France,
- accord sur les salaires 2008,
- accord d'orientation relatif à l'intéressement et à la participation au sein du Groupe Schneider Electric en France.

Cette année a également donné lieu à six avenants portant sur de précédents accords notamment :

- l'adhésion au plan d'épargne Groupe,
- l'intéressement et la participation au sein du Groupe Schneider Electric en France,
- la part globale d'intéressement des salariés du Groupe Schneider Electric en France,
- l'intéressement du 29 juin 2006 des salariés de Schneider Electric France SAS,
- et l'emploi des travailleurs handicapés.

Un total de cinquante réunions de négociation ou de commission de suivi d'accords se sont déroulées sur l'ensemble de l'année (soit un équivalent de 38,5 jours).

PeopleScope

PeopleScope, c'est l'outil de l'entreprise qui permet d'écouter activement nos collaborateurs et de construire des plans d'actions basés sur les résultats.

Pour la 1^{ère} fois en juin 2008, une enquête de satisfaction a été lancée auprès de l'ensemble de nos collaborateurs dans le monde entier. Avec un taux de participation de 82 %, cette enquête a permis à Schneider Electric de se placer dans la catégorie des "meilleures entreprises mondiales" dans ce domaine et envoie le message clair que les collaborateurs tiennent à leur entreprise et qu'ils s'engagent à la faire progresser.

Formation

Répartition des coûts par type de formation

(en pourcentage)	2006	2007	2008
Santé sécurité environnement	7 %	6 %	8,2 %*
Technique	30 %	26 %	27,5 %*
Langues, informatique	13 %	17 %	17,8 %*
Management et leadership	31 %	30 %	25,6 %*
Autres	19 %	21 %	20,9 %*

* Les données 2008 portent sur 81 % de l'effectif.

Répartition par catégorie

(en pourcentage)	2006	2007	2008
En fonction des coûts			
Cols blancs	77 %	79 %	77 %*
Cols bleus	23 %	21 %	23 %*
En fonction du nombre d'heures			
Cols blancs	68 %	72 %	74 %*
Cols bleus	32 %	28 %	26 %*

* Les données 2008 portent sur 81 % de l'effectif

Heures moyennes de formation par personne

(en heure)	2006	2007	2008
Cols blancs	33*	34	36**
Cols bleus	22*	17	19**

* Les données 2006 ont été réajustées suite à des erreurs de reporting. Les données 2006 suivies en jours ont été retraitées en heure, avec le ratio suivant 1j = 8h.

** Les données 2008 portent sur 81 % de l'effectif.

En 2008, le nombre moyen d'heures de formation par personne est de 28,6 heures ▲ contre 27 heures en 2007.

La politique de formation

La politique de formation de Schneider Electric vise à développer et à fidéliser des hommes et des femmes de qualité dont les compétences vont favoriser l'atteinte des objectifs stratégiques de l'entreprise, en adéquation avec les exigences conjoncturelles de ses marchés. Parmi ses axes majeurs :

- développer les compétences et faire évoluer les comportements,
- permettre aux collaborateurs d'anticiper la transformation permanente et de la gérer,
- renforcer leur intégration dans la fonction et dans l'entreprise,
- suivre et évaluer le retour sur investissement de la formation,
- répondre aux besoins actuels et futurs d'amélioration de la performance.

Schneider Electric University

Le déploiement d'une vision partagée du développement des hommes et des femmes du Groupe est une des priorités de notre programme d'entreprise.

Schneider Electric University est l'un des vecteurs majeurs de ce déploiement pour le développement des talents et des compétences fonctionnelles clés. En 2008, l'offre a été fortement enrichie.

- Ainsi, par exemple, pour les talents clés du Groupe, nous offrons 50 % de programmes en plus avec pour certains des partenaires académiques référents mondiaux (par exemple avec Harvard Business School aux Etats Unis qui aura formé 100 de nos managers entre novembre 2008 et mai 2009) et des échanges avec des cadres dirigeants de nouvelles entreprises internationales majeures.

- Nous avons continué à élargir l'offre de développement des compétences fonctionnelles du Groupe pour 5 domaines d'expertise clés avec bouquet d'offres mondiales et locales.

Par exemple pour développer les compétences de notre filière industrielle, nous avons une offre globale déployée localement (sur chaque site industriel) de programmes *Lean Six Sigma*, et également une offre globale à destination des directeurs d'usines déployée centralement. Cette dernière formule permet aux directeurs d'usines à la fois de développer leurs compétences de management industriel et de se constituer un réseau groupe dans la communauté des leaders industriels.

Au total, 1 397 collaborateurs de 80 nationalités ont participé aux séminaires globaux de l'université en 2008 (avec une participation de +12 % de nouvelles nationalités), d'autre part les contenus globaux sont ré-utilisés par les pays pour des animations locales. Ainsi sur 1 seul des 5 domaines d'expertise fonctionnelles (commercial : vente et marketing), plus de 5 903 collaborateurs ont été formés localement avec des contenus globaux.

Enfin, la formation en *e-learning* pure sur des contenus globaux ou en formule mix *e-learning* suivi d'un séminaire en salle a été elle a suivie par 3390 salariés du Groupe. Cette offre globale existe en *e-learning* pure en Management et en formule mixte pour l'apprentissage des langues (anglais par exemple).

Formation (données France)

Domaines principaux de formation

(en pourcentage)

	2006	2007	2008
Santé sécurité environnement	8,5 %	8,7 %	10 %
Technique	19,0 %	17,3 %	12,5 %
Langues, informatique	13,5 %	13,4 %	18,8 %
Management et leadership	12,1 %	13,7 %	21,5 %
Industriel	9,9 %	9,6 %	10,7 %

Répartition

(en pourcentage)

	2006	2007	2008
Par genre			
Femmes	28 %	32 %	27,2 %
Hommes	72 %	68 %	72,8 %
Par catégorie			
Ingénieurs et cadres	28 %	33 %	42,5 %
ATAM	40 %	38 %	34,5 %
Ouvriers	32 %	29 %	23,0 %

En 2008, en France, 63 % de l'effectif a bénéficié d'une formation, soit 9446 employés.

Illustrations 2008

France : Afin de permettre aux ouvrières d'accéder à des postes plus qualifiés et plus techniques et, en conséquence, de diminuer les différences de rémunération entre les hommes et les femmes dans cette catégorie professionnelle, plusieurs sites industriels ont permis à des femmes ouvrières d'intégrer une formation menant à un CQPM (certificat de qualification professionnelle de la métallurgie) de conducteur-régulateur (certaines ayant même continué sur une formation aboutissant à un baccalauréat professionnel).

La diversité

"Les hommes et les femmes de Schneider Electric peuvent exprimer leur diversité culturelle et sont dirigés sans discrimination". Cet engagement est le premier des principes de responsabilités du Groupe dont la diversité fonde l'histoire, la culture et l'identité.

Quand on se sait respecté, on est plus motivé et plus efficace. Schneider Electric met donc en place des actions pour favoriser l'égalité professionnelle hommes/femmes, la diversité des âges, l'emploi des personnes handicapées, l'embauche de personnes issues des minorités visibles. Le Groupe agit à trois niveaux : le recrutement, l'insertion professionnelle et le développement professionnel.

Schneider Electric veut faire de la diversité une force, un atout et un levier pour développer la créativité et la compétitivité. La Charte de la diversité adoptée par l'entreprise témoigne de cet engagement.

En 2008, et pour les années à venir, l'accent est porté sur la place des femmes dans l'entreprise.

La part des femmes dans les programmes de mobilité internationale est de 14,8 % ▲ à fin 2008.

Mixité professionnelle Hommes/Femmes

"La mixité professionnelle entre les hommes et les femmes est un enjeu stratégique du développement des personnes comme de l'entreprise". Cette notion essentielle est aussi au cœur de la problématique diversité qui permet d'accroître l'innovation, de renforcer l'efficacité auprès des clients et de prendre en compte les évolutions naturelles de la société.

Dans le domaine de la mixité professionnelle hommes/femmes, trois orientations majeures ont été choisies :

- augmenter de façon significative le pourcentage des femmes dans les recrutements,
- promouvoir la mixité hommes/femmes dans les différentes fonctions de l'entreprise,
- créer des conditions de travail favorable aux hommes et aux femmes.

Illustrations 2008

Groupe : Un groupe de travail a été initié en septembre 2008 sur la thématique de la mixité hommes/femmes. Rassemblant 27 femmes à haut potentiel et 7 dirigeants, il avait pour objectifs principaux de définir un modèle de développement propre à Schneider Electric et ses orientations stratégiques, identifier les risques et opportunités rencontrés liés aux développements de la mixité hommes/femmes, partager les bonnes pratiques et construire des plans d'action.

Autres initiatives

- France/Chine : Schneider Electric a parrainé le Forum des femmes en Asie qui s'est déroulé en mai 2008. L'événement a rassemblé 700 invitées et participantes dont 350 originaires de République Populaires de Chine et 90 intervenantes de renom venues du monde entier. Au cœur des discussions, le développement économique, la micro-finance, le leadership et le développement durable.

- France : Schneider Electric a signé la première charte de la parentalité en entreprise. Cette charte se donne trois objectifs majeurs :
 - faire évoluer les représentations liées à la parentalité dans l'entreprise,
 - créer un environnement favorable aux salariés-parents, en particulier pour les femmes enceintes,
 - respecter le principe de non-discrimination dans l'évolution professionnelle des salariés-parents.

Handicap

France : Schneider Electric a intensifié son engagement avec la signature d'un premier accord de Groupe le 12 juillet 2007. Cet accord, sur trois ans, qui concerne, pour la première fois, toutes les entités du périmètre Groupe en France s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation sociale issue de la loi sur le Handicap du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées".

Avec cet accord, Schneider Electric s'engage à :

- recréer un flux d'entrée de travailleurs handicapés et à renforcer le maintien dans l'emploi,
- privilégier l'emploi direct, tout en poursuivant la politique volontariste de sous-traitance auprès du secteur protégé,
- aborder dans sa globalité la problématique de l'insertion professionnelle des personnes handicapées et de leur maintien dans l'emploi, en prenant en compte la diversité des handicaps selon l'origine et l'importance des déficiences.

Pour répondre aux objectifs fixés :

- d'atteindre chaque année globalement et a minima l'obligation légale de 6 % de la masse salariale (5,8 % en 2008),
- d'embaucher 45 salariés handicapés et d'accueillir 45 alternants handicapés pendant la durée de l'accord,

De nombreuses actions ont été mises en place en 2008.

Illustrations 2008

On peut citer, sur les différents volets de l'accord, les exemples suivants :

Recrutement : Signature d'une convention de partenariat AGEFIPH/CESI/Schneider Electric pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap par le dispositif de l'alternance.

Sous-traitance : Signature d'une "charte de la sous-traitance en milieu protégé" pour renforcer l'engagement vis-à-vis des établissements et services d'aide par le travail et des entreprises adaptées mais aussi la volonté de confier des prestations d'assemblage et de services en sous-traitance à des salariés en milieu protégé

Maintien dans l'emploi : Mise en place de "projets d'Unités" élaborés conjointement avec le département de Santé au Travail, les Ressources Humaines et directeurs d'Unité ou filiales avec l'apport notamment d'une formation à "la méthodologie du maintien dans l'emploi" pour apporter une meilleure pratique au traitement des situations individuelles et prévenir les situations handicapantes

Diversité des origines

France – En février 2008, Schneider Electric a signé avec le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi un accord national pour l'insertion des jeunes des quartiers.

Dans le cadre de cet accord, Schneider Electric s'est engagé à :

- mettre en oeuvre des programmes spécifiques ou à

s'associer à certains existants pour promouvoir chaque année la création d'entreprises par des personnes issues des quartiers,

- informer et promouvoir les métiers de l'entreprise,
- utiliser l'alternance pour envisager l'obtention d'un emploi,
- accroître le dispositif "100 chances - 100 emplois" partout en France (cf page 100).

A fin 2008, 9 % des personnes recrutées (en CDI, CDD, alternance et stage) sont issus de zones urbaines sensibles ou de quartiers sous contrat d'urbanisation et de cohésion sociale.

Relations avec les sous-traitants et les fournisseurs

Le cadre

Le développement durable est l'expression de l'exposition des entreprises aux attentes des parties prenantes. En tant que signataire du Pacte Mondial ou Global Compact, Schneider Electric tient compte des enjeux développement durable dans le processus global de certification de ses fournisseurs et encourage fournisseurs et sous traitants à adhérer au Pacte Mondial. Cette démarche, qui invite les fournisseurs de Schneider Electric à répondre aux attentes directes de l'entreprise et à dire publiquement leur engagement, permet au Groupe d'étendre les principes du développement durable à l'ensemble de ses partenaires-fournisseurs.

Elle concrétise également la volonté de Schneider Electric d'être un promoteur des droits humains conformément au Principe 1 (les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence) et au Principe 2 (à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme) du Global Compact.

En 2008, Schneider Electric a réalisé 80 % de ses achats auprès de 2 300 fournisseurs et sous-traitants. Le volume d'achats du Groupe est d'environ 10 milliards d'euros en 2008.

Localisation des principaux nouveaux fournisseurs 2008	2008
Chine	88
Amérique du sud	31
Inde	13

Contrôle des conditions de travail des sous-traitants et fournisseurs

Pour sélectionner ses nouveaux fournisseurs, Schneider Electric utilise un processus baptisé Schneider Supplier Quality Management basé sur un questionnaire d'évaluation

Les plans de progrès du baromètre Planète et Société

- Réaliser 60 % du montant des achats avec des fournisseurs signataires du Global Compact

	2006	2007	2008
Note	2,66/10	4,16/10	5,2/10
Performance	16 %	25 %	30,6 % ▲

en neuf chapitres. L'un de ceux-ci porte sur l'environnement et le développement durable. Schneider Electric évalue les aspects sociaux, la performance du fournisseur vis-à-vis de la communauté (SA8000), sa performance environnementale (ISO14001), son respect des directives RoHS et sa situation vis-à-vis du Global Compact. En 2008, 248 nouveaux fournisseurs ont ainsi été évalués, principalement dans les pays émergents (Chine, Inde, Amérique du sud).

Processus d'amélioration des conditions de travail des sous-traitants et fournisseurs

L'engagement en faveur du Pacte Mondial est l'un des critères à remplir pour faire partie des fournisseurs majeurs de Schneider Electric. Intégrant les nouvelles acquisitions faites en 2007 et 2008, un panel de 350 partenaires clés est établi pour l'ensemble du Groupe.

L'adhésion au Pacte Mondial étant un des leviers d'action auprès de ces fournisseurs, une communication sur l'importance que revêt cet engagement public pris auprès

des Nations Unies est faite par le pilote achat. A fin 2008, 34 % de ces 350 partenaires sont signataires du Pacte Mondial ou EICC.

Formation des équipes Achats

Dans le cadre de son programme d'internationalisation, la fonction Achats a poursuivi sur 2008 l'action engagée en 2006 afin de développer les compétences des collaborateurs originaires des pays émergents (principalement d'Asie et d'Europe de l'Est).

La formation de ces nouveaux entrants aux processus et méthodes internes est cruciale pour assurer une approche homogène des achats partout dans le monde. Les nouveaux acheteurs ont ainsi suivi un cursus de sensibilisation et promotion de la démarche.

En 2008, le pourcentage d'achats réalisés auprès des fournisseurs signataires du Pacte Mondial est de 31 % contre 25 % en 2007.

> 6. Oeuvres sociales et mécénat

La Fondation Schneider Electric

La Fondation Schneider Electric soutient des projets associatifs qui accompagnent les jeunes les plus démunis dans leurs projets de formation et d'insertion professionnelle dans les métiers de l'électricité.

Elle favorise les projets, proches de ses sites dans le monde entier, qui permettent la participation des salariés dans la durée. Elle intervient par exemple dans le cadre :

- de cursus de formation aux métiers de l'électricité,
- d'équipements de salles de cours,
- de soutien à la création d'entreprise dans nos métiers.

En relai de ces mobilisations locales, elle développe également des partenariats spécifiques dans le cadre de campagne d'urgence suite à des catastrophes naturelles.

Dotée chaque année d'un budget de 4 millions d'euros, la Fondation réalise ses actions en s'appuyant sur un réseau de 200 salariés volontaires, appelés aussi délégués. Ses derniers répartis dans plus de 80 pays ont pour mission de sélectionner les partenariats localement, de les proposer aux salariés de leur entité puis à la Fondation et de suivre l'avancée des projets. Sur la base d'informations administratives et financières, chaque projet fait l'objet d'une procédure d'instruction au niveau de la Fondation Schneider Electric puis au niveau de la Fondation de France qui l'héberge avant versements des soutiens.

Illustrations 2008

Chine : En mai 2008, la province de Sichuan située dans le centre ouest de la Chine, a été frappée par un terrible tremblement de terre, le plus grave séisme qu'ait connu le pays depuis celui de Tangshan, proche de Pékin en 1976. Face à cette catastrophe, Schneider Electric via sa Fondation, a mis en œuvre un programme d'aide de 3 millions de yuans RMB (environ 275 000 euros).

Le Groupe a fait un premier don de un million de yuans RMB pour subvenir à l'urgence, notamment dans le cadre de projets menés par la Croix Rouge Chinoise. Puis un don complémentaire de 2 millions de yuans RMB pour la reconstruction d'écoles et la remise en fonctionnement des réseaux électriques.

Monde : Enfin, comme chaque année depuis huit ans, la campagne Luli 2008 destinée à aider les jeunes en difficulté

Les plans de progrès du baromètre Planète et Société

- Réaliser l'équivalent de 1 000 000 d'euros en donations de matériel Schneider Electric

	2006	2007	2008
Performance	10/10	10/10	10/10

- Amener 90 % des sites à s'engager durablement dans des actions des Fondations Schneider Electric au profit des jeunes

	2006	2007	2008
Performance	7/10	7/10	7/10

d'insertion a mobilisé les salariés de Schneider Electric autour de projets associatifs locaux. Avec l'évolution de la Fondation, les projets se sont davantage orientés vers la formation des jeunes aux métiers du Groupe via des organismes de formation, interventions de salariés dans des cursus, participation à la construction de centres de formation ou de lycées professionnels, échanges d'étudiants, équipements de salles...

Quelques chiffres

Bilan Luli 2008

- 200 délégués répartis dans 74 pays,
- 70 pays participants,
- 150 associations soutenues.

Bilan Fondation/Square D

L'un des programmes phare de la Fondation Schneider Electric/Square D - le "matching gift program" - consiste à abonder les dons des salariés au profit d'associations de leur choix. 2 374 dons ont été abondés en Amérique du Nord en 2008.

A noter également en Amérique du Nord, une initiative portée par Schneider Electric Canada dans le cadre d'un partenariat avec Habitat For Humanity. Pour soutenir la construction d'un ensemble de logements à bas coûts à Victoria (capitale de la province canadienne de Colombie Britannique), la filiale du Groupe a offert 65 000 euros complété d'un don de matériel électrique. Cette résidence permettra à des familles à faible revenus d'accéder à la propriété à un prix abordable.

Le programme d'accès à l'énergie BipBop*

*Business Investment People at the Bottom of the Pyramid

Le contexte

A ce jour, 1,6 milliard* de personnes soit environ 300 millions de foyers n'ont pas accès à l'électricité. 550 millions vivent en Afrique Sub-saharienne, 500 millions en Inde, 100 millions en Indonésie, autant au Bangladesh, 70 millions au Nigéria.

Ces populations défavorisées disposent en général de moins de 2 dollars par jour de revenu pour vivre.

Les dépenses d'énergie représentent plus de 15 dollars par mois pour ces familles.

L'enjeu

Favoriser l'accès de l'ensemble de la population mondiale à l'énergie sans mettre en péril le climat, les écosystèmes.

Deux questions clefs se posent alors :

- comment mettre sur le marché des produits et des solutions qui conduisent à moins gaspiller d'énergie, à produire et à consommer dans le meilleur respect de l'environnement,
- et être l'acteur de l'accès à l'énergie pour cette population aujourd'hui privée d'une eau saine, d'électricité et de développement économique pérenne.

C'est sur ce dernier objectif que se concentre le programme accès à l'énergie de Schneider Electric appelé BipBop. Avec trois champs d'action spécifiques, BipBop exprime la volonté du Groupe de devenir l'acteur d'un cercle vertueux qui fait converger activité, innovation et responsabilité.

Chiffres clefs et illustrations 2008

- Chaque jour, 1 300 foyers dans le monde ont accès à l'électricité grâce aux compteurs de pré-paiement Conlog.
- 50 créations d'entreprise dans les métiers de l'électricité sont soutenues par Schneider Electric.
- Plus de 2 300 jeunes sont formés aux métiers de l'électricité dans 22 pays.

Business

Madagascar : Dans un pays où seulement 20 % de la population a accès à l'électricité, Schneider Electric soutient Jirano.

Cette association a pour vocation de concevoir, mettre en place des solutions et former les populations locales pour favoriser l'accès à l'énergie. Elle intervient notamment dans une zone minière où la mise en place d'un projet de grande envergure nécessite la relocalisation des populations locales et par conséquent la création de villages et d'infrastructures. Pour ce projet, Jirano propose une solution innovante photovoltaïque, comprenant notamment la gestion à distance de l'armoire électrique par GSM. Elle réunit les savoirs-faires de plusieurs entités Schneider Electric et de ses clients partenaires :

- Xantrex, filiale de Schneider Electric, pour les onduleurs,
- BP Solar, pour les panneaux solaires,
- SAFT, pour les batteries,
- Socotec, bureau de contrôle (Conception du local technique conforme à la réglementation cyclonique),
- Ambatovy, partenaire pour la gestion social des villageois.

En 2008, une première étape a été franchie avec l'électrification de 100 foyers, la formation et la création de 12 emplois dans les métiers de l'électricité.

En 2009, le programme prévoit l'électrification de 1000 foyers, la formation de 100 personnes et la création de 50 créations supplémentaires.

Investissement

France : Mis en place depuis un an, le projet de Schneider Electric "Créer son entreprise dans les métiers de l'électricité", fruit d'un partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), exprime une triple ambition :

- permettre à des personnes éloignées du monde professionnel parfois depuis de nombreuses années de créer leur propre emploi sur un secteur porteur,
- contribuer à la vie économique locale,
- promouvoir les métiers de l'électricité.

Ce projet cible les créateurs d'entreprise et porteurs de projet n'ayant pas accès au crédit bancaire, notamment les chômeurs mais également les allocataires du RMI et les salariés précaires.

Schneider Electric s'implique activement à chaque étape clé d'un projet de création d'entreprise au travers de son association Schneider Electric Initiatives Emploi (étude de marché, réalisation de business plan). Et assure ensuite un suivi de projet via la direction Commerciale en France, qui propose un "pack créateur" comprenant les outils dédiés à l'accompagnement technique et au support commercial.

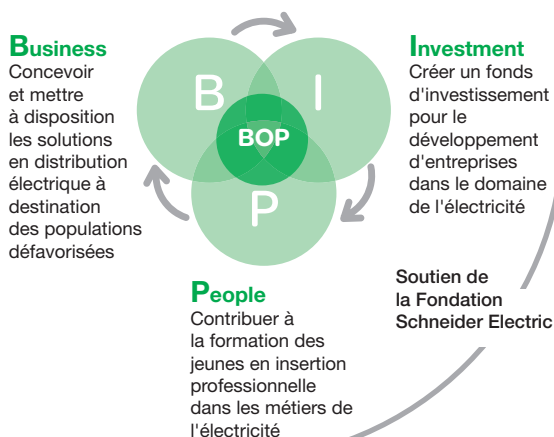
En octobre 2008, Schneider Electric a remporté le trophée "Soutien à la création d'activité" pour ce projet. Décerné par l'IMS – Entreprendre dans la Cité pour son projet "Créer son entreprise dans les métiers de l'électricité" - il a été remis par Fadela Amara, Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville et Claude Bébéar, Président d'IMS – Entreprendre pour la Cité.

People

Egypte : Schneider Electric et ses collaborateurs apportent leur soutien au département électrique de Galal Fahmi School, école publique égyptienne de renommée qui forme des techniciens. Celle-ci fait partie des plus anciennes écoles techniques du Caire. Les actions menées dans le cadre d'une convention avec le ministère de l'éducation égyptien comprennent :

- la rénovation de l'atelier,
- la mise en place d'un programme de formation spécifique pour les jeunes diplômés de l'école afin de déployer leur employabilité dans le secteur de l'électricité,
- la formation des professeurs.

Le programme "BipBop"



A savoir : L'acronyme Bop est couramment utilisé pour désigner les populations dont les revenus sont les plus faibles dans un pays donné.

*Source : Agence nationale de l'énergie – 2006.

> 7. Respect du droit international et autres engagements

Nouveautés 2008

En 2008, Schneider Electric a confirmé son engagement et sa participation à l'effort commun des acteurs de la société civile en faveur du développement durable.

Alliance to Save Energy

En 2008, Schneider Electric est devenu membre de l'Alliance pour l'Economie d'Energie (Alliance to Save Energy). Cette structure regroupe des chefs d'entreprises, des décideurs politiques, des responsables d'associations de protection de l'environnement et des consommateurs. Son objectif : promouvoir l'efficacité énergétique dans le monde entier afin de contribuer à une économie plus saine, un environnement plus propre et une sécurité énergétique accrue.

Schneider Electric estime que l'efficacité énergétique constitue le moyen le plus rapide, le plus abordable et le plus performant pour atteindre les objectifs mondiaux de réduction des émissions. Un postulat qui s'inscrit dans la droite ligne de la mission de l'Alliance to Save Energy. En devenant membre de l'Alliance, le Groupe pourra promouvoir plus efficacement les solutions d'économie d'énergie sur les marchés de l'industrie, du bâtiment, du résidentiel et des centres de données dans le monde entier.

Autres engagements

Charte de la diversité

En 2004, Schneider Electric a signé la charte de la diversité lancée par l'Institut Montaigne. Cette signature va au-delà du périmètre français puisque le Groupe s'engage à appliquer les principes de cette charte dans tous les pays où il est présent, ou à mettre à jour les politiques qui existent déjà dans certains pays.

Charte de l'apprentissage (en France)

Initiateur de la démarche de mobilisation des entreprises pour le développement de l'apprentissage, dans le cadre d'une mission spécifique confiée à Henri Lachmann par Jean-Louis Borloo, Schneider Electric est signataire de la charte de l'apprentissage.

Clinton Climate Initiative

En 2007, Schneider Electric a également rejoint, la Clinton Climate Initiative, une initiative d'envergure internationale qui vise à aider quarante métropoles mondiales à gérer plus efficacement la consommation énergétique de leurs bâtiments et diminuer ainsi les gaz à effet de serre.

Conférence Internationale de Bali

Schneider Electric a participé – au titre de signataire – à la Conférence internationale sur l'environnement qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2007, réunissant les représentants de 190 pays, soit au total plus de 10 000 personnes.

Global Compact

Lancé en 1999 par le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, le Global Compact (ou Pacte Mondial) associe,

sous l'égide de l'ONU, des entreprises et des organisations non gouvernementales pour unir "la force des marchés à l'autorité des idéaux universels".

Les signataires s'engagent à respecter dix principes fondamentaux articulés autour de trois domaines : les droits de l'homme, les droits du travail et l'environnement. En adhérant au Pacte Mondial en décembre 2002, Schneider Electric a publiquement exprimé son attachement à des valeurs universelles. Depuis 2003, le Groupe s'est principalement attaché à promouvoir cet engagement auprès de ses partenaires.

Grenelle de l'environnement

En France, une concertation nationale visant à prendre en compte les enjeux environnementaux s'est tenue. Réunissant toutes les parties prenantes, Schneider Electric y a contribué pour valoriser l'efficacité énergétique.

Organisation Mondiale de la santé

La définition de la santé, établie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est celle que Schneider Electric retient comme référence.

"La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité".

Observatoire social international

Schneider Electric est également partie prenante des travaux de l'Observatoire social international (OSI). L'entreprise est signataire du "droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie", qui vise à développer le partenariat et la coresponsabilité des entreprises avec les autres acteurs de la formation initiale et professionnelle.

Pacte Ecologique de Nicolas Hulot

Le Groupe a ainsi été la première entreprise industrielle signataire du Pacte Ecologique de Nicolas Hulot avec la ferme intention d'intégrer la majeure partie des dix objectifs proposés dans sa politique d'entreprise.

Organisations de normalisation

Schneider Electric s'engage dans les organismes de normalisation internationaux en tant que partenaire actif dans l'élaboration des normes permettant de garantir la conformité de ses offres (UTE, Union Technique de l'électricité et de la communication - CENELEC, Comité européen de normalisation électrotechnique - IEC, International Electrotechnical Commission et ISO, International Organisation of Standardization).

Schneider Electric est présent au sein de l'AFNOR (Association Française de normalisation). Il participe au groupe de travail développement durable.

Enfin, depuis février 2007, Schneider Electric représente la France au Comité consultatif sur les aspects environnementaux (ACEA – Advisory Committee for Environmental Aspects) de la Commission internationale électrotechnique (IEC). L'ACEA a pour mission de conseiller et de coordonner les travaux de la commission internationale électrotechnique sur les problèmes relatifs à l'environnement.

Autres associations

Le Groupe est membre du Conseil d'Administration de l'Orse (Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises) et du Forum français du Global Compact. Il est également un soutien actif depuis de nombreuses années de l'Admical

(Association pour le développement du mécénat, membre du réseau européen CERES) et de l'IMS (Institut du mécénat social). Enfin le Groupe participe aux travaux menés par le CSR Europe notamment dans le domaine de la santé au travail.

> 8. Impact sur le développement régional et relations avec la société civile

Partout où Schneider Electric est présent, il s'engage fortement vis-à-vis de ses partenaires et de la communauté. Un ancrage indispensable pour une entreprise globale qui veut rester en prise avec la réalité locale de ses marchés. De nombreux projets se développent. Ils démontrent la volonté du Groupe d'être actif (en particulier pour l'emploi) et de contribuer ainsi pleinement au développement économique local.

La création d'entreprise

Depuis plus de dix ans, Schneider Electric France au travers d'une structure dédiée (Schneider Initiatives Emploi (SIE)) soutient des projets de création ou de reprise d'entreprises portés par ses salariés. Cette démarche témoigne de l'engagement responsable du Groupe en faveur de la mobilité, de l'emploi et du développement régional. Il illustre aussi l'encouragement de Schneider Electric au développement de valeurs entrepreneuriales au sein de ses entités.

SIE accompagne en toute confidentialité les salariés de Schneider Electric, en intervenant à toutes les étapes qui mènent à la création ou à la reprise d'entreprise puis au-delà, via un suivi sur trois ans minimum. Cette démarche est complètement intégrée dans le processus d'évolution personnelle/professionnelle des salariés du Groupe en France (participation aux journées Horizon sur le territoire France, intégration de formation spécifique dans l'offre de formation interne).

SIE dispose d'une équipe dédiée composée de managers expérimentés dont la mission est de fiabiliser et de pérenniser les projets de création dans leur dimension financière, juridique, technique et commerciale. La structure est représentée et active au sein des réseaux économiques locaux.

Chiffres clefs et récompenses

- Plus de 600 porteurs de projet (dont 90 en 2008) sont ainsi devenus chefs d'entreprises. Electricien, boulanger, consultant, graphiste, gestionnaire de patrimoine, fleuriste..., les parcours sont variés, riches, innovants en dépit des difficultés rencontrées.
- 80 % : c'est le taux de réussite des projets soutenus par SIE après trois ans d'exercice (contre 50 % au niveau national).
- 1200 emplois créés : chaque création ou reprise d'entreprise génère en moyenne 2 emplois.
- Récompense : Lauréat de la catégorie "Grandes Entreprises" du deuxième Trophée National de l'Entreprise Citoyenne : c'est le prix remporté par le Groupe vendredi 28 mars 2008.

Cette distinction, remise par Isabelle Debré, Sénateur des Hauts-de-Seine et Gérard Mestrallet, Président-directeur général de Suez, Président du Jury 2008, récompense les engagements menés par le Groupe dans le cadre de Schneider Initiatives Emploi

L'insertion des jeunes

Depuis des années, Schneider Electric mène des actions auprès de jeunes afin de faciliter leur insertion professionnelle. La contribution des collaborateurs du Groupe constitue l'une des clés de la réussite de cet engagement.

Apprentissage, partenariats avec des écoles et des associations, soutien financier à de jeunes étudiants, intervention dans les cycles de formation techniques ou généralistes..., tel est l'éventail d'initiatives mis en œuvre dans tous les pays où Schneider Electric est présent. Ces actions complètent les partenariats noués dans le cadre de la Fondation Schneider Electric (cf. page 97 Œuvres sociales et mécénat).

Illustration 2008

En France, l'opération "100 chances-100 emplois" concerne par bassin d'emploi chaque année 100 jeunes et jeunes adultes de 18 à 30 ans, ayant un faible niveau de qualification, issus des zones urbaines sensibles - ZUS et prêts à s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle.

L'objectif : faciliter l'accès à l'emploi durable grâce à des parcours personnalisés de qualification avec le concours de trente entreprises fédérées et animées par Schneider Electric, et ce dans un délai de 36 mois.

L'ambition : atteindre 60 % de sorties positives, c'est à dire un CDD supérieur à 6 mois, un CDI ou une formation qualifiante.

Le dispositif "100 chances-100 emplois" a été déployé pour la première fois à Chalon sur Saône en janvier 2005 par les services de l'Etat, en collaboration avec SFG, filiale de Schneider Electric (sur la période 2005-2007).

Quelques chiffres :

- Chalon sur Saône (après 4 ans)
147 jeunes concernés, dont 75 en contrats longue durée (51 %), 22 accompagnés dans leurs démarches (15 %) et 50 ayant quitté l'opération avant sa fin (34 %).
- Grenoble (après 3 ans)
106 jeunes concernés dont 58 en contrats longue durée (55 %), 17 accompagnés dans leurs démarches (16 %) et 31 ayant quitté l'opération avant sa fin (29 %).
- Rouen (après 1 an)
45 jeunes concernés, dont 16 en contrats longue durée

(36 %), 23 accompagnés dans leurs démarches (51 %) et 6 ayant quitté l'opération avant sa fin (13 %).

Les villes concernées par le programme "100 chances-100 emplois" en 2008 : Chambéry, Le Havre, Dieppe.

L'innovation

Pour préparer les solutions de demain, Schneider Electric consacre plus de 4 % de son chiffre d'affaires à des investissements de R&D et s'est doté depuis 2005 d'un conseil scientifique. Sa mission : aider Schneider Electric dans la prise en compte des évolutions scientifiques, technologiques et d'innovation, notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique et du développement durable.

Il s'agit en particulier de comprendre les approches de Schneider Electric et d'effectuer des recommandations dans les domaines suivants :

- la politique scientifique et technologique (produits, développement produit, industriel, services...) notamment dans le domaine des technologies en émergence et/ou en provenance d'autres secteurs industriels, pouvant avoir un impact sur les activités de Schneider Electric,
- la gestion des programmes de recherche et d'innovation (pratiques d'innovation, approche des coopérations scientifiques et techniques, politique de brevet, déploiement

international, implication des clients, fournisseurs...), la stratégie mondiale de compétences de Schneider Electric.

Le Groupe oriente une grande partie de ses projets de recherche vers l'efficacité énergétique. Dans la moyenne tension, des travaux portent sur de nouveaux capteurs et logiciels destinés à enrichir les produits, de fonctions de diagnostic avancé. Les équipes de recherche travaillent également sur des offres de produits de distribution électrique capables d'intégrer les nouvelles formes de production d'énergie comme le solaire, les micro-turbines, les éoliennes ou les piles à combustible ainsi que sur le remplacement de matériaux présentant des risques pour l'environnement par des matériaux moins dangereux voire totalement inoffensifs.

> 9. La performance environnementale

Schneider Electric assume sa responsabilité environnementale dans ses activités en contribuant à la définition de nouvelles réglementations et en les appliquant de manière anticipée, en améliorant l'efficacité énergétique de ses sites, en favorisant l'éco-conception ou encore en développant la sensibilité à l'environnement de ses collaborateurs et de ses partenaires.

Le cadre

Ni producteur, ni distributeur d'énergie, l'activité de Schneider Electric fait essentiellement appel à des techniques d'assemblage et de contrôle et n'intègre que très peu de procédés à l'impact environnemental lourd tels que la transformation et le traitement des métaux.

Le Groupe compte à ce jour **217 sites industriels**.

Schneider Electric s'attache à étendre le périmètre de reporting à l'ensemble de ses unités. Ainsi, depuis 2005, le reporting environnemental des sites de production est étendu aux sites logistiques.

Le périmètre est passé de 184 en 2006, 201 en 2007 à 234 en 2008, et ce malgré les regroupements et fermetures de sites intervenus au cours de cette année.

Les principes du reporting environnemental ont été officiellement audités début 2006, début 2007 puis fin 2007.

Certification ISO 14001

(nombre de sites industriels et logistiques)

	Total
Total à fin 2007	204
Objectif à fin 2008	38*
Réalisé à fin 2008	15
Total fin 2008	219** ▲

* En appliquant la règle de prise en compte après deux ans suivants.

** Incluant 1 fermeture ou regroupements de sites en 2008.

Les plans de progrès du baromètre Planète et Société

Sites

- Certifier ISO 14001 100 % des sites de production et de logistiques

	2005	2006	2007	2008
Performance	5/10	6,86/10	5,03/10	6,8/10

Clients

- Réaliser 120 profils environnementaux de produits

	2005	2006	2007	2008
Performance	2,3/10	5,4/10	8,1/10	10/10

Efficacité énergétique

- Réduire de 10% la consommation énergétique par employé dans nos sites de production

	2005	2006	2007	2008
Performance	6,7/10	7,5/10	10/10	10/10

Indicateurs

	A périmètre courant			A périmètre équivalent 2008 / 2007		
	2006	2007	2008	2007	2008	
Nombre de sites répondants	184	201	234 ▲	195	195	▲
Effectifs sur les sites de production et de logistique	60 462	65 931	80 846 ▲	64 650	64 317	▲
Quantité de déchets produits (en t)	105 502	119 239	144 888 ▲	118 262	112 622	▲
Déchets produits/effectifs (en t/p)	1,74	1,81	1,79 ▲	1,83	1,75	▲
Déchets valorisés (en t)	84 836	95 663	113 182 ▲	95 154	93 650	▲
Part des déchets valorisés	80,4 %	80,2 %	78,1 % ▲	80,5 %	83,2 %	▲
Consommation d'énergie (eq. MWh)	918 024	968 491	1 124 638 ▲	973 507	982 519	▲
Consommation d'énergie/effectif (MWh)	15,2	14,7	13,9 ▲	15,0	15,3	▲
Consommation eau (m ³) *	1 824 031	2 123 415	2 374 035 ▲	2 097 798	1 980 530	▲
Consommation eau/effectif (m ³ /p) *	30,2	32,2	29,4 ▲	32,4	30,8	▲
Estimation						
● Emission CO ₂ (en t)	285 655	321 823	388 125 ▲	318 704	318 956	▲
● CO ₂ /effectif (en t/p)	4,7	4,9	4,8 ▲	4,9	5	▲
● Emission COV (kg)	337 548	413 731	479 172 ▲	408 298	429 296	▲
● COV /effectif (kg/p)	5,6	6,3	5,9 ▲	6,3	6,7	▲

▲ Indicateurs 2008 audités

* Suite à l'audit réalisé cette année, une correction significative a été apportée au reporting d'un site. Les données 2007 et 2006 ont été modifiées en conséquence et en cohérence avec 2008.

Les données incluent, en 2008, 234 sites contre 201 sites en 2007.

Globalement et à périmètre courant, l'ensemble des indicateurs se sont améliorés à l'exception des déchets, en 2008.

A périmètre constant, on peut observer plusieurs tendances en 2008 : la consommation d'énergie/effectif se détériore légèrement mais l'objectif fixé dans le cadre du programme d'entreprise est dépassé ; la consommation d'eau/effectif s'améliore très significativement. Les déchets produits/effectifs ainsi que la part des déchets valorisés enregistrent une évolution positive.

Consommation en eau et en énergie

Depuis 2006, les consommations d'eau sont analysées plus en détail en distinguant l'eau puisée dans les nappes phréatiques et celle consommée sur le réseau public. Les eaux puisées aux seules fins de refroidissement et immédiatement rejetées sans altération sont volontairement comptabilisées.

Ces consommations ainsi que les consommations en énergie sont consolidées dans le tableau des indicateurs (voir ci-contre).

Consommation en matière première

Pour proposer à ses clients des produits plus respectueux de l'environnement, Schneider Electric s'attache à miniaturiser ses produits pour économiser les ressources naturelles et fait évoluer son offre pour réduire la consommation des installations électriques.

Le choix de matériaux faciles à recycler, de systèmes de clipsage pour démonter aisément les composants facilitent le traitement des matériels en fin de vie. L'analyse du cycle de vie et de la recyclabilité permet de déterminer les points d'amélioration.

Logistique

La rationalisation continue de la logistique, source indéniable d'émission de carbone, a continué de faire l'objet d'une attention toute particulière en 2008 au sein des entités de Schneider Electric.

Parmi les actions menées, on peut citer :

- la fermeture de 20 centres de distribution en 2008,
- le déploiement d'un suivi du taux de remplissage des camions utilisés sur le territoire européen,
- le démarrage d'un projet mondial d'étude d'un réseau cible d'environ 80 centres de distribution qui doit conduire à une réduction notable des émissions de CO₂,
- la mise en œuvre d'un plan de réduction du transport aérien au profit du transport maritime par un meilleur arbitrage entre nos coûts de possession de stocks et nos coûts de transport,
- la refonte des flux internationaux à destination et en provenance de l'Amérique du Sud et de l'Inde,
- le basculement de 65 m€ de coûts de transport sous le contrôle d'un prestataire de service spécialisé dans le contrôle des factures de transport une base de données fine de nos expéditions sur le périmètre concerné.

Substances dangereuses

Les directives européennes

RoHS (Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses)

et

REACH (Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques)

Le contrôle et la gestion des substances dangereuses constituent une priorité à l'échelle mondiale, et plus particulièrement au sein de la Communauté Européenne. En effet, ces substances sont une source potentielle de pollution ou de risque pour la santé lors des phases de fabrication, d'utilisation ou de fin de vie des produits.

Depuis maintenant de nombreuses années, Schneider Electric se préoccupe de cette problématique en l'intégrant dans sa politique environnementale.

La politique du Groupe vise quatre objectifs essentiels :

- être conforme aux exigences législatives en vigueur,
- anticiper les futures réglementations ou les restrictions d'usage,
- aider ses clients à respecter les législations actuelles ou futures,
- promouvoir la démarche dans l'industrie électrique auprès des clients et des parties prenantes.

La directive RoHS et la réglementation Reach sont prises en compte pour les programmes d'action internes de Schneider Electric et sont appliquées en Europe et dans tous les autres pays aussi.

Deux programmes ont été mis en œuvre au sein du Groupe afin d'être en conformité réglementaire et répondre aux attentes de nos clients.

Programme RoHS

Si l'offre de Schneider Electric directement couverte par la directive RoHS est extrêmement limitée, une part plus large est concernée indirectement. C'est le cas des matériels intégrés dans des produits finis. C'est pourquoi Schneider Electric, depuis le 1^{er} juillet 2006, a mis en conformité les produits directement visés par la réglementation ainsi que ceux fréquemment intégrés dans des équipements concernés. En décidant de généraliser l'élimination de ces substances à tous ses produits, Schneider Electric s'engage bien au-delà des exigences de la directive.

Par ailleurs, si la directive RoHS Europe s'applique aux produits vendus sur le Vieux Continent, Schneider Electric a décidé de compléter la mise en conformité de son offre partout dans le monde dans les mois qui viennent.

En 2007 – 2008 : une très grande partie des gammes de produits distribués mondialement ont ainsi été mises en conformité avec la directive. Seule une partie des offres locales spécifiques à un pays en particulier ainsi que les produits devant être retirés à court terme du marché ne sont pas conformes à RoHS.

Cette décision a permis d'anticiper l'évolution de la réglementation dans différents pays comme la Chine où une réglementation équivalente est effective depuis le 1^{er} mars 2007. Outre la Corée du Sud, qui a mis en application sa propre directive RoHS depuis 1^{er} janvier 2008, de nouvelles réglementations sont attendues dans les années à venir, notamment en Inde, aux Etats-Unis et en Australie par exemple.

Plus d'informations pour une meilleure compréhension de la Directive, le suivi de la mise en œuvre ainsi que le catalogue de l'offre compatible est accessible sur un site internet dédié www.rohs.schneider-electric.com.

Pour chaque référence conforme, Schneider Electric communique la date de production RoHS. Pour les autres références Schneider Electric donne une date prévisionnelle de mise en conformité.

Programme REACH

Un dispositif de mise en conformité au règlement européen REACH a été initié au sein de Schneider Electric. Il vise à :

- s'assurer que les substances utilisées par Schneider Electric et ses filiales sont dûment enregistrées et autorisées dans ses applications, conformément aux exigences de la réglementation REACH,
- formaliser les informations à communiquer auprès de ses clients sur la présence des substances dites dangereuses dans ses produits.

Dans un premier temps, le programme REACH a mis l'accent sur la continuité d'approvisionnement du Groupe et de toutes ses filiales en produits chimiques (substances et préparations au sens de ce règlement).

Pour cela, un inventaire complet de toutes les substances et préparations achetées par le Groupe à l'échelle mondiale a été réalisé. Un engagement de la part de nos fournisseurs du secteur chimique (plus d'un millier en Europe) a été recherché afin de garantir le pré-enregistrement au 1^{er} décembre 2008 auprès de l'Agence Chimique Européenne de toutes les substances entrant dans la composition des préparations utilisées par le Groupe (produits et processus industriels).

Le programme d'action de Schneider Electric définit également les règles, processus et outils que les entités chargées de la mise sur le marché des produits du Groupe doivent mettre en œuvre pour garantir la seconde exigence réglementaire de REACH : la communication à nos clients du contenu de nos produits en "substances candidates à autorisation".

Deux types d'actions sont menés à cet effet :

- la formalisation des données à communiquer à nos clients suite aux informations recueillies auprès de nos experts techniques et matériaux, nos fournisseurs, ainsi que des extensions de nos systèmes d'information technique,
- la création d'un outil de communication, accessible par le web, pour permettre à nos clients de consulter les informations requises par REACH.

Au-delà des travaux mentionnés ci-dessus, REACH a des implications importantes en matière de R&D et plus généralement d'approche industrielle.

- Afin d'utiliser des préparations chimiques intégrant le moins possible de substances candidates à autorisation, le Groupe fera évoluer ses processus de développement.
- Il faudra envisager des substitutions de matériaux ; ce qui va impliquer un travail collaboratif avec certains fournisseurs.

Mesures pour réduire la consommation d'énergie

Sur ses sites de production

Partenaire de l'efficacité énergétique de ses clients, Schneider Electric applique à lui-même ses solutions dans le cadre d'un programme de réduction de consommation de ses sites dénommé Energy Action.

L'objectif, de 2005 à 2008, est de réduire de 10 % le niveau de consommation énergétique par employé dans les sites de production. Cinq domaines sont particulièrement ciblés : le chauffage, l'air conditionné, les équipements (notamment de traitement de l'information), l'éclairage et les processus industriels spécifiques.

Bilan 2008

En décembre 2008, plus de 100 sites se sont engagés dans le programme Energy Action. Des actions importantes ont été mises en place notamment grâce des solutions Schneider Electric (variateurs de vitesse, contrôle de l'éclairage, mesure et suivi des consommations...).

Une attention particulière est donnée aux régions suivantes : Asie, Europe, Amérique du Nord et du Sud, Afrique et Asie.

Illustrations 2008

Grèce : L'usine de Inofyta, construite en 1969, est dédiée à la fabrication de transformateurs moyenne tension. Sur ce site de production, 50 % de l'énergie consommée concerne le processus de cuisson lors de la fabrication de tôle magnétique. C'est donc sur celui-ci que s'est concentré l'essentiel des actions menées notamment pour réduire les pertes de chaleur. D'autres initiatives ont été prises, comme par exemple la mise en place d'un système automatique de compensation de l'énergie réactive, de la commande à distance des portes principales de l'usine, du contrôle automatique du chauffage et l'utilisation de lampes basse consommation. Le site a réduit sa consommation d'énergie par employé de 27 % en 2008 par rapport à 2007 (en kWh par personnes).

Brésil : Des usines de production au Brésil (Guararema, Jurubatuba et Sumaré) ont formalisé un plan d'action énergétique. Ces sites répartis sur le territoire sont dédiés à la fabrication de contacteurs, d'interrupteurs, d'automates, de disjoncteurs modulables, de produits "ultraterminal". Des produits et des composants spécifiques ont été déployés en se concentrant sur les applications suivantes : gestion de l'énergie par un système de surveillance relié par internet, optimisation des contrats de fourniture d'énergie, réduction du coût de l'énergie réactive pour améliorer le facteur de puissance.

Les produits Schneider Electric

La grande majorité des produits du Groupe sont des composants d'installation servant à la gestion de l'énergie consommée par les charges. Ils ne sont pas des consommateurs directs d'énergie et les pertes dissipées sont négligeables par rapport à l'énergie transitée. En revanche, ils jouent un rôle déterminant en matière d'efficacité énergétique des applications en aval.

Schneider Electric s'est engagé dans une démarche de prise en compte de l'environnement généralisée à toute son offre. D'ici 2011, deux-tiers de ses ventes devront être réalisées avec des produits dits Green Premium, c'est-à-dire mentionnant leurs impacts environnementaux tout au long

de leur cycle de vie (consommation d'énergie, de matière première, recyclage, identification voire l'élimination des substances dangereuses).

En outre, dans le cadre du développement des nouveaux produits, des objectifs d'amélioration d'impact doivent être définis. Pour les produits particulièrement énergivores, comme par exemple, les produits électroniques de puissance ou d'électronique de contrôle-commande, des objectifs d'amélioration de consommation d'énergie seront intégrés dans la démarche d'éco-conception.

Illustrations et récompenses 2008

Etats-Unis : Pour le lancement du nouvel onduleur Back-UPS ES 750 VA, la priorité était clairement de proposer la solution ayant les impacts environnementaux les plus faibles possibles. Résultat : la réduction maximale de la consommation énergétique a permis à ce produit d'être trois à cinq fois plus efficace que ses équivalents sur le marché. Cette offre a reçu le label "Produit de l'année" de l'Engineering Award and Electronic House 2008 aux Etats-Unis.

France : En décembre 2008, dans le cadre des Prix "Entreprises et Environnement" décernés par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Schneider Electric a remporté le Prix du Jury "Ecoproduit pour le Développement Durable" pour sa nouvelle plateforme d'automatismes M340. Remis à l'occasion de Pollutec, référence mondiale des salons consacrés à l'environnement, ces Prix récompensent des entreprises ayant engagé des démarches exemplaires en vue de maîtriser et de réduire l'impact de leurs activités et/ou de leurs produits et services sur l'environnement. Développée par l'activité Automatismes et Contrôle du Groupe, la gamme d'automatismes M340 se distingue par cinq points clefs :

- une diminution de la consommation d'énergie de 25 %,
- un taux de recyclabilité de 80 % (contre 60 % pour la précédente gamme),
- une réduction de 70 % du poids du produit et de son emballage,
- la conformité à la directive RoHS,
- le label "Green Product" pour le marché chinois.

Promotion de l'efficacité énergétique

De nombreuses initiatives sont menées en interne pour améliorer la compréhension des avantages à court et long termes de l'efficacité énergétique : campagnes de sensibilisation, élection de "champions énergétiques" pour chaque pays, constitution de groupes de travail locaux pour déployer les mesures d'Energy Action, désignation du meilleur employé et du meilleur site en matière d'efficacité énergétique. Un site intranet dédié est également en ligne. Il permet de suivre les évolutions et les résultats obtenus dans le cadre d'Energy Action.

Des manifestations et colloques thématiques ont été organisés au Vietnam, à Singapour, en France, aux USA à l'attention de nos clients et plus, largement, de nos partenaires. Par ailleurs, des partenariats ont été signés dans le cadre de Alliance.

Enfin, de nombreuses informations relatives à l'environnement sont à disposition. Sur le site d'APC par exemple, un guide pédagogique sur les économies d'énergie est téléchargeable, de même qu'un manuel sur l'éco-conception de centres de données.

Promotion des énergies renouvelables

Avec l'acquisition du canadien Xantrex en 2008 (une des trois plus importantes sociétés du marché des onduleurs utilisés dans des installations solaires et éoliennes), Schneider Electric a renforcé son rôle d'acteur majeur en matière de solutions utilisant les énergies renouvelables.

Depuis 2007, Schneider Electric collabore également à SolaireDirect, une société dédiée à la production d'électricité solaire, proposant la conception et l'installation d'infrastructures photovoltaïques de toutes tailles.

Plus globalement, l'activité Energies renouvelables de Schneider Electric particulièrement dédiée à l'énergie solaire répond aux besoins croissants de ses clients souhaitant combiner efficacité énergétique et énergies renouvelables. Son objectif : proposer des solutions et services configurés aux besoins particuliers des marchés tertiaires et domestiques ainsi que pour les fermes solaires.

Illustrations

France et Espagne : Schneider Electric développe également l'utilisation des énergies renouvelables dans ses infrastructures. Ainsi, le restaurant d'entreprise du centre de R&D Electropole à Eybens (France) est alimenté en énergie solaire. Le siège social de la Direction opérationnelle Europe situé à Barcelone (Espagne) est équipé d'un système photovoltaïque et d'un système de chauffage, ventilation et climatisation centralisé lui assurant une réduction de 15 % de ses coûts d'énergie. De même, le tout récent siège social de Schneider Electric à Rueil-Malmaison (France) répond aux normes HQE de haute qualité environnementale, notamment en matière de consommation d'énergie (divisée par 4, avec un objectif < 50 kWh/m²/an). 1700 collaborateurs de l'Île de France occuperont à terme ce bâtiment où 20 000 visiteurs par an sont attendus.

Prise en compte des écosystèmes

Une initiative innovante a été menée en 2008 en Espagne où Schneider Electric a participé un programme de reforestation.

Gestion des rejets, nuisances et déchets

Conditions d'utilisation des sols

La quasi totalité des terrains utilisés par Schneider Electric est située dans des zones urbanisées ou industrielles aménagées et n'affectent donc pas de biotopes remarquables. Aucune activité d'extraction de matériaux ou d'épandage n'est recensée dans le portefeuille d'activités.

Rejets dans l'air et l'eau

Les rejets dans l'air et l'eau sont par définition très limités, l'activité de Schneider Electric étant majoritairement une activité d'assemblage. Les ateliers spécialisés dans la fabrication de composants mécaniques font l'objet d'un suivi très strict, dans le cadre de leur certification ISO 14001. Leurs rejets sont suivis localement dans le respect de la législation. Aucun accident majeur n'a été répertorié en 2008.

Pour Schneider Electric, le changement climatique constitue l'un des enjeux majeurs de notre époque. A ce titre, le Groupe mène un plan d'actions pour identifier et réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses activités.

Ainsi, Schneider Electric est un partenaire majeur de la Fondation Polaire Internationale. Depuis septembre 2007,

le Groupe assure la distribution électrique et la gestion technique de la station et sa commande à distance de la première station de recherche scientifique "zéro émission" de la Fondation ("Princesse Elisabeth").

Schneider Electric contribue également aux missions de la Fondation Polaire Internationale en Antarctique.

- En répondant depuis 3 ans aux questionnaires du Carbon Disclosure Project, initiative mondiale menée par des investisseurs / gestionnaires d'actifs ;
- En rejoignant le Clinton Climate Initiative, une initiative à l'échelle mondiale pour lutter contre le réchauffement climatique en améliorant l'efficacité énergétique (depuis août 2007).

Le plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre de Schneider Electric procède par étapes :

- mesure des émissions de carbone sur une année (2007-2008),
- premières actions de réduction des émissions de carbone, dès lors que le Groupe dispose d'outils de consolidation des données suffisamment fiables et pouvant être soumis à audit (à partir de 2009),
- mise en place d'une comptabilité carbone pour lancer les actions futures de réduction des émissions de carbone (à partir de 2009).

Les conclusions du bilan carbone

En 2007, Schneider Electric a réalisé un bilan carbone de ses activités par un auditeur spécialisé externe.

L'ensemble du cycle d'activité a été étudié, de l'activité de tous ses fournisseurs en amont à l'activité logistique aval pour distribuer nos produits à nos clients.

Ce travail a permis de repérer :

- les grandes "masses" d'émissions de carbone: la moitié de celles-ci est liée aux matières premières, aux composants et aux services achetés à nos fournisseurs, un tiers lié à la logistique, le solde provenant de notre propre usage énergétique (déplacements des collaborateurs, procédures industrielles et impacts de nos bâtiments) ;
- l'impact potentiellement très élevé de la libération dans l'atmosphère du gaz SF₆ contenu dans certaines familles d'appareils de moyenne tension. Ce gaz peut se libérer des appareils arrivés en fin de vie lorsqu'ils sont démontés par les sociétés de traitement de déchets.

Les activités de Schneider Electric ont par conséquent les caractéristiques suivantes :

- Le Groupe assemble majoritairement ses produits, dans des usines de taille relativement modeste comparée à l'industrie lourde. Il n'est donc pas soumis à permis d'émettre, et ce pour l'ensemble de ses entités à travers le monde. Le SF₆ étant un gaz à effet de serre très puissant, les Etats et l'Union Européenne peuvent être amenés à restreindre réglementairement l'utilisation de SF₆ dans les années à venir. Certains secteurs, à l'instar des chaussures de sport ou des double-vitrages, ont retiré le SF₆ de leurs produits à cause de son impact sur le changement climatique.
- Schneider Electric est cependant sensible aux fortes fluctuations des coûts énergétiques qui pèsent sur sa chaîne d'approvisionnement, puisqu'il existe un rapport direct entre émission de carbone et quantité et type d'énergie consommée.

Les plans d'action à fin 2011

Cinq plans d'action prioritaires ont été définis :

- réduire les déchets par employé de 7,5 % et atteindre un taux valorisation de 84% sur les sites de production, de logistique et les grandes sites tertiaires,
- réduire la consommation d'énergie à 13,5 MWh/employés sur les sites de production, de logistique et les grands sites tertiaires,
- réduire les pertes de gaz SF₆ intervenant au cours du processus industriel à 1,2 % (4,6 % en 2008),
- réduire l'utilisation des transports aériens à 20 % (contre 35 % en 2008),
- mettre en place dans 10 pays des filières de traitement du gaz SF₆.

Rejets dans le sol

L'exploitation des sites ne donne lieu à aucun rejet volontaire dans le sol. Les sols des ateliers sont rendus étanches par des traitements appropriés. Les produits dangereux sont systématiquement stockés et manipulés sur bac de rétention. Les dispositifs de rétention prennent également en compte les cas de dysfonctionnement ou sinistres, incendie par exemple.

Comme chaque année, Schneider Electric a procédé à une revue des risques de pollution de l'ensemble de ses sites industriels dans le cadre du suivi de la certification ISO 14001. Aucun site n'est classé Seveso. 13 sites dont 7 en France, font l'objet d'un suivi permanent, souvent en raison de leur activité de production passée. Ce suivi s'effectue en liaison avec les autorités et le cas échéant un traitement de dépollution à titre préventif est mis en place. C'est le cas pour d'anciens sites comme Yates (Etats-Unis) ou encore à Maizières-Lès-Metz (France) où une zone de terres polluées par des huiles de transformateurs a été excavée.

Aucun incident majeur n'a été répertorié en 2008.

Nuisances sonores et olfactives

Tous les sites opèrent dans le respect des règles de nuisances sonores.

Déchets

Reconnue comme l'une des sources principales de pollution mais également une ressource potentielle de matière première, la gestion des déchets est l'une des priorités en matière de protection de l'environnement.

Cette priorité se traduit par des engagements politiques ou des réglementations qui visent en particulier les déchets des produits électriques, à l'instar de la directive européenne Waste Electrical and Electronic Equipment Directive (WEEE), transposée dans chacun des Etats de l'Union. Des réglementations équivalentes existent ou sont en voie de développement au Japon, en Chine, en Inde et aux Etats-Unis.

La directive WEEE a pour principal objectif d'augmenter le taux de valorisation des déchets électriques les plus importants, comme les équipements ménagers tels que les téléviseurs, les réfrigérateurs, les éclairages ainsi que les matériels de l'information et des télécommunications dont la durée de vie est extrêmement courte. La directive ne couvre que très marginalement les équipements électriques et électroniques industriels ou de distribution électrique. Elle rend responsable le producteur de l'équipement électrique de la mise en place et du financement de filières dédiées aux équipements électriques pour qu'ils soient collectés et

traités spécifiquement. La valorisation et le recyclage sont clairement mis en avant avec des taux minima à respecter.

Pour les déchets liés à ces processus de fabrication les principaux rejets de Schneider Electric sont constitués de déchets solides. Leur gestion fait l'objet de progrès continus. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la certification ISO 14001 que Schneider Electric a requis pour l'ensemble de ses sites de production à travers le monde.

Compte-tenu des disparités de classification selon les pays, le Groupe n'opère pas de consolidation globale par catégorie des déchets industriels spéciaux et banals. Ces enregistrements font l'objet d'une traçabilité au niveau local. En France, par exemple, le taux des déchets industriels spéciaux est de l'ordre de 14 % du total. Tous les déchets sont traités par des filières spécialisées selon leur nature.

Traitement de fin de vie

Le Groupe s'engage activement dans une démarche responsable de gestion des déchets générés par ses produits mis sur le marché alors que ses produits sont quasiment tous hors du champ de la directive WEEE.

En tant que société responsable, Schneider Electric doit pouvoir démontrer l'existence de filières "fin de vie" organisées. Celles-ci doivent être financées et qualifiées pour la collecte, le traitement et le recyclage de ses produits en fin de vie dans le respect de la santé et de l'environnement.

Cette démarche, menée en collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires du Groupe doit s'effectuer au niveau de chacun des Etats dans une démarche d'identification et de qualification, voire d'organisation des filières pour le traitement des déchets d'équipements électriques, avec la mise en place d'indicateurs appropriés.

Qui est responsable de quoi ?

Dans le cas des piles ou autres consommables, la gestion des déchets relève de la responsabilité des producteurs de ces produits. La politique du Groupe soutient ce partage de responsabilité, sachant que Schneider Electric garde la responsabilité de l'information de leur présence éventuelle. A ce titre, Schneider Electric informe ses clients sur les impacts de ses produits et leur composition grâce aux Profils Environnementaux Produits (PEP) qui accompagnent les produits.

En Europe, Schneider Electric propose à ses clients une offre de prise en charge de leurs produits en fin de vie. C'est par exemple le cas de sa filiale MGE UPS Systems. Depuis 2006, l'offre "Swap pac" épargne aux détenteurs d'onduleurs obsolètes la gestion du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Elle comprend un audit de site (bilan environnemental des consommations électriques et de la qualité de l'installation), le traitement des équipements en fin de vie (désinstallation, reprise des onduleurs, remise du certificat de destruction) et la fourniture de nouveaux équipements.

La fin de vie prise en compte dès la conception

A noter enfin que Schneider Electric intègre l'impact environnemental de la fin de vie de ses produits dès leur phase de conception en allant au-delà du calcul du taux potentiel de valorisation l'EIME (logiciel d'évaluation des risques environnementaux et de gestion des opportunités). Le Groupe a en effet développé un guide des bonnes règles de conception pour optimiser les coûts de fin de vie et le taux potentiel de recyclabilité de ses produits.

En outre, Schneider Electric a décidé d'intégrer dans les manuels d'instructions de ses produits, les recommandations nécessaires et les bonnes pratiques pour que le traitement en fin de vie puisse être fait dans les conditions respectueuses de l'environnement.

Démarches d'évaluation et de conformité

Démarche d'évaluation ou de certification entreprise en matière d'environnement

Dès la parution de la norme en 1996, Schneider Electric a retenu le principe de certification de ses sites. Le principe retenu est la certification ISO14001 de 100 % des sites industriels et de logistique dans les 2 ans qui suivent leur acquisition ou leur création.

Fin 2008, 90,5 % des sites soit 219 sites industriels et logistiques sont certifiés ISO 14001.

Dans le cadre de ses plans de progrès du baromètre Planète et Société, un des dix objectifs est la certification ISO14001 de 100 % des sites industriels et logistiques à fin 2008.

15 nouveaux sites ont été certifiés en 2008.

Par ailleurs, le déploiement volontaire à titre expérimental de système de gestion environnementale sur des sites tertiaires s'est poursuivi en 2007. La totalité des agences commerciales en Allemagne et en France est déjà certifiée.

Organisation et formation sur la gestion de l'environnement

Organisation

L'organisation s'appuie sur

- une direction environnement au niveau du Groupe,
- un réseau de compétences composé :
 - pour les sites : de responsables environnement dans tous les pays dotés d'une activité significative et Directions opérationnelles et de responsables environnement d'unité dans chaque entité industrielle ou logistique,
 - pour les produits : de responsables appelés éco-référents dans chaque activité en charge de la prise en compte de la dimension environnementale dans la gestion de l'offre et de délégués environnement dans chaque département.

Ce réseau dispose d'outils de gestion et de partage d'expériences (directives, guides d'applications, intranet spécifique, bases de données,...).

Formation et information des salariés

La formation et l'information des salariés comptent parmi les missions clés des responsables environnement pays et unités. Particulièrement déployée à l'occasion des certifications des sites, elle est facilitée par une formation en e-learning composée de 28 modules spécialisés représentant un total d'environ 15 heures.

Illustration 2008

Schneider Electric Colombie a reçu le label "Excellence environnementale". Cette reconnaissance officielle du gouvernement colombien atteste de la qualité des actions menées par le Groupe dans le domaine de la protection de l'environnement. La campagne environnementale lancée depuis 2006 auprès des salariés et de leur famille a été un élément déterminant pris en compte.

Gestion des risques environnementaux et prévention

La gestion des risques environnementaux est intégrée au système de management environnemental ISO 14001.

Aucun site Schneider Electric n'est classé Seveso.

Hormis les opérations volontaires de prévention mentionnées à propos de rejets dans les sols (pollutions historiques anciennes), il n'a pas été versé d'indemnités en application de décision judiciaire.

Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société

Tous les sites industriels, qui sont certifiés ISO 14001, sont organisés pour prévenir les situations d'urgence et réagir efficacement en cas de problème. Les plans d'actions préventives et correctives s'appuient en amont sur une analyse des situations dégradées et des impacts potentiels, en partie extraite de l'étude de danger des dossiers d'installations classées.

En France par exemple, certains sites manipulant des composés chimiques en plus grande quantité, comme le Vaudreuil, MGA, 38Tec, sont équipés de ballons gonflables dans les réseaux d'eau pour éviter tout transfert de pollution vers l'extérieur, d'autres comme SDE qui est proche d'une rivière disposent de barrages flottants.

Toutes ces actions sont accompagnées de procédures et sont régulièrement testées au cours d'exercices dédiés durant l'année.

Une organisation nationale est en place pour suivre les sites sensibles. Leurs managers participent systématiquement à une formation à la gestion de crise environnementale éventuelle. Des directives, procédures et guides nationaux sont disponibles sur intranet : gestion de crise environnementale, gestion des activités passées et présentes, prévention des risques de pollution, etc. Leur application est vérifiée par des audits internes.

En Europe, par exemple, un Comité environnement sol se réunit trimestriellement et valide les plans d'actions visant à réduire le risque de pollution potentiel et à éliminer toute conséquence sur l'environnement pour les sites sous surveillance en raison de leur passé industriel.

Illustration 2008

Sur le site de MG Ales (France), une fuite de fioul est intervenue en novembre 2008. N'entraînant aucun risque vis-à-vis des salariés, cette fuite provenait d'une réserve du groupe électrogène. Immédiatement, des barrages filtrants ont été installés afin d'éviter la pollution des eaux fluviales et le captage du fioul dans le fossé de rétention à l'intérieur du site. Par mesure de précaution, un bassin de rétention a également été installé en sortie de site. Après l'information de la DRIRE, une cellule de gestion de crise a été mise en place avec une réunion quotidienne sur le site pour contenir les écoulements et mettre en place les opérations de dépollution des zones concernées. Dans le cadre de cet accident, aucune pollution des eaux fluviales n'a été observée. Les terres polluées ont été enlevées et font l'objet d'un traitement biologique au sein d'un centre homologué par la DRIRE. Des mesures de sécurisation des activités concernées sont en cours d'étude pour être mises en œuvre fin premier trimestre 2009.

> 10. Notation

Les notations des principales agences de notation spécialisées et de gestionnaires de fonds d'éthiques sont présentées ici. Elles précisent la performance de l'entreprise dans son secteur de référence.

Les plans de progrès du baromètre Planète et Société

- Assurer la présence de Schneider Electric dans les 4 familles majeures d'indices ISR

	2006	2007	2008
Performance	7,5/10	7,5/10	7,5/10

Indice ASPI Euzone

Depuis 2001, Schneider Electric est inclus dans l'indice ASPI Eurozone (Advanced Sustainable Performances Indices), qui comprend 120 entreprises cotées de la zone euro (Univers DJ Euro Stoxx) présentant les meilleures performances sociales et environnementales. Les valeurs sont sélectionnées sur la base des notations Vigéo conformément aux lignes directrices de l'APSI Eurozone.

www.vigeo.com

> Pour en savoir plus :

www.schneider-electric.com (> groupe > développement durable)

www.barometre.schneider-electric.com

www.rohs.schneider-electric.com

www.fondation.schneider-electric.com

> Pour nous contacter

Par mail : fr-developpement-durable@schneider-electric.com

Par courrier : Schneider Electric Industries SAS

Direction du Développement Durable – 35 rue Joseph Monier- 92500 Rueil-Malmaison – France

> 11. Éléments de méthodologie concernant les indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement

Référentiel et définitions

En l'absence de référentiel public reconnu et pertinent pour les activités de fabrication et d'assemblage de composés électroniques, Schneider Electric a formalisé un référentiel précisant les méthodes de reporting des indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement. Ce référentiel comprend l'ensemble des définitions, des procédures de mesure et des méthodes de collecte de ces informations. Engagé dans un processus d'amélioration continue, Schneider Electric complète progressivement ce travail pour adapter son référentiel d'indicateurs de développement durable aux évolutions du Groupe. Ce document est mis à jour régulièrement.

Périmètre et méthodes de consolidation

Les indicateurs relatifs aux ressources humaines et à la sécurité sont consolidés au niveau mondial sur l'ensemble des sociétés intégrées globalement dans le périmètre de consolidation financière. Pour les données environnementales,

Indices Dow Jones Sustainability

Sélectionné une première fois en 2002, Schneider Electric fait partie de l'édition 2008 du Dow Jones Sustainability Index World (indice mondial) et Stoxx (indice européen). La recherche sur la durabilité des entreprises pour cette famille d'indices est assurée par SAM (Sustainable Asset Management), une société de gestion d'actifs indépendante basée en Suisse.

www.sustainability-index.com

Indices Ethibel Sustainability

En 2006, Schneider Electric a été sélectionné dans le registre d'investissement Ethibel. Ce registre est utilisé comme référence dans le cadre de l'investissement socialement responsable par un nombre croissant de banques, de gestionnaires de fonds et d'investisseurs institutionnels en Europe. Ethibel propose aux investisseurs deux produits basés sur ce registre : Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe et Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Global

www.ethibel.com

toutes les entités certifiées ISO 14001 doivent reporter. De plus, les sites de production et de logistique sont intégrés dans le périmètre après deux années civiles d'exercice complet. Ceux-ci doivent compter un effectif de 20 personnes ou plus. Les sites administratifs, R&D et commerciaux reportent quand à eux sur la base du volontariat. En 2008, selon la logique de couverture la plus large possible, le périmètre de reporting environnement s'est accru de 201 à 234 sites industriels et logistiques. Les unités qui appartiennent à des sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont intégrées à 100 % dans le reporting. Les unités qui appartiennent à des sociétés consolidées par intégration proportionnelle sont également consolidées par intégration globale. Enfin, les sociétés consolidées financièrement par équivalence ne sont pas prises en compte dans le reporting.

Collecte et contrôle des données

Les indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement sont issus de plusieurs outils de reporting dédiés disponibles sur l'Intranet du Groupe. Leur consolidation

est placée respectivement sous la responsabilité de la direction des ressources humaines et sous la responsabilité de la direction environnement du Groupe. Les contrôles de fiabilité des données s'effectuent lors de la consolidation (revue des variations, comparaison inter-sites). En cas de donnée reportée incohérente ou manquante, aucune valeur estimée par défaut n'est utilisée. Dans une logique d'amélioration continue, Schneider Electric a demandé à Ernst & Young de conduire des travaux d'examen visant à produire une assurance modérée sur certains indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement.

Modalités de calcul

Données environnementales

CO₂ : le mode de conversion des consommations énergétiques en équivalent CO₂ est emprunté à l'IEA (International Energy Agency, 2006). Ces facteurs de conversion peuvent être globaux (gaz, fuel, gasoil) ou nationaux (électricité, chauffage urbain...).

Déchets : la comptabilisation des déchets n'intègre pas les déchets exceptionnels (destruction de bâtiments par exemple).

Certifications ISO 14001 : l'indicateur ISO 14001 rapporte à 217 sites industriels et logistiques contre 211 pour les autres indicateurs environnementaux. Cet indicateur constitue l'un des indicateurs de performance du baromètre Planète et Société.

COV : compte tenu du type d'activité du Groupe, l'émission de composés organiques volatils a fait l'objet d'une simple estimation destinée pour 2006 et 2007 à produire des ordres de grandeur.

PEP : il s'agit du nombre de profils environnementaux de produits développés par Schneider Electric. Il constitue l'un des indicateurs de performance du baromètre Planète et Société.

Données sociales

Nombre de jours perdus pour cause d'accidents du travail par employé : cet indicateur se calcule mensuellement sur la base des jours ouvrés et des effectifs moyens. Il intègre tous les jours d'arrêts supérieurs à un jour survenus au

cours des 12 derniers mois. Le total annuel présenté est la somme des valeurs mensuelles. Les effectifs des entités qui n'ont pas renseigné le nombre de jours perdus ont été exclus du dénominateur. Il constitue l'un des indicateurs de performance du Baromètre Planète et Société.

Couverture sociale : toutes les entités permettant à ses salariés d'être couverts sur les trois sujets suivants sont considérées comme apportant une couverture sociale de base à ses collaborateurs : maladies (prestations en nature ou financières), accidents du travail (prestations en nature ou financières) et invalidité. Cet indicateur comptabilise les entités acquises depuis au moins 2 ans. Il constitue l'un des indicateurs de performance du baromètre Planète et Société.

Heures de formation : cet indicateur n'intègre pas les actions de sensibilisation, considérant qu'elles ne sont pas assimilables à de la formation. Le reporting est comptabilisé en heures depuis 2007.

Diversité : cet indicateur suit la part de femmes intégrées aux programmes de mobilité internationale. Ces programmes constituent un mode de détection des potentiels chez Schneider Electric. Il constitue l'un des indicateurs de performance du baromètre Planète et Société.

Global Compact : cet indicateur suit la part du volume d'achats 2008 réalisée avec des signataires du Global Compact. Il est établi sur la base des 2000 plus gros fournisseurs référencés dans la base fournisseurs du Groupe, ce qui a tendance à minorer sa valeur, en considérant que les signataires de l'EICC (Electronic Industry Code of Conduct) répondent également aux exigences du Global Compact. Il constitue l'un des indicateurs de performance du baromètre Planète et Société.

Limites méthodologiques

Les méthodologies relatives aux indicateurs environnementaux peuvent présenter certaines limites compte tenu des estimations réalisées pour les mois en cours lors de la remontée des données. Ces estimations ne sont pas soumises à correction a posteriori et représentent un sixième de l'année.

> 12. Rapport d'assurance modérée du Commissaire aux comptes sur une sélection d'informations environnement, sécurité et ressources humaines

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande et en notre qualité de Commissaire aux comptes de Schneider Electric, nous avons procédé à des contrôles visant à nous permettre d'exprimer l'assurance modérée que les informations relatives à l'exercice 2008 signalées par le signe ▲ dans les tableaux de bord présentés en pages 90 à 97 et 101-102 du Document de référence (les "Informations"), ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel de reporting applicable en 2008 (le Référentiel) dont un résumé figure en page 108-109

Il est de la responsabilité de Schneider Electric d'établir les Informations, le Référentiel et d'en assurer la mise à disposition au siège du Groupe.

Il nous appartient, sur la base de nos contrôles, d'exprimer une conclusion sur ces Informations. Nos contrôles ont été conduits conformément au standard international ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagement, décembre 2003). Notre indépendance est définie par les textes législatifs et réglementaires ainsi que le code de déontologie de la profession.

La conclusion formulée ci-après porte sur ces seules informations et non sur l'ensemble du rapport de développement durable inclus dans le Document de référence. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des contrôles plus étendus.

Nature et étendue des travaux

Pour nous permettre d'exprimer notre conclusion, nous avons conduit les contrôles suivants :

- Nous avons apprécié le Référentiel au regard de sa précision, sa clarté, son objectivité, son exhaustivité et sa pertinence par rapport aux activités du Groupe et aux pratiques de reporting du secteur,
- Au niveau du Groupe et des divisions situées en France, Scandinavie et Etats-Unis/Mexique ⁽¹⁾, nous avons mené des entretiens auprès des responsables de la collecte des Informations. A ces niveaux, nous avons :
 - mené une analyse des risques d'anomalie et de leur matérialité,
 - évalué l'application du Référentiel, mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, la consolidation ainsi que les calculs des Informations.
- Nous avons sélectionné un échantillon de sept entités opérationnelles représentatives des activités et des implantations géographiques, en fonction de leur taille / contribution aux Informations et des risques d'anomalie identifiés préalablement.
- Les entités sélectionnées représentent en moyenne 29 % ⁽²⁾ (entre 4 % et 56 % suivant les Informations) de la valeur totale des Informations. A ce niveau, nous avons vérifié la compréhension et l'application du Référentiel, mené des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec les pièces justificatives.
- Nous avons revu la présentation des Informations dans le rapport annuel en pages 90 à 97 et 101-102.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces contrôles, à M. Monsieur Eric Duvaud, associé en charge de notre département Environnement et Développement Durable.

Compte tenu des contrôles réalisés depuis quatre exercices, nous estimons que nos contrôles fournissent une base suffisante à la conclusion formulée ci-après.

Informations et commentaires

Le Référentiel défini par Schneider Electric pour les données sélectionnées appelle de notre part les commentaires suivants :

- Des progrès ont été enregistrés dans la formalisation du Référentiel et les contrôles internes réalisés au niveau du Groupe. Néanmoins la nature des contrôles à effectuer sur l'ensemble des données environnementales et sociales ainsi que les personnes en charge de ces contrôles au niveau des sites et des entités opérationnelles devraient être encore précisées et leur efficacité renforcée afin de pérenniser la fiabilité du reporting.

- Les efforts pour sensibiliser, dans les sites et entités du Groupe, les personnes en charge du reporting environnemental et social aux enjeux de ce reporting devraient être poursuivis ; une attention particulière devrait être portée à l'application du Référentiel pour la comptabilisation des "Déchets produits et valorisés" et la distinction "Effectifs CVD/NCVD", et aux modalités de calcul de l'indicateur "Estimation des émissions de COV" ;

Le Groupe apporte des informations détaillées sur les méthodologies utilisées pour l'établissement des Données dans la note méthodologique figurant pages 108-109 et dans les commentaires accompagnant les données publiées. Au regard de ces informations, nous souhaitons souligner que les données environnementales sont remontées en juin et en décembre sur la base d'estimations pour au moins le dernier mois de chaque semestre qui ne sont pas réévaluées en fin d'année.

Conclusion

Nous exprimons une réserve sur les informations "Taux de fréquence des accidents du travail (Tf)" et "Taux de gravité des accidents du travail (Tg)" car nous avons constaté que le reporting des heures travaillées, données entrant dans le calcul de ces informations, n'est pas exhaustif.

Sur la base de nos contrôles et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine le 4 mars 2009.

Le Commissaire aux comptes
Ernst & Young et Autres

Pierre Jouanne

Ernst & Young / Environnement
et Développement Durable

Eric Duvaud



 **ERNST & YOUNG**
Quality In Everything We Do

*(1) France (sites de Moirans, Carros et France Transfo) ;
Etats-Unis/Mexique – NAOD (sites de Rojo Gomez et Seneca) et
Scandinavie (sites de Stromfors et Nykoping).*

*(2) 33 % des consommations d'énergie, 14 % des déchets produits et
valorisés, 28 % des consommations d'eau ; 54 % des émissions de CO₂ ;
3 % des émissions de COV ; 27 % des effectifs industriel et logistique ;
43 % de l'effectif total ; 20 % des heures de formation et 56 % du nombre
de jours perdus (NDL).*

Comptes consolidés au 31 décembre 2008

1 - Compte de résultat consolidé	p. 112
2 - Tableau des flux de trésorerie consolidés	p. 113
3 - Bilan consolidé	p. 114
4 - Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	p. 116
5 - Annexe aux comptes consolidés	p. 117
6 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 166

1

2

3

4

5

6

7

8

> 1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros sauf le résultat par action)		2008	2007
Chiffre d'affaires	(note 21)	18 311	17 309
Coûts des ventes		(10 896)	(10 210)
Marge brute		7 415	7 099
Recherche et développement	(note 22)	(402)	(417)
Frais généraux et commerciaux		(4 120)	(3 978)
Autres produits et charges d'exploitation	(note 24)	(139)	(142)
EBITA (*)		2 754	2 562
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	(note 25)	(174)	(79)
Résultat d'exploitation		2 580	2 483
Coût de la dette financière nette		(246)	(247)
Autres produits et charges financiers		(68)	(19)
Résultat financier	(note 26)	(314)	(266)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(note 6)	12	4
Résultat avant impôts		2 278	2 221
Impôts sur les sociétés	(note 11)	(555)	(600)
Résultat net consolidé		1 723	1 621
-dont part du Groupe		1 682	1 583
-dont intérêts minoritaires		41	38
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (en euros/action)	(note 13.3)	7,02	6,78
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (en euros/action)	(note 13.3)	7,00	6,70

* EBITA (Earnings Before Interest Taxes and Amortization of purchase accounting intangibles)

Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions et avant perte de valeur des écarts d'acquisition.
L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

> 2. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2008	2007
I - Trésorerie provenant des activités d'exploitation :		
Résultat net - part du Groupe	1 682	1 583
Part des minoritaires	41	38
Perte/(profit) des sociétés mises en équivalence net des dividendes reçus	(12)	(4)
<i>Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :</i>		
Amortissements des immobilisations corporelles	328	309
Amortissements des immobilisations incorporelles	220	185
Perte de valeur des actifs non courants	72	41
Augmentation/(diminution) des provisions	93	101
Variation des impôts différés	(23)	11
(Plus) ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	18	(81)
Autres éléments	81	28
Autofinancement d'exploitation	2 500	2 211
Diminution/(augmentation) des créances d'exploitation	(31)	(367)
Diminution/(augmentation) des stocks et travaux en cours	(50)	(44)
(Diminution)/augmentation des dettes d'exploitation	(5)	151
Autres actifs et passifs courants	14	139
Variation du besoin en fonds de roulement	(72)	(121)
Total I	2 428	2 090
II - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(416)	(403)
Cessions d'immobilisations corporelles	14	79
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(298)	(233)
Cessions d'immobilisations incorporelles	7	(3)
Investissement net d'exploitation	(693)	(560)
Investissement financier net <i>(note 2)</i>	(598)	(5 291)
Autres opérations financières à long terme	(17)	(1)
Actifs de retraite à long terme	28	(25)
Sous-total	(587)	(5 317)
Total II	(1 280)	(5 877)
III - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :		
Emission d'emprunts <i>(note 16)</i>	435	708
Remboursement d'emprunts	(749)	(5 160)
Vente/(achat) d'actions propres	(70)	15
Augmentation/(diminution) des autres dettes financières	366	6 386
Augmentation/(réduction) de capital en numéraire	144	1 271
Dividendes versés : Schneider Electric SA	(796)	(670)
Minoritaires	(36)	(29)
Total III	(706)	2 520
IV - Effet net des conversions :	Total IV	(2)
Variation nette de trésorerie : I + II + III + IV	359	(1 268)
Trésorerie nette en début de période	1 158	2 426
Variation de trésorerie	359	(1 268)
Trésorerie nette en fin de période <i>(note 12)</i>	1 517	1 158

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

> 3. Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)

31.12.2008

31.12.2007

Actif non courant :

Ecarts d'acquisition, nets	(note 3)	8 542	8 141
Immobilisations incorporelles, nettes	(note 4)	3 991	3 714
Immobilisations corporelles, nettes	(note 5)	1 970	1 856
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes		5 961	5 570
Participations dans les entreprises associées	(note 6)	281	172
Actifs financiers disponibles à la vente	(note 7)	200	323
Autres actifs financiers non courants	(note 7)	113	124
Actifs financiers non courants		313	447
Actifs d'impôt différé	(note 11)	932	688
Total actif non courant		16 029	15 018

Actif courant :

Stocks et en-cours	(note 8)	2 584	2 481
Clients et créances d'exploitation	(note 9)	3 537	3 463
Autres créances et charges constatées d'avance	(note 10)	925	951
Immobilisations destinées à la vente		2	2
Actifs financiers courants	(note 7)	78	84
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(note 12)	1 652	1 269
Total actif courant		8 778	8 250

Total de l'Actif

24 807

23 268

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Passif

(en millions d'euros)

31.12.2008

31.12.2007

Capitaux propres	<i>(note 13)</i>		
Capital social		1 979	1 962
Primes d'émission, de fusion, d'apport		5 378	5 254
Réserves consolidées et autres réserves		4 503	3 931
Réserves de conversion		(954)	(962)
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)		10 906	10 185
Intérêts minoritaires		145	129
Total capitaux propres		11 051	10 314
Provisions non courantes			
Provisions pour retraites et engagements assimilés	<i>(note 14)</i>	1 463	996
Autres provisions non courantes	<i>(note 15)</i>	302	264
Provisions non courantes		1 765	1 260
Dettes financières non courantes			
Emprunts obligataires	<i>(note 16)</i>	3 367	3 196
Dettes financières à plus d'un an	<i>(note 16)</i>	1 272	590
Dettes financières non courantes		4 639	3 786
Passifs d'impôt différé	<i>(note 11)</i>	888	910
Autres dettes à long terme	<i>(note 17)</i>	20	77
Total passifs non courants		7 312	6 033
Dettes courantes			
Fournisseurs et dettes d'exploitation		2 312	2 133
Dettes fiscales et sociales		1 320	1 305
Provisions courantes	<i>(note 15)</i>	538	445
Autres dettes courantes		708	637
Dettes financières courantes	<i>(note 16)</i>	1 566	2 401
Total passifs courants		6 444	6 921
Total du Passif		24 807	23 268

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

> 4. Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions (milliers)	Capital	Primes d'émission de fusion d'apport	Réserves consolidées	Réserves d'actions propres	Autres réserves	Réserves de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total
31 décembre 2006	227 698	1 822	4 121	3 200	(265)	(9)	(152)	8 717	121	8 838
Résultat net de l'exercice				1 583				1 583	38	1 621
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres (note 13)						12		12		12
Différences de conversion							(810)	(810)	(1)	(811)
Total des produits et charges comptabilisés (résultat complet)				1 583		12	(810)	785	37	822
Augmentation de capital	15 781	126	1 052					1 178		1 178
Plans de souscription d'actions (note 13)	1 820	14	81					95		95
Dividendes distribués (note 13)				(670)				(670)	(29)	(699)
Variation de l'auto détention (note 13)					24			24		24
Stock options (note 13)					26			26		26
Autres ⁽¹⁾				19	11			30		30
31 décembre 2007	245 299	1 962	5 254	4 132	(204)	3	(962)	10 185	129	10 314
Résultat net de l'exercice				1 682				1 682	41	1 723
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres (note 13)						(424)		(424)		(424)
Différences de conversion							8	8	10	18
Total des produits et charges comptabilisés (résultat complet)				1 682		(424)	8	1 266	51	1 317
Augmentation de capital	2 000	16	118					134		134
Plans de souscription d'actions (note 13)	127	1	6					7		7
Dividendes distribués (note 13)				(796)				(796)	(36)	(832)
Variation de l'auto détention (note 13)					(70)			(70)		(70)
Stock options (note 13)					26			26		26
Autres ⁽²⁾				152	2			154	1	155
31 décembre 2008	247 426	1 979	5 378	5 170	(246)	(421)	(954)	10 906	145	11 051

(1) Dont 12 millions d'euros liés au plan d'actionnariat salarié et 6 millions d'euros au titre du reclassement des plus-values sur actions propres.

(2) Dont 152 millions d'euros de créance fiscale, 5 millions d'euros liés au plan d'actionnariat salarié et (2) millions d'euros au titre du reclassement des plus-values sur actions propres.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

> 5. Annexe aux comptes consolidés

Les montants sont exprimés en millions d'euros sauf mention contraire.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Schneider Electric pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le Directoire du 13 février 2009, examinés par le Conseil de Surveillance du 18 février 2009 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 avril 2009.

Les activités principales du Groupe sont décrites au Chapitre 1 du document de référence.

Note 1 - Principes Comptables

1.1 - Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à l'exception de l'adoption des normes et interprétations suivantes, sans impact significatif pour le Groupe :

- IFRIC 11 - *IFRS 2 Actions propres et transactions intra-groupe*,
- IFRIC 14 - *IAS 19 Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, exigences de financement minimal et leur interaction*,
- Amendement d'IAS 39 et IFRS 7 - *Reclassement des actifs financiers*.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application, obligatoire à compter des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, des normes et interprétations suivantes non encore adoptées par l'Union Européenne, serait sans incidence significative sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 12 - *Contrats de concession*,
- Amendement d'IFRIC 9 et IAS 39 - *Dérivés incorporés*,
- Amendement d'IFRS 7 - *Investissements dans des instruments de dette*,

En outre, le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2008 :

- Amendement d'IAS 1 - *Présentation des états financiers*,
- Amendement d'IAS 23 - *Coûts d'emprunt*,
- IFRS 8 - *Secteurs opérationnels*,
- IFRIC 13 - *Programmes de fidélisation de la clientèle*,
- Amendement d'IFRS 2 - *Paiements fondés sur des actions : Conditions d'acquisition et annulations*.

Enfin, le groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 :

- Amendement d'IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*,
- Amendement d'IAS 27 - *Etats financiers consolidés et individuels*,

- Amendement d'IAS 39 - *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - Eléments éligibles à la comptabilité de couverture*,
- Amendement d'IAS 32 et IAS 1 - *Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation*,
- IFRIC 15 - *Contrats de construction de programmes immobiliers*,
- IFRIC 16 - *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger*,
- IFRIC 17 - *Distributions en nature aux propriétaires*,
- *Améliorations des IFRS*.

Le processus de détermination par Schneider Electric des impacts potentiels sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés, à l'exception des deux normes suivantes :

- IFRS 8 qui induira une modification de la présentation de l'information sectorielle,
- Amendement d'IFRS 3 qui modifiera de façon prospective les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprises.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007. Les états financiers 2006, inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 26 mars 2007 sous le N° D 07-223, sont incorporés par référence.

1.2 - Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

1.3 - Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles (note 1.10),
- la valeur de réalisation des stocks et travaux en-cours (note 1.12),
- la valeur recouvrable des créances d'exploitation (note 1.13),
- l'évaluation des paiements fondés sur des actions (note 1.18),
- l'estimation des provisions pour risques et charges, et en particulier les provisions pour garantie (note 1.19),
- l'évaluation des engagements de retraite (note 14).

1.4 - Principes de consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif s'entend comme un contrôle exercé par tout moyen, tel que la détention d'un intérêt majoritaire en droits de vote, la détention d'intérêts minoritaires significatifs, ou des contrats ou accords avec les autres actionnaires.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que sociétés en participation et accords de coopération, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément au traitement alternatif prévu par la norme IAS 31 - *Participations dans les coentreprises*.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise ou jusqu'à la date de perte du contrôle effectif.

Les opérations et soldes intra-groupe sont éliminés.

La liste des principales filiales et participations consolidées est présentée en note 30.

La consolidation est réalisée à partir de comptes clos au 31 décembre de l'exercice.

1.5 - Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*. Conformément à l'option prévue par la norme IFRS 1 - *Première Adoption des IFRS*, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (note 1.10 ci-dessous). Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions.

1.6 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs,
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste Réserves de conversion dans les capitaux propres consolidés. Conformément à la norme IFRS 1 - *Première Adoption des IFRS*, les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ont été mis à zéro par la contrepartie des réserves consolidées sans impact sur les capitaux propres totaux.

1.7 - Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en devise fonctionnelle au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Le traitement des couvertures de change est précisé en note 1.22.

1.8 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 - *Immobilisations incorporelles*.

Les actifs incorporels (principalement des marques et des listes clients) acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations externes pour les plus significatifs et internes pour les autres. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires. La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

L'amortissement et les pertes de valeur de ces incorporels sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat "Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions".

Marques

Les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé.

Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces marques et, le cas échéant, leur durée de vie sont les suivants :

- notoriété de la marque,
- pérennité de la marque en fonction de la stratégie d'intégration de la marque acquise au portefeuille de marques du Groupe.

La valeur des marques non amorties est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge au moment où elles sont encourues.

Le Groupe a mis en place à compter de 2004 les systèmes nécessaires pour permettre le suivi et la capitalisation au bilan des coûts de développement. En conséquence, seuls les projets relatifs au développement de nouveaux produits lancés à partir de 2004 sont capitalisés.

Les dépenses de développement de nouveaux projets sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 10 ans. L'amortissement des projets ainsi capitalisés est incorporé au prix de revient des produits correspondants et enregistré en coûts des ventes lorsque les produits sont vendus.

Mise en place de progiciels

Les coûts (internes et externes) se rapportant à la mise en place de progiciels de type ERP (progiciels intégrés) sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à la phase de programmation, de codification et de tests. Ils sont amortis sur la période d'usage de tels progiciels.

1.9 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 - *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation

distinctes qui constituent les immobilisations. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- Constructions : 20 à 40 ans
- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 10 ans
- Autres : 3 à 12 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité (lignes de production par exemple) tiennent compte des cycles de vie estimés des produits.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le calcul des amortissements lorsque cette valeur résiduelle est jugée significative.

Les amortissements sont comptabilisés en charge de l'exercice ou sont incorporés au coût de production des stocks ou au prix de revient des immobilisations incorporelles générées en interne. Ils sont donc comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes, en coût de recherche et développement ou en frais généraux et commerciaux selon les cas.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique Autres produits et charges d'exploitation.

Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de locations dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée du contrat.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt encourus pendant la période de construction et d'acquisition des actifs corporels et incorporels sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, conformément au traitement de référence de la norme IAS 23 - *Coûts d'emprunt*.

1.10 - Dépréciations d'actifs

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité,

- pour les actifs incorporels non amortis et les écarts d'acquisition, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an, et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés, généralement sur une durée n'excédant pas 5 ans. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe à la date d'évaluation affecté d'une prime de risque en fonction de la zone géographique considérée. Le CMPC est de 8,2 % au 31 décembre 2008, en hausse par rapport à 7,5 % au 31 décembre 2007. Il a été déterminé à partir d'un taux d'intérêt long terme de 4,0 % correspondant à la moyenne des OAT échéance 10 ans des dernières années, d'une prime correspondant à la moyenne de celles constatées sur les financements obtenus par le Groupe sur le dernier trimestre 2008, ainsi que sur des risques géographiques correspondant aux risques pays pondérés de l'activité du Groupe dans ces pays. Le taux de croissance à l'infini est égal à 2 % et n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif testé et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux divisions opérationnelles (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, et Reste du Monde) et aux Directions Activités (Energie Sécurisée, Automatismes du Bâtiment, CST).

Les écarts d'acquisition sont affectés au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux UGT est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

1.11 - Actifs financiers non courants

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée de façon fiable et correspond au cours de bourse à la date de clôture.

Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Cette règle est notamment appliquée pour les titres non cotés.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres (autres réserves) jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat. Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts, présentés en autres actifs financiers non courants, sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

1.12 - Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (coût d'acquisition ou coût de production généralement déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré) ou de leur valeur de réalisation nette estimée.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restant à encourir pour l'achèvement des produits et/ou la réalisation de la vente.

Les pertes de valeur des stocks sont comptabilisées en coût des ventes pour la part matière et en frais généraux et commerciaux pour les produits finis.

Le coût des travaux en cours, produits finis et semi-finis, comprend les coûts des matières et de la main d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance, l'ensemble des frais généraux de production sur la base de la capacité normale de production et la part des coûts de recherche et développement rattachable au processus de production (correspondant à l'amortissement des projets capitalisés mis en production et aux dépenses de maintenance des produits et des gammes).

1.13 - Clients et créances d'exploitation

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa provision sont annulées par le compte de résultat.

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

1.14 - Immobilisations destinées à la vente

Les immobilisations destinées à la vente ne sont plus amorties et sont présentées distinctement au bilan, sur la ligne immobilisations destinées à la vente pour une valeur égale au plus faible montant entre leur coût amorti et leur valeur nette de réalisation.

1.15 - Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances de renversement identiques.

1.16 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus ainsi que les titres négociables sur des marchés officiels. D'une manière générale, tous les titres négociables sont constitués d'instruments très liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, tels que billets de trésorerie, fonds communs de placement ou équivalents. Compte tenu de la nature et des maturités de ces instruments, le risque de variation de valeur est négligeable et ces instruments sont présentés en équivalents de trésorerie.

1.17 - Actions propres

Les actions Schneider Electric SA détenues par la société mère ou par des sociétés intégrées sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres et sont maintenues à leur coût d'acquisition jusqu'à leur cession.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

1.18 - Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Sur la base des législations et pratiques nationales, les filiales du Groupe peuvent avoir des engagements dans le domaine des plans de retraites et des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme. Les montants payés au titre de ces engagements sont conditionnés par des éléments tels que l'ancienneté, les niveaux de revenus et les contributions aux régimes de retraites obligatoires.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges opérationnelles les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

Le Groupe participe dans la plupart des pays aux régimes généraux et obligatoires. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies.

Régimes de retraite à prestations définies

Pour l'évaluation de ses régimes à prestations définies, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées.

La charge au compte de résultat est comptabilisée dans le résultat opérationnel.

Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés, et net des actifs du régime.

Lorsque ce montant est un actif, l'actif reconnu est limité à la valeur actualisée de tout avantage économique à recevoir sous forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière, économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentations annuelles des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc.) ainsi que les écarts d'expérience sont reconnus immédiatement au bilan par la contrepartie d'une rubrique séparée des capitaux propres, autres réserves.

Autres engagements sociaux

Des provisions sont enregistrées et des charges reconnues pour la couverture de frais médicaux engagés pour certains retraités du Groupe, en Europe et aux Etats-Unis.

Les principes de comptabilisation des régimes de couverture des frais médicaux pour les retraités sont similaires aux principes appliqués pour les régimes de retraite à prestations définies.

Par ailleurs, le Groupe provisionne, pour l'ensemble de ses filiales, les engagements au titre des avantages liés à l'ancienneté (principalement médailles du travail pour les filiales françaises). Pour ces avantages, les écarts actuariels sont reconnus intégralement par résultat.

1.19 - Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde différents types de paiements fondés sur des actions à ses dirigeants et à certains de ses salariés :

- plans d'option d'achat et de souscription d'actions Schneider Electric SA,
- actions gratuites,
- avantages dont la valeur est basée sur le cours de l'action Schneider Electric SA ("Stock Appreciation Right").

Seuls les plans mis en place après le 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1^{er} janvier 2005 sont concernés par l'application de la norme IFRS 2 - *Paiements fondés sur des actions*.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général trois ou quatre ans selon les pays d'attribution.

Pour valoriser les plans, le Groupe utilise le modèle binomial de Cox, Ross, Rubinstein.

La contrepartie de cette charge est enregistrée en réserves d'actions propres dans le cas des actions gratuites et des plans d'option d'achat ou de souscription. Dans le cas des "Stock Appreciation Rights", la contrepartie de la charge est une dette correspondant à l'avantage accordé et réévaluée à chaque clôture.

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Schneider Electric a proposé à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours préférentiel (note 13.5).

1.20 - Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis à vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques et actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2008 pour les provisions long terme est de 3,8 % (3,8 % au 31/12/2007).

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

● Les risques économiques

Ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs.

● Les risques commerciaux

Ces provisions sont essentiellement constituées pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers. Ce risque réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits et l'appel en responsabilité correspondant.

● Les risques sur produits

Ces provisions sont constituées :

- des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au delà des risques couverts par les assurances. Cette garantie peut atteindre 18 mois,
- des provisions pour litiges sur des produits défectueux et des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés.

● Les risques environnementaux

Ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution.

● Les coûts de restructuration

Dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

1.21 - Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts obligataires et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

1.22 - Instruments financiers et dérivés

Le Groupe centralise la gestion de la couverture de ses risques et utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux de change, de taux d'intérêts ou de prix de certaines matières premières. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Ainsi, le Groupe utilise des contrats tels que des contrats de "swaps", des contrats d'options ou des contrats à terme fermes selon la nature des risques à couvrir.

Couvertures de change

Le Groupe souscrit périodiquement des dérivés de change pour couvrir le risque de change associé à des opérations libellées en devises étrangères. Une partie des couvertures ont comme élément sous-jacent les créances et dettes opérationnelles enregistrées au bilan des sociétés du Groupe. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture sur ces instruments puisque l'effet de la couverture est traduit mécaniquement en comptabilité. En effet, à la clôture, les dérivés de couverture sont réévalués à leur juste valeur (mark to market) et les gains et pertes de change sont constatés en résultat financier, où ils sont compensés par les gains ou pertes de change découlant de la conversion au taux de clôture de l'exercice des créances et dettes opérationnelles libellées en devises étrangères, conformément aux dispositions de la norme IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

Le Groupe peut également effectuer des opérations de couverture de flux prévisionnels qu'il s'agisse de flux d'exploitation récurrents, de prêts en devises intra-groupe ou d'opérations d'acquisition ou de cession de participations. En application de la norme IAS 39, ces couvertures de flux prévisionnels sont traitées comme des couvertures de flux de trésorerie futurs (Cash Flow Hedge). A la clôture, les instruments de couverture correspondant à ces couvertures sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres (autres réserves) jusqu'à la réalisation effective du flux couvert, et est recyclée en résultat lorsque l'élément couvert affecte lui-même le compte de résultat. La part inefficace des couvertures est immédiatement comptabilisée en résultat financier.

Par ailleurs, certaines créances ou prêts à long terme accordés aux filiales constituent un investissement net au sens d'IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. En application des règles relatives aux couvertures d'investissement net, l'effet des variations de change relatives à ces éléments est comptabilisé en capitaux propres et recyclé en résultat lors de la cession de l'investissement.

Couvertures de taux

Des contrats de "swaps" de taux d'intérêts permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture selon IAS 39 et les impacts d'évaluation à la juste valeur sont comptabilisés en capitaux propres ou en résultat selon qu'il s'agit de couverture de flux de trésorerie futurs (Cash Flow Hedge) ou de juste valeur (Fair Value Hedge).

Couvertures d'achat de matières premières

Le Groupe souscrit également des contrats d'achat à terme de matières premières. Par ailleurs, le Groupe souscrit des contrats d'échanges et options destinés à couvrir le cours des matières premières pour tout ou partie des achats prévisionnels futurs de matières premières. Selon IAS 39, ces couvertures qualifient de couvertures de flux de trésorerie futurs. A la clôture, ces instruments sont enregistrés au bilan à leur juste valeur ("mark to market"). La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres (autres réserves), puis recyclée en résultat (marge brute) lorsque le sous-jacent couvert affecte le résultat consolidé. Les effets de ces couvertures sont alors incorporés dans le prix de revient des produits vendus. La part inefficace des couvertures est immédiatement comptabilisée en résultat financier.

Les flux de trésorerie découlant des instruments financiers sont traités dans le tableau de flux de trésorerie consolidé sur le même plan que les opérations auxquelles ils se rattachent.

Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires

En application d'IAS 32 - *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*, les engagements d'achat fermes ou conditionnels d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dette, pour un montant égal au prix de rachat des intérêts minoritaires.

En l'absence de doctrine comptable sur la comptabilisation de la contrepartie de cette dette, présentée en dettes financières, le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de l'écart entre le prix de rachat des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Les variations ultérieures de valeur de la dette sont comptabilisées en contrepartie de l'écart d'acquisition.

1.23 - Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués des ventes de marchandises, des prestations de service et des revenus des activités d'affaires (contrats).

Ventes de marchandises

Les ventes sont enregistrées lors du transfert de propriété (généralement FOB point d'embarquement).

Les remises accordées aux distributeurs sont provisionnées dès la vente au distributeur et présentées en déduction du chiffre d'affaires.

Certaines filiales du Groupe peuvent aussi attribuer des escomptes financiers. Ces escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté net de l'ensemble de ces rabais et escomptes.

Prestations de services

Les revenus des prestations de services sont enregistrés sur la durée et selon les modalités du contrat. Les revenus liés aux prestations de services sont reconnus lorsque le résultat de la transaction peut être déterminé de façon fiable, et en fonction de l'avancement de la prestation rendue par le Groupe.

Contrats à long terme

Les revenus des contrats à long terme sont comptabilisés en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement, déterminé soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat et, en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements). Lorsque les contrats comportent des clauses de performance en faveur du Groupe, celles-ci sont reconnues à l'avancement du contrat et provisionnées si les objectifs ne sont pas atteints.

Pour tous les contrats à long terme, les pertes à terminaison probables sont provisionnées. La valeur des travaux en cours comporte les coûts directs et indirects liés à l'exécution des contrats.

1.24 - Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 - *Résultat par Action*.

Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options de souscription ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché (prix moyen de l'année) à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des options).

1.25 - Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement (note 1.16), sous déduction des découverts et encours bancaires.

Note 2 - Evolution du périmètre de consolidation

2.1 - Variations de périmètre

Les comptes consolidés du Groupe, établis au 31 décembre 2008, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en note 30. Le périmètre retenu au 31 décembre 2008 peut se résumer de la façon suivante :

Nombre de sociétés	31.12.2008		31.12.2007	
	France	Etranger	France	Etranger
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	69	503	65	507
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	-	-	-	-
Sociétés consolidées par mise en équivalence	1	5	1	3
Sous-total par zone	70	508	66	510
Total	578		576	

Les principales variations de périmètre sur 2008 sont les suivantes :

Principale acquisition de l'exercice

Le 29 septembre 2008, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société canadienne Xantrex, l'un des leaders mondiaux du marché des onduleurs utilisés dans les installations solaires et éoliennes. Le montant de l'acquisition, réglé en trésorerie, a été de 412 millions de dollars US après cession par Xantrex de la branche Essais et Mesures et hors frais d'acquisition. Ainsi Xantrex est intégré dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} octobre 2008. L'allocation provisoire du prix d'acquisition s'analyse comme suit :

	Avant allocation provisoire du prix d'acquisition	Après allocation provisoire du prix d'acquisition
Prix d'acquisition		280
Frais d'acquisition		1
Prix d'acquisition total ⁽¹⁾		281
Actif non courant	44	102
Actif courant	60	56
Trésorerie	21	21
Total actif	125	179
Dettes financières		
Passif non courant hors dettes financières	2	38
Passif courant hors dettes financières	41	42
Total passif (hors capitaux propres)	43	80
Ecart d'acquisition		182

(1) prix d'acquisition net des produits de cession de la branche essais et mesure.

Les détails relatifs à l'allocation du prix d'acquisition sont présentés dans la note 3.2.

Autres acquisitions de l'exercice

Le Groupe a finalisé sur l'exercice les acquisitions d'IMS, ECP Tech Services et RAM Industries aux Etats-Unis, Arrow au Japon, Marisio au Chili, Wessen en Russie.

Ces sociétés sont consolidées par intégration globale depuis leur date d'acquisition.

Le montant total des acquisitions de l'exercice s'élève à 598 millions d'euros, net de la trésorerie acquise.

Autre opération

Le 30 septembre 2008, Schneider Electric a apporté ses activités de distribution électrique et contrôle industriel au Japon ainsi que 60 millions d'euros de trésorerie à la nouvelle joint venture Fuji Electric FA Components & Systems ; Fuji Electric a apporté ses opérations similaires situées au Japon et dans d'autres pays d'Asie à cette nouvelle société dont le Groupe détient 37 % et qu'il consolide désormais selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2 - Impact des variations de périmètre sur les données de l'exercice 2008

L'impact des variations de périmètre sur les états financiers du Groupe est le suivant :

Effets sur le chiffre d'affaires et le résultat net de l'exercice 2008

	2007 Publié	Hors acquisitions	2008 Contribution des acquisitions et cessions	Publié
Chiffre d'affaires	17 309	17 774	537	18 311
EBITA	2 562	2 710	44	2 754
Taux d'EBITA	14,8 %	15,2 %	8,2 %	15,0 %
Résultat d'exploitation	2 483	2 560	20	2 580
Taux de marge opérationnelle	14,3 %	14,4 %	3,7 %	14,1 %
Résultat net -Part du Groupe	1 583	1 669	13	1 682

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et le résultat net du Groupe au titre de l'exercice 2008, incluant les contributions des entités acquises en année pleine, c'est-à-dire comme si ces acquisitions avaient été réalisées au 1^{er} janvier 2008.

	2008 Publié	2008 Avec effet des acquisitions en année pleine
Chiffre d'affaires	18 311	18 491
EBITA	2 754	2 760
Taux d'EBITA	15,0 %	14,9 %
Résultat d'exploitation	2 580	2 580
Taux de marge opérationnelle	14,1 %	14,0 %
Résultat net - Part du Groupe	1 682	1 682

Effets sur la trésorerie du Groupe

Les variations de périmètre ont un effet net sur la trésorerie au 31 décembre 2008 de (598) millions d'euros, qui se détaille comme suit :

	2008
Acquisitions	(610)
Trésorerie décaissée	(559)
Trésorerie acquise/(cédée)	(51)
Cessions	12
Autres opérations	0
Investissement financier net	(598)

Effets sur le bilan au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, la contribution des entités acquises au cours de l'exercice sur les principaux postes du bilan s'analyse comme suit :

	Contribution des acquisitions*	31/12/2008 Total Groupe	%
Ecart d'acquisition	400	8 542	4,7 %
Immobilisations corporelles et incorporelles	136	5 961	2,3 %
Autre actif non courant	31	1 526	2,0 %
Actif courant hors trésorerie	139	7 126	2,0 %
Trésorerie	23	1 652	1,4 %
Total Actif	729	24 807	2,9 %
Dettes financières	126	6 205	2,0 %
Passif non courant hors dettes financières	46	2 673	1,7 %
Passif courant hors dettes financières	81	4 878	1,7 %
Total Passif (hors capitaux propres)	253	13 756	1,8 %

* au cours de clôture.

Note 3 - Ecart d'acquisition

3.1 - Principaux écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition du Groupe ainsi que leur affectation aux actifs (unités génératrices de trésorerie) sont présentés ci-dessous :

	Année d'acquisition	Actifs de rattachement ⁽¹⁾	31.12.2008 Net	31.12.2007 Net
APC	2007	CPCS	2 131	2 065
Square D Company	1991	(A)	986	934
Groupe Lexel	1999	EOD	810	875
Telemecanique	1988	(A)	463	463
TAC / Andover / Abacus / Applied Control Tech. / Yamas	2003 à 2007	BA	417	426
Pelco	2007	BA	366	352
MGE UPS	2000 à 2007	CPCS	344	333
IBS	2006	BA	310	293
Juno Lighting Inc.	2005	NAOD	285	269
Clipsal	2004 à 2006	APOD	230	264
BEI Technologies	2005	CST	224	264
Xantrex	2008	RE	193	-
Crouzet Automatismes	2000	CST	156	156
Power Measurement Inc.	2005	NAOD	136	130
Positec	2000	EOD	106	106
ABS	2005	BA	104	113
Digital Electronics	2002	APOD	89	68
Merlin Gerin	1992	(A)	87	87
OVA	2006	EOD	80	80
Kavlico	2004	CST	78	74
Ritto	2007	EOD	60	59
Wessen	2008	IOD	58	-
Elau	2004 et 2005	EOD	56	56
RAM	2008	NAOD	54	-
Federal Pioneer	1990	NAOD	49	57
Crydom	2006	CST	49	47
Citect	2006	APOD	46	56
Infra +	2000 à 2004	EOD	43	43
AEM	2006	EOD	30	30
ECP	2008	NAOD	28	-
PDL	2001	APOD	26	32
GET	2006	EOD	25	32
Mita Holding	1999	EOD	25	32
IMS	2008	EOD	24	-
Marisio	2008	IOD	22	-
Grant	2007	EOD	2	2
Autres filiales			350	343
Total			8 542	8 141

(1) Unités génératrices de trésorerie auxquelles sont principalement affectés les écarts d'acquisition.

EOD : Division Europe, NAOD : Division Amérique du Nord, APOD : Division Asie-Pacifique, IOD : Division Internationale, RE : Energie Renouvelable, CST : Customized Sensors & Technologies, BA : Building Automation, CPCS : Critical Power & Cooling System.

(A) Les écarts d'acquisition de Square D, Telemecanique et Merlin Gerin ont été affectés selon une clé représentant les résultats opérationnels par zone à la date d'acquisition :

	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	International
Square D	9 %	80 %	10 %	1 %
Telemecanique	71 %		20 %	9 %
Merlin Gerin	62 %	10 %	20 %	8 %

3.2 - Mouvements de la période

Les principaux mouvements de l'année sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2008	2007
Écarts d'acquisition nets à l'ouverture	8 141	6 186
Acquisitions*	415	2 885
Cessions	-	(221)
Perte de valeur	(59)	-
Effet des variations de change	97	(660)
Reclassement / Affectation	(52)	(49)
Écarts d'acquisition nets à la clôture	8 542	8 141
Pertes de valeur cumulées à la clôture	(67)	(8)

* En date d'acquisition.

Acquisitions

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser l'affectation des écarts d'acquisition de ces entités. Les écarts d'acquisition correspondants sont donc provisoires.

Les acquisitions de l'année 2008 concernent principalement le groupe Canadien Xantrex.

Le calcul de l'écart d'acquisition de Xantrex a conduit principalement à la reconnaissance d'actifs incorporels pour un montant de 135 millions de dollars (97 millions d'euros), dont 36 millions de dollars (26 millions d'euros) pour la marque, 32 millions de dollars (23 millions d'euros) pour les listes clients et 67 millions de dollars (48 millions d'euros) pour la technologie. Le détail des actifs et passifs acquis est mentionné en note 2.1.

Perte de valeur

Les pertes de valeurs enregistrées sur l'exercice s'élèvent à 59 millions d'euros et concernent principalement CST pour 53 millions d'euros (note 25).

Autres variations

La finalisation de l'affectation du prix d'acquisition d'APC a conduit à modifier l'écart d'acquisition correspondant de (50) millions d'euros en contrepartie de la réduction de l'impôt différé passif constaté sur les actifs incorporels.

Les variations de taux de change concernent principalement les écarts d'acquisition en dollars américains.

Note 4 - Immobilisations incorporelles

4.1 - Variation des immobilisations incorporelles

	Marques	Logiciels	Projets de développement (R&D)	Autres incorporels	Total
Valeurs brutes					
Situation au 31.12.2006	766	438	315	495	2 014
Acquisitions	0	28	129	76	233
Cessions / mises au rebut	-	(14)	(1)	(31)	(46)
Ecart de conversion	(189)	(12)	(9)	(104)	(314)
Reclassement	-	44	3	(38)	9
Variation de périmètre et divers	1 776	35	(8)	786	2 589
Situation au 31.12.2007	2 353	519	429	1 184	4 485
Acquisitions	1	31	192	71	295
Cessions / mises au rebut	0	(6)	(1)	(4)	(11)
Ecart de conversion	75	1	12	70	158
Reclassement	0	16	3	(19)	0
Variation de périmètre et divers	23	(2)	2	82	105
Situation au 31.12.2008	2 452	559	637	1 384	5 032
Amortissements et pertes de valeur					
Situation au 31.12.2006	(5)	(340)	(51)	(125)	(521)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(1)	(66)	(48)	(82)	(197)
Reprises d'amortissements	0	17	3	1	21
Ecart de conversion	0	8	3	11	22
Reclassement	-	(5)	(2)	1	(6)
Variation de périmètre et divers	(100)	(2)	6	6	(90)
Situation au 31.12.2007	(106)	(388)	(89)	(188)	(771)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(17)	(62)	(63)	(114)	(256)
Reprises d'amortissements	0	7	(1)	1	7
Ecart de conversion	(1)	(3)	(7)	(18)	(29)
Reclassement	1	1	0	3	5
Variation de périmètre et divers	2	1	1	(1)	3
Situation au 31.12.2008	(121)	(444)	(159)	(317)	(1 041)
Valeurs nettes					
Au 31 décembre 2006	761	98	264	370	1 493
Au 31 décembre 2007	2 247	131	340	996	3 714
Au 31 décembre 2008	2 331	115	478	1 067	3 991

Les opérations d'acquisition effectuées au cours de l'exercice se sont traduites par la reconnaissance de la marque Xantrex ainsi que d'autres incorporels constitués essentiellement de brevets et de portefeuilles clients (notes 3.2 et 4.2).

Suite aux tests de dépréciation d'actifs, les autres incorporels liés à l'UGT CST ont été dépréciés à hauteur de 20 millions d'euros et la marque de 11 millions d'euros.

Les développements réalisés au cours de l'exercice sur le système SAP commun à l'ensemble du groupe se traduisent par la capitalisation de 39 millions d'euros de coûts en 2008, présentés en autres incorporels.

4.2 - Marques

A la clôture de l'exercice, les principales marques reconnues sont les suivantes :

Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont par conséquent pas amorties.

	31.12.2008 - net	31.12.2007 - net
APC	1 321	1 249
Pelco	369	344
MGE	200	200
Clipsal	126	152
TAC/Andover	104	114
Juno	82	78
Digital	43	33
Xantrex	26	-
BEI	19	28
Merten	18	18
Kavlico	11	11
Autres	12	20
Total	2 331	2 247

Note 5 - Immobilisations corporelles

5.1 - Variation des immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes					
Situation au 31.12.2006	106	1 043	2 914	598	4 661
Acquisitions	1	42	169	202	414
Cessions / mises au rebut	(6)	(39)	(145)	(66)	(256)
Ecart de conversion	(7)	(33)	(76)	(28)	(144)
Reclassement	(1)	46	45	(96)	(6)
Variation de périmètre et divers	26	98	86	65	275
Situation au 31.12.2007	119	1 157	2 993	675	4 944
Acquisitions	4	42	182	208	436
Cessions / mises au rebut	(1)	(20)	(91)	(75)	(187)
Ecart de conversion	4	8	(9)	(5)	(2)
Reclassement	29	(11)	66	(92)	(8)
Variation de périmètre et divers	0	6	21	13	40
Situation au 31.12.2008	155	1 182	3 162	724	5 223
Amortissements et pertes de valeur					
Situation au 31.12.2006	(15)	(506)	(2 186)	(339)	(3 046)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(1)	(48)	(224)	(44)	(317)
Reprises d'amortissements	1	29	153	28	211
Ecart de conversion	1	8	49	14	72
Reclassement	1	(3)	(3)	8	3
Variation de périmètre et divers	(1)	5	0	(15)	(11)
Situation au 31.12.2007	(14)	(515)	(2 211)	(348)	(3 088)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(1)	(50)	(221)	(57)	(329)
Reprises d'amortissements	0	17	122	32	171
Ecart de conversion	(1)	(3)	8	7	11
Reclassement	0	(1)	2	(1)	0
Variation de périmètre et divers	1	(1)	(9)	(9)	(18)
Situation au 31.12.2008	(15)	(553)	(2 309)	(376)	(3 253)
Valeurs nettes					
Au 31 décembre 2006	91	537	728	259	1 615
Au 31 décembre 2007	105	642	782	327	1 856
Au 31 décembre 2008	140	629	853	348	1 970

Les reclassements correspondent principalement aux mises en service d'immobilisations.

5.2 - Locations - financement

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations en location financement suivantes :

	31.12.2008	31.12.2007
Terrains	3	3
Constructions	69	69
Installations techniques, matériels et outillages et autres	32	31
Autres immobilisations corporelles	2	1
Amortissements cumulés	(76)	(73)
Immobilisations en location-financement	30	31

Les engagements de loyers futurs minimaux des immobilisations en location-financement au 31 décembre 2008 se détaillent comme suit :

	Paiements minimaux	Paiements minimaux actualisés
Moins d'un an	4	4
Plus d'un an et moins de 5 ans	8	7
5 ans et plus	7	6
Total des engagements de loyer	19	17
Effet d'actualisation	(2)	-
Paiements minimaux actualisés	17	-

5.3 - Locations simples

La charge locative s'analyse comme suit :

	2008	2007
Loyers	104	98
Loyers conditionnels	1	1
Sous-location	(2)	(1)
Total charge locative	103	98

Les engagements de location simple s'analysent comme suit au 31 décembre 2008 :

	Paiements minimaux	Paiements minimaux actualisés
Moins d'un an	88	88
Plus d'un an et moins de 5 ans	227	212
5 ans et plus	130	104
Total des engagements de loyer	445	404
Effet d'actualisation	(41)	-
Paiements minimaux actualisés	404	-

Note 6 - Participations dans les entreprises associées

Le détail des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

	% de détention		Participation nette		Quote-part de résultat	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Delta Dore Finance	20,0 %	20,0 %	11	14	1	1
Delixi Electric	50,0 %	50,0 %	182	152	11	2
Fuji Electric FA Components & Systems	37,0 %	-	84	-	-	-
Autres	N/A	N/A	4	6	0	1
Total	-	-	281	172	12	4

La société Fuji Electric FA Components & Systems a été créée le 30 septembre 2008 par apports de la part de Schneider Electric et Fuji Electric de leurs activités japonaises dans la distribution électrique et le contrôle industriel (note 2.1.)

Le résultat de la période du 1^{er} octobre au 31 décembre n'étant pas arrêté à la date de clôture des comptes consolidés, aucune quote-part n'a été constatée.

Note 7 - Actifs financiers

7.1 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente, essentiellement constitués de titres de participation, sont détaillés ci-dessous :

	%	31.12.2008			31.12.2007
		Valeur brute	Réévaluation/ dépréciation	Juste Valeur	Juste valeur
I – Titres cotés					
AXA	0,5 %	102	53	155	268
Gold Peak Industries Holding Ltd	6,3 %	7	(5)	2	3
Autres	-	0	0	0	0
Total titres cotés	-	109	48	157	271
II – Titres non cotés					
Profiluks ⁽¹⁾	100,0 %	-	-	-	12
Polam BV ^{(2) (5)}	100,0 %	26	0	26	26
Thorsman Ireland ⁽²⁾	100,0 %	6	(6)	0	0
Simak ⁽²⁾	98,5 %	6	(1)	5	5
Senside ⁽²⁾	100,0 %	5	(5)	0	0
Easy Plug SAS ⁽³⁾	50,0 %	9	(9)	0	0
SE Venture	100,0 %	7	(7)	0	0
Autres ⁽⁴⁾	-	20	(8)	12	9
Total titres non cotés	-	79	(36)	43	52
Total Actifs financiers disponibles à la vente	-	188	12	200	323

(1) Participation consolidée à partir du 1^{er} janvier 2008.

(2) Participations déconsolidées - en cours de liquidation.

(3) Société sans activité.

(4) Valeur unitaire brute inférieure à 5 millions d'euros.

(5) Le Groupe a une dette envers Polam d'un montant équivalent à la valeur des titres détenus.

La juste valeur correspond au cours de clôture pour les titres cotés sur un marché actif et à la valeur nette comptable pour les titres non cotés. La réévaluation des titres cotés, comptabilisée en autres réserves dans les capitaux propres (note 13.7) s'élève à (113) millions d'euros au titre de l'exercice.

7.2 - Autres actifs financiers non courants

	31.12.2008			31.12.2007
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Disponibilités bloquées sur l'acquisition de Clipsal (note 17)	12	-	12	54
Autres	109	(8)	101	70
Autres actifs financiers non courants	121	(8)	113	124

7.3 - Actifs financiers courants

	31.12.2008	31.12.2007
Placements de trésorerie non monétaires	78	52
Actifs de couverture sur avantages au personnel	0	32
Actifs financiers courants	78	84

Les placements de trésorerie non monétaires sont essentiellement composés de titres disponibles à la vente.

Note 8 - Stocks et en-cours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

	31.12.2008	31.12.2007
Valeur brute :		
Matières premières	1 041	995
En-cours	344	340
Produits intermédiaires et finis	1 376	1 307
Marchandises	87	102
Valeur brute des stocks	2 848	2 744
Perte de valeur :		
Matières premières	(112)	(106)
En-cours	(15)	(15)
Produits intermédiaires et finis	(128)	(132)
Marchandises	(9)	(10)
Perte de valeur	(264)	(263)
Valeur nette :		
Matières premières	929	889
En-cours	329	325
Produits intermédiaires et finis	1 248	1 175
Marchandises	78	92
Valeur nette des stocks	2 584	2 481

Note 9 - Clients et créances d'exploitation

	31.12.2008	31.12.2007
Créances clients	3 203	3 049
Clients, effets à recevoir	391	422
Avances fournisseurs	63	85
Clients et créances d'exploitation, brutes	3 657	3 556
Perte de valeur	(120)	(93)
Clients et créances d'exploitation, nettes	3 537	3 463
dont :		
Non échues	2 915	2 664
Retard n'excédant pas un mois	307	463
Retard compris entre un et deux mois	119	154
Retard compris entre deux et trois mois	62	57
Retard compris entre trois et quatre mois	48	50
Retard supérieur à quatre mois	86	75
Clients et créances d'exploitation, nettes	3 537	3 463

Les créances clients résultent des ventes aux clients finaux, lesquels sont géographiquement et économiquement largement répartis. En conséquence, le Groupe estime qu'il n'existe pas de concentration majeure du risque de crédit.

Par ailleurs, le Groupe applique une politique de prévention du risque client, notamment par un recours important à l'assurance crédit et autres formes de garantie applicables au poste client.

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les variations des provisions pour dépréciation des créances à court et long terme :

	31.12.2008	31.12.2007
Provisions pour dépréciation en début d'exercice	(93)	(99)
Dotations de l'exercice aux provisions	(50)	(28)
Reprise de provisions pour dépréciation avec utilisation	27	20
Reprise de provisions pour dépréciation sans utilisation	3	6
Ecarts de conversion	0	5
Autres	(7)	3
Provisions pour dépréciation à la clôture de l'exercice	(120)	(93)

Note 10 - Autres créances et charges constatées d'avance

	31.12.2008	31.12.2007
Créance de précompte	-	25
Créance de carry-back	-	97
Autres débiteurs	204	239
Autres créances fiscales	448	415
Instruments dérivés	95	47
Charges constatées d'avance	178	128
Total	925	951

Les créances de précompte de 25 millions d'euros et de carry-back de 97 millions d'euros au 31 décembre 2007 ont été remboursées sur l'exercice.

Note 11 - Impôt sur les sociétés

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale. Schneider Electric SA a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SAS.

11.1 - Analyse de la charge d'impôt

	2008	2007
Impôt courant		
France	2	(32)
Etranger	(569)	(557)
Total	(567)	(589)
Impôts différés		
France	53	(35)
Etranger	(41)	24
Total	12	(11)
Produit /(Charge) d'impôt	(555)	(600)

11.2 - Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

	2008	2007
Résultat net (part du Groupe)	1 682	1 583
(Charge) Produit d'impôt	(555)	(600)
Intérêts minoritaires	(41)	(38)
Résultat des sociétés mises en équivalence	12	4
Résultat avant impôt	2 266	2 217
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(780)	(763)
Éléments en rapprochement :		
Ecart de taux France/Etranger	149	123
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	131	80
Effets des déficits fiscaux	(6)	-
Autres différences permanentes	(49)	(40)
(Charge) Produit net d'impôt réel	(555)	(600)
Taux effectif d'impôt	24,5 %	27,1 %

11.3 - Ventilation des impôts différés par nature

Les reports déficitaires activés au 31 décembre 2008 sont localisés majoritairement en Belgique (168 millions d'euros) et en France (92 millions d'euros).

	31.12.2008	31.12.2007
<i>Impôts différés -Actif</i>		
Déficits et crédits d'impôt reportables	282	226
Provisions pour retraite et engagements similaires	486	303
Pertes de valeur des créances clients et des stocks	143	62
Provisions et charges à payer non déductibles	164	138
Autres	257	288
Compensation actifs/passifs	(400)	(329)
Impôts différés actifs	932	688
<i>Impôts différés -Passif</i>		
Différentiel entre amortissement comptable et fiscal	(95)	(76)
Marques et autres immobilisations incorporelles	(933)	(844)
Dépenses de R&D capitalisées	(36)	(28)
Autres	(224)	(291)
Compensation actifs/passifs	400	329
Impôts différés passifs	(888)	(910)

11.4 - Impôt constaté dans les capitaux propres

Le montant d'impôt relatif à des éléments imputés en capitaux propres s'élève à 234 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 18 millions d'euros au 31 décembre 2007.

L'impôt constaté dans les capitaux propres concerne essentiellement les effets des variations d'impôt sur des éléments initialement comptabilisés en capitaux propres (dans le cadre de la transition aux IFRS) ainsi que les effets d'impôts sur les variations des éléments comptabilisés en autres réserves (note 13.7).

Note 12 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2008	31.12.2007
Fonds Communs de Placement et Sicav	995	501
Autres	2	10
Valeurs mobilières de placement	997	511
Titres de créances négociables et dépôts court terme	13	72
Disponibilités	642	686
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 652	1 269
Découverts et encours bancaires	(135)	(111)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, nets	1 517	1 158

Note 13 - Capitaux propres

13.1 - Capital

Capital social

Le capital social au 31 décembre 2008 est de 1 979 405 032 euros représenté par 247 425 629 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Au 31 décembre 2008, le nombre total de droits de vote attachés aux 247 425 629 actions composant le capital est de 264 864 134.

La gestion du capital de Schneider Electric vise à :

- assurer la liquidité du Groupe,
- optimiser sa structure financière,
- optimiser son coût moyen pondéré du capital.

Elle doit permettre au Groupe d'avoir accès dans les meilleures conditions possibles aux différents marchés de capitaux. Les éléments de décision peuvent être des objectifs de Bénéfice Net Par Action, de rating ou d'équilibre de bilan. Enfin, la mise en œuvre des décisions peut dépendre des conditions spécifiques de marché.

Evolution du capital

Depuis le 31 décembre 2007, le capital a évolué comme suit :

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital (en euros)
Capital au 31.12.2007	245 299 366	1 962 394 928
Exercice d'options	126 417	1 011 336
Augmentation de capital	-	-
Augmentation de capital à destination des salariés	1 999 846	15 998 768
Capital au 31.12.2008	247 425 629	1 979 405 032

Par ailleurs, l'exercice des options et les augmentations de capital ont fait augmenter les primes d'émission d'un montant de 123 906 581 euros.

13.2 - Actionnariat

	31.12.2008			31.12.2007		
	Capital %	Nombre d'actions	Droits de vote %	Nombre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %
Capital Research and Management Company	10,7	26 405 879	10,0	26 405 879	5,4	5,0
CDC	4,4	10 921 925	5,3	14 096 925	4,4	5,3
Salariés	3,6	8 902 608	5,3	14 100 423	3,3	5,1
Autocontrôle ⁽¹⁾	0,9	2 277 107	-	-	0,9	-
Autodétention	2,1	5 231 782	-	-	1,7	-
Public	78,3	193 686 328	76,5	202 752 018	84,3	82,2
Total	100,0	247 425 629	100,0	264 864 134 ⁽²⁾	100,0	100,0

(1) Via Cofibel / Cofimines.

(2) Nombre de droits de vote résultant de l'article 223-11 du RG AMF qui inclut les actions privées de droit de vote.

Au 31 décembre 2008, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

13.3 - Résultat par action

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions retenues

(en millions d'actions)	31.12.2008		31.12.2007	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Actions ordinaires*	239 444	239 444	233 671	233 671
Options de souscription	-	727	-	2 472
Nombre moyen pondéré d'actions	239 444	240 171	233 671	236 143

* net de l'autodétention et de l'auto-contrôle

Résultat net par action

(en euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant impôts	9,47	9,44	9,49	9,39
Résultat net - part du Groupe	7,02	7,00	6,78	6,70

13.4 - Dividendes versés et proposés

Au titre de l'exercice 2007, le Groupe a versé en 2008 un dividende d'un montant de 3,30 euros par action, soit un montant global de 796 millions d'euros. Au titre de l'exercice 2006, le Groupe a versé en 2007 un dividende d'un montant de 3,00 euros par action, soit un montant global de 670 millions d'euros.

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 23 avril 2009 au titre de l'exercice 2008 s'élève à 3,45 euros par action.

A la clôture de l'exercice 2008, le montant des réserves distribuables de la société tête de groupe Schneider Electric SA s'élève à 14 millions d'euros (484 millions d'euros au 31 décembre 2007), hors résultat net de l'exercice.

13.5 - Paiements sur la base d'actions

Renseignements relatifs aux plans d'options et d'actions gratuites en cours

Le Conseil d'Administration de Schneider Electric SA puis le Directoire ont mis en place des plans d'options et d'actions gratuites au profit des dirigeants et de certains salariés du Groupe, dont les principales caractéristiques au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

Plans d'options :

N° du Plan	Date du Conseil	Type de plan (1)	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options accordées à l'origine	Options annulées en raison de la non-atteinte des objectifs
18	24-mars-00	A	24-mars-03	23-mars-08	65,24	1 421 200	686 600
19	04-avr-01	S	04-avr-05	03-avr-09	68,13	1 557 850	NA (2)
20	12-déc-01	S	12-déc-05	11-déc-09	51,26	1 600 000	166 800
21	05-févr-03	S	05-févr-07	04-févr-11	45,21	2 000 000	141 900
22	05-févr-03	S	05-juin-03	04-févr-11	45,21	111 000	NA (2)
23	06-mai-04	S	01-oct-04	05-mai-12	55,55	107 000	NA (2)
24	06-mai-04	S	06-mai-08	05-mai-12	55,55	2 060 700	94 300
25	12-mai-05	S	01-oct-05	11-mai-13	56,47	138 500	NA (2)
26	28-juin-05	S	28-juin-09	27-juin-13	60,19	2 003 800	-
27	01-déc-05	S ou A	01-déc-09	30-nov-13	71,40	1 614 900	-
28	21-déc-06	S ou A	21-déc-10	20-déc-16	81,34	1 257 120	-
29	23-avr-07	S ou A	23-avr-11	22-avr-17	97,05	83 150	-
30	19-déc-07	S ou A	19-déc-07	18-déc-17	92,00	944 926	-
Total						14 900 146	1 089 600

(1) S = plan d'options de souscription / A = plan d'options d'achat (2) Non applicable en l'absence de critères de levée d'options

Les plans d'options répondent aux règles suivantes :

- l'exercice des options est généralement subordonné à des conditions d'appartenance au Groupe et d'atteinte des critères de performance (note 13.5.2),
- la durée de vie des options est de 8 à 10 ans,
- la période d'acquisition des droits est de 3 ou 4 ans aux Etats-Unis et de 4 ans pour le reste du monde.

Plans d'actions gratuites :

N° du Plan	Date du Conseil	Date d'acquisition	Point de départ de cession	Nombre d'actions accordées à l'origine	Actions annulées en raison de la non-atteinte des objectifs
1	21-déc-06	21-déc-09	21-déc-11	52 006	-
2	23-avr-07	23-avr-10	23-avr-12	2 214	-
3	19-déc-07	19-déc-10	19-déc-12	66 394	-
4	19-déc-07	19-déc-11	19-déc-11	57 250	-
Total				177 864	-

Les plans d'actions gratuites répondent aux règles suivantes :

- l'attribution des actions gratuites est généralement subordonnée à des conditions d'appartenance au Groupe et d'atteinte des critères de performance (note 13.5.2),
- la période d'acquisition des actions est de 3 à 4 ans,
- la période de conservation des actions est de 0 à 2 ans.

Evolution du nombre d'options et d'actions gratuites

Evolution du nombre d'options :

N° du Plan	Nombre d'options restant à lever au 31.12.2007	Nombre d'options exercées et/ou créées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	Nombre d'options restant à lever au 31.12.2008
18	177 514	(158 479)	(19 035)	-
19	571 240	(7 537)	(2 273)	561 430
20	345 769	-	-	345 769
21	536 557	(14 651)	-	521 906
22	24 631	(1 320)	-	23 311
23	42 454	-	-	42 454
24	1 717 509	(94 796)	-	1 622 713
25	46 856	(200)	-	46 656
26	1 993 764	(7 913)	(41 202)	1 944 649
27	1 613 644	-	(13 331)	1 600 313
28	1 260 226	-	(10 504)	1 249 722
29	83 150	-	(7 000)	76 150
30	944 926	-	(8 610)	936 316
Total	9 358 240	(284 896)	(101 955)	8 971 389

(1) Après avoir tenu compte des annulations potentielles (critères de performance non atteints ou non exercice de l'option par les salariés).

L'exercice des options des plans 26, 27, 28, 29 et 30 ainsi que des SAR, est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe et pour la moitié des options à l'atteinte d'objectifs annuels basés sur le chiffre d'affaires et sur le ratio résultat d'exploitation/EBITA sur chiffre d'affaires.

Au titre des levées d'options de souscription des plans d'options en cours, Schneider Electric SA a créé 284 694 actions sur l'année 2008.

Evolution du nombre d'actions gratuites :

N° du Plan	Attribution d'actions gratuites au 31.12.07	Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	Nombre d'actions à acquérir au 31.12.08
1	51 946	-	-	51 946
2	2 214	-	-	2 214
3	66 394	-	(563)	65 831
4	57 250	-	(423)	56 827
Total	177 804	-	(986)	176 818

L'acquisition des actions gratuites est subordonnée à une condition d'appartenance au Groupe et pour la moitié des actions à l'atteinte d'objectifs annuels basés sur le chiffre d'affaires et sur le ratio résultat d'exploitation/EBITA sur chiffre d'affaires.

Valorisation des paiements fondés sur des actions

Valorisation des options :

Conformément aux principes énoncés en note 1.19, les plans ont été évalués sur la base d'une durée de vie estimée des options comprise entre 7 et 10 ans, et selon les principales hypothèses suivantes :

- taux de volatilité attendue compris entre 20 et 25 % correspondant à la volatilité historique écrétée,
- taux de distribution du résultat fixé entre 3,0 et 4,5 %,
- taux d'actualisation compris entre 3,1 et 4,5 % et correspondant à un taux sans risque sur la durée des plans (source Bloomberg).

Sur la base de ces hypothèses, la charge comptabilisée en frais généraux et commerciaux au titre des plans mis en place postérieurement au 7 novembre 2002 se répartit comme suit :

	2008	2007
Plan 21	-	0
Plan 24	(1)	5
Plan 25	-	-
Plan 26	5	6
Plan 27	6	6
Plan 28	7	6
Plan 29	1	1
Plan 30	4	-
	22	24

Valorisation des actions gratuites :

Conformément aux principes énoncés en note 1.19, les plans ont été évalués sur la base d'une durée de vie estimée des actions comprise entre 4 et 5 ans, et selon les principales hypothèses suivantes :

- taux de distribution du résultat fixé entre 3,0 et 4,5 %,
- taux d'actualisation compris entre 3,7 et 4,5 % et correspondant à un taux sans risque sur la durée des plans (source Bloomberg).

Sur la base de ces hypothèses, la charge comptabilisée en frais généraux et commerciaux au titre des plans mis en place postérieurement au 7 novembre 2002 se répartit comme suit :

	2008	2007
Plan 1	1	1
Plan 2	0	0
Plan 3	2	-
Plan 4	1	-
	4	1

Plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe Schneider Electric offre à ses employés la possibilité de devenir actionnaires grâce à des émissions d'actions qui leur sont réservées. Dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, deux possibilités d'investissement sont proposées : le plan d'actionnariat classique et le plan avec effet de levier.

Dans le plan classique, les employés investissent dans des actions du Groupe à un cours préférentiel par rapport aux actions libres (décote de 15 %). Ces actions ne peuvent être cédées par le salarié pendant une période incompressible de 5 années, sauf cas de sortie anticipée prévus par la loi. La charge IFRS 2 mesurant "l'avantage" offert aux salariés est évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur des actions non cessibles. Le coût d'incessibilité est valorisé comme le coût d'une stratégie en deux étapes consistant dans un premier temps à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans, et à acheter dans un deuxième temps un même nombre d'actions au comptant (donc par définition cessibles à tout moment), en finançant cet achat par un prêt amortissable in fine.

Cette stratégie vise à refléter le coût subi par le salarié sur la période d'indisponibilité pour se libérer du risque de portage des actions souscrites dans le cadre du plan classique. Le coût d'emprunt est celui auquel ont accès les employés, seuls acteurs potentiels de ce marché : il repose sur un taux moyen offert par différents organismes de crédit pour des crédits de trésorerie prenant la forme d'un prêt personnel ordinaire non affecté sans faculté de renouvellement pour une durée maximum de cinq ans, octroyé à un client personne physique présentant un profil de risque moyen.

Dans le plan avec effet de levier, le Groupe offre également la possibilité d'une souscription à un cours préférentiel par rapport aux actions libres (décote de 15 %). Ces plans proposent cependant un profil de gain différent dans la mesure où une banque tierce complète l'investissement de l'employé de telle sorte que le montant investi au total est un multiple du montant payé par l'employé. Le total est investi dans des actions du Groupe à un cours décoté. La banque transforme ainsi la décote cédée par le salarié en ressource pour lui offrir un profil de gain particulier, consistant à sécuriser l'apport personnel du salarié et à lui offrir une indexation à la hausse sur un nombre leveragé d'actions auxquelles le salarié souscrit directement.

Pour les plans à effet de levier, la charge IFRS 2 est évaluée, comme pour les plans classiques, par référence à la juste valeur d'une décote sur titres incessibles (voir modalités ci-dessus), complétée par l'avantage que constitue l'intermédiation de l'émetteur dans l'appel d'offre des plans à effet de levier. L'intermédiation de l'émetteur permet en effet aux salariés de bénéficier de cotations de volatilité de type institutionnel et non de cours "au détail" de volatilité que le salarié aurait obtenu auprès de sa banque de détail pour répliquer le montage financier. Ce différentiel de volatilité est traduit en équivalent décote : il mesure le gain d'opportunité offert au salarié sur les plans à effet de levier.

En ce qui concerne l'exercice 2008, le Groupe a proposé le 30 mai 2008 à ses salariés, au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 67,00 euros (décoté de 15 % par rapport au cours de référence de 78,82 euros calculé sur une moyenne des cours d'ouverture sur les 20 jours précédant la date de décision du Directoire).

2 millions d'actions ont été souscrites, soit une augmentation de capital de 134 millions d'euros réalisée le 17 juillet 2008. Cette opération représente une charge globale de 4,8 millions d'euros, après prise en compte de la durée légale d'incessibilité des titres pendant 5 ans.

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques des plans, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation, ainsi que le coût des plans pour les exercices 2008 et 2007.

Plans classiques	Année 2008		Année 2007	
	En %	Valeur	En %	Valeur
Caractéristiques des plans				
Maturité des plans (en années)		5		5
Prix de référence (en euros)		78,82		103,59
Prix de souscription (en euros)		67,00		88,06
Décote faciale	15,00 %		15,00 %	
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)		45,8		64,1
Montant global souscrit (en millions d'euros)		45,8		64,1
Nombre total d'actions souscrites (millions d'actions)		0,7		0,7
Hypothèses de valorisation				
Taux d'emprunt du participant au marché (in fine) ⁽¹⁾	6,90 %		5,97 %	
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans (zone euro)	5,20 %		4,47 %	
Taux d'emprunt des titres annuel (repo)	1,15 %		0,95 %	
(a) Valeur de la décote	15,00 %	8,1	15,00 %	11,3
(b) Valeur d'incessibilité pour le participant au marché	13,69 %	7,4	11,85 %	8,9
Coût global pour le Groupe (a-b)	1,30 %	0,7	3,15 %	2,4
Sensibilités				
- diminution du taux d'emprunt du participant au marché ⁽²⁾	(0,50 %)	1,35	(0,50 %)	1,89

(1) Taux moyen offert pour des crédits de trésorerie sous la forme d'un prêt personnel ordinaire non affecté, sans faculté de renouvellement, pour une durée de cinq ans à une personne physique présentant un profil de risque moyen.

(2) Une diminution du taux d'emprunt du participant au marché diminue le coût d'incessibilité et de ce fait augmente la charge comptable pour l'émetteur.

Plans à effet de levier	Année 2008		Année 2007	
	En %	Valeur	En %	Valeur
Caractéristiques des plans				
Maturité des plans (en années)		5		5
Prix de référence (en euros)		78,82		103,59
Prix de souscription (en euros)		67,00		88,06
Décote faciale	15,00 %		15,00 %	
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)		8,9		14,2
Montant global souscrit (en millions d'euros)		88,6		142,2
Nombre total d'actions souscrites (millions d'actions)		1,3		1,6
Hypothèses de valorisation				
Taux d'emprunt du participant au marché (in fine) ⁽¹⁾	6,90 %		5,97 %	
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans (zone euro)	5,20 %		4,47 %	
Taux de dividende annuel	4,50 %		3,00 %	
Taux d'emprunt des titres annuel (repo)	1,15 %		0,95 %	
Spread de volatilité détail / institutionnel	5,00 %		5,00 %	
(a) Valeur de la décote	15,00 %	15,6	15,00 %	25,1
(b) Valeur d'incessibilité pour le participant au marché	13,69 %	14,2	11,85 %	19,8
(c) Valeur du gain d'opportunité ⁽²⁾	2,69 %	2,8	2,54 %	4,3
Coût global pour le Groupe (a-b+c)	3,99 %	4,1	5,69 %	9,5
Sensibilités				
- diminution du taux d'emprunt du participant au marché ⁽³⁾	(0,50 %)	1,35	(0,50 %)	1,89
- augmentation du spread de volatilité détail / institutionnel ⁽⁴⁾	0,50 %	0,22	0,50 %	0,42

(1) Taux moyen offert pour des crédits de trésorerie sous la forme d'un prêt personnel ordinaire non affecté, sans faculté de renouvellement, pour une durée de cinq ans à une personne physique présentant un profil de risque moyen.

(2) Calculé à partir d'un modèle binomial.

(3) Une diminution du taux d'emprunt du participant au marché diminue le coût d'incessibilité et de ce fait augmente la charge comptable pour l'émetteur.

(4) Une augmentation du spread de volatilité détail / institutionnel augmente le gain d'opportunité pour le salarié et de ce fait augmente la charge comptable pour l'émetteur.

13.6 - Actions propres

L'Assemblée Générale du 6 mai 1999 a approuvé un programme de rachat d'actions, renouvelé par les assemblées générales du 5 mai 2000, 11 juin 2001, 27 mai 2002, 16 mai 2003, 6 mai 2004, 12 mai 2005, 3 mai 2006, 26 avril 2007 et 21 avril 2008. Le dernier programme autorisé prévoit un rachat pour un maximum de 10 % du capital pour une période maximum de 18 mois à partir du 21 avril 2008.

Les programmes d'achat peuvent être réalisés en vue de réduire le capital, de couvrir des plans d'options ou d'actions gratuites, de réaliser des opérations de croissance externe ou de procéder à l'animation du marché du titre.

La société a mis en place un contrat de liquidité en application duquel l'intermédiaire en charge de ce contrat a acquis sur l'exercice 2008 : 4 317 497 actions au prix moyen de 66,40 euros et vendu 3 873 024 actions au prix moyen de 68,04 euros.

Au 31 décembre 2008, le Groupe détient 7 508 889 actions propres qui viennent en déduction des réserves consolidées pour un montant de 354 millions d'euros.

13.7 - Autres réserves

L'évolution des autres réserves se détaille comme suit :

	Écarts de réévaluation			Écarts actuariels	Total
	Couverture de change et de taux	Couverture métaux	Titres disponibles à la vente		
31 décembre 2007	(173)	(6)	140	42	3
● Gains (pertes) nets latents sur titres disponibles à la vente	-	-	(97)	-	(97)
● Gains (pertes) nets sur couverture de change	44	-	-	-	44
● Gains (pertes) nets sur couverture de taux	(35)	-	-	-	(35)
● Gains (pertes) nets sur couverture métaux	-	(59)	-	-	(59)
● Gains (pertes) actuariels nets sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi	-	-	-	(271)	(271)
● Autres	-	-	-	-	(6)
31 décembre 2008	(164)	(65)	43	(229)	(421)

Les principaux impacts de l'exercice concernent les variations de valeur des couvertures (note 19), la réévaluation des titres cotés AXA (note 7) et la variation des écarts actuariels (note 14).

Note 14 - Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe accorde à ses employés des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi en matière de couverture maladie et assurance-vie.

Par ailleurs, le Groupe accorde également des avantages à long terme au personnel en activité, essentiellement les médailles du travail et avantages similaires accordés principalement en France.

Les évaluations actuarielles sont en général réalisées selon un rythme annuel. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé et sont spécifiées ci-dessous :

	Taux moyen pondéré Groupe		Dont Etats-Unis	
	2008	2007	2008	2007
Taux d'actualisation	5,4 %	5,6 %	5,8 %	6,0 %
Taux d'augmentation des salaires	3,9 %	3,8 %	4,5 %	4,5 %
Taux de rendement attendu des placements ⁽¹⁾	7,8 %	7,7 %	9,0 %	9,0 %

(1) correspond au taux de l'année écoulée.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'Etat lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la durée des régimes évalués (référence Bloomberg). Aux Etats-Unis, un taux d'actualisation moyen est retenu sur la base d'une courbe déterminée à partir des taux d'obligations des entreprises notées AA et AAA.

Ces références sont conformes aux exigences de la norme IAS 19 et sont identiques à celles des années passées.

Le taux de rendement attendu des actifs a été déterminé à partir du calcul de la moyenne pondérée des taux de rendements attendus sur le total de la valeur des actifs. Le taux de rendement attendu des actifs sur 2009 est de 8,5 % aux Etats-Unis.

Les taux d'actualisation dans les principales zones sont les suivants : 5,3 % dans la zone euro, 5,8% aux Etats-Unis et 6,4 % au Royaume-Uni.

Concernant les engagements de retraite et indemnités de départ, une variation à la hausse de 0,5 point du taux d'actualisation diminuerait respectivement d'environ 101 millions d'euros et 2 millions d'euros le montant de l'engagement et le coût des services rendus. La même variation à la baisse augmenterait l'engagement de 111 millions d'euros et le coût des services rendus de 1 million d'euros.

L'essentiel de l'engagement relatif aux frais médicaux concerne les Etats-Unis. Une variation à la hausse de un point du taux des frais médicaux augmenterait respectivement de 44 et 3 millions d'euros le montant de l'engagement et l'agrégation du coût des services rendus et du coût financier au titre de la couverture maladie postérieure à l'emploi. La même variation à la baisse diminuerait l'engagement de 31 millions d'euros et l'agrégation du coût des services rendus et du coût financier de 2 millions d'euros.

Aux Etats-Unis, en 2008, le taux d'augmentation des frais médicaux se fonde sur une tendance décroissante entre 2009 (9 %) et 2013 (5 %). En 2007, le taux avait été arrêté sur une tendance décroissante de 9% à 5% entre 2008 et 2012. En France le taux d'augmentation des frais médicaux retenu est de 4,5 % en 2008 et 2007.

Engagements de retraite et indemnités de départ

Les engagements de retraite du Groupe concernent principalement les filiales nord-américaines et européennes. Ces régimes accordent le versement d'un capital au moment du départ en retraite ou d'une rente durant toute la retraite, dont le montant est fonction de l'ancienneté du salarié, de sa classification et du salaire de fin de carrière. Ils incluent également les retraites-chapeau accordées à certains cadres dirigeants leur garantissant un complément de revenu au-delà des régimes généraux et obligatoires.

La majorité de ces engagements de retraite font l'objet d'une couverture financière partielle ou totale par le biais de fonds externalisés. Au 31 décembre 2008, le montant des obligations partiellement ou totalement financées est de 1 523 millions d'euros et représente 75 % du montant total de l'engagement du Groupe. Ces fonds ne sont pas investis en actifs du Groupe.

Les actifs des fonds externalisés sont essentiellement constitués d'actions (environ 46 %), d'obligations (environ 33 %) et d'actifs immobiliers ou de disponibilités (environ 21 %).

Les contributions versées en 2008 au titre de ces actifs de couverture sont de 18 millions d'euros. Au 31 décembre 2008, le Groupe a obtenu le remboursement des deux fonds en France pour un montant de 46 millions d'euros. Ceux-ci sont présentés dans la ligne contributions versées. Les contributions sont estimées à 19 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Au 31 décembre 2008, le montant des provisions constituées au titre des engagements de retraite et des indemnités de fin de carrière s'élève à 1 026 millions d'euros (597 millions d'euros au 31 décembre 2007). Ces provisions ont été comptabilisées dans le passif non courant du bilan,

la part courante étant considérée comme non significative comparée au montant total des engagements.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à contributions définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations, qui constituent des charges de période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans est de 42 millions d'euros pour l'exercice 2008 et était de 43 millions d'euros en 2007.

Compte tenu des différentes interprétations possibles concernant l'application de l'indemnité de rupture unique interprofessionnelle créée par l'article 11 de l'ANI de 2008 au cas des départs volontaires en retraite, le Groupe n'a pas pris en compte dans ses évaluations les conséquences potentielles de ce texte. En cas d'application, les effets potentiels attendus seraient non significatifs comparativement aux engagements du Groupe.

Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme : frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi, médailles du travail

Les sociétés nord-américaines du Groupe accordent à leurs retraités le bénéfice de régimes de couverture de frais médicaux et d'assurance-vie sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté. Ces engagements sociaux postérieurs à l'emploi ne font pas l'objet d'une couverture financière.

L'essentiel de l'engagement (84 %) concerne les plans de couverture médicale des salariés nord-américains. En septembre 2008, l'un de ces plans a été modifié en ce qui concerne le montant des cotisations et les conditions d'éligibilité. Ces modifications des plans ont eu pour conséquence une diminution de l'engagement d'environ 9 millions de dollars (6 millions d'euros), dont l'impact sera enregistré en résultat sur la durée d'acquisition des droits (2 millions d'euros en 2008 pour les droits acquis et 4 millions d'euros répartis sur les 12 prochaines années).

Les hypothèses retenues pour évaluer ces engagements sont identiques à celles appliquées pour les engagements de retraite de la zone concernée.

Les autres engagements à long terme intègrent divers plans de couverture de frais médicaux en Europe pour 38 millions d'euros et les médailles du travail comptabilisées sur la France pour 10 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, le montant des provisions constituées au titre de ces engagements s'élève à 436 millions d'euros (399 millions d'euros au 31 décembre 2007). Ces provisions ont été comptabilisées dans le passif non courant du bilan, la part courante étant considérée comme non significative comparée au montant total des engagements.

14.1 - Variation des provisions pour retraites et avantages assimilés

La variation des provisions pour retraites et avantages assimilés (nette des actifs) se détaille comme suit :

	Engagements de retraite et indemnités de départ	dont US (Square D)	Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	dont US (Square D)	Provisions pour retraites et avantages assimilés
31.12.2006*	617	30	517	445	1 134
Charge de la période	47	(7)	23	20	70
Prestations versées	(42)	0	(26)	(22)	(68)
Cotisations versées	(26)	(1)	-	-	(26)
Éléments reconnus en capitaux propres**	(26)	41	(77)	(60)	(103)
Ecart de conversion	(8)	(5)	(39)	(39)	(47)
Variations de périmètre	13	0	-	-	13
Autres variations	(10)	0	1	(1)	(9)
31.12.2007*	565	58	399	343	964
Charge de la période	55	1	21	15	76
Prestations versées	(35)	0	(24)	(19)	(59)
Cotisations versées	28	(1)	0	0	28
Éléments reconnus en capitaux propres**	415	321	21	10	436
Ecart de conversion	7	21	17	18	24
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres variations	(8)	1	2	3	(6)
31.12.2008	1 027	401	436	370	1 463

* Dont en 2006 et 2007 respectivement 25 et 32 millions d'euros d'actifs de couverture présentés à l'actif du bilan en "Autres actifs financiers".

** Dont en 2007 et 2008, respectivement 9 et (7) millions d'euros d'effet de plafonnement des actifs.

La variation des éléments bruts reconnus en capitaux propres se détaille comme suit :

	Engagements de retraite et indemnités de départ	Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	Provisions pour retraites et avantages assimilés
31.12.2006	66	(8)	58
Ecart actuariels sur obligation	(39)	(77)	(116)
Ecart actuariels sur actifs de couverture	3	-	3
Effet du plafonnement des actifs	10	-	10
31.12.2007	40	(85)	(45)
Ecart actuariels sur obligation	28	21	49
Ecart actuariels sur actifs de couverture	385	-	385
Effet du plafonnement des actifs	2	-	2
31.12.2008	455	(64)	391

14.2 - Provision pour engagements de retraite et indemnités de départ

Les variations annuelles des engagements, de la valeur de marché des placements ainsi que des actifs et provisions correspondantes figurant au bilan des comptes consolidés s'analysent comme suit :

	31.12.2008		31.12.2007	
	dont US (Square D)		dont US (Square D)	
1. Réconciliation des éléments du bilan				
Actifs de couverture de retraite et autres engagements assimilés	0	-	32	26
Provisions pour retraite et engagements assimilés	(1 027)	(401)	(597)	(84)
Actif / (Passif) net reconnu au bilan	(1 027)	(401)	(565)	(58)

	31.12.2008		31.12.2007	
	<i>dont US (Square D)</i>		<i>dont US (Square D)</i>	
2. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat				
Coûts des services rendus	54	17	54	18
Coût financier (effet de l'actualisation)	102	52	99	50
Rendement attendu des actifs des régimes	(104)	(73)	(106)	(75)
Coût des services passés	5	5	1	0
Effet des liquidations /réductions de régimes	(2)	-	(1)	-
Charge nette comptabilisée au résultat	55	1	47	(7)

	31.12.2008		31.12.2007	
	<i>dont US (Square D)</i>		<i>dont US (Square D)</i>	
3. Variation de la valeur actualisée des engagements				
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	1 958	879	2 035	918
Coûts des services rendus	54	17	54	18
Coût financier (effet de l'actualisation)	102	52	99	50
Cotisations versées par les salariés	3	-	5	-
Prestations versées	(94)	(38)	(101)	(39)
Pertes (Gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	28	42	(39)	33
Modifications de régime	6	5	(1)	-
Variations de périmètre	-	-	41	-
Ecart de conversion	(28)	55	(129)	(101)
Réductions et liquidations	(3)	-	(5)	-
Autres	10	1	(1)	-
Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	2 036	1 013	1 958	879

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les autres réserves (note 13.7).

Ils résultent principalement des changements d'hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation utilisés dans la valorisation des engagements aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et dans la zone euro.

Au 31 décembre 2008, les pertes actuarielles relatives aux effets d'expérience sur les engagements de retraite et indemnités de départ s'élevaient à 445 millions d'euros pour le Groupe. Au 31 décembre 2007, la part des écarts actuariels relative aux effets d'expérience s'élevait à 36 millions d'euros. Au 31 décembre 2006, la part des écarts actuariels relative aux effets d'expérience s'élevait à 2 millions d'euros pour les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

	31.12.2008		31.12.2007	
	<i>dont US (Square D)</i>		<i>dont US (Square D)</i>	
4. Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes en début d'exercice	1 402	820	1 418	887
Rendement attendu des actifs des régimes	104	73	106	75
Cotisations des salariés	3	-	5	-
Cotisations de l'employeur	(28)	1	26	1
Prestations versées	(59)	(38)	(59)	(39)
(Pertes) Gains actuariels reconnus en capitaux propres	(385)	(279)	(3)	(8)
Variations de périmètre	(1)	-	28	-
Ecart de conversion	(35)	34	(121)	(96)
Réductions et liquidations	0	-	(4)	-
Autres	9	-	6	-
Juste valeur des actifs des régimes en fin d'exercice	1 010	611	1 402	820

Le rendement réel des actifs de couverture s'élevait à (281) millions d'euros.

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les autres réserves (note 13.7).

Ils résultent principalement des écarts entre les taux de rendement effectif et attendu des actifs aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Canada.

	31.12.2008 <i>dont US (Square D)</i>		31.12.2007 <i>dont US (Square D)</i>	
5. Couverture financière				
Valeur actualisée des engagements	(2 036)	(1 013)	(1 958)	(879)
Juste valeur des actifs du régime	1 010	611	1 402	820
Effet des plafonnements d'actifs	(2)	-	(10)	-
<i>Eléments différés :</i>				
Modifications de régime non comptabilisées	1	1	1	1
(Passif) /Actif net comptabilisé au bilan	(1 027)	(401)	(565)	(58)

14.3 - Provision pour frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi et avantages assimilés

Les variations des provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme se détaillent comme suit :

	31.12.2008	31.12.2007
1. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat		
Coûts des services rendus	6	6
Coût financier (effet de l'actualisation)	21	21
Rendement attendu des actifs des régimes	-	-
Coût des services passés	(5)	(4)
Effet des liquidations /réductions de régimes	-	-
Amortissement des écarts actuariels	(1)	-
Charge totale comptabilisée au résultat	21	23

Les amortissements des écarts actuariels concernent des avantages à long terme au personnel en activité notamment le régime des médailles du travail en France.

	31.12.2008	31.12.2007
2. Variation de la valeur actualisée des engagements		
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	366	477
Coûts des services rendus	5	6
Coût financier (effet de l'actualisation)	21	21
Cotisations des salariés	1	2
Prestations versées	(24)	(26)
Pertes (Gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	21	(77)
Modifications de régime	(6)	0
Variations de périmètre	-	-
Ecart de conversion	17	(39)
Autres (yc réductions et liquidations)	-	2
Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	401	366

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les autres réserves (note 13.7) sauf pour les avantages à long terme au personnel en activité notamment le régime des médailles du travail en France où une partie des écarts actuariels est comptabilisée en compte de résultat. Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles, en particulier le taux d'actualisation.

Au 31 décembre 2008, les gains actuariels relatifs aux effets d'expérience sur les frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi et avantages assimilés s'élèvent à 10 millions d'euros pour le Groupe. Ils s'élevaient à (59) millions d'euros au 31 décembre 2007.

	31.12.2008	31.12.2007
3. Couverture financière		
Valeur actualisée des engagements	401	366
<i>Eléments différés :</i>		
Changement de régime non comptabilisé	35	33
Provision comptabilisée au bilan	436	399

Note 15 - Provisions

	Risques économiques	Risques commerciaux	Risques sur produits	Risques environnementaux	Restructurations	Autres risques	Provisions
31.12.2006	161	57	145	44	85	78	570
<i>dont part à plus d'un an</i>	84	50	35	32	15	67	283
Dotations	152	5	52	2	39	35	285
Effet d'actualisation	0	-	0	0	0	0	0
Reprises pour utilisation	(28)	(5)	(42)	(4)	(62)	(17)	(158)
Provisions devenues sans objet	(17)	-	(14)	(1)	(1)	(3)	(36)
Ecart de conversion	-	(5)	(7)	(1)	(1)	(6)	(20)
Variations de périmètre et autres	41	1	31	3	(4)	(3)	69
31.12.2007	309	53	165	43	56	84	710
<i>dont part à plus d'un an</i>	85	45	25	30	7	72	264
Dotations	64	10	68	1	122	40	305
Effet d'actualisation	0	-	0	0	0	1	1
Reprises pour utilisation	(52)	(10)	(40)	(2)	(41)	(18)	(163)
Provisions devenues sans objet	(31)	(10)	(10)	-	(8)	(5)	(64)
Ecart de conversion	2	1	2	(1)	(3)	1	2
Variations de périmètre et autres	32	(16)	22	2	6	3	49
31.12.2008	324	28	207	43	132	106	840
<i>dont part à plus d'un an</i>	121	24	49	30	11	67	302

(a) Risques économiques

Ces provisions couvrent notamment des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs.

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a doté des provisions à hauteur de 30 millions d'euros au titre de ses contrats informatiques, tandis que des provisions constituées au cours des exercices précédents ont été reprises à hauteur de 41 millions d'euros, dont 21 millions d'euros avec utilisation.

(b) Risques commerciaux

Ces provisions sont essentiellement constituées pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers. Ce risque réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits et l'appel en responsabilité correspondant. Les provisions pour risques commerciaux intègrent également les provisions pour pertes à terminaison sur divers contrats long terme pour 6 millions d'euros.

Les reprises observées sur l'exercice correspondent principalement au paiement de ristournes accordées aux

clients ainsi qu'à la réestimation des risques commerciaux aux Etats-Unis.

(c) Risques sur produits

Ces provisions sont constituées :

- des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au delà des risques couverts par les assurances. Cette garantie peut atteindre 18 mois,
- des provisions pour litiges sur des produits défectueux et des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés.

(d) Risques environnementaux

Ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution.

(e) Restructurations

La dotation de l'exercice couvre principalement le coût des plans de restructuration engagés en Europe et aux Etats-Unis (note 24).

Note 16 - Dettes financières (courantes et non courantes)

La dette non courante s'analyse de la façon suivante :

	31.12.2008	31.12.2007
Emprunts obligataires	3 477	3 946
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	1 318	669
Financement des locations financières	19	20
Participation des salariés	6	5
Part court terme des emprunts obligataires	(110)	(749)
Part court terme des autres dettes long terme	(71)	(105)
Dettes financières non courantes	4 639	3 786

La dette courante s'analyse de la façon suivante :

	31.12.2008	31.12.2007
Billets de trésorerie	190	-
Intérêts courus non échus	106	80
Tirage de lignes de crédit	752	1 158
Découverts et encours bancaires	135	110
Autres dettes	202	199
Part court terme des emprunts obligataires	110	749
Part court terme des autres dettes long terme	71	105
Dettes financières courantes	1 566	2 401
Dettes financières courantes et non courantes	6 205	6 187

16.1 - Répartition par échéance

	31.12.2008			31.12.2007
	Principaux	Intérêts	Swaps	Principaux
2008	-	-	-	2 401
2009	1 566	205	22	142
2010	1 016	183	16	948
2011	778	156	10	549
2012	60	139	6	56
2013	548	132	4	2 091 *
2014 et au-delà	2 237	192	2	-
Total	6 205	1 007	60	6 187

* 2013 et au-delà.

16.2 - Répartition par devise

	31.12.2008	31.12.2007
Euro	4 749	4 907
Dollar américain	1 084	1 049
Roupie indienne	53	72
Dollar néo-zélandais	1	0
Yen japonais	159	24
Autres	159	135
Total	6 205	6 187

16.3 - Emprunts obligataires

	31.12.2008	31.12.2007	Taux d'intérêt	Echéance
Schneider Electric SA 2008	-	749	3,875 % TF	oct 2008
Schneider Electric SA 2009	110	109	3,375 % TF	janv 2009
Schneider Electric SA 2010	899	899	3,125 % TF	août 2010
Schneider Electric SA 2011	499	499	EUR + 0,2 % TV	juil 2011
Schneider Electric SA 2013	100	-	CMS 10 +1 %	juil 2013
Schneider Electric SA 2014	498	497	4,500 % TF	janv 2014
Schneider Electric SA 2015	593	598	5,375 % TF	janv 2015
Schneider Electric SA 2016	26	-	EUR + 0,60 % TV	juil 2016
Schneider Electric SA 2017	752	595	4,000 % TF	août 2017
Total	3 477	3 946		

Schneider Electric SA a réalisé au cours des derniers exercices plusieurs émissions obligataires dans le cadre de son programme d'Euro Medium Term Notes ("EMTN"). A la clôture de l'exercice 2008, les émissions non arrivées à l'échéance sont les suivantes :

- 100 millions d'euros mis en place en juillet 2008 portant intérêt à un taux variable indexé sur le CMS 10 ans (Constant Maturity Swap) et arrivant à échéance le 31 juillet 2013 ;
- 180 millions d'euros mis en place en avril 2008 sous la forme d'un abondement de la souche de 600 millions d'euros à 12 ans au taux de 4% mis en place en août 2005, portant ainsi la souche à 780 millions d'euros ;
- 26 millions d'euros correspondant au montant actualisé des coupons à payer au titre d'un emprunt obligataire de

177 millions d'euros émis le 25 juillet 2008 et rémunéré à un taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois et à échéance du 25 juillet 2016. Le montant nominal de l'emprunt n'est pas comptabilisé du fait de la renonciation dès l'origine par le souscripteur, au remboursement du principal, en contrepartie du transfert sans recours à son profit des flux de trésorerie futurs attendus au titre d'une demande de remboursement d'une créance fiscale ;

- 600 millions d'euros mis en place en octobre 2007 au taux de 5,375 % arrivant à échéance le 8 janvier 2015 ;
- 110 millions d'euros mis en place en janvier 2007 au taux de 3,275 % arrivant à échéance le 26 janvier 2009 ;
- 1 milliard d'euros mis en place en juillet 2006 se décomposant en deux tranches, une tranche à 5 ans et

à taux variable pour 500 millions d'euros et une tranche à 7 ans et demi au taux de 4,5 % pour 500 millions d'euros ;

- 1,5 milliard d'euros mis en place en août 2005 se décomposant en deux tranches, une tranche à 5 ans au taux de 3,125 % pour 900 millions d'euros et une tranche à 12 ans au taux de 4 % pour 600 millions d'euros.

Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg. Les primes d'émission et les frais d'émission sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Enfin, la société a remboursé un emprunt obligataire de 750 millions d'euros émis en octobre 2003 à son échéance du 31 octobre 2008.

16.4 - Autres informations

Au 31 décembre 2008, les lignes de crédit confirmées de Schneider Electric SA s'élèvent à 3 milliards d'euros dont 2,3 milliards disponibles non utilisés. En outre, le Groupe dispose d'un engagement de financement bancaire pour un montant de 300 millions de dollars, effectivement mis à disposition le 15 janvier 2009.

Les contrats d'emprunts et lignes de crédit ne contiennent pas d'engagement de respect de ratios financiers ni de clauses de remboursement en cas de dégradation de la notation de la dette long terme du Groupe.

Note 17 - Autres dettes à long terme

	31.12.2008	31.12.2007
Dettes sur acquisition de Clipsal	12	54
Dettes sur acquisition de Delixi Electric	-	15
Dettes sur acquisition de Elite Engineering Limited	-	1
Dettes sur acquisition de Din Elektro Kraft	-	1
Autres	8	6
Autres dettes à long terme	20	77

Le contrat d'acquisition de Clipsal prévoit, au titre de garantie de passifs, la retenue d'une partie du prix d'acquisition. Cette somme a été placée par le Groupe sur un compte séquestre (note 7.2).

Note 18 - Engagements et passifs éventuels

18.1 - Cautions, avals et garanties

	31.12.2008	31.12.2007
Cautions de contre garantie sur marchés ⁽¹⁾	303	207
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles ⁽²⁾	23	24
Avals, cautions et garanties donnés	0	2
Autres engagements donnés ⁽³⁾	123	189
Garanties données	449	422
Avals, cautions et garanties reçus	53	43
Garanties reçues	53	43

⁽¹⁾ Dans certains contrats, les clients exigent d'obtenir une garantie bancaire attestant que le Groupe remplira ses obligations contractuelles dans leur totalité. Pour ces contrats, le Groupe donne une contre garantie à la banque. Si une plainte est déposée, le risque associé à l'engagement est évalué et une provision pour risques est enregistrée dès lors que le risque est considéré comme probable et que son estimation repose sur des bases raisonnables.

⁽²⁾ Des nantissements d'actifs corporels ou financiers sont fournis pour garantir certains prêts.

⁽³⁾ Les autres engagements donnés comprennent notamment des garanties données en paiement de loyers.

18.2 - Engagements d'achats

Titres de participation

Les engagements d'achats de titres de participation représentent les engagements contractuels pris par le Groupe pour l'achat de minoritaires de sociétés consolidées ou pour le complément de prix éventuel pour des opérations réalisées. Au 31 décembre 2008, le montant de ces engagements n'est pas significatif.

Prestations de services informatiques

En 2004, le Groupe a signé avec la société Capgemini un accord visant à l'externalisation (Infogérance) de ses fonctions informatiques en Europe, au développement d'un système d'applications de gestion communes sous le progiciel SAP et à son déploiement sur le territoire européen. La première version de ce système global a été mise en place en Inde (premier pilote) en avril 2007 et la deuxième version a été déployée mi 2008 dans plusieurs pays pilotes européens. Ce système global va être déployé dans le Groupe sur plusieurs années à compter de 2009.

Les prestations payées à Capgemini au titre de l'Infogérance se substituent aux coûts de la fonction informatique auparavant gérée en interne. L'engagement réciproque qui lie Capgemini et Schneider Electric d'une durée initiale de 10 ans a été prolongé de 2 ans suite à la signature d'un accord début 2006.

Dans un souci d'amélioration constante de la qualité du contrat d'Infogérance et de son économie globale pour les deux parties, une partie des activités gérées par Capgemini (quelques pays européens et les activités de réseau) ont fait l'objet en 2008 d'une réintégration chez Schneider Electric.

Au titre de l'exercice 2008, les coûts relatifs à l'Infogérance s'élèvent contractuellement à 133 millions d'euros incluant les effets volumes et l'indexation prévus au contrat (147 millions d'euros en 2007).

Au titre de son contrat avec Capgemini sur le système global SAP, Schneider Electric a capitalisé à fin 2008 des coûts pour un montant total net de 155 millions d'euros.

18.3 - Passifs éventuels

D'une manière générale, la direction considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels le Groupe est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle la situation financière ou les résultats du Groupe. Il en est en particulier ainsi pour les conséquences possibles du litige impliquant actuellement en Belgique d'anciens dirigeants et cadres du Groupe.

Le Groupe a conclu un accord d'entreprise relatif au Droit Individuel à la Formation. Le Groupe a appliqué dans ses comptes le traitement préconisé par les normes françaises pour le DIF, conformément à l'avis 2004-F du Comité d'urgence du CNC relatif à la comptabilisation du DIF. Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement. Le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits des salariés des entités françaises du Groupe est d'environ 900 000 heures au 31 décembre 2008.

Note 19 - Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de taux, de change, et de variation des cours de métaux. L'exposition du Groupe à ces différents risques est détaillé dans la partie "facteurs de risques" du Document de Référence.

19.1 - Valeurs d'inventaire et valeurs nominales des instruments financiers dérivés

	Qualification IFRS	31.12.2007		31.12.2008		31.12.2008		
		Valeur d'inventaire	Résultat financier ⁽¹⁾	Capitaux Propres ⁽²⁾	Autres	Valeur d'inventaire	Nominal des contrats Achat	Vente
Change								
Contrats à terme en couverture de flux futurs	CFH*	16	(64)	-	9	(39)	1 018	-
Autres contrats à terme en couverture d'éléments bilantiels	Trading	25	24	-	(24)	25	1 122	1 060
Métaux								
Couvertures fermes et optionnelles	CFH*	(9)	-	(89)	-	(98)	175	-
Taux								
Swaps de taux d'intérêts	CFH*/FVH*	(1)	(1)	(53)	-	(55)	1 178	-
Instruments financiers dérivés		31	(41)	(142)	(15)	(167)	-	-

* Cash flow hedge / Fair value hedge.

(1) Les effets sur le résultat de la période sont compensés par les variations de juste valeur des éléments sous-jacents également enregistrées en résultat financier.

(2) Ces éléments sont présentés sur une ligne distincte des capitaux propres (autres réserves).

La valeur de marché des instruments financiers, qui correspond à leur valeur d'inventaire, est estimée soit en interne par la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux du marché, soit auprès des banques.

19.2 - Valeur d'inventaire et valeur de marché des instruments financiers hors dérivés

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur notionnelle ⁽¹⁾	Juste valeur	Valeur notionnelle ⁽¹⁾	Juste valeur
Titres de participation non consolidés	200	200	323	323
Autres actifs financiers non courants	113	113	124	124
Valeurs mobilières de placement	997	997	511	511
Emprunts obligataires	(3 477)	(3 414)	(3 946)	(3 796)
Autres dettes financières courantes et non courantes	(2 728)	(2 728)	(2 241)	(2 241)
Instruments financiers hors dérivés	(4 895)	(4 832)	(5 229)	(5 079)

(1) La valeur notionnelle correspond au coût amorti ou à la juste valeur.

19.3 - Couverture de change

Nominal des contrats à terme par principales devises

Les contrats à terme sur devises concernent à hauteur de (222) millions d'euros les couvertures de financements des filiales, et à hauteur de 160 millions d'euros les couvertures de flux opérationnels.

	31.12.2008		
	Ventes	Achats	Nets
USD	500	(730)	(230)
SEK	82	(57)	25
DKK	194	(91)	103
RUB	24	(1)	23
HUF	77	(5)	72
AUD	17	(29)	(12)
CZK	25	(9)	16
JPY	-	(43)	(43)
AED	6	(14)	(8)
GBP	37	(46)	(9)
HKD	27	(17)	10
Autres	71	(80)	(9)
Total	1 060	(1 122)	(62)

19.4 - Impact des instruments financiers

Au 31 décembre 2008	Effets sur le	Effets sur les capitaux propres		
	résultat financier	Juste valeur	Conversion	Autres
Actifs disponibles à la vente	33	(113)	5	-
Prêts et créances	59	-	(39)	-
Dettes au coût amorti ou à juste valeur	(321)	-	(20)	-
Instruments dérivés	(12)	(136)	(4)	-
Total	(241)	(249)	(58)	-

Au 31 décembre 2007	Effets sur le	Effets sur les capitaux propres		
	résultat financier	Juste valeur	Conversion	Autres
Actifs disponibles à la vente	12	(32)	1	-
Prêts et créances	133	-	(50)	(5)
Dettes au coût amorti ou à juste valeur	(380)	-	(150)	2
Instruments dérivés	41	52	-	-
Total	(194)	20	(199)	(3)

Les impacts des instruments financiers, par nature d'instrument, sur le résultat d'une part et sur les capitaux propres d'autre part, sont les suivants :

- les principaux impacts sur le résultat sont des produits et charges d'intérêts
- les impacts sur les capitaux propres sont principalement liés à l'évaluation des actifs disponibles à la vente et des instruments dérivés, ainsi qu'aux écarts de conversion des prêts, créances et dettes en devises.

19.5 - Echancier des actifs et passifs financiers

	1 an	1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	(1 566)	(2 402)	(2 237)
Actifs financiers	1 652	157	-
Position nette avant gestion	86	(2 245)	(2 237)

19.6 - Bilan par catégorie d'instruments financiers

	31.12.2008		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente AFS	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
ACTIF						
Actifs non courants						
Actifs financiers disponibles à la vente	200	200	200	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	113	113	-	113	-	-
Total actifs non courants	313	313	200	113	-	-
Actifs courants						
Clients et créances d'exploitation	3 537	3 537	-	3 537	-	-
Autres créances	95	95	-	-	-	95
Actif financier courant	78	78	-	78	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 652	1 652	-	1 652	-	-
Total actifs courants	5 362	5 362	-	5 267	-	95
PASSIF						
Dettes financières non courantes						
Dettes financières à plus d'un an	4 639	4 576	-	-	4 639	-
Total passifs non courants	4 639	4 576	-	-	4 639	-
Dettes courantes						
Fournisseurs et dettes d'exploitation	2 312	2 312	-	-	2 312	-
Autres dettes	271	271	-	-	14	257
Dettes financières courantes	1 566	1 566	-	-	1 566	-
Total passifs courants	4 149	4 149	-	-	3 892	257

	31.12.2007		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
ACTIF						
Actifs non courants						
Actifs financiers disponibles à la vente	323	323	323	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	124	124	-	124	-	-
Total actifs non courants	447	447	323	124	-	-
Actifs courants						
Clients et créances d'exploitation	3 463	3 463	-	3 463	-	-
Autres créances	45	45	-	-	-	45
Actif financier courant	84	84	-	84	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 269	1 269	-	1 269	-	-
Total actifs courants	4 861	4 861	-	4 816	-	45
PASSIF						
Dettes financières non courantes						
Dettes financières à plus d'un an	3 785	3 635	-	-	3 785	-
Total passifs non courants	3 785	3 635	-	-	3 785	-
Dettes courantes						
Fournisseurs et dettes d'exploitation	2 133	2 133	-	-	-	-
Autres dettes	22	22	-	-	-	14
Dettes financières courantes	2 401	2 401	-	-	-	-
Total passifs courants	4 556	4 556	-	-	-	14

Note 20 - Opérations avec des parties liées

20.1 - Entreprises associées

Il s'agit essentiellement des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec ces parties liées sont réalisées à des prix de marché.

Sur l'exercice 2008, ces transactions ne sont pas significatives.

20.2 - Parties liées exerçant une influence notable

Au cours de l'exercice, aucune opération non courante n'a été réalisée avec les membres des organes de direction.

Les rémunérations et avantages accordés aux principaux dirigeants sont présentés dans la note 27.3.

Note 21 - Information sectorielle

L'information sectorielle de premier niveau se décline selon les quatre divisions géographiques du Groupe sur la base de l'implantation des actifs. L'évaluation de la performance de ces secteurs et les décisions de gestion reposent notamment sur le résultat opérationnel (EBITA).

Les éléments relatifs à la Direction Générale du Groupe et non rattachables à un secteur en particulier sont isolés dans une colonne "holding". Ces informations sont commentées au Chapitre IV du Document de Référence (Rapport de Gestion).

Les actifs sectoriels sont composés des écarts d'acquisition nets, des immobilisations incorporelles et corporelles nettes, des stocks et en-cours, des clients et créances d'exploitation et des autres créances.

Les passifs sectoriels sont composés des provisions courantes et non courantes, des fournisseurs et dettes d'exploitation et des autres dettes courantes.

31 décembre 2008	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Reste du monde	Holding ⁽¹⁾	Total
Chiffre d'affaires	8 101	5 053	3 395	1 762	-	18 311
EBITA	1 412	824	539	290	(311)	2 754
Actifs sectoriels	8 135	7 577	4 083	910	506	21 211
<i>dont écarts d'acquisition</i>	3 463	3 063	1 869	147	-	8 542
Passifs sectoriels	2 457	1 627	794	304	870	6 052
Investissements bruts	426	108	101	6	86	727

(1) Dont développements réalisés sur le système SAP commun à l'ensemble du Groupe : actifs de 155 millions d'euros et investissements bruts de 38 millions d'euros.

31 décembre 2007	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Reste du monde	Holding ⁽¹⁾	Total
Chiffre d'affaires	7 846	4 770	3 233	1 460	-	17 309
EBITA	1 349	787	440	232	(246)	2 562
Actifs sectoriels	7 956	7 347	3 667	792	423	20 185
<i>dont écarts d'acquisition</i>	3 379	2 867	1 767	128	-	8 141
Passifs sectoriels	2 328	1 204	738	261	891	5 422
Investissements bruts	327	101	101	6	101	636

(1) Dont développements réalisés sur le système SAP commun à l'ensemble du Groupe : actifs de 118 millions d'euros et investissements bruts de 54 millions d'euros.

Le second niveau d'information sectorielle est décliné selon les trois branches d'activité suivantes :

Chiffre d'affaires	2008	2007
Distribution électrique	10 343	9 869
Automatismes et contrôle	5 313	4 937
Energie sécurisée	2 655	2 503
Holding	-	-
	18 311	17 309

Taux d'EBITA (%)	2008	2007
Distribution électrique	18,6 %	18,1 %
Automatismes et contrôle	14,5 %	14,2 %
Energie sécurisée	14,2 %	12,7 %
Holding	(1,7 %)	(1,4 %)
	15,0 %	14,8 %

Note 22 - Recherche et développement

Les frais de recherche et développement de l'exercice se répartissent comme suit :

	2008	2007
Frais de recherche et développement comptabilisés en charge ⁽¹⁾	605	601
Projets de développement capitalisés ⁽²⁾	195	131
Total des frais de recherche et développement bruts	800	732
Crédit impôt recherche	(26)	(9)
Total des frais de recherche et développement de l'exercice nets	774	723

(1) dont, en 2008, 161 millions d'euros classés en coûts des ventes, 16 millions d'euros en coûts commerciaux et 428 millions d'euros en frais de R&D dont, en 2007, 153 millions d'euros classés en coûts des ventes, 22 millions d'euros en coûts commerciaux et 426 millions d'euros en frais de R&D.

(2) dont, en 2007, 2 millions d'euros classés en logiciels et 0 en 2008.

Par ailleurs, le montant des amortissements des projets de développement capitalisés s'élève respectivement à (61) et (42) millions d'euros en 2008 et 2007. En outre, le montant des dépréciations exceptionnelles des projets de développement capitalisés s'élève à (2) millions d'euros sur l'exercice 2008 et (6) millions sur l'exercice 2007.

Note 23 - Dotations aux amortissements et aux provisions

Les charges d'exploitation incluent les dotations aux amortissements et provisions suivantes :

	2008	2007
Inclus dans le coût des ventes :		
Amortissements	(305)	(283)
Provisions	(38)	(16)
Inclus dans les frais généraux et commerciaux :		
Amortissements	(147)	(139)
Provisions	(18)	(27)
Dotations aux amortissements et provisions	(508)	(465)

Par ailleurs, au titre de l'exercice 2008, des provisions sont classées en autres produits et charges d'exploitation pour un montant de 79 millions d'euros (note 24) et le montant net des pertes de valeurs des actifs non courants s'élève à 72 millions d'euros.

Note 24 - Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	2008	2007
Restructurations	(164)	(98)
Perte de valeur des actifs corporels et incorporels	(9)	(40)
Plus value sur cessions d'actifs	17	38
Moins value sur cessions d'actifs	(7)	(6)
Autres	24	(36)
Autres produits et charges d'exploitation	(139)	(142)

Le résultat d'exploitation du Groupe intègre 173 millions d'euros de coûts non récurrents liés à des dépréciations d'actifs (9 millions d'euros) et à des programmes de restructuration (164 millions d'euros) ; ces derniers sont principalement liés à la poursuite des réorganisations en Europe pour 102 millions d'euros, en Amérique du Nord pour 14 millions d'euros, en Asie Pacifique pour 14 millions d'euros et à l'intégration de Pelco pour 13 millions d'euros.

Les plus-values sur cessions d'actifs sont principalement liées aux opérations d'apports d'actifs au Japon pour la création de la joint venture Fuji Electric FA Components & Systems.

La ligne "autres" est principalement constituée d'une indemnité reçue à la suite de la résolution d'un litige avec Panasonic pour 11 millions d'euros et d'une reprise nette de provision sur contrats informatiques pour 9 millions d'euros.

Note 25 - Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions

	2008	2007
Amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(93)	(73)
Pertes de valeur des incorporels liés aux acquisitions	(22)	0
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	(59)	(6)
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	(174)	(79)

La Direction d'activité CST a pris la décision sur l'exercice 2008 de mettre fin à l'activité Systron Donner Automotive (SDA).

Par conséquent, les actifs rattachés à cette activité ont été dépréciés de 43 millions d'euros pour ramener leur valeur comptable à leur valeur d'utilité, c'est à dire les cash flows attendus jusqu'à la cessation complète de cette activité.

En outre, le test de dépréciation sur l'activité de CST hors SDA a conduit à comptabiliser une perte de valeur complémentaire de 27 millions d'euros.

Enfin, une perte de valeur de 11 millions d'euros a été constatée sur une activité peu significative localisée en Chine.

Concernant la perte de valeur de 27 millions d'euros résultant des seuls tests de dépréciation sur l'ensemble des UGT, l'analyse de sensibilité au taux d'actualisation conduit aux impacts suivants :

- hausse du taux d'actualisation de 0,5 point : perte de valeur complémentaire de 74 millions d'euros,
- baisse du taux d'actualisation de 0,5 point : pas de perte de valeur à constater.

Note 26 - Résultat financier

Le coût de la dette financière nette représente les seuls produits et charges relatifs aux créances et dettes financières (y compris à l'actif les disponibilités et dépôts à court terme).

	2008	2007
Produits d'intérêt	95	93
Charges d'intérêt	(376)	(380)
Plus ou moins values sur cessions de titres de placement	35	40
Coût de la dette financière nette	(246)	(247)
Dividendes reçus	18	11
Résultat de change, net	(87)	(21)
Variation des pertes de valeur des actifs financiers	4	12
Plus ou moins values sur cessions de titres de participation	11	(11)
Effet de l'actualisation des actifs et passifs non courants	(1)	(1)
Ajustement de juste valeur	0	0
Autres charges financières nettes	(13)	(9)
Résultat financier	(314)	(266)

En 2008, la charge d'intérêt nette comprend un produit de 25 millions d'euros correspondant aux intérêts moratoires sur une créance fiscale.

Note 27 - Effectifs

27.1 - Effectifs

Les effectifs moyens, temporaires et permanents du Groupe ont évolué comme suit :

(en nombre de personnes)	2008	2007
Production	59 963	52 360
Structure	66 518	66 980
Effectifs moyens	126 481	119 340
Ventilation par zone :		
Europe	52 524	51 047
Amérique du Nord	29 909	28 179
Asie-Pacifique	34 519	32 010
Reste du monde	9 529	8 104

La variation des effectifs moyens est liée à l'effet des acquisitions sur les deux dernières années.

27.2 - Charges de personnel

	2008	2007
Coût du personnel ⁽¹⁾	(4 814)	(4 506)
Participation et intéressement	(86)	(79)
Stock options et actions gratuites	(26)	(24)
Plan d'actionnariat salarié	(5)	(12)
Charges de personnel	(4 931)	(4 621)

(1) dont 55 millions d'euros au titre des engagements de retraite et assimilés et 21 millions d'euros au titre des autres engagements sociaux (note 14).

27.3 - Avantages accordés aux principaux dirigeants

En 2008, le Groupe a versé aux membres de son conseil d'administration 0,7 million d'euros au titre des jetons de présence. Le montant total des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature, versées en 2008 par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction Générale hors mandataires sociaux, s'est élevé à 9,6 millions d'euros, dont 4,6 millions d'euros au titre de la part variable.

Depuis 2001, 1 649 100 options d'achat et de souscription d'actions ont été accordées aux membres de la Direction Générale. De plus 15 301 actions gratuites ont été accordées.

Enfin, le montant des engagements de retraite au titre des dirigeants s'élève à 62 millions d'euros au 31 décembre 2008 et à 65 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Se référer au chapitre 2 paragraphe 9 du document de référence pour plus de détails sur les membres de la Direction Générale.

Note 28 - Evénements postérieurs à la clôture

28.1 - Emission obligatoire

Le 7 janvier 2009, le Groupe a levé 750 millions d'euros en emprunt obligataire à échéance juillet 2013.

28.2 - Plans d'options, d'actions gratuites et SARs

Le Directoire du 5 janvier 2009 a mis en place le plan d'options n° 31 qui prévoit l'attribution de 679 000 options de souscription ou d'achat à un prix d'exercice de 52,12 euros, exerçables entre le 5 janvier 2013 et le 4 janvier 2019. Il prévoit également pour les salariés américains l'attribution de 654 800 "Stock Appreciation Rights" (SAR) dont le prix de référence s'élève à 52,12 euros. La durée de vie des SAR et la période d'acquisition des droits sont identiques à celles des options accordées dans le cadre du plan n° 31.

Le Directoire du 5 janvier 2009 a également mis en place les plans d'actions gratuites n° 5 et n° 6. Le plan 5 concerne les salariés français et prévoit l'attribution de 143 710 actions dont la période d'acquisition est de 3 ans et la période de conservation de 2 ans. Le plan 6 prévoit l'attribution de 212 351 actions dont la période d'acquisition est de 4 ans et sans période de conservation.

L'acquisition des options, actions gratuites et SARs est subordonnée à une condition d'appartenance au Groupe et, pour moitié, à l'atteinte d'objectifs annuels basés sur les performances du Groupe en termes de chiffre d'affaire et de rentabilité (pour la totalité s'agissant des attributions aux membres du Directoire).

Note 29 - Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe :

(en milliers d'euros)			2008		Total
	Ernst & Young	%	Mazars	%	
Audit					
Commissariat aux Comptes	9 463	85 %	5 534	99 %	14 997
<i>dont Schneider Electric SA</i>	100		100		
<i>dont filiales</i>	9 363		5 434		
Autres missions légales et accessoires	1 230	11 %	28	1 %	1 258
<i>dont Schneider Electric SA</i>	-		-		
<i>dont filiales</i>	1 230		28		
Sous-total	10 693	96 %	5 562	100 %	16 255
Autres prestations					
Juridique, fiscal	401	4 %	-		401
Total honoraires	11 094	100 %	5 562	100 %	16 656

(en milliers d'euros)			2007		Total
	Ernst & Young	%	Mazars & Guérard	%	
Audit					
Commissariat aux Comptes	8 981	81 %	5 877	89 %	14 858
<i>dont Schneider Electric SA</i>	100		100		
<i>dont filiales</i>	8 881		5 777		
Autres missions légales et accessoires	1 476	13 %	643	10 %	2 119
<i>dont Schneider Electric SA</i>	146		40		
<i>dont filiales</i>	1 330		603		
Sous-total	10 457	95 %	6 520	99 %	16 977
Autres prestations					
Juridique, fiscal	594	5 %	50	1 %	644
Total honoraires	11 051	100 %	6 570	100 %	17 621

Note 30 - Liste des principales sociétés consolidées

Les principales sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe Schneider Electric sont indiquées dans la liste ci-après.

		% d'intérêt 31.12.2008	% d'intérêt 31.12.2007
Sociétés en Europe			
<i>En intégration globale</i>			
APC Deutschland GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Asentics GmbH	Allemagne	-	80,0
Asentics GmbH & Co. KG	Allemagne	-	80,0
Berger Lahr Positec GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Citect GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Crouzet GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Drive Tech GmbH	Allemagne	-	100,0
Elau Elektronik Automations AG	Allemagne	100,0	100,0
Elau Engineering GmbH	Allemagne	-	100,0
Elau Systems GmbH	Allemagne	-	100,0
Elsco GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Kavlico GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Merten GmbH	Allemagne	100,0	100,0
MERTEN Holding GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Messner Gebäudetechnik GmbH	Allemagne	100,0	100,0
MGE USV-Systeme GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Pulsotronic Merten GmbH & Co. KG	Allemagne	-	100,0
Ritto GmbH & Co.KG	Allemagne	100,0	100,0
Sarel GmbH	Allemagne	-	99,0
Schneider Electric Automation Deutschland GmbH	Allemagne	100,0	-
Schneider Electric Automation GmbH	Allemagne	100,0	-
Schneider Electric Beteiligungs GmbH	Allemagne	-	100,0
Schneider Electric Deutschland GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Motion Deutschland GmbH & Co KG	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Motion GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Motion Real Estate GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Motion Services GmbH & Co KG	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Power Drives GmbH	Allemagne	-	100,0
Stago Deutschland GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Svea Building Control System GmbH & Co. KG	Allemagne	100,0	100,0
Tac GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Verwaltung SVEA Building Control Systems GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Vitrum Beteiligungs GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Xantrex Technology GmbH	Allemagne	100,0	-
Berger Lahr Positec GmbH	Autriche	51,0	51,0
HGA Haus und Gebäudeautomation GmbH	Autriche	100,0	-
Merten GmbH & Co. KG	Autriche	100,0	100,0
MGE UPS Systems Vertriebs GmbH	Autriche	100,0	100,0
Schneider Electric Austria GmbH	Autriche	100,0	100,0
Schneider Electric Power Drives GmbH	Autriche	100,0	100,0
STI Power Drives GmbH	Autriche	60,0	60,0
Cofibel	Belgique	100,0	100,0
Cofimines	Belgique	100,0	100,0
Crouzet SA	Belgique	100,0	100,0
Sarel Belgique	Belgique	-	99,0
Schneider Electric NV/SA	Belgique	100,0	100,0
Schneider Electric Services International	Belgique	100,0	100,0
Delixi Electric SEE EOOD	Bulgarie	100,0	-

		% d'intérêt 31.12.2008	% d'intérêt 31.12.2007
Schneider Electric Bulgaria	Bulgarie	100,0	100,0
Schneider Electric d.o.o	Croatie	100,0	100,0
American Power Conversion Denmark ApS	Danemark	100,0	100,0
Elmat ApS	Danemark	-	100,0
JO-EL Electric A/S	Danemark	100,0	100,0
Schneider Electric Denmark A/S	Danemark	100,0	100,0
Schneider Nordic Baltic A/S	Danemark	100,0	100,0
Tac A/S	Danemark	100,0	100,0
AEM SA	Espagne	-	100,0
APC Spain S.L.	Espagne	100,0	100,0
EFI Electronics Europe SL	Espagne	100,0	100,0
Hispano Mecano-Electrica SA	Espagne	100,0	100,0
Manufacturas Electricas SA	Espagne	100,0	100,0
MGE UPS Espana SA	Espagne	100,0	100,0
Schneider Electric Espana SA	Espagne	100,0	100,0
Xantrex Technology SL	Espagne	100,0	-
Schneider Electric EESTI AS	Estonie	100,0	100,0
Elari Oy	Finlande	100,0	100,0
I-Valo Oy	Finlande	100,0	100,0
JO-ELElectric Oy	Finlande	100,0	100,0
Pelco Finland Oy	Finlande	100,0	100,0
Oy Lexel Finland AB	Finlande	100,0	100,0
Elko Suomi Oy	Finlande	100,0	100,0
Schneider Electric Finland Oy	Finlande	100,0	100,0
Strömfors Electric Oy	Finlande	100,0	100,0
Tac Finland Oy	Finlande	100,0	100,0
Alombard	France	100,0	100,0
Analyse et Energie	France	100,0	-
APC Europe SARL	France	100,0	100,0
APC France SARL	France	100,0	100,0
Ateliers de Constructions Electriques de Grenoble - ACEG	France	100,0	100,0
Auxibati SCI	France	100,0	100,0
BCV Technologies	France	100,0	100,0
Behar-Sécurité Sarl	France	100,0	100,0
BEI Ideacod	France	100,0	100,0
Berger Lahr Positec	France	100,0	100,0
Boissière Finance	France	100,0	100,0
Citect Sarl	France	100,0	100,0
Construction Electrique du Vivarais	France	100,0	100,0
Crouzet Automatismes	France	100,0	100,0
DINEL	France	100,0	100,0
Distrelec	France	100,0	100,0
Elau SARL	France	100,0	100,0
Electro Porcelaine	France	100,0	100,0
Elkron France	France	100,0	100,0
Epsys	France	100,0	100,0
Euromatel	France	100,0	100,0
France Transfo	France	100,0	100,0
Infraplus	France	100,0	100,0
Machines Assemblage Automatique	France	100,0	100,0
Materlignes	France	100,0	100,0
Merlin Gerin Alès	France	100,0	100,0
Merlin Gerin Alpes	France	-	100,0
Merlin Gerin Loire	France	100,0	100,0
Merlin Gerin SAS	France	100,0	-
MGE Finances SAS	France	100,0	100,0
MGE UPS Systems	France	100,0	100,0
Muller & Cie	France	100,0	100,0
Newlog	France	100,0	100,0

		% d'intérêt 31.12.2008	% d'intérêt 31.12.2007
Normabarre	France	100,0	100,0
Prodipact	France	100,0	100,0
Rectiphase	France	100,0	100,0
SA2E	France	100,0	100,0
SAE Gardy	France	100,0	100,0
SAEI	France	100,0	100,0
Sarel Appareillage Electrique	France	99,0	99,0
Scanelec	France	100,0	100,0
Schneider Automation	France	100,0	100,0
Schneider Electric Consulting	France	100,0	100,0
Schneider Electric Foncière	France	100,0	100,0
Schneider Electric France	France	100,0	100,0
Schneider Electric Holding Amérique du Nord	France	100,0	100,0
Schneider Electric Holding Asie Pacifique	France	100,0	100,0
Schneider Electric Holding Europe	France	100,0	100,0
Schneider Electric Industries SAS	France	100,0	100,0
Schneider Electric International	France	100,0	100,0
Schneider Electric Manufacturing Bourguebus	France	100,0	-
Schneider Electric SA (Société mère)	France	100,0	100,0
Schneider Electric Telecontrol	France	100,0	100,0
Schneider Toshiba Inverter Europe SAS	France	60,0	60,0
Schneider Toshiba Inverter SAS	France	60,0	60,0
SCI du Pré Blanc	France	100,0	100,0
SEP Le Guavio	France	100,0	100,0
Septra Tecame	France	100,0	-
Société Dauphinoise Electrique - SDE	France	-	100,0
Société du Rebauchet	France	100,0	100,0
Société Electrique d'Aubenas SA - SEA	France	100,0	100,0
Société Française Gardy SA	France	100,0	100,0
Société pour l'équipement des industries chimiques (SPEI)	France	100,0	100,0
Spie-Capag	France	100,0	100,0
Sté Française de Constructions Mécaniques et Electriques - SFCME	France	100,0	100,0
Sté Rhodanienne d'Etudes et de Participations - SREP	France	100,0	100,0
Systèmes Equipements Tableaux Basse Tension - SETBT	France	100,0	100,0
Tecame Nord Est	France	100,0	-
Transfo Services	France	100,0	100,0
Usibati SCI	France	100,0	100,0
Varilec	France	100,0	100,0
MGE UPS Systems Hellas Abe	Grèce	100,0	100,0
Schneider Electric AE	Grèce	100,0	100,0
Advance Power Elektronikai KFT	Hongrie	100,0	100,0
BEI Automative Hungary Manufacturing Inc	Hongrie	100,0	100,0
Merlin Gerin Zala	Hongrie	-	100,0
MGE UPS Systems Hungary	Hongrie	100,0	-
Prodax Elektromos	Hongrie	-	100,0
Schneider Electric Hungaria Villamassagi RT	Hongrie	100,0	100,0
Schneider Electric Közep-Kelet Europai Korlatolt Felelősségű Tarsasag	Hongrie	100,0	-
APC (EMEA) Limited	Irlande	100,0	100,0
APC Distribution Limited	Irlande	100,0	100,0
APC Dublin Limited	Irlande	100,0	100,0
Schneider Electric Ireland	Irlande	100,0	100,0
Square D Company Ireland Ltd	Irlande	100,0	100,0
Tac Satchwell Ireland Ltd	Irlande	100,0	100,0
Thorsman Sales Ireland Ltd	Irlande	100,0	100,0
APC Italia S.r.l.	Italie	100,0	100,0
Controlli Srl	Italie	100,0	100,0
Crouzet Componenti Srl	Italie	100,0	100,0
Elau Systems Italia Srl	Italie	100,0	100,0

		% d'intérêt 31.12.2008	% d'intérêt 31.12.2007
Et.Ts. Entreprise Technologies Srl	Italie	70,0	70,0
MGE Italia SpA	Italie	100,0	100,0
OVA Bargellini SpA	Italie	100,0	100,0
Pamoco Srl	Italie	100,0	100,0
SAIP & Schyller Srl	Italie	100,0	100,0
Schneider Electric Industrie Italia Spa	Italie	100,0	100,0
Schneider Electric Spa	Italie	100,0	100,0
Schneider Italia Spa	Italie	100,0	100,0
Lexel Fabrika SIA	Lettonie	100,0	100,0
Schneider Electric Baltic Distribution Center	Lettonie	100,0	-
Schneider Electric Latvija SIA	Lettonie	100,0	100,0
UAB Schneider Electric Lietuva (ex UAB Lexel Electric)	Lituanie	100,0	100,0
Comodot	Luxembourg	100,0	100,0
SGBT European Major Investments SA	Luxembourg	100,0	100,0
Sté industrielle de réassurance (SIRR)	Luxembourg	100,0	100,0
ELKO A/S	Norvège	100,0	100,0
ESMI A/S	Norvège	-	100,0
JO-EL Electric AS	Norvège	100,0	-
Lexel Holding Norway AS	Norvège	100,0	100,0
Merten Norge AS	Norvège	-	100,0
MGE UPS Systemer AS	Norvège	100,0	100,0
Schneider Electric Norge A/S	Norvège	100,0	100,0
TAC AS	Norvège	100,0	100,0
American Power Conversion Corp (A.P.C.) B.V.	Pays Bas	100,0	100,0
APC Benelux B.V.	Pays Bas	100,0	100,0
APC Europe BV	Pays Bas	100,0	100,0
APC Holdings B.V.	Pays Bas	100,0	100,0
APC International Corporation B.V.	Pays Bas	100,0	100,0
APC International Holdings BV	Pays Bas	100,0	-
Citect BV	Pays Bas	100,0	100,0
Crouzet BV	Pays Bas	100,0	100,0
ELAU BV	Pays Bas	100,0	100,0
Pelco Europe B.V	Pays Bas	100,0	100,0
Pro Face HMI (sous-groupe)	Pays Bas	99,9	99,9
Sandas Montage BV	Pays Bas	100,0	100,0
Sarel BV	Pays Bas	-	99,0
Schneider Electric BV	Pays Bas	100,0	100,0
Schneider Electric Logistic Centre BV	Pays Bas	100,0	100,0
Stago BV	Pays Bas	100,0	100,0
UPS Systems MGE B.V.	Pays Bas	100,0	100,0
APC Poland Sp. Zoo	Pologne	100,0	100,0
Elda Eltra S.A. (ex Eltra SA)	Pologne	100,0	100,0
Merten Polska Sp. z o.o.	Pologne	100,0	100,0
MGE UPS Systems Polska Sp.z.o.o	Pologne	100,0	100,0
Schneider Electric Industries Polska SP	Pologne	100,0	100,0
Schneider Electric Polska SP	Pologne	100,0	100,0
TAC Sp zoo	Pologne	100,0	100,0
APC Portugal, LTDA	Portugal	100,0	100,0
MGE Portugal Ondulatores	Portugal	100,0	100,0
Schneider Electric Portugal LDA	Portugal	100,0	100,0
Merten Czech s.r.o.	République Tchèque	100,0	100,0
Schneider Electric AS	République Tchèque	98,3	98,3
Schneider Electric CZ sro	République Tchèque	100,0	100,0
Schneider Electric Romania SRL	Roumanie	100,0	100,0
Advance Cayson Limited	Royaume Uni	100,0	100,0
Advance Dormant No. 1 Ltd.	Royaume Uni	100,0	100,0
Ajax Electrical Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
APC DC Network Solutions UK Limited	Royaume Uni	100,0	100,0
APC Holdings (UK) Limited	Royaume Uni	100,0	100,0

		% d'intérêt 31.12.2008	% d'intérêt 31.12.2007
APC Power and Cooling, UK Limited	Royaume Uni	100,0	100,0
APC UK Limited	Royaume Uni	100,0	100,0
Berger Lahr Positec Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Capacitors Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
CBS Group Limited	Royaume Uni	100,0	100,0
Citect Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Crouzet Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Crydom SSR Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
E-GETIT Limited	Royaume Uni	100,0	100,0
Elau Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Electric City Limited	Royaume Uni	100,0	100,0
GET Group PLC	Royaume Uni	100,0	100,0
GET Pension Scheme Limited	Royaume Uni	100,0	100,0
GET PLC	Royaume Uni	100,0	100,0
Grawater Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Grawater of Wakefield Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Intelligent Motion Systems UK Ltd	Royaume Uni	90,0	-
JO EL Electric Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
JO JO (UK) Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Lexel Holdings (UK) Limited	Royaume Uni	100,0	100,0
MGE UPS Systems Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
MITA (NW) Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
MITA (UK) Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Nestfarm Limited	Royaume Uni	100,0	100,0
Newall Measurement Systems Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Pelco UK Limited	Royaume Uni	100,0	100,0
Sarel Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Satchwell Controls Systems Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Schneider Electric (UK) Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Schneider Electric Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Tac Satchwell Northern Ireland Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
TAC UK Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Thorsman Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Tower Forged Products Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Tower Manufacturing Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
Xantrex Technology Ltd.	Royaume Uni	100,0	-
Yorkshire Switchgear Group Ltd	Royaume Uni	100,0	100,0
DIN Elektro Kraft OOO	Russie	100,0	100,0
OOO "TAC"	Russie	100,0	100,0
OOO Lexel Elektromaterialy (SPB)	Russie	100,0	100,0
OOO Merten Russland	Russie	100,0	100,0
OOO RusEI	Russie	100,0	-
OOO Schneider Electric Kaliningrad	Russie	100,0	100,0
OOO UralElektroKontaktör	Russie	100,0	100,0
OOO Wessen	Russie	100,0	-
OOO Wextro	Russie	100,0	-
Schneider Electric Equipment Kazan Ltd	Russie	100,0	-
Schneider Electric Zavod ElectroMonoblock	Russie	75,0	75,0
ZAO Potential	Russie	100,0	-
ZAO Schneider Electric	Russie	100,0	100,0
Schneider Electric Srbija doo	Serbie	100,0	100,0
Schneider Electric Slovakia Spol SRO	Slovaquie	100,0	100,0
Schneider Electric d.o.o.	Slovenie	100,0	100,0
AB Crahftere 1	Suède	100,0	100,0
AB Wibe	Suède	100,0	100,0
APC Sweden AB	Suède	100,0	100,0
Elektriska Aktielbolaget Delta	Suède	100,0	100,0
ELJO AB	Suède	-	100,0
Elko AB	Suède	100,0	100,0

		% d'intérêt 31.12.2008	% d'intérêt 31.12.2007
Informations System AB	Suède	100,0	100,0
JO - EL ELECTRIC AB	Suède	100,0	100,0
Lexel AB	Suède	100,0	100,0
Merten Svenska AB	Suède	-	100,0
MGE System AB	Suède	100,0	-
Pelco Sweden AB	Suède	100,0	100,0
Pisara AB	Suède	100,0	-
ProAxess AB	Suède	100,0	100,0
Schneider Electric Distribution Center AB	Suède	100,0	100,0
Schneider Electric Powerline Communications AB	Suède	100,0	100,0
Schneider Electric Sverige AB	Suède	100,0	100,0
T.A.C. AB	Suède	100,0	100,0
T.A.C. Holding AB	Suède	-	100,0
TAC Svenska AB	Suède	100,0	100,0
Thorsman & Co AB	Suède	100,0	100,0
Crouzet AG	Suisse	100,0	100,0
Elau AG	Suisse	100,0	100,0
Feller AG	Suisse	83,7	83,7
Gutor Electronic GmbH	Suisse	100,0	100,0
MGE UPS Systems AG	Suisse	100,0	100,0
Sarel AG	Suisse	97,8	97,8
Schneider Electric Finances	Suisse	100,0	100,0
Schneider Electric Motion AG	Suisse	100,0	100,0
Schneider Electric Suisse AG	Suisse	100,0	100,0
Selectron Systems AG	Suisse	100,0	100,0
Schneider Electric Ukraine	Ukraine	100,0	100,0
Smart Electric	Ukraine	100,0	100,0
Sociétés mises en équivalence			
Delta Dore Finance SA (sous-groupe)	France	20,0	20,0
Møre Electric Group A/S	Norvège	34,0	34,0

Sociétés en Amérique du Nord

En intégration globale

Cofimines Overseas Corporation	Canada	100,0	100,0
Inde Electronics Inc.	Canada	99,8	99,8
Juno Lighting Ltd	Canada	100,0	100,0
Power Measurement Ltd	Canada	100,0	100,0
Schneider Canada Inc.	Canada	100,0	100,0
Xantrex Technology Inc.	Canada	100,0	-
APC Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Automatismo Crouzet De Mexico, SA de CV	Mexique	100,0	100,0
Custom Sensors & Technologies Mexico S.A de C.V	Mexique	100,0	100,0
Industrias Electronicas Pacifico SA de CV	Mexique	100,0	100,0
MGE Systems Mexico SA de CV	Mexique	100,0	100,0
Ram Tech Manufacturing de Mexico S. de R.L. de C.V.	Mexique	100,0	-
Ram Tech Services de Mexico S. de R.L. de C.V.	Mexique	100,0	-
Schneider Electric Administracion S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Schneider Electric Mexico SA de CV	Mexique	100,0	100,0
Schneider Industrial Tlaxcala SA de CV	Mexique	100,0	100,0
Schneider Mexico SA de CV	Mexique	100,0	100,0
Schneider R&D, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Schneider Recursos Humanos S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Square D Company Mexico SA de CV	Mexique	100,0	100,0
A.B.L. Electronics Corporation	USA	-	100,0
APC America Inc.	USA	100,0	100,0
APC Corporation	USA	100,0	100,0

		% d'intérêt 31.12.2008	% d'intérêt 31.12.2007
APC DC Network Solutions Inc.	USA	-	100,0
APC Holdings Inc.	USA	100,0	100,0
APC Sales & Service Corp.	USA	100,0	100,0
BEI Precisions Systems & Space Co. Inc	USA	100,0	100,0
BEI Sensors & Systems Company, Inc.	USA	100,0	100,0
Berger Lahr Motion Technology Inc.	USA	-	100,0
Citect, Inc	USA	100,0	100,0
Crydom, Inc	USA	100,0	100,0
Custom Sensors & Technologies, Inc	USA	100,0	100,0
EFI Electronics Inc	USA	100,0	100,0
Elau Inc.	USA	100,0	100,0
Electrical South Inc	USA	100,0	100,0
Hyde Park Electronics LLC	USA	100,0	100,0
Indy Lighting Inc.	USA	100,0	100,0
Intelligent Motion Systems, Inc.	USA	90,0	-
Juno Lighting Inc.	USA	100,0	100,0
Juno Manufacturing Inc.	USA	100,0	100,0
Kavlico Corp	USA	100,0	100,0
MGE UPS Systems Inc	USA	100,0	100,0
Neovasys Inc	USA	100,0	100,0
Netbotz, Inc	USA	100,0	100,0
Newall Electronics Inc	USA	100,0	100,0
P.H.L. Four, Inc.	USA	80,0	80,0
P.H.L. One, Inc.	USA	80,0	80,0
P.H.L. Three, Inc.	USA	80,0	80,0
Pacsena LP	USA	100,0	-
Palatine Hills Leasing Inc.	USA	80,0	80,0
Pelco, Inc	USA	100,0	100,0
Power Measurement Inc.	USA	100,0	100,0
Schneider Automation Inc.	USA	-	100,0
Schneider Electric Engineering Services, LLC	USA	100,0	100,0
Schneider Electric Holdings Inc.	USA	100,0	100,0
Schneider Electric Relays LLC	USA	100,0	-
Schneider Electric Vermont Ltd	USA	100,0	100,0
SNA Holdings Inc.	USA	100,0	100,0
Square D Company	USA	100,0	100,0
Square D Holdings One, Inc.	USA	100,0	100,0
Square D Investment Company	USA	100,0	100,0
ST Inverter Americas Inc	USA	60,0	60,0
TAC Americas Inc.	USA	100,0	100,0
TAC-Critical Systems, Inc.	USA	100,0	100,0
TAC LLC	USA	100,0	100,0
Veris Industries LLC	USA	100,0	100,0
Xantrex Technology Inc.	USA	100,0	-
Xycom Automation, LLC	USA	100,0	100,0

Sociétés en Asie-Pacifique

En intégration globale

APC Australia Pty Limited	Australie	100,0	100,0
Australian Electrical Supplies Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Citect Corporation Ltd	Australie	100,0	100,0
Citect Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Clipsal Australia Holdings Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Clipsal Australia Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Clipsal Integrated Systems Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Clipsal Pacific Holdings Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Clipsal Technologies Australia Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Efficient Energy Systems Pty Ltd	Australie	100,0	100,0

		% d'intérêt 31.12.2008	% d'intérêt 31.12.2007
MGE UPS Systems Australia Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Moduline Holdings	Australie	100,0	100,0
Moduline Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Nu-Lec Industries Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Parkside Laboratories Australia Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
PDL Holdings Australia Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
PDL Industries Australia Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Pelco Australia Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Power Measurement Ltd	Australie	-	100,0
Proface Australia Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Schneider Electric (Australia) Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Schneider Electric Australia Holdings Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
TAC (IBS) Australia Pty	Australie	100,0	100,0
TAC Control Systems International Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
TAC Pacific (Australia) Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
TAC Pacific Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Tarway Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Three Products Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
Two Plastics Pty Ltd	Australie	100,0	100,0
APC (Suzhou) Uninterrupted Power Supply Co., Ltd.	Chine	100,0	100,0
APC (Xiamen) Power Infrastructure Co., Ltd.	Chine	100,0	100,0
APC International Trade (Shanghai) Co. Ltd.	Chine	100,0	100,0
Beijing Merlin Great Wall Computer Room Equipment & Engineering	Chine	75,0	75,0
Citect Controls Systems (Shanghai) Ltd	Chine	100,0	100,0
Clipsal China Company Limited	Chine	100,0	100,0
Clipsal Manufacturing (Huizhou) Ltd	Chine	100,0	100,0
Custom Sensors & Technologies Asia (Shanghai) Ltd	Chine	100,0	100,0
East Electric System Technology Co. Ltd	Chine	60,0	60,0
Foshan Gaoming TAC Electronic & Electrical Products Company Ltd	Chine	100,0	100,0
Foshan Wilco Electrical Trading Co Ltd	Chine	100,0	100,0
MERTEN Shanghai Electric Technology Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
MGE China Ltd	Chine	100,0	100,0
MGE Manufacturing Shanghai Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Proface China International Trading (Shanghai) Co. Ltd	Chine	99,9	99,9
Schneider (Beijing) Medium & Low Voltage Co., Ltd	Chine	95,0	95,0
Schneider (Shaanxi) Baoguang Electrical Apparatus Co. Ltd	Chine	70,0	70,0
Schneider (Shanghai) Supply Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider (Suzhou) Drives Company Ltd	Chine	90,0	90,0
Schneider (Suzhou) Transformers Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Beijing Medium Voltage Co. Ltd	Chine	95,0	95,0
Schneider Busway (Guangzhou) Ltd	Chine	95,0	95,0
Schneider Electric (China) Investment Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Electric Building Systems (Shanghai) Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Electric International Trading (Shanghai) Co., Ltd.	Chine	100,0	100,0
Schneider Electric Low Voltage (Tianjin) Co. Ltd	Chine	75,0	75,0
Schneider Electric Supply Beijing Co Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Electric Devices (Dong Guan) Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Fuji Breakers (Dalian) Co. Ltd	Chine	-	60,0
Schneider Shanghai Apparatus Parts Manufacturing Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Shanghai Industrial Control Co. Ltd	Chine	80,0	80,0
Schneider Shanghai Low Voltage Term. Apparatus	Chine	75,0	75,0
Schneider Shanghai Power Distribution Electric Apparatus Co. Ltd	Chine	80,0	80,0
Schneider Suzhou Enclosure Systems Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Wingoal (Tianjin) Electric Equipment Co.	Chine	100,0	100,0
Silcon (qingdao) Power Electronics Co. Ltd.	Chine	-	100,0
Tianjin Merlin Gerin Co. Ltd	Chine	75,0	75,0
Wuxi Proface Electronic Co.Ltd	Chine	99,9	99,9
APC Korea Corporation	Corée du Sud	100,0	100,0
Clipsal Korea Co. Ltd	Corée du Sud	100,0	100,0

		% d'intérêt 31.12.2008	% d'intérêt 31.12.2007
MGE UPS Systems Korea Co. Ltd	Corée du Sud	100,0	100,0
Pro Face Korea Co. Ltd	Corée du Sud	99,9	99,9
Samwha EOCR Co. Ltd	Corée du Sud	100,0	100,0
Schneider Electric Korea Ltd	Corée du Sud	100,0	100,0
APC Hong Kong Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Clipsal Asia Holdings Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Clipsal Asia Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Clipsal Electrical Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Clipsal Hong Kong Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Clipsal Industries HK Ltd	Hong Kong	100,0	100,0
Clipsal Integrated Systems (HK) Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Custom Sensors & Technologies Asia (Hong Kong) Limited	Hong Kong	100,0	100,0
CVH Industries Ltd	Hong Kong	100,0	100,0
Full Excel (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	100,0	100,0
GET Asia Limited	Hong Kong	100,0	100,0
GET Santai Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Invensys Building System Hong Kong Ltd	Hong Kong	100,0	100,0
Jansweet Ltd	Hong Kong	100,0	100,0
Linkpoint Investments Ltd	Hong Kong	-	100,0
MGE China / Hong Kong Ltd	Hong Kong	100,0	100,0
Schneider Busway Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Schneider Electric (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	100,0	100,0
Schneider Electric Asia Pacific Limited	Hong Kong	100,0	100,0
TAC Pacific (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	100,0	100,0
APC India Private Limited	Inde	100,0	100,0
CST Sensors India Private Limited	Inde	100,0	-
LK India Private Ltd	Inde	100,0	100,0
MGE UPS Systems India PVT. LTD	Inde	100,0	100,0
Schneider Electric India Private Ltd	Inde	100,0	100,0
PT Bowden Industries Indonesia	Indonésie	100,0	100,0
PT Clipsal Manufacturing Jakarta	Indonésie	100,0	100,0
PT Mega Gelar Elektronik Ometraco	Indonésie	100,0	100,0
PT Merten Intec Indonesia	Indonésie	100,0	100,0
PT Schneider Electric Indonesia	Indonésie	100,0	100,0
PT Schneider Electric Manufacturing Batam	Indonésie	100,0	100,0
APC Japan, Inc.	Japon	100,0	100,0
Arrow Co., Ltd	Japon	100,0	-
Digital Electronics Corporation	Japon	99,9	99,9
Schneider Electric Japan Holdings Ltd	Japon	100,0	100,0
Schneider Electric Japan Ltd	Japon	-	100,0
Toshiba Schneider Inverter Corp.	Japon	60,0	60,0
Clipsal (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Clipsal Integrated Systems (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Clipsal Manufacturing (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
DESEA SDN. BHD.	Malaisie	100,0	100,0
Gutor Electronic Asia Pacific Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Huge Eastern Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
KSLA Energy & Power Solutions (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
MGE UPS Systems Malaysia SDN BHD	Malaisie	100,0	100,0
PDL Electric (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
PDL Electronics (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
PDL Industries (Asia) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
PDL Switchgear (Asia) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Schneider Electric (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	30,0	30,0
Schneider Electric Industries (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Citect NZ 2005 Ltd	Nouvelle-Zélande	100,0	100,0
Clipsal Industries (NZ) Ltd	Nouvelle-Zélande	-	100,0
Schneider Electric (NZ) Limited	Nouvelle-Zélande	100,0	100,0
American Power Conversion Land Holdings Inc.	Philippines	100,0	100,0

		% d'intérêt 31.12.2008	% d'intérêt 31.12.2007
American Power Conversion, Inc	Philippines	100,0	100,0
Clipsal Philippines	Philippines	100,0	100,0
MGE UPS Philippines Inc.	Philippines	100,0	100,0
Schneider Electric (Philippines) Inc.	Philippines	100,0	100,0
APC Singapore Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
Citect Pte	Singapour	100,0	100,0
Clipsal International PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
Clipsal Singapore Technology Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
Invensys Building Systems Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
KSLA Energy & Power Solution Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
Merten Asia Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
MGE Asia Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
MGE Logistics South East Asia pacific Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
PDL Electric (S) Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
Pelco Asia Pacific PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Export Services	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Industrial Development Singapore Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric ISC Pte. Ltd.	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Logistics Asia Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Services Singapore Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Singapore Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric South East Asia (HQ) Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
TAC Control Asia Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
TAC Controls Pte Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Lanka (Private) Limited	Sri Lanka	100,0	100,0
Clipsal (Taiwan) Co., Ltd	Taiwan	82,0	82,0
Pro Face Taiwan Co. Ltd	Taiwan	99,9	99,9
Schneider Electric Taiwan Co Ltd	Taiwan	100,0	100,0
Clipsal(Thailand) Co.Ltd	Thaïlande	95,1	95,1
MGE UPS Systems S.A. (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	100,0	100,0
Pinnacle Supplier Company Limited	Thaïlande	100,0	100,0
Pro Face South East Asia Pacific Co. Ltd	Thaïlande	99,9	99,9
Schneider (Thailand) Ltd	Thaïlande	100,0	100,0
Square D Company (Thaïland) Ltd	Thaïlande	100,0	100,0
Clipsal Vietnam Co. Ltd	Vietnam	100,0	100,0
Schneider Electric Vietnam Co. Ltd	Vietnam	100,0	100,0
Sociétés mises en équivalence			
Delixi Electric Ltd	Chine	50,0	50,0
Fuji Electric FA Components & Systems Co., LTD.	Japon	37,0	-
Schneider Electric Engineering Ltd	Japon	40,0	40,0
Shanghai Electric Xantrex Power Electronics Co. Ltd.	Chine	49,0	-

Sociétés dans le Reste du monde

En intégration globale

Alight Investment Holding Pty Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Citect (PTY) Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Clipsal Industries Pty Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Clipsal Manufacturing (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Clipsal South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Clipsal Electronics Systems (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Hoist-Tec (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Merlin Gerin SA (Pty) Ltd	Afrique du Sud	60,0	60,0
MGE UPS Systems (SA) Pty Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Nu-Lec Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	49,0	49,0
Pelco Video Security South Africa Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
RBF Technology (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	74,0	-

		% d'intérêt 31.12.2008	% d'intérêt 31.12.2007
Schneider Electric South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Valortrade 27 (Pty) Ltd	Afrique du Sud	52,0	52,0
Schneider Electric Algeria	Algérie	100,0	100,0
EPS Ltd	Arabie Saoudite	51,0	51,0
MGE UPS Systems Argentina S.A	Argentine	100,0	100,0
Schneider Electric Argentina	Argentine	100,0	100,0
Clipsal Middle East	Bahrein	80,0	60,0
Xantrex Holding Ltd.	Barbade	100,0	-
Xantrex International Partnership	Barbade	100,0	-
Xantrex International SRL	Barbade	100,0	-
Palatine Ridge Insurance Company Ltd	Bermudes	100,0	100,0
Standard Holdings Ltd	Bermudes	100,0	100,0
APC Brasil Ltda.	Brésil	100,0	100,0
Atos Automacao Industrial Ltda	Brésil	-	100,0
CDI Power - Sistemas De Automacao Ltda	Brésil	100,0	100,0
CST Latino America Comercio E Representacao de Produtos Electricos E Electronicos Ltda	Brésil	99,8	99,8
MGE UPS Systems Do Brasil Ltda	Brésil	100,0	100,0
Ram Do Brasil, Ltda	Brésil	100,0	-
Schneider Electric Brasil LTDA	Brésil	100,0	100,0
Inversiones Schneider Electric Uno Limitada	Chili	100,0	-
Marisio SA	Chili	100,0	-
Schneider Electric Chile SA	Chili	100,0	100,0
Schneider de Colombia SA	Colombie	80,0	80,0
Schneider Centroamerica SA	Costa Rica	100,0	100,0
Schneider Electric Distribution Company	Egypte	87,4	87,4
Schneider Electric Egypt SA	Egypte	91,0	91,0
Clipsal Middle East FZC	Emirats Arabes Unis	80,0	60,0
Clipsal Middle East FZCO	Emirats Arabes Unis	100,0	100,0
Delan Electric Fze	Emirats Arabes Unis	100,0	-
Schneider Electric FZE	Emirats Arabes Unis	100,0	100,0
Schneider Electric RAK FZE	Emirats Arabes Unis	100,0	-
Xantrex Technology (BVI) Inc.	Iles Vierges	100,0	-
Schneider Electric Industries Iran	Iran	89,0	89,0
Telemecanique Iran	Iran	100,0	100,0
Schneider Electric LLP	Kazakhstan	100,0	100,0
Schneider Electric East Mediterranean SAL	Liban	96,0	96,0
Crouzet SA	Maroc	100,0	100,0
Delixi Maroc	Maroc	100,0	-
MGE UPS Maroc SA	Maroc	100,0	100,0
Schneider Electric Maroc	Maroc	100,0	100,0
Delixi Nigeria	Nigéria	100,0	-
Schneider Electric Nigeria	Nigéria	100,0	100,0
Schneider Electric Peru SA	Pérou	100,0	100,0
Metesan Elektrik Malzemeleri Ticaret Ve Pazarlama A.S	Turquie	100,0	100,0
Metesan Lexel Elektrik Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret AS	Turquie	-	100,0
MGE UPS Systems Bilgisayar Sistemleri Ticaret A.S	Turquie	100,0	100,0
Profiluks Plastik ve Elektrik San. Tic. A.S	Turquie	100,0	-
Schneider Elektrik Sanayi Ve Ticaret A.S.	Turquie	100,0	100,0
APC Uruguay S.A.	Uruguay	100,0	100,0
Schneider Electric Venezuela SA	Venezuela	91,9	91,9

> 6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Schneider Electric S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.8 de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des frais de recherche et développement et notamment les critères permettant l'immobilisation des frais de développement. Nous avons procédé à la revue des données et des hypothèses retenues pour identifier les projets répondant aux critères d'immobilisation et des calculs effectués par le groupe, et nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.
- Comme exposé dans les notes 1.10 et 25 de l'annexe, votre société réalise des tests de valeur des actifs incorporels et des écarts d'acquisition au moins une fois par an et chaque fois que des indices de perte de valeur sont identifiés. Nous avons procédé, par sondages, à la

vérification des indices de pertes de valeur ainsi que des autres éléments justifiant de l'absence de perte de valeur autre que celles indiquées dans la note 25. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée.

- Comme indiqué dans les notes 1.15 et 11.3 de l'annexe, les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation de reports fiscaux déficitaires sont reconnus lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour estimer les résultats taxables futurs justifiant le caractère recouvrable de ces actifs d'impôt différé.

- Les notes 1.18 et 14 précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres avantages au personnel postérieurs à l'emploi. Ces engagements ont fait l'objet d'évaluations actuarielles. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses actuarielles retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée.

- La note 24 "Autres produits et charges d'exploitation" indique le montant des coûts de restructuration encourus par le groupe au cours de l'exercice 2008. Nous avons vérifié, sur la base des informations disponibles à ce jour, que ces coûts étaient relatifs à des actions de restructuration déjà engagées ou annoncées au 31 décembre 2008, ayant donné lieu à la constitution de provisions sur la base d'estimations des charges à encourir au titre de ces plans, et nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 18 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Ernst & Young et Autres

Pierre Sardet

Pierre Jouanne

Comptes sociaux au 31 décembre 2008

1 - Bilan	p. 168
2 - Compte de résultat	p. 170
3 - Annexe aux comptes sociaux	p. 171
4 - Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p. 180
5 - Inventaire des valeurs mobilières détenues au 31 décembre 2008	p. 181
6 - Filiales et participations	p. 182
7 - Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années	p. 184

1

2

3

4

5

6

7

8

> 1. Bilan

Actif

(en milliers d'euros)

			31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
	Brut	Amorts. ou Prov.	Net	Net	Net
Actif immobilisé					
<i>Immobilisations incorporelles (note 1a)</i>					
Droits et valeurs similaires	27 474	(27 474)	0	-	-
<i>Immobilisations corporelles (note 1b)</i>					
Terrains	2 965	(0)	2 965	3 225	3 281
Constructions	48	(48)	-	-	-
Autres	1 730	(511)	1 218	1 219	1 219
	32 217	(28 033)	4 183	4 444	4 500
<i>Immobilisations financières</i>					
Titres de participation (note 2a)	4 607 285	(17 897)	4 589 388	4 589 472	1 779 360
Autres titres immobilisés (note 2b)	178 534	(2 148)	176 386	169 011	194 566
Créances rattachées à des participations (note 2c)	3 928 973	(165)	3 928 808	3 855 400	2 980 675
Autres (note 2d)	10 366	(0)	10 366	32 667	30 200
	8 725 157	(20 209)	8 704 949	8 646 550	4 984 801
Total actif immobilisé	8 757 374	(48 242)	8 709 132	8 650 994	4 989 301
Actif circulant					
<i>Créances</i>					
Créances clients et comptes rattachés	49	-	49	303	193
Autres (note 3)	89 533	(45 595)	43 938	52 152	304 417
	89 583	(45 595)	43 987	52 455	304 610
<i>Trésorerie</i>					
Valeurs mobilières de placement (note 4)	222 202	(29 423)	192 779	161 770	169 012
Disponibilités Groupe (note 5)	4 859 208	-	4 859 208	4 475 389	5 666 443
Autres disponibilités	49	-	49	145	82
	5 081 459	(29 423)	5 052 036	4 637 304	5 835 537
Total actif circulant	5 171 041	(75 018)	5 096 022	4 689 759	6 140 147
<i>Compte de régularisation :</i>					
Charges constatées d'avance (note 6c)	2 714	-	2 714	2 506	496
Charges à répartir (note 6a)	7 601	-	7 601	7 945	3 826
Primes de remboursement des obligations (note 6b)	30 298	-	30 298	10 114	10 229
Ecart de conversion actif	24 730	-	24 730	6 444	10
Total Actif	13 993 757	(123 260)	13 870 496	13 367 762	11 144 009

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

Passif

(en milliers d'euros)

		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Capitaux propres				
Capital social	(note 7a)	1 979 405	1 962 395	1 821 587
Primes d'émission, de fusion, d'apport	(note 7b)	5 276 257	5 254 342	4 121 037
<i>Réserves</i>				
Réserve légale		196 239	192 650	192 650
Report à nouveau	(note 7c)	13 567	483 792	275 145
Résultat de l'exercice		1 147 592	226 643	887 825
Provisions réglementées		425	425	425
Total capitaux propres		8 613 485	8 120 247	7 298 669
Provisions pour risques et charges (note 8)				
Provisions pour risques		992	997	4 730
Provisions pour charges		31 809	31 699	31 226
Total provisions pour risques et charges		32 801	32 696	35 956
Dettes à Long Terme				
Emprunts obligataires	(note 9)	3 667 565	3 960 000	3 700 000
Autres emprunts et dettes assimilées	(note 10)	1 325 706	1 235 074	99 806
Dettes rattachées à des participations		13	13	13
Emprunts et dettes financières	(note 11)	189 889	3 225	3 221
		5 183 173	5 198 312	3 803 040
Dettes à Court terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		91	86	52
Dettes fiscales et sociales		3 009	4 007	3 972
Autres dettes		12 275	4 693	1 769
		15 375	8 786	5 793
Total dettes long terme et court terme		5 198 548	5 207 098	3 808 833
Produits constatés d'avance	(note 12)	961	1 313	551
Ecart de conversion passif		24 701	6 408	-
Total Passif		13 870 496	13 367 762	11 144 009

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

> 2. Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Autres produits de gestion courante et divers	1 964	986	1 769
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	2 681	2 079	1 711
Produits d'exploitation	4 645	3 065	3 480
Achats et charges externes	8 610	9 341	8 944
Impôts et taxes	2 334	2 033	1 600
Charges de personnel	5 750	6 897	4 842
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 140	2 501	2 209
Autres charges de gestion courante et quote-part d'opérations faites en commun	1 757	584	305
Charges d'exploitation	20 590	21 356	17 900
Résultat d' exploitation	(15 946)	(18 291)	(14 420)
Revenus du portefeuille	951 827	20 930	557 104
Intérêts et produits assimilés	431 325	402 747	255 244
Reprises de provisions dépréciation des créances à L.T. et autres	0	322 137	24
Produits financiers	1 383 152	745 814	812 372
Intérêts et charges assimilés	285 563	269 737	133 504
Dotations aux amortissements et provisions et autres	1 835	323 906	1 099
Charges financières	287 398	593 643	134 603
Résultat financier	<i>(note 15)</i> 1 095 754	152 171	677 769
Produits sur cessions d'immobilisations	11 187	52 557	243 585
Reprises de provisions et transferts de charges	17 460	5 860	2 830
Autres produits exceptionnels	5 775	6 049	6 699
Produits exceptionnels	34 423	64 466	253 114
Valeurs comptables sur cessions d'immobilisations	23 356	49 468	232 719
Dotations aux provisions et amortissements	31 494	2 100	4 042
Autres charges exceptionnelles	12 335	11 511	910
Charges exceptionnelles	67 184	63 079	237 671
Résultat exceptionnel	<i>(note 16)</i> (32 762)	1 387	15 443
Impôts sur les bénéfices / Produit d'intégration fiscale	<i>(note 17)</i> 100 546	91 376	209 033
Bénéfice	1 147 592	226 643	887 825

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

> 3. Annexe aux comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf exceptions signalées)

Faits marquants de l'exercice

Le 17 juillet 2008, Schneider Electric SA a procédé pour 134 millions d'euros à une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan mondial d'actionnariat salarié.

La société a réalisé plusieurs émissions obligataires sur l'exercice pour un montant nominal total de 457 millions d'euros et a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire de 2003 de 750 millions d'euros à son échéance du 31 octobre 2008.

Elle a par ailleurs contracté deux nouveaux emprunts bancaires pour un montant total de 472 millions d'euros et émis des billets de trésorerie à hauteur de 189,5 millions d'euros à échéance 2009.

En décembre 2008, la société a obtenu une extension de sa ligne de crédit, initialement mise en place pour le financement de l'acquisition d'APC, de 1,6 milliard d'euros à échéance 2010.

Principes et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2008 sont établis comme l'année précédente selon les règles et principes comptables français.

Immobilisations

Les immobilisations de toutes natures sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Immobilisations incorporelles

Les amortissements des droits et valeurs similaires sont calculés sur cinq ans au plus.

Immobilisations corporelles

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements aux conditions normales d'utilisation sur le mode linéaire suivant les natures d'immobilisations (de 3 à 10 ans).

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité

estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable de la participation, ainsi que par la prise en compte d'éléments prévisionnels fondés sur les perspectives de rentabilité de la société et les perspectives en matière de conjoncture économique. Pour les participations les plus récentes, rentre également dans cette analyse la valeur des fonds de commerce acquis.

Pour les titres cotés, il est tenu compte de la moyenne des cours de Bourse du dernier mois. Les plus-values latentes résultant de ces estimations ne sont pas comptabilisées.

Actions propres

Les titres détenus sont valorisés au coût moyen pondéré.

Lorsque des actions propres sont affectées à la couverture de plans d'options, une provision est constituée si le prix d'achat fixé dans le plan (prix d'exercice par les salariés) est inférieur à la valeur d'inventaire des actions propres affectées à sa couverture, ou si le cours de bourse moyen du mois précédent la clôture est inférieur au coût moyen pondéré.

Engagements de retraite

Pour évaluer ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements de retraite complémentaires pris par la société sont provisionnés en fonction des termes contractuels des accords stipulant des niveaux de ressources garantis au-delà des régimes standards généraux.

Les écarts actuariels résultant des changements d'estimation sont traités suivant la méthode dite du corridor. Cette méthode consiste à amortir sur 10 ans les écarts actuariels qui excèdent 10% du montant de l'engagement.

Risque de change

Les pertes latentes de change font l'objet, lorsque cela est nécessaire, d'une provision pour risques. Toutefois, lorsqu'il existe des gains et pertes de change latents sur des opérations réciproques libellées dans la même devise dont les termes sont adossés, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

Emprunts obligataires

Les primes de remboursement ainsi que les frais d'émission sont amortis sur la durée des emprunts.

Note 1 : Immobilisations

1a - Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement constitué des frais d'augmentation de capital et de fusion. Ces frais sont totalement amortis.

1b - Immobilisations corporelles

	31.12.2007	Augmentation	Diminution	31.12.2008
Brut	5 085	17	(359)	4 743
Amortissements	(641)	0	82	(559)
Net	4 444	17	(278)	4 183

Note 2 : Immobilisations financières

2a - Titres de participation

	31.12.2007	Augmentation	Diminution	31.12.2008
Brut	4 629 195	0	(21 910)	4 607 285
Provisions	(39 723)		21 826	(17 897)
Net	4 589 472	0	(84)	4 589 388

Les principaux mouvements de l'exercice sur les titres de participation concernent la sortie des titres de la société eBusiness@Schneider Electric pour 20,7 millions d'euros dépréciés à 100%, société ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à Schneider Electric SA au 1^{er} janvier 2008, et le 16 juillet 2008 la radiation des titres Sorepark pour un montant de 1,1 millions d'euros qui étaient provisionnés à 100%. Au 31 décembre 2008, les principales participations sont les suivantes :

Titres de participation	Valeur d'inventaire
Schneider Electric Industries SAS	4 344 481
Cofibel	136 898
Cofimines	82 609
Digital Holdings Co Ltd	21 249
Autres (valeur inférieure à 20 M€)	4 151
Total	4 589 388

2b - Autres titres immobilisés

	31.12.2007	Augmentation	Diminution	31.12.2008
Actions propres	67 500	286 785	(277 339)	76 946
Autres titres	117 943		(16 355)	101 588
Provisions sur autres titres	(16 432)	(2 071)	16 355	(2 148)
Net	169 011	284 714	(277 339)	176 386

Les autres titres immobilisés sont principalement constitués des actions propres rachetées pour couvrir certains plans d'options. Schneider Electric SA maintient dans ce poste les actions préalablement affectées à ce poste au 31 décembre 2004. Par contre, depuis cette date, tous les achats réalisés afin de couvrir les plans d'options sont classés en valeurs mobilières de placement. Au 31 décembre 2008, une provision pour dépréciation des actions propres affectées à un plan de stock options a été constituée à hauteur de 2 millions d'euros.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2006, Schneider Electric SA procède, au travers d'un contrat de liquidité, à l'animation du marché du titre de la société. Les mouvements d'achats et de ventes réalisés par le gestionnaire du contrat constituent

les autres variations du poste actions propres.

Au 31 décembre 2008, 1 561 550 actions propres sont enregistrées en autres titres immobilisés pour une valeur brute de 76,9 millions d'euros, dont 564 473 actions dans le cadre du contrat de liquidité pour 28,1 millions d'euros.

L'augmentation nette correspond aux souscriptions d'options et aux opérations liées au contrat de liquidité (9,4 millions d'euros en 2008 sur ce poste).

La ligne "autres titres" contient principalement les titres AXA pour 101,5 millions d'euros. Les autres lignes du portefeuille classées dans ce poste sont dépréciées intégralement. Le 30 novembre 2008, la liquidation des titres Comipar a été effectuée pour un montant de 16,4 millions d'euros provisionnés à 100%.

2c - Créances rattachées à des participations

	31.12.2007	Augmentation	Diminution	31.12.2008
Brut	3 855 564	267 043	(193 635)	3 928 972
Provisions	(164)			(164)
Net	3 855 400	267 043	(193 635)	3 928 808

Au 31 décembre 2008, ce poste est principalement constitué de deux prêts accordés à Schneider Electric Industries SAS pour un total de 3,1 milliards d'euros, à échéance 2011 et 2015, d'un prêt accordé en 2007 à Schneider Electric Holding Inc pour 531,1 millions d'euros à échéance 2012, d'un prêt accordé en 2007 à Boissière Finance SNC pour

221,3 millions d'euros à échéance 2010 ainsi que des intérêts courus pour un montant global de 76,3 millions d'euros. Le remboursement des prêts Schneider Electric Holding Inc et Boissière Finance SNC pour un total de 752,4 millions d'euros et des intérêts courus pour 8,6 millions d'euros est prévu le 15 janvier 2009.

2d - Autres immobilisations financières

Autres créances d'actif immobilisées	31.12.2007	Augmentation	Diminution	31.12.2008
Brut	32 667	264 440	(286 741)	10 366
Provisions	-	-	-	-
Net	32 667	264 440	(286 741)	10 366

Au 31 décembre 2008, le poste correspond à la part de trésorerie du contrat de liquidité permettant au gestionnaire d'effectuer des opérations sur le titre Schneider Electric SA (voir note 2b). Ces liquidités sont placées en SICAV faisant apparaître au 31 décembre 2008 une plus-value de 0,8 million d'euros.

Note 3 : Autres créances

	31.12.2007	31.12.2008
Brut	98 398	89 533
Provisions	(46 246)	(45 595)
Net	52 152	43 938

Le poste autres créances comprend pour sa plus grande part des éléments liés à l'intégration fiscale des filiales françaises du groupe Schneider Electric et aux impôts en propre de Schneider Electric SA. En premier lieu, la créance d'impôt à recevoir des filiales est au 31 décembre 2008 d'un montant de 13,3 millions d'euros contre (89,3) millions à fin 2007. Cette créance enregistre pour l'essentiel le produit d'intégration fiscale constaté en 2008 (voir note 17).

Schneider Electric SA avait dans ses comptes une créance de carry-back pour 97 millions d'euros constituée en 2005 ; celle-ci a été remboursée par le Trésor Public le 1^{er} avril 2008.

Le prélèvement d'un montant initial de 76 millions d'euros, correspondant à 25 % du versement de dividende distribué par Schneider Electric SA en 2005, est imputé ou remboursé sur l'impôt sur les sociétés par tiers sur les trois exercices suivant son paiement. Le 4 septembre 2008, Schneider Electric SA a été remboursé du solde de cette créance pour 25,3 millions d'euros.

Le poste intègre toujours au 31 décembre 2008 une créance litigieuse pour 45,3 millions d'euros dépréciée en totalité.

Note 4 : Valeurs mobilières de placement

	31.12.2007		Augmentation Valeur	Diminution Valeur	31.12.2008	
	Nombre d'actions	Valeur			Valeur	Nombre d'actions
Plan 26	761 313	45 129	-	-	45 129	761 313
Plan 27	1 000 000	57 217	-	-	57 217	1 000 000
Plan 28	1 000 000	57 348	-	-	57 348	1 000 000
Plan 29	31 333	1 797	-	-	1 797	31 333
Plan 30	-	-	60 711	-	60 711	877 586
Total Actions propres	2 792 646	161 491	60 711	0	222 202	3 670 232
Autres	12 190	279	-	(279)	0	0
Total Brut	2 804 836	161 770	60 711	(279)	222 202	3 670 232
Provisions	-	-	(29 423)	-	(29 423)	-
Total Net	-	161 770	31 288	(279)	192 779	-

Les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées des actions propres détenues par la société afin de couvrir les plans d'options. Au 31 décembre 2008, une provision pour dépréciation a été constituée pour 29,4 millions d'euros.

Note 5 : Disponibilités Groupe

Elles sont constituées par les avances de Schneider Electric SA, à exigibilité immédiate et rémunérées, à la centrale de trésorerie du Groupe (Boissière Finance).

Note 6 : Charges à répartir

6a - Frais d'émission d'emprunts

Frais d'émission des emprunts	31.12.2007	Augmentation	Diminution	31.12.2008
Du 31.10.2003 sur 5 ans de 750 M€	374	-	(374)	0
Du 11.08.2005 sur 5 ans de 900 M€	890	-	(332)	558
Du 11.08.2005 sur 12 ans de 600 M€	1 204	-	(104)	1 100
Du 17.07.2006 sur 5 ans de 500 M€	138	-	(37)	101
Du 17.07.2006 sur 7,5 ans de 500 M€	147	-	(24)	124
Du 08.10.2007 sur 8 ans de 600 M€	1 500	-	(213)	1 287
Du 16.02.2007 sur 7 ans de 4 500 M€ (crédit relais)	3 692	-	(524)	3 168
Du 21.05.2008 sur 5 ans de 18 M€	-	63	(7)	56
Du 21.05.2008 sur 5 ans de 183 M€	-	641	(69)	572
Du 21.05.2008 sur 7 ans de 55 M€	-	193	(14)	179
Du 21.05.2008 sur 7 ans de 129 M€	-	452	(32)	419
Du 11.06.2008 sur 5 ans de 12 M€	-	42	(4)	38
	7 945	1 390	(1 734)	7 601

6b - Primes de remboursement

Primes de remboursement des obligations	31.12.2007	Augmentation	Diminution	31.12.2008
Du 31.10.2003 sur 5 ans de 750 M€	445	-	(445)	0
Du 11.08.2005 sur 5 ans de 900 M€	824	-	(308)	516
Du 11.08.2005 sur 12 ans de 600 M€	3 898	-	(338)	3 560
Du 11.04.2008 sur 10 ans de 55 M€	-	7 317	(427)	6 890
Du 11.04.2008 sur 10 ans de 125 M€	-	17 095	(1 014)	16 081
Du 17.07.2006 sur 5 ans de 500 M€	679	-	(179)	500
Du 17.07.2006 sur 7,5 ans de 500 M€	2 683	-	(431)	2 252
Du 26.01.2007 sur 2 ans de 110 M€	1 091	-	(1 016)	75
Du 08.10.2007 sur 8 ans de 600 M€	494	-	(70)	424
	10 114	24 412	(4 228)	30 298

Les augmentations du poste charges à répartir concernent les émissions d'emprunts obligataires réalisées en 2008 (voir note 9).

6c - Charges constatées d'avance

Ce poste pour un montant de 2,7 millions d'euros concerne en partie des frais pour un montant de 1,7 millions d'euros du swap de taux dont le sous-jacent est l'emprunt obligataire de 600 millions d'euros émis le 8 octobre 2007 et de commissions bancaires sur l'émission de Billets de Trésorerie à échéance de janvier à mars 2009 pour 1 million d'euros.

Note 7 : Capitaux propres

<i>Montants exprimés en millions d'euros</i>	Capital social	Primes d'émission, de fusion d'apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Solde au 31 décembre 2006 avant affectation du résultat	1 821,6	4 121,0	467,8	887,8	0,4	7 298,6
Variation de capital	140,8	1 133,4	-	-	-	1 274,2
Affectation du résultat 2006	-	-	217,4	(217,4)	-	0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2006	-	-	(8,8)	(670,4)	-	(679,2)
Résultat de l'exercice 2007	-	-	-	226,6	-	226,6
Solde au 31 décembre 2007 avant affectation du résultat	1 962,4	5 254,4	676,4	226,6	0,4	8 120,2
Variation de capital	17,0	123,9	-	-	-	140,9
Affectation du résultat 2007	-	-	3,6	(3,6)	-	0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2007	-	(102,6)	(470,2)	(223,0)	-	(795,8)
Résultat de l'exercice 2008	-	-	-	1 147,6	-	1 147,6
Autre variations de la période	-	0,6	-	-	-	0,6
Solde au 31 décembre 2008 avant affectation du résultat	1 979,4	5 276,3	209,8	1 147,6	0,4	8 613,5

7a - Capital

Capital social

Le capital social au 31 décembre 2008 est de 1 979 405 032 euros représenté par 247 425 629 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Evolution du capital

Les levées de 2 126 263 options de souscription d'actions au cours de l'exercice ont conduit à une augmentation de capital de 17 millions d'euros se traduisant par l'émission de 126 417 actions nouvelles.

L'augmentation de capital réservée aux salariés a conduit à l'émission de 1 999 846 actions sur l'exercice.

Actions propres

En 2008, Schneider Electric SA a réalisé des achats de ses propres actions pour 877 586 actions d'un montant de 60,7 millions d'euros. Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2006 et renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2007 et 21 avril 2008, Schneider Electric SA procède, au travers d'un contrat de liquidité, à l'animation du cours du titre et détient 564 473 actions propres dans ce cadre au 31 décembre 2008 (voir note 2b). A cette date, le total des actions propres détenues est de 5 231 782 pour un montant de 299,1 millions d'euros.

7b - Primes

Les levées de 2 126 263 options de souscription d'actions au cours de l'exercice et l'augmentation corrélative du capital se sont traduites par une augmentation des primes d'émission de 123,9 millions d'euros dont 117,9 millions d'euros pour l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan mondial d'actionnariat salarié.

7c - Report à nouveau

Conformément à la troisième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2008, le bénéfice distribuable de l'exercice 2007 de 226,6 millions d'euros a fait l'objet d'un prélèvement de 3,6 millions d'euros pour la reconstitution de la réserve légale. Le solde, augmenté d'un prélèvement sur le report à nouveau et sur les primes d'émission, de fusion et d'apport, a été distribué en dividendes pour un montant total de 795,8 millions d'euros.

Note 8 : Provisions pour risques et charges

	31.12.2007	Augmentation	Diminution	31.12.2008
Provisions pour risques				
Litiges	929		0	929
Autres	68	33	(38)	63
	997	33	(38)	992
Provisions pour charges				
Retraites	31 699	2 140	(2 030)	31 809
	32 696	2 173	(2 068)	32 801

8a - Risques

D'une manière générale, la société considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels elle est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle sa situation financière ou ses résultats. Il en est ainsi en particulier pour les conséquences possibles du litige impliquant actuellement en Belgique d'anciens dirigeants et cadres de la société.

8b - Engagements pris en matière de retraites

La société a pris divers engagements vis-à-vis de ses dirigeants et cadres actifs et retraités. L'évaluation actuarielle réalisée en 2008 a conduit à provisionner ces engagements à hauteur de 31,8 millions d'euros.

Les écarts actuariels constatés lors de cette évaluation sont traités suivant la méthode dite du corridor (voir principes et méthodes comptables). Au 31 décembre 2008, le montant à amortir sur 10 ans s'élève à 1,4 million d'euros.

Note 9 : Emprunts obligataires

	Montant du capital		Intérêts	Échéance
	31.12.2007	31.12.2008		
Schneider Electric SA 2008	750 000	0	3,875 % TF	31.10.2008
Schneider Electric SA 2010	900 000	900 000	3,125 % TF	11.08.2010
Schneider Electric SA 2017	600 000	780 000	4,00 % TF	11.08.2017
Schneider Electric SA 2011	500 000	500 000	eur + 0,2 % TV	18.07.2011
Schneider Electric SA 2014	500 000	500 000	4,50 % TF	17.01.2014
Schneider Electric SA 2009	110 000	110 000	3,375 % TF	26.01.2009
Schneider Electric SA 2015	600 000	600 000	5,375 % TF	08.01.2015
Schneider Electric SA 2016		177 565	eur + 1,60 % TV	25.07.2016
Schneider Electric SA 2013		100 000	CMS 10 + 1 % TV	31.07.2013
	3 960 000	3 667 565		

Schneider Electric SA a réalisé au cours des derniers exercices plusieurs émissions obligataires dans le cadre de son programme d'Euro Medium Term Notes ("EMTN"). A la clôture de l'exercice 2008, les émissions non arrivées à l'échéance sont les suivantes :

- 100 millions d'euros mis en place en juillet 2008 portant intérêt à un taux variable indexé sur le CMS (Constant Maturity Swap) et arrivant à échéance le 31 juillet 2013 ;
- 180 millions d'euros mis en place en avril 2008 sous la forme d'un abondement de la souche de 600 millions d'euros à 12 ans au taux de 4% mis en place en août 2005, portant ainsi la souche à 780 millions d'euros ;
- 600 millions d'euros mis en place en octobre 2007 au taux de 5,375% arrivant à échéance le 8 octobre 2015 ;
- 110 millions d'euros mis en place en janvier 2007 au taux

de 3,275% arrivant à échéance le 26 janvier 2009 ;

- 1 milliard d'euros mis en place en juillet 2006 se décomposant en deux tranches, une tranche à 5 ans et à taux variable pour 500 millions d'euros et une tranche à 7 ans et demi au taux de 4,5% pour 500 millions d'euros ;
- 1,5 milliard d'euros mis en place en août 2005 se décomposant en deux tranches, une tranche à 5 ans au taux de 3,125% pour 900 millions et une tranche à 12 ans au taux de 4% pour 600 millions d'euros.

Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg. Les primes d'émission et les frais d'émission sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, la société a émis un emprunt obligataire le 25 juillet 2008 pour un montant de 178 millions d'euros, à taux

variable indexé sur l'Euribor 3 mois et à échéance du 25 juillet 2016. Cet emprunt obligataire correspond à la valeur actualisée d'une demande de remboursement de précompte dont le paiement conditionne le remboursement de ces obligations à due concurrence.

Enfin, la société a remboursé un emprunt obligataire de 750 millions d'euros émis en octobre 2003 à son échéance du 31 octobre 2008.

Note 10 : Autres emprunts et dettes assimilées

Au 31 décembre 2008, les autres emprunts et dettes assimilées comprennent les intérêts courus sur les emprunts obligataires et autres emprunts émis par la société. Du fait des émissions d'emprunts obligataires réalisées en 2008 pour un montant total de 457 millions d'euros, ces intérêts

représentent un total de 91,7 millions d'euros contre 73,9 millions d'euros fin 2007.

Ce poste comprend également des tirages en dollars sur la ligne de crédit confirmés à hauteur de 752,4 millions d'euros au 31 décembre 2008, auxquels s'ajoutent des intérêts courus pour 8,3 millions d'euros.

Enfin ce poste inclut deux emprunts contractés auprès d'établissements de crédit :

- un emprunt contracté sur le premier semestre 2008 pour un montant global de 397 millions d'euros réparti en quatre tranches : deux tranches à 7 ans à taux variable pour 129 millions d'euros et taux fixe pour 55 millions d'euros et deux tranches à 5 ans à taux variable pour 195 millions d'euros et à taux fixe pour 18 millions d'euros ;
- un emprunt contracté le 10 octobre 2008 d'un montant de 75 millions d'euros à taux variable et à échéance du 11 octobre 2011.

Note 11 : Emprunts et dettes financières

	31.12.2007	Augmentation	Diminution	31.12.2008
Billets de trésorerie	0	189 500	0	189 500
Banques créditrices	21	29	-	50
Autres dettes	3 204	-	(2 865)	338
Net	3 225	189 529	(2 865)	189 889

Note 12 : Produits constatés d'avance

Ce poste concerne essentiellement les intérêts courus sur billets de trésorerie pour un montant de 0,9 million d'euros.

Note 13 : Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	3 928 973	3 928 806	167	-
Autres immobilisations financières	10 366	10 366	-	-
Actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	49	49	-	-
Autres créances	89 533	15 999	73 534	0
Titres de placement	222 202	-	-	222 202
Charges constatées d'avance	2 714	1 006	1 708	0
Dettes				
Emprunts obligataires	3 667 565	110 000	1 713 000	1 844 565
Emprunts auprès des Ets de crédit	1 225 607	753 607	75 000	397 000
Autres emprunts et assimilés	100 099	100 099	-	-
Dettes rattachées à des participations	13	-	13	-
Emprunts et dettes financières	189 889	189 889	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91	91	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 009	3 009	-	-
Autres dettes	12 275	12 275	-	-
Produits constatés d'avance	961	961	-	-

Note 14 : Postes concernant des entreprises liées (à partir de 10 % de détention)

	Montant brut	Montant net
Participations	4 607 285	4 589 388
Créances rattachées à des participations	3 928 973	3 928 808
Autres créances et créances clients	1 366	801
Disponibilités	4 859 208	4 859 208
Emprunts et dettes financières	0	0
Autres dettes et dettes fournisseurs	13	13
Produits : - dividendes		939 621
- intérêts		386 401

Note 15 : Résultat financier

	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus	951 827	20 930
Intérêts financiers nets	145 762	133 010
Autres	(1 835)	(1 769)
Résultat financier	1 095 754	152 171

Les principaux dividendes 2008 reçus par Schneider Electric SA proviennent de ses filiales Schneider Electric Industries SAS pour un montant de 901,9 millions, Cofibel pour un montant de 34,7 millions d'euros, Digital Holdings Japan pour un montant de 2,2 millions d'euros, ainsi que de la société AXA pour 11,7 millions d'euros. La filiale Schneider Electric Industries SAS n'avait pas versé de dividende en 2007.

Note 16 : Résultat exceptionnel

	31.12.2008	31.12.2007
Plus / (moins) values de cessions corporelles et financières	(12 169)	3 089
Provisions (Dotations) / Reprises	(14 034)	3 760
Autres produits et charges exceptionnels	(6 560)	(5 462)
Résultat exceptionnel	(32 762)	1 387

Les moins-values réalisées en 2008 concerne essentiellement la liquidation de la société COMIPAR pour un montant de 16,3 millions d'euros, la cession des titres GEODIS pour un montant de 1,4 millions d'euros et la radiation des titres de la société SOREPARK pour un montant de 1,1 million d'euros.

Au 31 décembre 2008 a été constituée une provision pour dépréciation sur les titres de participation affectés au plan n°26 à hauteur de 2 millions d'euros et sur les valeurs mobilières de placement affectées aux plans n°26 à 30 pour un montant global de 29,4 millions d'euros. La reprise de provision sur les titres de participation d'un montant de 17,4 millions d'euros correspond à la radiation des titres de la société SOREPARK pour un montant de 1,1 million d'euros et à la liquidation de la société COMIPAR dont les titres étaient intégralement dépréciés pour un montant de 16,3 millions d'euros.

La moins-value réalisée en 2008 sur le contrat de liquidité d'un montant de 6 millions d'euros a été enregistrée en autres produits et charges exceptionnels.

Note 17 : impôts sur les sociétés / produit d'intégration fiscale

La ligne du compte de résultat "Impôts sur les sociétés" reflète principalement le produit au titre de l'intégration fiscale dont Schneider Electric SA est la mère. Ce produit net s'élève à 103,1 millions d'euros en 2008, en hausse par rapport à l'exercice précédent (79,4 millions d'euros).

Schneider Electric SA est la tête d'intégration fiscale pour l'ensemble des filiales françaises détenues à plus de 95 %. Le montant des reports déficitaires dont la société peut se prévaloir à ce titre est au 31 décembre 2008 de 267 millions d'euros.

Note 18 : Engagements hors-bilan

18a - Engagements dans des sociétés de personnes

La quote-part du passif vis-à-vis des tiers revenant à Schneider Electric SA du fait de la détention de titres de sociétés civiles est non significative.

Le montant du passif à l'égard des tiers dans les sociétés en nom collectif dont Schneider Electric SA détient des titres est non significatif.

18b - Cautions, avals et garanties

Engagements donnés :

- Contre-garantie de cautions données par des banques : Néant
- Avals et cautions donnés : 6,2 millions d'euros

Engagements reçus :

- Contre-garantie bancaire : Néant

18c - Instruments financiers

Les opérations de couverture du Groupe Schneider Electric, garantie de change et mise en œuvre d'instruments financiers sont réalisées par la centrale de trésorerie du Groupe, Boissière Finance, filiale à 100 % de Schneider Electric Industries SAS, elle-même filiale à 100 % de Schneider Electric SA. Néanmoins Schneider Electric SA a couvert certains emprunts par des swaps de taux d'intérêts taux fixe / taux variable dont la valeur de marché figure ci-après :

Type	Sous-jacent Nominal	Échéance	Instrument de couverture (en milliers d'euros)	
			Impact sur le résultat financier	Valeur de marché
Emission obligataire	500 000 000 EUR	18/07/2011	3 467	-17 738
Placement privé	110 000 000 EUR	26/01/2009	-1 776	-125
Placement privé	195 000 000 EUR	21/05/2013	145	-13 205
Placement privé	129 000 000 EUR	21/05/2015	143	-10 142
Placement privé	100 000 000 EUR	31/07/2013	-143	-8 043
Ligne de crédit	200 000 000 USD	30/10/2009	-2 557	-4 380
Total			-721	-53 633

Note 19 : Renseignements divers

19a - Effectif

L'effectif à la fin de l'exercice 2008 est de 1 personne.

19b - Comptes consolidés

Schneider Electric SA est la tête de consolidation de son Groupe et présente de ce fait des comptes consolidés sous sa seule dénomination.

Note 20 : Evènements post-cloture

● Le 7 janvier 2009, la société a levé 750 millions d'euros sous forme d'emprunt obligataire à échéance juillet 2013 rémunéré à un taux de 6,75 % dans le cadre du programme EMTN.

● Le Directoire du 5 janvier 2009 a mis en place un plan d'options de souscription d'achat d'actions ainsi qu'un plan d'actions gratuites à destination de mandataires sociaux et de salariés du Groupe.

● En janvier 2009, la société s'est portée contre-garantie pour le compte de la société Pelco, filiale du Groupe, dans le cadre d'un emprunt de 300 millions de dollars US qu'elle a contracté.

> 4. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Schneider Electric SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 18 février 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

Pierre Jouanne

Mazars

Pierre Sardet

> 5. Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2008

(en milliers d'euros)

Nombre de titres	Sociétés	Valeur d'inventaire
A. Participations significatives		
(Valeurs d'inventaire supérieures à 15 milliers d'euros)		
56 019 611	Schneider Electric Industries SAS	4 344 481
9 796 300	AXA	101 458
44 271	S.E.L.F.	2 683
1 300	Vigéo SAS	53
1 561 550	Actions propres Schneider Electric SA	74 874
		4 523 549
B. Autres participations		
(valeurs d'inventaire inférieures à 15 milliers d'euros)		
		1 038
C. Participations dans des sociétés immobilières		
		-
D. Participations dans des sociétés étrangères		
		241 187
Total		4 765 774
Valeurs mobilières de placement		
3 670 232	Actions propres Schneider Electric SA (plan d'options d'achat d'actions n° 26, n° 27, n° 28, n° 29, et n° 30)	192 779
Total		192 779

> 6. Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat*	Quote-part du capital détenue en %
----------	---------	---	------------------------------------

I. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Schneider Electric SA

A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)

Schneider Electric Industries SAS 35 rue Joseph Monier CS 30323 - 92506 Rueil Cedex	896 313	4 077 437	100,00
Cofibel 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	55 362	5 561	99,62
Cofimines 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	41 522	7 884	99,80

B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)

Digital Holdings Co Ltd 8-2-52 Nanko-Higashi - 559 0031 Suminoe Osaka - Japon	3 084	82 755	16,07
--	-------	--------	-------

II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

A. Filiales non reprises au paragraphe I : (+ 50 %)

a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-

B. Participations non reprises au paragraphe I : (de 0 à 50 %)

a) Dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-

* Y compris bénéfice ou perte du dernier exercice clos.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Brute	Nette					
4 344 481	4 344 481	3 167 791	-	3 518 019	550 383	901 916
136 898	136 898	-	-	Société de portefeuille	1 571	7 246
82 609	82 609	-	-	Société de portefeuille	5 154	-
21 249	21 249	-	-	-	10 366	2 219
18 934	1 038	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
104 271	104 195	-	-	-	-	10 995
431	431	-	-	-	-	-

> 7. Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années

Nature des indications	2004	2005	2006	2007	2008
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	1 809 553	1 812 954	1 821 587	1 962 395	1 979 405
Nombre d'actions émises	226 194 177	226 619 227	227 698 348	245 299 366	247 425 629
Nombre d'obligations convertibles en actions (en milliers)	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer (en milliers) :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription et émissions d'actions	7 140	10 126	10 174	9 382	9 183
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 208	2 868	1 735	946	1 906
Revenus du portefeuille, intérêts et autres produits	627 389	507 001	812 373	747 914	1 623 715
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	547 381	411 950	683 335	136 259	1 087 409
Impôts sur les bénéfices	4 156	278	4 304	11 099	10 883
Résultat après impôts, amortissements et provisions	558 768	450 793	887 825	226 643	1 147 592
Résultat distribué ⁽¹⁾ hors précompte et avoir fiscal	407 150	509 893	683 095	809 488	853 618 ⁽³⁾
Résultat des opérations réduit à une action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,51	2,12	3,92	0,51	4,72
Résultat après impôts, amortissements et provisions	2,47	1,99	3,90	0,92	4,64
Dividende attribué à chaque action (net)	1,80	2,25	3,00	3,30	3,45 ⁽³⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	2	2	1
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	2 443	4 446	3 648	4 291	4 376
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc ...) (en milliers d'euros)	534	690	1 194	2 606	1 374

(1) Le dividende revenant aux actions autodétenues au jour de sa mise en paiement ainsi que le précompte correspondant sont affectés au report à nouveau.

(2) Du fait de la réforme supprimant l'avoir fiscal et le précompte, les sommes mises en distribution à compter du 1^{er} janvier 2005 ont supporté pour cette seule année un prélèvement exceptionnel de 25 % qui sera remboursé ou imputé sur l'impôt sur les sociétés par tiers sur trois ans.

(3) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 avril 2009.

Assemblée Générale mixte du 23 avril 2009

1 - Rapports du Directoire à l'Assemblée Générale mixte des Actionnaires	p. 186
2 - Rapport du Directoire sur les rachats d'actions	p. 191
3 - Observations du Conseil de Surveillance	p. 191
4 - Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	p. 192
5 - Résolutions	p. 197

1

2

3

4

5

6

7

8

> 1. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale mixte des Actionnaires

Partie ordinaire

Approbation des comptes sociaux - première résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2008 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 1 147,6 millions d'euros.

Approbation des comptes consolidés - deuxième résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2008 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net part du Groupe de 1 682 millions d'euros en augmentation de + 6,3 % par rapport au résultat de l'exercice 2007.

Distribution : fixation d'un dividende de 3,45 euros par action - troisième résolution -

Nous vous proposons de fixer le dividende à 3,45 euros par action de 8 euros de nominal. Il sera attribué aux 247 425 629 actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2008 composant le capital au 31 décembre 2008, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau. Ce dividende résultera :

- de la répartition du bénéfice distribuable qui compte tenu :
 - (i) du report à nouveau de l'exercice antérieur 13 567 319,70 euros,
 - (ii) du bénéfice de l'exercice de 1 147 591 627,57 euros,
 - (iii) du prélèvement de 1 701 010,20 euros au titre de la reconstitution de la réserve légale,s'élève à 1 159 457 937,07 euros.

Le dividende ainsi versé représentera la somme de 853 618,4 millions d'euros, le solde du bénéfice distribuable sera inscrit au report à nouveau.

Si l'Assemblée Générale le décide comme cela lui est proposé, le dividende pourra être perçu au choix de l'actionnaire, en numéraire ou en actions à concurrence de 3,45 euros par actions. Le droit au dividende sera alors détaché de l'action le 4 mai 2009.

A cet effet, chaque actionnaire pourra, pendant une période commençant le 4 mai 2009 et se terminant le 19 mai 2009 inclus, opter pour le paiement en actions en faisant la demande auprès des établissements payeurs.

Le paiement du dividende sera effectué le 29 mai 2009, soit en espèces, soit par la livraison des titres selon l'option retenue.

Si l'assemblée le décide, comme cela lui est proposé, le prix de l'action qui sera remise en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée, diminuée du montant net du dividende.

Si le montant des dividendes pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, à la date où il exercera son option, la différence en numéraire ;
- ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actions ainsi remises en paiement du dividende porteront jouissance du 1^{er} janvier 2009.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, il sera intégré dans l'assiette de l'impôt sur le revenu à hauteur de 60 % de son montant, après l'application d'un abattement de 40 %, et ouvrira droit à un crédit d'impôt, tous dividendes perçus confondus, plafonné à 115 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et 230 euros pour les couples ayant une imposition commune.

La totalité du dividende proposé sera éligible à cet abattement de 40 %. Il n'existera pas de revenus distribués au titre de l'assemblée prévue, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2^e du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. Cet abattement ne sera pas applicable dès lors que le bénéficiaire aura opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire.

Nous vous rappelons que les dividendes versés par Schneider Electric SA au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2005	2006	2007
Dividende net ⁽¹⁾	2,25 €	3,- €	3,30 €

(1) la totalité du dividende est éligible pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1^{er} janvier de l'exercice à un abattement de 40 %. La société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement au titre de l'exercice.

Conventions réglementées des articles L.225-38 et L.225-86 du Code de commerce - quatrième et cinquième résolutions -

Nous vous demandons de prendre acte de la poursuite au cours de l'exercice de conventions ou d'engagements relevant des articles L.225-38 et L.225-86 du Code de commerce conclus ou pris en 2008 ou lors d'exercices antérieurs. Il s'agit :

- de la convention d'actionnaires signée avec le Groupe AXA portant sur la participation réciproque entre AXA et Schneider Electric autorisée par le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006,
- des dispositions décidées par le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006, destinées à assurer à M. Jean-Pascal Tricoire, dont le contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS s'est trouvé suspendu du fait de sa nomination en tant Président du Directoire, le maintien des avantages dont il bénéficiait aux termes de ce contrat de travail en matière de retraite et de prévoyance,

- de l'avenant au contrat de travail suspendu évoqué ci-dessus de M. Jean-Pascal Tricoire avec Schneider Electric Industries SAS destiné à fixer ses conditions de reprise et de rupture (indemnités en cas de révocation ou de démission),
- d'un nouvel avenant au contrat de travail suspendu de M. Jean-Pascal Tricoire destiné à réitérer ses droits à indemnités en cas de rupture de son contrat de travail en les subordonnant conformément aux dispositions de la loi TEPA à des conditions de performance.

Nous vous demandons d'approuver les engagements et les conventions réglementées présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce conformément aux articles L.225-86 et suivants dudit code, il s'agit des dispositions définissant le nouveau statut de M. Jean-Pascal Tricoire qui conformément aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 s'est engagé à démissionner de son contrat de travail à l'occasion du renouvellement de son mandat de Président du Directoire qui arrive à expiration le 2 mai 2009. Le statut ainsi défini par le Conseil de Surveillance du 18 février 2009 en accord avec M. Jean-Pascal Tricoire prévoit qu'il :

1°) conserve le bénéfice :

- du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SA et de Schneider Electric Industries SAS, couvrant les risques maladie, incapacité, invalidité et décès,
- de la couverture complémentaire sur les risques maladie, incapacité, invalidité et décès, des dirigeants français du Groupe,
- du Régime de Retraite Supplémentaire des Dirigeants français du Groupe Schneider tel que décrit dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 (cf. page 58).

2°) bénéficie d'une indemnité de départ dans le cadre de son mandat social, plafonnée à deux ans de rémunération cible (fixe et variable cible, ci-après le montant maximum) compte tenu des indemnités de non concurrence visées ci-dessus et soumises à conditions de performance.

Le droit à indemnité est ouvert dans les cas suivants :

- révocation, non-renouvellement, ou démission de son mandat de membre ou de Président du Directoire intervenu dans les 12 mois d'un changement capitalistique significatif notamment susceptible de donner lieu à une modification de la composition du Conseil de Surveillance,
- révocation, non-renouvellement, ou démission de son mandat de membre ou de Président du Directoire en cas d'inflexion de la stratégie portée et affichée jusqu'alors par l'intéressé, que celle-ci soit ou non consécutive à un changement capitalistique visé ci-dessus,
- révocation, non-renouvellement, ou démission sollicitée de son mandat de membre ou de Président du Directoire alors que la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent la part variable de sa rémunération, des 4 derniers exercices clos au jour de son départ (ou, si ce nombre est inférieur à 4, le nombre d'exercices clos depuis sa prise de fonction comme membre et Président du Directoire) serait au moins égale à 50 %.

Le droit à indemnité est subordonné et son montant modulé en fonction de la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent une partie de la part variable de la rémunération cible de l'intéressé, des 3 derniers exercices clos au jour où le conseil statue.

Si la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe des trois derniers exercices est :

- < à 50 % de la cible : aucune indemnité ne sera versée ;
- = à 50 % de la cible : il percevra 75 % du Montant Maximum ;
- = à 100 % de la cible : il percevra 100 % du Montant Maximum ;
- comprise entre 50 % et 100 % : il percevra entre 75 % et 100 % du Montant Maximum calculé de manière linéaire en fonction du taux d'atteinte.

Ces conditions sont celles qui avaient été fixées par le Conseil de Surveillance du 19 février 2008 pour l'application de la loi TEPA aux indemnités de départ dont bénéficient M. Jean-Pascal Tricoire dans le cadre de son contrat de travail.

3°) soit tenu par un engagement de non-concurrence liant l'intéressé et l'entreprise sauf dispense d'un commun accord, en cas de cessation de son mandat d'une durée d'un an et rémunéré (60 % de la rémunération cible : fixe + variable) ;

4°) conserve par anticipation, sous condition de performance, le bénéfice de l'ensemble de ses options d'actions et actions gratuites ou de performance attribuées ou qui lui seront attribuées, en cas de départ. La condition de performance est que la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent une partie de la part variable de la rémunération de M. Jean-Pascal Tricoire, des 3 derniers exercices clos au moment de son départ, soit au moins égale à 50 % de la cible.

Rachat d'actions - sixième résolution -

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008, de racheter ses propres actions par tous moyens, y compris l'utilisation de produits dérivés, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

Les programmes d'achat que la société pourra réaliser pourront avoir diverses finalités : réduire le capital, couvrir les plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou des créances convertibles en actions, réaliser des opérations de croissance externe et animer le marché du titre de la société.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la dix-huitième résolution de la présente assemblée.

Le Directoire a établi un rapport spécial portant sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 21 avril 2008 que vous trouverez en page 191.

Il vous est demandé d'autoriser la société à acquérir au maximum 10 % du capital à la date de l'assemblée (soit à titre indicatif sur la base du capital au 31 décembre 2008 : 24 742 562 actions). Le prix maximum d'achat est fixé à 90 euros.

Transfert du siège social - septième résolution -

Dans le cadre de la politique d'optimisation des implantations du Groupe, le Conseil de Surveillance a décidé à la demande du Directoire de transférer le siège social de la société au 35 rue Joseph Monier à Rueil Malmaison, 92500. Ce nouveau site rassemble, en effet, dix sites du Groupe situés en région parisienne. Il vous est demandé de ratifier cette décision.

Partie extraordinaire

Modifications des statuts de la société (adaptation de l'objet social, informations données lors des franchissements de seuils statutaires) - huitième et neuvième résolutions -

Nous vous proposons de modifier l'objet social pour l'adapter au positionnement du Groupe dans la gestion de l'énergie.

L'ordonnance du 30 janvier 2009 relative aux franchissements de seuils a notamment étendu l'information complémentaire que doivent donner les actionnaires à l'occasion de leur franchissement des seuils légaux. Cette information nouvelle porte non seulement sur les actions et les droits de vote qu'ils peuvent obtenir via des accords ou instruments financiers dont le dénouement physique ne dépend pas de leur seule initiative, mais également sur les actions ou les droits de vote sur lesquels portent tout accord ou instrument financier se dénouant exclusivement en espèces et ayant pour l'actionnaire déclarant le même effet économique que leur détention.

Il est donc proposé de transposer dans un souci de transparence cette nouvelle obligation d'information complémentaire aux actionnaires qui viennent à franchir les seuils statutaires.

Délégations de compétence au Directoire pour augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription - dixième à treizième résolutions -

Nous vous soumettons des résolutions portant renouvellement des délégations données au Directoire pour augmenter le capital.

Nous vous rappelons que le Directoire bénéficie de délégations de compétence pour émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions mais aussi des titres financiers donnant accès au capital, c'est-à-dire des actions avec bons de souscription, des obligations convertibles, des bons de souscription d'actions...

Le Directoire n'a pas fait usage de ces délégations qui viennent à expiration au cours de cet exercice.

Aussi le Directoire vous propose, conformément aux dispositions du Code de commerce (article L.225-129-2), de renouveler ces délégations pour augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription pour une période de **26 mois**.

Par la dixième résolution, il vous est demandé de déléguer au Directoire la compétence pour émettre, tant en France qu'à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires, ainsi que tout autre titre financier pouvant donner accès au capital, comme par exemple des obligations convertibles ou remboursables en actions, des obligations à bons de souscription d'actions.... Il vous est également demandé d'autoriser le Directoire à augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription est limité, hors incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à 800 millions d'euros, soit **100 millions d'actions** ou **40 % du capital**. Ce dernier montant est fixé sous réserve, le cas échéant, des droits de certains porteurs de titres de capital en cas d'émission de nouveaux titres.

Par la onzième résolution, il vous est demandé de donner au Directoire compétence pour procéder, éventuellement, tant sur le marché français que sur le marché international, à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des mêmes titres financiers que ceux visés à la résolution précédente. En outre, le Directoire pourra émettre les actions auxquelles donneraient droit des titres financiers pouvant donner accès au capital qui seraient émises par des filiales directes ou indirectes de Schneider Electric SA, en accord avec le Directoire.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription est limité à 360 millions d'euros, soit **45 millions d'actions** ou **18 % du capital**. Ce dernier montant est fixé sous réserve, le cas échéant, des droits de certains porteurs de titres de capital en cas d'émission de nouveaux titres.

La faculté d'émettre, ainsi, sans droit préférentiel de souscription offrira au Directoire la possibilité de réaliser des opérations dont la rapidité est une condition essentielle de succès et qui présentent, en outre, l'avantage de solliciter une épargne publique nouvelle en émettant sur les marchés financiers étrangers ou internationaux.

Cependant, dans ce type d'opération, les droits des actionnaires seront préservés par :

- la possibilité donnée au Directoire de conférer aux actionnaires une priorité de souscription ;
- le fait que le prix d'émission des actions devra être, en application des dispositions du Code de commerce, au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation de ce prix, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 5 %.

La douzième résolution est destinée à permettre au Directoire d'augmenter, le cas échéant, la taille d'une émission qu'il aura décidée dans le cadre des dixième ou onzième résolutions en cas de sursouscription. L'augmentation de capital complémentaire qui pourra ainsi intervenir dans les 30 jours de la clôture de la souscription initiale ne pourra excéder 15 % de l'émission initiale et devra être réalisée au même prix.

La treizième résolution autorise le Directoire à émettre des titres de capital ou donnant accès au capital, dans les limites fixées par la onzième résolution, afin de rémunérer les titres qui seraient apportés à votre société dans le cadre d'une offre publique d'échange dont elle serait l'initiatrice. De même, conformément aux dispositions du Code de commerce, il pourra émettre, dans limite de 10 % du capital, des titres de capital ou donnant accès au capital pour rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de titres donnant accès au capital de sociétés tierces.

Avec l'ensemble de ces autorisations financières, le Directoire disposera d'une grande flexibilité dans le choix des émissions envisageables et pourra adapter la nature des titres financiers à émettre en fonction de la demande et de l'état des marchés financiers français, étrangers ou internationaux.

Autorisation donnée au Directoire d'attribuer aux mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des options de souscription ou d'achat d'actions - quatorzième résolution -

L'Assemblée Générale a autorisé, en mai 2006, le Directoire à consentir des options aux mandataires sociaux et salariés de Schneider Electric SA et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce dans la limite d'un montant d'options attribuées et non encore levées de 3 % du capital.

Sur la base de cette autorisation, le Directoire a attribué 2,9 millions d'options, représentant 1,2 % du capital. Cependant, l'exercice de tout ou partie des options étant soumis à l'atteinte de conditions de performance (chiffre d'affaires, marge opérationnelle...), certaines d'entre elles pourront être annulées. Nous vous précisons que 50 % des options attribuées sont soumises à des conditions d'exercice et que conformément aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008, 100 % des options attribuées aux membres du Directoire en 2009 ont été soumises à conditions de performance.

Compte tenu de l'importance de cet outil de fidélisation et d'intéressement que sont les plans d'options, il vous est demandé d'accorder au Directoire pour une période de 38 mois l'autorisation d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite d'un montant d'options attribuées et non encore levées de 3 % du capital, étant précisé que :

- la durée de validité maximum des options est de 10 ans,
- le prix de souscription ou d'achat d'actions ne pourra être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties,
- que Schneider Electric applique les recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 qui prévoient que toutes les options attribuées aux membres du Directoire sont soumises à conditions de performance.

Autorisation donnée au Conseil de Surveillance d'attribuer des actions gratuites soumises, le cas échéant, à conditions de performance aux mandataires sociaux et aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées - quinzième résolution -

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale mixte du 26 avril 2007 a autorisé le Directoire à attribuer gratuitement des actions de la société aux salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Sur la base de cette autorisation, le Directoire a attribué 479 milles actions soumises à l'atteinte de critères de performance, soit 0,2 % du capital. Ces critères de performance (chiffre d'affaires et marge opérationnelle) portent sur 50 % des actions attribuées. Cependant,

conformément aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008, la totalité des actions attribuées aux membres du Directoire en 2009 sont soumises à l'atteinte de tels critères.

En outre, conformément à la loi, les actions attribuées aux résidents fiscaux français prévoient une période d'acquisition de trois ans et de conservation de deux ans. Celles attribuées aux salariés n'ayant pas leur résidence fiscale en France prévoient une période d'acquisition de quatre ans, et aucune période de conservation.

Il vous est proposé de renouveler cette autorisation, qui s'inscrit dans le plafond prévu par l'autorisation d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions, dont le renouvellement vous est demandé (cf supra), aux conditions ci-après.

Le nombre total d'actions attribuées ne pourra représenter plus de 1 % du capital de la société, sans que le nombre des actions auxquelles donnent droit les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées dans le cadre de la quatorzième résolution de la présente Assemblée Générale, et des actions attribuées dans le cadre de la présente résolution n'excèdent 3 % du capital.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, il appartiendra au Directoire de déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires pourra être subordonnée à l'atteinte d'objectifs fixés par le Directoire.

Cependant, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008, le bénéfice de la totalité des actions attribuées aux membres du Directoire est soumis à l'atteinte de critères de performance.

L'acquisition interviendra à l'issue d'une période dont la durée sera fixée par le Directoire et qui ne pourra pas être inférieure à deux ans. Il appartiendra également au Directoire de fixer la période de conservation des actions par les bénéficiaires des attributions, cette période devant être également de deux ans au minimum, sauf si la période d'acquisition est de quatre ans, au quel cas il pourra ne pas y avoir de période de conservation.

L'autorisation est consentie pour une période de 38 mois.

Les actions qui pourront être ainsi attribuées pouvant être des actions à émettre, l'autorisation implique par nature la renonciation des actionnaires à la quote-part de réserves, bénéfiques ou primes d'émission correspondant à la valeur nominale des actions qui seront émises.

Augmentations de capital réservées aux salariés - seizième et dix-septième résolutions -

Nous vous rappelons que les Assemblées Générales mixtes des 26 avril 2007 et 21 avril 2008 ont autorisé le Directoire à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Entreprise ainsi qu'à réaliser des augmentations de capital réservées à des entités constituées en faveur des salariés du Groupe, cette dernière autorisation étant destinée à étendre les opérations d'actionnariat salarié à certains pays dont la législation est difficilement compatible avec les règles du Plan d'Epargne Entreprise.

Dans le cadre de ces autorisations :

- le Directoire a décidé le 26 mai 2008 d'augmenter le capital en faveur des salariés adhérents au plan d'épargne entreprise ou d'entités constituées en faveur de salariés du Groupe. Cette opération (Wesop 2008) comprenait deux offres : une offre classique de souscription d'actions avec une décote de 15 % et une offre à effet de levier (x10) dans laquelle les actions étaient également émises avec une décote de 15 %, mais les versements limités à 3 000 euros. Elle a connu un grand succès. Plus de 20 000 salariés appartenant aux seize pays dans lesquels l'opération était proposée ont souscrit 0,8 % du capital sur la base d'un prix de souscription de 67 euros par action ;
- le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2008 a autorisé le Directoire à renouveler en 2009 l'opération de 2008 dans la limite de 2,4 millions d'actions (1 % du capital), cette limite pouvant être portée à 2,9 millions d'actions (1,2 % du capital). Cette opération qui comprendra une offre classique et une offre à effet de levier avec une décote de 15 % et de 17 % pour les salariés résidents à l'étranger sera proposée dans 14 pays.

Nous vous rappelons que la Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques impose à toute assemblée générale qui est amenée à décider ou à autoriser une augmentation de capital, de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise. Comme il vous est proposé notamment aux termes des dixième à treizième résolutions de renouveler les délégations pour augmenter le capital, le Directoire doit donc vous soumettre une autorisation pour augmenter le capital en faveur des salariés. Aussi il vous propose de renouveler par anticipation l'autorisation donnée en 2008.

Il vous est ainsi demandé de déléguer au Directoire la compétence pour réaliser des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise dans la limite de 2,5 % du capital avec une décote maximum pouvant être consentie sur le prix de souscription des actions de 20 %.

Cette délégation qui annule et remplace l'autorisation en vigueur pour ses montants qui ne seront pas utilisés au 30 juin 2009 est valable pour une durée de 26 mois.

La délégation donnée au Directoire pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés étrangers du Groupe des entités constituées en faveur de ces derniers arrivant à expiration au cours de l'exercice 2009, il vous est proposé de la renouveler aux conditions suivantes.

L'autorisation porte sur 0,5 % du capital. Les émissions qui seraient réalisées s'imputeront notamment sur le plafond de 2,5 % du montant des augmentations de capital réservées aux salariés adhérent au plan d'épargne d'entreprise.

Le prix d'émission sera déterminé, au choix du Directoire, sur la base soit (i) du premier ou du dernier cours coté de l'action de la société lors de la séance de bourse du jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission, soit (ii) de la moyenne des premiers ou derniers cours cotés de l'action de la société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission au titre de la présente résolution ou fixant le prix d'émission au titre de la seizième résolution. Il pourrait être affecté d'une décote maximum de 20 % par rapport au cours de bourse de référence, étant précisé que l'application d'une telle décote sera appréciée par le Directoire en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales du droit étranger applicable aux personnes bénéficiaires de l'émission.

Cette autorisation qui annule et remplace l'autorisation en vigueur pour ses montants non utilisés au 30 juin 2009 est valable pour une durée de 18 mois.

Autorisation donnée au Directoire d'annuler, le cas échéant, les actions de la société achetées dans les conditions fixées par l'assemblée générale, dans la limite d'un maximum égal à 10 % du capital - dix-huitième résolution -

Nous vous demandons de renouveler au Directoire ses pouvoirs pour procéder, sur une période de 24 mois à compter de ce jour, à des annulations d'actions dans la limite de 10 % du capital, afin de réduire l'effet dilutif des dernières augmentations de capital intervenues ou à intervenir du fait notamment de levées d'options de souscription, ou des augmentations de capital réservées aux salariés.

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 qui vient à expiration le 20 avril 2010, mais que cependant nous vous demandons de renouveler dès à présent dans un souci d'alignement du calendrier de renouvellement des autorisations financières.

Enfin par la dix-neuvième résolution, nous vous demandons les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités.

> 2. Rapport du Directoire sur les rachats d'actions

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 avril 2009 sur les rachats d'actions et descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du 26 avril 2007 a autorisé la société à procéder à des rachats d'actions. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008.

Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité et par ailleurs a acheté 877 586 actions au prix moyen de 69,18 euros. Ces actions sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat.

Vous trouverez ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions que l'Assemblée Générale du 23 avril 2009 est appelée à autoriser :

● Nombre de titres et part du capital détenus directement et indirectement par Schneider Electric SA (au 31 janvier 2009) :

- autodétention : 5 237 309 actions, soit 2,12 % du capital
- autocontrôle : 2 277 107 actions, soit 0,92 % du capital
- total 7 514 416 actions, soit 3,04 % du capital

● Répartition par objectifs des titres de capital détenus :

- les 4 667 309 actions autodétenues (hors contrat de liquidité) sont affectées à la couverture des plans d'options.

● Objectifs du programme de rachat d'actions :

- réduire le capital par voie d'annulation d'actions,
- couverture des plans d'options d'achat d'actions, d'attributions d'actions de performance, ou de titres de créances convertibles en actions,
- conservation et remise ultérieure des actions existantes à l'échange ou en paiement, au lieu et place d'une augmentation de capital dans le cadre d'une opération de croissance externe,
- animation du marché du titre de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité.

● Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :

- 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale, soit un nombre total, sur la base du capital au 31 janvier 2009, de 24 742 674 actions Schneider Electric SA de 8 euros de nominal ;

- compte tenu des actions d'autocontrôle et d'autodétention au 31 janvier 2009, soit 7 514 416 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 17 228 258 actions, soit 6,96 %.

● Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé de fonds pouvant être engagés :

- le prix maximum d'achat serait de 90 euros par actions ;
- le montant maximal des rachats ne pourra excéder 2 226 840 660 euros.

● Durée du programme de rachat :

- pour une période maximale de dix-huit mois, expirant le 22 octobre 2010.

● Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée Générale 2007 et renouvelé par l'Assemblée Générale 2008 entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 janvier 2009 :

- opérations d'achat réalisées par la société : nombre de titres achetés : 877 586
- nombre de titres transférés depuis le début du programme : 158 479
- opérations d'achat et de vente réalisées exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité :
nombre de titres achetés : 4 535 099
nombre de titres vendus : 4 085 099.

> 3. Observations du Conseil de Surveillance

Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire établi en application de l'article L.225-68 du Code de commerce

Le Conseil de Surveillance tient à exprimer sa satisfaction pour les relations qu'il entretient avec le Directoire et la transparence de ce dernier.

Les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2008 et les éléments présentés dans le rapport de gestion sont excellents. Ils font ressortir une progression du chiffre d'affaires de 5,8 % en croissance organique et une marge EBITA de 15 % au plus haut de l'objectif du programme new². Le renforcement de la structure du bilan grâce à une forte génération de trésorerie et une amélioration de la situation de liquidité de la société confirme cette bonne performance.

Le Conseil de Surveillance tient, également, à rendre hommage à la manière dont le Directoire s'attache à préparer l'avenir avec notamment le lancement début 2009 du nouveau programme d'entreprise One.

One vise à permettre au Groupe de gagner de nouvelles parts de marché dans la gestion de l'énergie, en développant la simplicité et en accroissant l'efficacité de Schneider Electric.

Le Conseil de Surveillance relève le sérieux de ce programme, qui repose sur la poursuite des deux priorités fondamentales du Groupe : la satisfaction des clients et la formation des collaborateurs. Ce sérieux se trouve confirmé par la réussite du programme new² (2004-2008) marquée par le doublement de la taille de Schneider Electric pour devenir l'un des groupes de référence dans la gestion de l'énergie et l'atteinte ou le dépassement de l'ensemble de ses objectifs financiers

Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée Générale d'adopter les résolutions qui lui sont soumises par le Directoire.

> 4. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2008.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Convention et engagement autorisé au cours de l'exercice :

Avenant au contrat de travail de M. Jean-Pascal Tricoire avec la société Schneider Electric Industries SAS

Ce nouvel avenant, a pour objet, en application de la loi TEPA, non seulement de réitérer les droits à indemnités de M. Tricoire en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de l'employeur ou à son initiative autres que ses droits à indemnités au titre de l'obligation de non-concurrence que peut lui imposer l'entreprise, mais également de les soumettre à des conditions de performance de l'intéressé.

Cet avenant autorisé par le Conseil de Surveillance du 19 février 2008 signé le 26 février 2008, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 225-30 et R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Convention avec AXA

Il s'agit de la convention d'actionnaires (Conseil d'Administration du 6 janvier 2006) entre les sociétés

Schneider Electric SA et AXA qui prévoit le maintien de participations réciproques entre les deux sociétés ainsi qu'une option d'achat réciproque de leurs titres en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale.

Situation Personnelle de M. Jean-Pascal Tricoire (Conseil de Surveillance du 3 mai 2006)

Il s'agit de :

- maintien au profit de M. Jean-Pascal Tricoire, dont le contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS a été suspendu du fait de sa nomination en tant que Président du Directoire, des avantages dont il bénéficiait aux termes de ce contrat de travail en matière de retraite et de prévoyance
- l'avenant au contrat de travail suspendu évoqué ci-dessus de M. Jean-Pascal Tricoire avec la société Schneider Electric Industries SAS destiné à fixer ses conditions de reprise et de rupture (indemnités en cas de révocation ou de démission).

Conventions et engagements autorisés et conclues postérieurement à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Dispositions définissant le nouveau statut de M. Jean-Pascal Tricoire qui conformément aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 s'est engagé à démissionner de son contrat de travail à l'occasion du renouvellement de son mandat de Président du Directoire qui arrive à expiration le 2 mai 2009

En application des articles L. 225-90 et L. 225-79-1 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance a autorisé les éléments du statut refondu de M. Tricoire. Ce statut refondu prévoit que M. Tricoire :

1°) conserve le bénéfice :

- du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SA et de Schneider Electric Industries SAS, couvrant les risques maladie, incapacité, invalidité et décès,
- de la couverture complémentaire sur les risques maladie, incapacité, invalidité et décès des dirigeants français du Groupe,
- du Régime de Retraite Supplémentaire des Dirigeants français du Groupe Schneider tel que décrit dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68.

2°) bénéficie d'une indemnité de départ dans le cadre de son mandat social, plafonnée à deux ans de rémunération cible (fixe et variable cible) compte tenu des indemnités de non concurrence visées ci-dessous et soumises à conditions de performance.

Le droit à indemnité est ouvert dans les cas suivants :

- révocation, non-renouvellement, ou démission de son mandat de membre ou de Président du Directoire intervenu

dans les 12 mois d'un changement capitalistique significatif notamment susceptible de donner lieu à une modification de la composition du Conseil de Surveillance,

- révocation, non-renouvellement, ou démission de son mandat de membre ou de Président du Directoire en cas d'inflexion de la stratégie portée et affichée jusqu'alors par l'intéressé, que celle-ci soit ou non consécutive à un changement capitalistique visé ci-dessus,
- révocation, non-renouvellement, ou démission sollicitée de son mandat de membre ou de Président du Directoire alors que la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent la part variable de sa rémunération, des 4 derniers exercices clos au jour de son départ (ou, si ce nombre est inférieur à 4, le nombre d'exercices clos depuis sa prise de fonction comme membre et Président du Directoire) serait au moins égale à 50 %.

Le droit à indemnité est subordonné et son montant modulé en fonction de la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent la part variable de la rémunération cible de l'intéressé, des 3 derniers exercices clos au jour où le conseil statue.

Si la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe des trois derniers exercices est :

- < à 50 % : aucune indemnité n'est versée ;
- = à 50 % : les indemnités sont versées à 75 % du montant maximum ;
- = à 100 % : les indemnités sont versées à 100 % du montant maximum ;
- comprise entre 50 % et 100 % : les indemnités sont calculées de façon linéaire entre 75 % et 100 % du montant maximum.

Ces conditions sont celles qui approuvées par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 pour l'application de la loi TEPA aux indemnités de départ dont bénéficie M. Jean-Pascal Tricoire dans le cadre de son contrat de travail.

3°) soit tenu par un engagement de non-concurrence liant l'intéressé et l'entreprise sauf dispense d'un commun accord, en cas de cessation de son mandat d'une durée d'un an et rémunéré (60 % de la rémunération cible) ;

4°) conserve par anticipation, sous condition de performance, le bénéfice de l'ensemble de ses options d'actions et actions gratuites ou de performance attribuées ou qui lui seront attribuées, en cas de départ, la condition de performance étant que la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent une partie de la part variable de la rémunération de M. Jean-Pascal Tricoire, des 3 derniers exercices clos au moment de son départ, soit au moins égale à 50% de la cible.

Ces dispositions ont été autorisées par le Conseil de Surveillance du 18 février 2009.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

Pierre Jouanne

Mazars

Pierre Sardet

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émissions d'actions ordinaires et/ou de titres financiers donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136, et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Directoire de différentes émissions d'actions ordinaires ou de titres financiers, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émissions d'actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription (X^{ème} résolution),
 - émissions d'actions ordinaires ou de titres financiers

donnant accès des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription (XI^{ème} résolution),

- émissions d'actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès à des actions ordinaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par votre société conformément à l'article L. 225-148 (XIII^{ème} résolution), sur le fondement et dans les conditions de la XI^{ème} résolution,

- émission d'actions ordinaires, en conséquence de l'émission par des filiales (article L. 228-93) de la société de titres financiers donnant accès à des actions ordinaires de la société (XI^{ème} résolution).

- de lui déléguer, conformément à l'article L. 225-147, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de titres financiers donnant accès au capital (XIII^{ème} résolution), dans la limite de 10 % du capital social.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 800 millions d'euros au titre de la X^{ème} résolution et 360 millions d'euros au titre des XI^{ème} et XIII^{ème} résolutions, étant précisé que le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des X^{ème}, XI^{ème}, XII^{ème}, XIII^{ème}, XV^{ème} et XVI^{ème} résolutions de la présente assemblée ne pourra être supérieur à 1 160 millions d'euros de nominal.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres financiers à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux X^{ème} et XI^{ème} résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la XI^{ème} résolution.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les XI^{ème}, XII^{ème} et XIII^{ème} résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Directoire en cas d'émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de titres financiers donnant accès au capital.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	Mazars
Pierre Jouanne	Pierre Sardet

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Schneider Electric S.A. et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport

du Directoire, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	Mazars
Pierre Jouanne	Pierre Sardet

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres des mandataires sociaux et des salariés de la société Schneider Electric S.A. et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre Directoire vous propose pour une durée de 38 mois, de l'autoriser, avec faculté de subdélégation, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons

estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

Pierre Jouanne

Mazars

Pierre Sardet

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de donner compétence au Directoire à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par émissions d'actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès au capital social de la société, réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à votre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 2,5 % du capital social au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer. La décote maximale qui pourra être consentie sur le prix de souscription est fixée à 20 % de la moyenne des premiers ou derniers cours de bourse de l'action lors des vingt derniers jours précédant le jour de la décision du directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions. Le montant de ces augmentations de capital s'imputera sur le plafond maximum d'augmentation de capital fixé par les dixième et onzième résolutions de la présente Assemblée.

Ces augmentations de capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, avec faculté de subdélégation, la compétence pour décider de ces opérations et d'en fixer les modalités et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les modalités de réalisation de ces opérations.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Directoire.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

Pierre Jouanne

Mazars

Pierre Sardet

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à une catégorie de bénéficiaires dénommés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par émissions d'actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès au capital social de la société, réservée à une catégorie de bénéficiaires dénommés, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 0,5 % du capital social à la date de la présente Assemblée Générale, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer, étant précisé que la décote maximale qui pourra être consentie sur le prix de souscription est fixée à 20 % par rapport au cours de bourse de l'action. Le montant de ces augmentations de capital s'imputera sur les plafonds maxima d'augmentation de capital fixés par la onzième résolution et la seizième résolution de la présente Assemblée.

Ces augmentations de capital sont réservées aux personnes répondant aux caractéristiques définies à la dix-septième résolution, et concernent des salariés de sociétés étrangères du groupe Schneider Electric.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les modalités de réalisation de ces opérations.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de

donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Directoire.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

Mazars

Pierre Jouanne

Pierre Sardet

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Schneider Electric S.A., et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L 225-209, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée

par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale (6^{ème} résolution) et serait donnée pour une période 18 mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de 24 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % son capital, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

Mazars

Pierre Jouanne

Pierre Sardet

> 4. Résolutions

Partie ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux de la société, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2008 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice de 1 147 591 627,57 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes consolidés de la société, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2008 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice, fixation du dividende et option pour le paiement du dividende en actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, sur proposition du Directoire, décide de répartir le bénéfice distribuable de l'exercice 2008 qui compte tenu :

- (i) du report à nouveau de l'exercice antérieur 13 567 319,70 euros,
- (ii) du bénéfice de l'exercice de 1 147 591 627,57 euros,
- (iii) du prélèvement de 1 701 010,20 euros au titre de la reconstitution de la réserve légale,

s'élève à 1 159 457 937,07 euros, de la manière suivante :

Dividende aux actions	853 618 420,05 €
Report à nouveau	305 839 517,02 €
Total	1 159 457 937,07 €

L'Assemblée Générale décide en conséquence le paiement aux 247 425 629 actions, portant jouissance au 1^{er} janvier 2008, composant le capital au 31 décembre 2008, d'un dividende de 3,45 euros par action de 8 euros de nominal.

La totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts. Pour les dividendes perçus, cet abattement ne sera pas applicable dès lors que le bénéficiaire aura opté pour le prélèvement libératoire.

L'Assemblée Générale précise que les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour du détachement du coupon seront affectées au report à nouveau.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente assemblée, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Les dividendes mis en paiement par Schneider Electric SA, au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2005	2006	2007
Dividende net (1)	2,25 €	3,- €	3,30 €

(1) la totalité du dividende est éligible pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1^{er} janvier de l'exercice à un abattement de 40 %. La société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement.

L'Assemblée Générale décide que le dividende dont le droit sera détaché le 4 mai 2009 pourra au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire, soit en actions, à concurrence de 3,45 euros par actions.

A cet effet, chaque actionnaire pourra pendant une période commençant le 4 mai 2009 et se terminant le 19 mai 2009 inclus, opter pour le paiement en actions en faisant la demande auprès des établissements payeurs.

Le paiement du dividende en espèces sera effectué, en euros, le 29 mai 2009, après l'expiration de la période d'option pour le réinvestissement du dividende en actions.

Conformément à la loi, le prix de l'action qui sera remise en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse ayant précédé la date de la présente assemblée, diminuée du montant net du dividende.

Si le montant des dividendes pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant à la date où il exercera son option, la différence en numéraire ;
- ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actions ainsi remises en paiement du dividende, le 29 mai, porteront jouissance du 1^{er} janvier 2009.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution, de constater l'augmentation de capital qui résultera de la présente décision et de modifier en conséquence les statuts de la société.

Quatrième résolution

(Approbation du rapport sur les conventions réglementées conclues en 2008 et au cours d'exercices antérieurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté en application des dispositions de l'article L.225-40 du Code de commerce sur les conventions visées aux articles L.225-38, L.225-86, L.225-90-1 et L.225-79-1 dudit Code, prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris en 2008 et au cours d'exercices antérieurs.

Cinquième résolution

(Approbation des conventions et engagements réglementés relatifs au statut de M. Jean-Pascal Tricoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes présentés en application des dispositions de l'article L.225-88 du Code de commerce, sur les conventions visées aux articles L.225-86, L.225-90-1 et L.225-79-1 dudit Code, approuve les conventions et engagements présentés dans ce rapport relatifs aux régimes de prévoyance et de retraite de M. Jean-Pascal Tricoire, ainsi qu'aux indemnités et avantages dus en cas de cessation de ses fonctions.

Sixième résolution

(Autorisation donnée à la société d'acheter ses propres actions : prix maximum d'achat 90 euros)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire établi en application de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise, conformément au dit article, le Directoire à acquérir des actions de la société afin de réduire le capital, de couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution d'actions gratuites, ou des titres de créances convertibles en actions, de réaliser des opérations de croissance externe et de procéder, dans le cadre d'un contrat de liquidité, à l'animation du marché du titre de la société.

- Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises, en exécution de la présente autorisation, est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 24 742 562 actions sur la base du capital au 31 décembre 2008, dernière date du capital constaté).
- Le prix maximum d'achat est fixé à 90 euros. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour consentir des options d'achat d'actions, en application des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat d'actions.
- En conséquence des limites ci-dessus, le montant maximal des rachats ne pourra excéder 2 226 830 580 euros.
- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent l'acquisition ou la cession de blocs, l'utilisation de tous instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et de toutes combinaisons de celles-ci).
- Les actions acquises pourront être également annulées dans les conditions prévues aux articles L.225-204 et L.225-205 du Code de commerce et conformément à la dix-huitième résolution de la présente Assemblée Générale.
- Le Directoire pourra ajuster le(s) prix susmentionné(s) en cas d'incorporation de réserves ou de bénéfices donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions soit à la création et à l'attribution gratuite de titres, en cas de division de la valeur nominale des titres ou du regroupement des actions, et plus généralement, en cas d'opération portant sur

les capitaux propres, pour tenir compte des conséquences de ces opérations sur la valeur des actions, ce prix étant alors ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

- Tous pouvoirs sont conférés au Directoire avec faculté de délégation pour mettre en œuvre la présente résolution.
- L'autorisation est valable pour une durée maximale de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée.

Septième résolution

(Ratification du transfert du siège social)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, ratifie la décision prise par le Conseil de Surveillance du 21 octobre 2008 de transférer, à compter du 1^{er} décembre 2008, le siège social de la société du 43-45 boulevard Franklin Roosevelt à Rueil Malmaison 92500 au 35 rue Joseph Monier à Rueil Malmaison 92500 et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la façon suivante :

"Le siège social est à 92500 Rueil Malmaison, 35 rue Joseph Monier".

Partie extraordinaire

Huitième résolution

(Modifications statutaires : actualisation de l'objet social)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour tenir compte du développement du Groupe dans les activités de gestion de l'énergie.

En conséquence, l'article 2 des statuts actuellement rédigé comme suit :

"La société a pour objet, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, en France et dans tous pays : l'exploitation, directe ou indirecte, par voie de création, d'acquisition ou autrement, de toutes activités se rattachant à la construction électrique, à la distribution électrique, au contrôle industriel (produits électromécaniques), à la construction industrielle et à l'entreprise (construction, bâtiment, génie civil, entreprise électrique, travaux publics...) ; toutes opérations relatives à la production et aux applications de l'énergie sous toutes ses formes, y compris l'exploitation de toutes industries s'y rattachant, l'octroi ou l'acquisition de toute concession ou la prise à bail ou en régie intéressée de toutes exploitations rentrant dans l'objet social.

La prise, l'achat, la vente, l'exploitation de tous brevets relatifs à ces industries.

La participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, quelle qu'en soit la forme, faisant des opérations se rattachant aux affaires de la société ou de nature à favoriser son industrie et son commerce, et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, d'une manière quelconque, à l'objet ci-dessus.

La société pourra faire toutes opérations entrant dans son objet, soit seule pour son compte ou le compte de

tiers, soit en participation, soit encore par voie d'achat, de souscription, d'apport ou d'échanges de droits sociaux, part d'intérêts et achat de toutes sociétés, quelle que soit leur forme, poursuivant un objet similaire ou connexe."

est désormais ainsi rédigé :

" La société a pour objet, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, en France et dans tous pays :

(i) la conception, le développement et la commercialisation de produits, d'équipements, et de solutions, liés à la mesure, la gestion, la mise en œuvre de l'énergie sous toutes ses formes, et apportant fiabilité, efficacité, productivité, notamment par l'exploitation, par voie de création, d'acquisition ou autrement, de toutes activités liées notamment :

- à la construction électrique, à la distribution électrique, et à l'alimentation électrique sécurisée,
- au contrôle, aux automatismes et à la sécurité des bâtiments,
- au contrôle et aux automatismes industriels (y compris les logiciels),
- à la gestion de toute infrastructure tels que centres de données, réseaux ou équipements ;

(ii) la prise, l'achat, la vente, l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle relatifs à ces industries ;

(iii) la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, groupements d'entreprises, quelle qu'en soit la forme, faisant des opérations se rattachant aux affaires de la société ou de nature à favoriser son industrie et son commerce, et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, d'une manière quelconque, à l'objet ci-dessus.

La société pourra faire toutes opérations entrant dans son objet, soit seule pour son compte ou le compte de tiers, soit en participation, soit encore par voie d'achat, de souscription, d'apport ou d'échanges de droits sociaux, part d'intérêts et achat de toutes sociétés, quelle que soit leur forme, poursuivant un objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser son extension ou son développement."

Neuvième résolution

(Modifications statutaires : informations données par les actionnaires lors d'un franchissement de seuil statutaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 7 des statuts relatif aux déclarations de franchissements de seuils statutaires.

En conséquence, il est inséré entre la première phrase et la deuxième phrase du deuxième aliéna de l'article 7 des statuts la phrase suivante :

"En outre, à compter du 1^{er} novembre 2009, elle devra également informer la société, dans sa lettre de déclaration de franchissement de seuils, du nombre d'actions déjà émises qu'elle peut acquérir en vertu d'accords ou d'instruments financiers visés au b) du troisième alinéa de l'article L.233-7 du Code de commerce ainsi que du nombre d'actions déjà émises sur lesquelles porte tout accord ou instrument financier visé au c) du troisième alinéa de cet article".

Dixième résolution

(Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter dans la limite de 800 millions d'euros de nominal le capital par émission d'actions ordinaires ou de tous titres financiers donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-130, L.225-134 et L.228-92 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de tous titres financiers donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces titres financiers pouvant être également libellés en monnaies quelconques ou établies par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ;

- décide :

(i) que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme sur le fondement de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 800 millions d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de titres financiers donnant droit à des actions de la société ;

(ii) que le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution et celles réalisées en vertu des onzième, douzième, treizième, seizième et dix-septième résolutions de la présente assemblée ne pourra être supérieur à 1 160 millions d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver conformément à la loi, les droits des porteurs de titres financiers donnant droit à des actions de la société ;

- décide que les titres financiers donnant accès à des actions de la société pourront notamment consister en des titres de créances ou être associés à l'émission de tels titres, en permettre l'émission comme titres intermédiaires ;

- décide que les actionnaires ont proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux titres financiers émis en vertu de la présente résolution et prend acte que le Directoire a la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;

- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de titres financiers tels que définis ci-dessus, le Directoire pourra faire usage des facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de commerce et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les titres financiers qui seraient émis sur le fondement de la présente résolution pourront donner droit ;

- délègue au Directoire, durant la même période de 26 mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
- et, décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de titres financiers donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé au deuxième point ci-dessus, ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital ;
- prend acte que le Directoire a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétences ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet pour ses montants non utilisés.

Onzième résolution

(Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter dans la limite de 360 millions d'euros de nominal le capital par émission d'actions ordinaires ou de tous titres financiers donnant accès au capital de la société ou de l'une de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-92 et L.228-93 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de tous titres financiers donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces titres financiers pouvant être également libellés en monnaies quelconques ou établis par référence à plusieurs monnaies. L'émission d'actions par la société pourra résulter, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de titres financiers émis par des sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social et qui donneront accès par tous moyens à des actions ordinaires de la société.
- La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, sur le fondement de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 360 millions d'euros en nominal, et que ce montant est fixé compte non tenu du montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de titres financiers donnant droit à des actions de la société, étant précisé que le montant de 360 millions d'euros s'imputera sur le plafond global fixé au (ii) du deuxième point de la dixième résolution ;
 - décide que les titres financiers donnant accès à des actions de la société pourront notamment consister en des titres de créances ou être associés à l'émission de tels titres,

en permettre l'émission comme titres intermédiaires ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au Directoire le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible pour les souscrire en application des dispositions de l'article L.225-135 du Code de commerce ;
- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce que les titres à émettre de manière immédiate ou différée soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis ;
- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les titres financiers qui seraient émis sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit ;
- prend acte que le Directoire a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétences ;
- décide que la présente délégation privera d'effet à compter du 30 juin 2009 l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007 dans sa dixième résolution pour ses montants non utilisés par le Directoire.

Douzième résolution

(Autorisation consentie au Directoire d'augmenter le montant d'une émission initiale, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, décidée en application respectivement des dixième et onzième résolutions, en cas de demande excédentaire)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce :

- autorise le Directoire, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation, à décider pour chacune des émissions décidées en application des dixième et onzième résolutions, que le nombre des actions ordinaires et des valeurs mobilières à émettre pourra être augmenté par le Directoire dans les conditions légales et réglementaires et dans la limite des plafonds prévus respectivement par les dixième ((i) du deuxième point) et onzième résolutions ;
- prend acte que le Directoire a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et que celle-ci prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution

(Possibilité d'utiliser la délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres d'autres sociétés)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide que les émissions prévues à la onzième résolution adoptée par

la présente assemblée pourront, le cas échéant, servir à rémunérer des titres qui seraient apportés à la société selon la procédure de l'offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce.

De même l'Assemblée Générale délègue durant la même période de 26 mois au Directoire les pouvoirs pour, sur le rapport du commissaire aux apports, procéder, dans le cadre de la délégation donnée par la onzième résolution, à une ou plusieurs augmentations de capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de titres financiers donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 ne sont pas applicables.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond prévu par la onzième résolution adoptée par la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide en tant que de besoin de supprimer au profit des porteurs de ces titres de capital ou titres financiers apportés ou objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à des actions ordinaires et titres financiers ainsi émis.

L'Assemblée Générale prend acte que le Directoire à tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, aux fins de procéder aux opérations visées dans la présente résolution, et de réaliser et constater les augmentations de capital en résultant.

Quatorzième résolution

(Autorisation donnée au Directoire d'attribuer aux mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des options de souscription ou d'achat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise le Directoire, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et les mandataires sociaux de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles Schneider Electric SA ou à l'achat d'actions existantes de la société acquises par Schneider Electric SA dans les conditions prévues par la loi,
 - étant entendu que le prix de souscription ou d'achat au jour où l'option sera consentie ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution, étant précisé que le prix d'achat ne pourra, par ailleurs, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce ;
 - étant précisé que le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation et non encore levées ou annulées ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital à la date de la présente Assemblée Générale et que les options auront une durée comprise entre cinq et dix ans.

La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

- donne tous pouvoirs au Directoire, dans les limites fixées ci-dessus, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :

- déterminer toutes les modalités des opérations, fixer les conditions dans lesquelles et auxquelles seront consenties les options et désigner les bénéficiaires des options,
- fixer la durée de validité des options, la ou les dates ou périodes d'exercice des options,
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à souscrire ou à acheter pourront être ajustés pour tenir compte des opérations financières effectuées par la société,
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire,
- le tout dans le cadre des lois et règlements en vigueur au moment où les options seront consenties.

L'Assemblée Générale prend acte que le Conseil de Surveillance fixera les conditions liées à l'exercice des options attribuées aux membres du Directoire en application de l'article L.225-185 du Code de commerce.

Le Directoire informera chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

La présente autorisation est valable pour une durée maximale de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle prive d'effet pour ces montants non utilisés par le Directoire, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2006 dans sa vingt-quatrième résolution.

Quinzième résolution

(Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à des attributions d'actions gratuites soumises, le cas échéant, à conditions de performance (sur la base d'actions existantes ou à émettre) aux mandataires sociaux et aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel ou de certaines catégories d'entre eux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2, qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société ;
- décide que le Directoire déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères de performance auxquels sera assujettie l'attribution des actions ;
- décide que le nombre total d'actions attribuées ne pourra pas représenter plus de 1 % du capital de la société à la date de la présente assemblée et sans que le nombre des actions auxquelles donnent droit les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées dans le cadre de la quatorzième résolution adoptée par la présente Assemblée Générale et des actions attribuées dans le cadre de la présente résolution n'excède 3 % du capital ;

- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, sous réserve des conditions et de l'atteinte des critères de performance fixés, le cas échéant, par le Directoire, au terme d'une période d'acquisition fixée par le Directoire. Le Directoire aura la faculté de fixer, dans le respect des dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, la durée des périodes d'acquisition et de conservation des actions et de prévoir ainsi pour tout ou partie des actions une période minimale d'acquisition de 4 ans sans période de conservation, et/ou une période minimale d'acquisition de 2 ans avec une période de conservation minimale de 2 ans ;
- décide par dérogation aux dispositions de l'alinéa ci-dessus que l'attribution définitive des actions et la faculté de les céder librement, seront néanmoins acquises à un bénéficiaire si ce dernier venait à être frappé par l'un des cas d'invalidité visés par l'article L.225-197-1 du Code de commerce ;
- autorise le Directoire à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;
- prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre attribuées gratuitement. L'augmentation de capital correspondante sera définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires ;
- fixe à 38 mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation qui prive d'effet, pour ses montants non utilisés par le Directoire, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007 dans sa treizième résolution.

L'assemblée délègue tous pouvoirs au Directoire avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, procéder, le cas échéant, aux ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale prend acte que le Conseil de Surveillance fixera les conditions de conservation applicables aux actions attribuées aux membres du Directoire conformément aux dispositions de l'article L.285-197-1 II du Code de commerce.

Seizième résolution

(Délégation de compétence consentie au Directoire en vue de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même Code :

1. délègue au Directoire avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente

Assemblée Générale, la compétence pour procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou de titres financiers donnant accès au capital de la société, réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise de la société et des entreprises françaises ou étrangères liées à la société dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et L.3344-1 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 2,5 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation, étant précisé que ce montant s'imputera sur les plafonds maximum d'augmentation de capital fixés par les dixième et onzième résolutions adoptées par la présente assemblée ;

2. décide de fixer la décote maximale offerte dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise à 20 % de la moyenne des premiers ou derniers cours cotés de l'action de la société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Directoire à réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires, ou ne pas en consentir, notamment pour tenir compte de la réglementation applicable dans les pays où l'offre sera mise en œuvre ;

3. décide en application du troisième alinéa de l'article L.3332-21 du Code du travail que le Directoire pourra procéder au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus à titre de substitution de la décote à des titres financiers donnant accès au capital ;

4. décide que les caractéristiques des autres titres financiers donnant accès au capital de la société seront arrêtées par le Directoire dans les conditions fixées par la réglementation ;

5. décide de supprimer, en faveur des adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et titres financiers donnant accès au capital à émettre dans le cadre la présente résolution ;

6. décide de renoncer au droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les titres financiers émis sur le fondement de la présente résolution pourront donner droit ;

7. décide que la présente autorisation privera d'effet à compter du 30 juin 2009 l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 dans sa vingtième résolution, pour ses montants non utilisés par le Directoire ;

8. l'Assemblée Générale prend acte que le Directoire a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation aux fins de procéder aux opérations visées dans la présente résolution et de réaliser et constater les augmentations de capital en résultant.

Dix-septième résolution

(Augmentation de capital réservée à une catégorie de bénéficiaires : en faveur de salariés de sociétés étrangères du Groupe)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, ayant pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-2 et L.225-138-1 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il fixera et dans la proportion qu'il appréciera, le capital social dans la limite d'un montant maximal de 0,5 % du capital à la date de la

présente Assemblée Générale, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximum d'augmentation de capital fixé par la onzième résolution adoptée par la présente assemblée, ainsi que sur le plafond maximum fixé par la seizième résolution de la présente assemblée, par l'émission d'actions ou de titres financiers donnant accès au capital de la société, conférant les mêmes droits que les actions anciennes, une telle émission sera réservée aux personnes répondant aux caractéristiques de la catégorie définie ci-dessous ;

2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux autres titres financiers donnant accès au capital émis en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à l'une et/ou l'autre catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : (i) des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe Schneider Electric liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L.3444-1 du Code du travail et ayant leur siège social hors de France ; (ii) ou/et des OPCVM ou autres entités, ayant ou non la personnalité morale, d'actionnariat salarié investis en titres de l'entreprise dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe ; (iii) ou/et tout établissement bancaire ou filiale d'un tel établissement intervenant à la demande de la Société pour les besoins de la mise en place d'un plan d'actionnariat ou d'épargne au profit des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe dans la mesure où le recours à la souscription de la personne autorisée conformément à la présente résolution permettrait aux salariés de filiales localisées à l'étranger de bénéficier de formules d'actionnariat ou d'épargne salariés équivalentes en termes d'avantage économique à celles dont bénéficieraient les autres salariés du Groupe ;

3. décide que le prix unitaire d'émission des actions à émettre en application de la présente résolution sera fixé par le Directoire sur la base du cours de l'action de la société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris ; le prix d'émission sera déterminé, au choix du Directoire sur la base soit (i) du premier ou dernier cours coté de l'action de la société lors de la séance de bourse du jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission, soit (ii) de la moyenne des premiers ou derniers cours cotés de l'action de la société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission au titre de la présente résolution ou fixant le prix d'émission au titre de la seizième résolution ; le Directoire pourra fixer le prix d'émission par application d'une décote maximale de 20 % sur le cours de bourse de l'action de la Société déterminé selon l'une des deux modalités décrites aux points (i) et (ii) du présent paragraphe, le pourcentage d'une telle décote appliquée sur le cours de l'action de la société sera déterminé par le Directoire en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales du droit étranger applicable, le cas échéant, aux personnes bénéficiaires de l'émission ;

4. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, pour mettre en œuvre la présente délégation et arrêter la liste des bénéficiaires au sein des catégories fixées par la présente résolution et le nombre de titres à offrir à chacun d'eux, étant entendu que le Directoire pourra décider que l'augmentation de capital sera réalisée à hauteur des montants souscrits sous réserve qu'au minimum 75 % des actions ou autres titres financiers donnant accès au capital offerts aient été souscrits, ainsi que notamment :

- de fixer les caractéristiques des titres à émettre, arrêter les

prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions et titres financiers, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,

- constater l'augmentation de capital, procéder à l'émission des actions et autres titres donnant accès au capital, modifier corrélativement les statuts,

- et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

5. décide que la présente délégation privera d'effet à compter du 30 juin 2009 l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 dans sa vingt-et-unième résolution pour ses montants non utilisés par le Directoire.

La délégation conférée par la présente résolution est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Dix-huitième résolution

(Autorisation donnée au Directoire d'annuler, le cas échéant, les actions de la société achetées dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale, jusqu'à un maximum de 10%)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, à annuler les actions propres de la société acquises en vertu des autorisations données par l'Assemblée Générale, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- le Directoire, est autorisé à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises en vertu des autorisations de rachat des actions propres de la société dans la limite de 10 % du capital sur une période de 24 mois à compter de la présente assemblée et de procéder à due concurrence aux réductions de capital social ;
- la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur les primes d'émission et le cas échéant sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.

La présente autorisation qui annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 est donnée pour une période de 24 mois à compter de ce jour, au Directoire, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités, déclarations en vue d'annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et, en conséquence, de modifier les statuts.

Dix-neuvième résolution

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes résolutions en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

Attestation

Responsable du document de référence

M. Jean-Pascal Tricoire, Président du Directoire

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion en pages 78 à 84 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Rueil-Malmaison, le 17 mars 2009

Le Président du Directoire

Jean-Pascal Tricoire

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondant figurant en partie 5 du document de référence de l'exercice clos au 31 décembre 2007 enregistré auprès de l'AMF en date du 17 mars 2008 sous le n° D08-0112,
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondant figurant en partie 5 du document de référence de l'exercice clos au 31 décembre 2006 enregistré auprès de l'AMF en date du 26 mars 2007 sous le n° D07-223,
- les informations financières annuelles et les rapports d'audit correspondant figurant en partie 6 du document de référence de l'exercice clos au 31 décembre 2007 enregistré auprès de l'AMF en date du 17 mars 2008 sous le n° D00-0112,

- les informations financières annuelles et les rapports d'audit correspondant figurant en partie 6 du document de référence de l'exercice clos au 31 décembre 2006 enregistré auprès de l'AMF en date du 26 mars 2007 sous le n° D07-223,

- le rapport de gestion figurant en partie 4 du document de référence de l'exercice clos au 31 décembre 2007 enregistré auprès de l'AMF en date du 17 mars 2008 sous le n° D08-0112.

- le rapport de gestion figurant en partie 4 du document de référence de l'exercice clos au 31 décembre 2006 enregistré auprès de l'AMF en date du 26 mars 2007 sous le n° D07-223,

Les parties non incluses de ce document sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel, déposé comme document de référence, la table suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement n° 809/2004 de la Commission Européenne.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du rapport annuel
1. Personnes responsables	205
2. Contrôleurs légaux des comptes	63, 154
3. Informations financières sélectionnées	8 à 10
4. Facteurs de risque	33 à 38
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	14 à 16, 68
5.2. Investissements	14 à 17, 78, 80, 124 à 127, 147 à 148, 153
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	19 à 21, 78
6.2. Principaux marchés	22 à 24, 79 à 80
6.3. Événements exceptionnels	81, 124 à 125
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences ou contrats	33 à 38
6.5. Position concurrentielle	19 à 21
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	14 à 16
7.2. Liste des filiales importantes	155 à 165
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	30 à 31, 129 à 130
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	78 à 84
9.2. Résultat d'exploitation	79 à 82
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	82 à 83, 134 à 140
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	82 à 83
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	145 à 147
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	-
10.5. Sources de financement attendues	-
11. Recherche et développement, brevets et licences	26 à 29, 152
12. Information sur les tendances	
12.1. Principales tendances depuis la clôture de l'exercice	84, 154, 179
12.2. Principales tendances pour l'exercice en cours	84
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	84
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	40 à 44, 49 à 50
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	50

**Rubriques de l'annexe 1
du règlement européen n° 809/2004****Pages correspondantes
du rapport annuel****15. Rémunération et avantages**

15.1. Rémunération versée	57 à 62, 65 à 66
15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	57 à 62, 65 à 66, 140 à 144, 153

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1. Date d'expiration des mandats actuels	40 à 44, 49 à 50
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	50, 57 à 62
16.3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération	47 à 49
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	40, 65 à 66

17. Salariés

17.1. Nombre de salariés	9, 33, 91 à 92, 153
17.2. Participations et stock options	40 à 44, 49 à 50, 58 à 62, 136 à 139
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	68 à 70, 71 à 74, 138 à 139

18. Principaux actionnaires

18.1. Principaux actionnaires	70, 135
18.2. Répartition des droits de vote	70, 135
18.3. Actionnariat de contrôle	70, 135
18.4. Accord sur l'évolution de l'actionnariat	-

19. Opérations avec des apparentés

151

**20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière
et les résultats de l'émetteur**

20.1. Informations financières historiques	111 à 184
20.2. Informations financières pro forma	-
20.3. États financiers	112 à 116, 168 à 170
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	166, 180
20.5. Date des dernières informations financières	117
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	-
20.7. Politique de distribution des dividendes	18, 64, 136, 186, 197
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	37 à 38
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	84

21. Informations complémentaires

21.1. Capital social	68 à 70, 134 à 135, 175, 184
21.2. Acte constitutif et statuts	44 à 46, 49, 63

22. Contrats importants

31, 147 à 148

23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

-

24. Documents accessibles au public

68, 76

25. Informations sur les participations

84, 181 à 183

Schneider Electric SA

Siège social :

35 rue Joseph Monier - CS 30323
F 92506 Rueil Malmaison Cedex (France)

Tél. : +33 (0) 1 41 29 70 00

Fax : +33 (0) 1 41 29 71 00

www.schneider electric.com

Société Anonyme à Directoire

et Conseil de Surveillance

au capital de 1 979 405 032 euros

542 048 574 R.C.S. Nanterre

Siret : 542 048 574 01 791

*Ce document a été imprimé sur du papier fabriqué avec des fibres recyclées à 100 % et produit sans chlore ou dérivé.
Tous les déchets issus du processus de production sont également recyclés.*